Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques)



"Accroche urbaine. Regards croisés." Rue Guibal. Marseille Photo Sylvie Grange

Compte-rendu du séminaire

État des lieux, questionnements, perspectives (mars 2008-mars 2009)

Ministère de la Culture et de la Communication Secrétariat général Délégation au développement et aux affaires internationales Mission de la recherche et de la technologie 182 rue Saint-Honoré

75033 PARIS cedex 01

Contact : helene.hatzfeld@culture.gouv.fr

Sommaire

Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales	1
(musées, archives, bibliothèques)	1
Compte-rendu du séminaire	1
Avant-propos	c
Avant-propos	
Séance introductive • mardi 18 mars 2008	7
Rappel du contexte du groupe de travail Hélène Hatzfeld	7
Ministère de la culture et de la communication (MCC), DDAI/MRT	
Introduction du séminaire	8
Jean-François Chaintreau	
MCC, Délégué adjoint au développement et aux affaires internationales	
Réflexions préalables sur le contenu à donner au séminaire Élisabeth Caillet	
Musée de l'Homme	
Discussion	9
Séance 2 • vendredi 23 mai 2008	15
Introduction sur les travaux du séminaire	15
Jean-François Chaintreau	
MCC, délégué adjoint au développement et aux affaires internationales Hélène Hatzfeld	
Discussion	
Introduction de la séance	18
Élisabeth Caillet	
Discussion	18
Témoignage 1 • L'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC)	20
Albert Dichy	
Discussion	20 21
Témoignage 2 • L'histoire des collections et du musée d'ethnographie en France	22
Fabrice Grognet	22
Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)	22
Témoignage 3 • Les musées de France	23
Sylvie Grange	
Photos commentées de Sylvie Grange : Questions de visions (1)	25
Discussion	31
Annexe 1	34
Séance 3 • vendredi 19 juin 2008	35
-	
Résumé des précédents épisodes Hélène Hatzfeld	35 <i>35</i>
Introduction de la troisième séance	36
Élisabeth Caillet	
En réaction à l'introduction	<i>36</i>
Témoignage 4 • La mise à disposition des fonds dans les bibliothèques Denis Bruckmann	38
Direction des collections à la Bibliothèque nationale de France (BnF)	
Témoignage 5 • À la bibliothèque de l'IMA	41
Tayeb Ould Aroussi et Jalila Bouhalfaya	47

Bibliothèque, Institut du monde arabe (IMA)	4
Témoignage 6 • L'interculturalité dans une bibliothèque généraliste Agnès Dumont-Fillon	43
Bibliothèque Buffon dans le Ve arrondissement de Paris	4
Discussion	44
Témoignage 7 • La position de Génériques sur l'offre Delphine Folliet	
Chargée d'études à Génériques	
Pierre Fournié	
Discussion	49
Témoignage 8 • Conception et pratiques de présentation au Musée Dauphinois Jean-Claude Duclos	52
Conservateur en chef du patrimoine, directeur du Musée dauphinois	
Photos commentées de Sylvie Grange : Questions de visions (2)	57
Synthèse de la séance 3 Hélène Hatzfeld	64
Annexe 2 • L'immigration au Musée dauphinois	66
Jean-Claude Duclos	6
ance 4 • jeudi 10 juillet 2008	7
Introduction de la quatrième séance	73
Élisabeth Caillet	
Témoignage 10 • Les publics des Archives de France	7 7 75
Pierre Fournié	
responsable du département des publics à la direction des Archives de France	
Discussion	81
Témoignage 11 • Le jeu du Tapis volant Claude Gilbert	
Anciennement à la direction des Musées de France	8
Témoignage 12 • L'exposition Naissances Caroline Grienenberger	86 8
Association APIC (Agir pour la Promotion et l'Insertion par la Culture)	
Discussion	87
Témoignage 13 • Expériences à La Villette	90
Yves Jammet	
Discussion	<i>93</i>
Témoignages 14 • Interculturalité au Secours populaire	95
Nathalie Monin-Voelker	
Secours populaire français	9 95
	95 97
Témoignage 15 • Le public de Génériques Delphine Folliet	
Chargée de mission à Génériques	9
Discussion	97
Témoignage 16 • Les besoins culturels des populations défavorisées	
qui viennent à la BPI	99
Christophe Evans	9
Christophe Evans BPI (bibliothèque publique d'information), Centre Pompidou En guise de synthèse de la séance 4	100

Introduction Figure 1. Callet	103
Élisabeth Caillet Témoignage 17 • Les acteurs du dialogue interculturel	103 104
Luc Gruson	
Directeur général adjoint de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Cl	
Témoignage 18 • Du côté des écomusées Julie Guiyot-Corteville	106 106
Ethnologue, conservateur du Patrimoine, présidente de la Fédération des Écor	
Société (FEMS), directrice du musée de la ville de St Quentin-en-Yvelines Quelques remarques et questions	107
Ghislaine Glasson Deschaumes	
Témoignage 19 • Du côté d'une bibliothèque municipale	10. 108
Dominique Tabah	108
Bibliothèque municipale Robert Desnos, Montreuil (93)	108 109
Témoignage 20 • Du côté des archives	114
Cécile Simon	
Archives nationales, département de l'orientation de la communication au ser public	vice de l'accueil du
Témoignage 21 • La question des langues Michel Alessio	116 110
Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)), ministère de la
culture et de la communication	
Discussion	<i>118</i>
Témoignage 22 • Une expérience sur les langues dans une école Mireille Golaszewski	119
Inspection générale, ministère de l'éducation nationale	
Discussion	120
La suite des travaux du groupe Discussion générale	121 <i>12</i> ?
Propositions de suites à donner au séminaire Michel Rautenberg	124 <i>124</i>
Professeur d'anthropologie, Université Jean Monnet de Saint-Étienne	
Annexe 3 • Immigration et diversité culturelle :	
30 ans d'intégration culturelle des immigrés en France	127
Luc Gruson	122
Synthèse de la séance Hélène Hatzfeld	<i>13</i> 3
séance 6 – réunion finale du 5 mars 2009	135
Introduction	135
La constitution des collections et des fonds	139
La mise à disposition des fonds et des collections	142
Les publics	146
Les acteurs	149
Hypothèses de problématisation et nouvelles perspectives de recherche	152
Photos commentées de Sylvie Grange - Questions de visions (3)	155
iste des participants-e-s aux travaux du séminaire	157
Indications bibliographiques	158
• Sur la diversité culturelle	158
Dialogue interculturel et institutions patrimoniales	
(archives, hibliothèques, musées)	160

Sur l'histoire de l'immigration et les étrangers en France	163
Liste des participant-e-s aux travaux du séminaire	139

Indications bibliographiques_____140

AVANT-PROPOS

a mission Recherche et Technologie (MRT) du ministère de la Culture et de la Communication a initié depuis plusieurs années une politique d'aide à la recherche sur le thème *Cultures*, *villes et dynamiques sociales*. Elle s'est concrétisée dans un programme interministériel associant les ministères de l'équipement (PUCA) et de la jeunesse et des sports (INJEP), le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) et la délégation interministérielle à la ville. Explorant des champs de recherche au croisement du social et de l'artistique, du mémoriel, du politique et de l'urbain, ces programmes, animés par CLAUDE ROUOT pour le ministère de la culture, ont permis de mesurer l'impact des évolutions sociétales sur les expressions et pratiques culturelles et ont ainsi amorcé une réflexion sur les questions de la diversité et de sa prise en compte dans les politiques culturelles.

Ces recherches ont donné lieu à plusieurs publications ainsi qu'à des séminaires, tant à Paris qu'en province. Celui de Royaumont les 26 et 27 octobre 2007, *L'Entre des cultures*, consacré à la diversité, à la cohésion sociale et à l'interculturalité, a rassemblé une grande partie des chercheurs ayant participé à ce programme. Les actes ont été publiés sur le site Internet du programme et la revue *Culture & recherche* (n°114-115) a diffusé une partie des contributions dans une version synthétique.

Lors de ce séminaire, plusieurs chercheurs, des responsables ou membres d'institutions ont souhaité que des suites soient données à ces travaux, notamment autour du thème de l'interculturalité et de sa prise en compte par les institutions culturelles relevant du patrimoine. Soutenue par le ministère de la culture, cette proposition a donné lieu à l'organisation en 2008 d'un groupe de travail *Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques)* dans le but d'élaborer des axes de recherches sur le sujet.

Initié par Hélène Hatzfeld (Mission de la recherche et de la technologie) et placé sous l'animation scientifique d'Élisabeth Caillet (ICOM-France), il a rassemblé des représentants du ministère de la culture et de la communication, du ministère de l'éducation nationale, d'institutions, des membres d'associations, des chercheurs et des experts sollicités en fonction de leur expérience et de leur réflexion sur le thème de chaque réunion (cf. liste en fin de ce document).

Ce sont les interventions et les débats des réunions de ce groupe de travail, qui sont rassemblés dans le présent ouvrage. Ils ont servi de base de travail à une réunion finale, élargie à des chercheurs de différentes disciplines, le 5 mars 2009.

Cette séance a permis de tester les hypothèses qui se dégagent de ces travaux, auprès des chercheurs et des institutions concernés, d'élaborer des problématiques de recherches pertinentes et d'en définir les modalités.

SÉANCE INTRODUCTIVE • MARDI 18 MARS 2008

Rappel du contexte du groupe de travail

Hélène Hatzfeld

Ministère de la culture et de la communication (MCC), DDAI/MRT

Hélène Hatzfeld rappelle que cette première séance se tient le 18 mars, date symbolique puisque c'est la date anniversaire de la mise en vigueur dans le droit français et dans le droit international, un an auparavant, de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Dans son article 1, cette convention affirme le droit souverain des États d'élaborer des politiques culturelles en vue de « protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles », d'une part, et de « créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement », d'autre part. Cette convention fait donc partie désormais des argumentaires que l'on peut développer en droit international. Des actions seront engagées soit par les États qui conduisent à une jurisprudence qui, s'accroissant au fil des ans, aboutit à une politique juridique susceptible de faire évoluer ce droit.

Le contexte est porteur aujourd'hui en raison des thèmes en débat et des questions qui sont posées au niveau français (puisque le dialogue interculturel vient d'abord de la réflexion sur l'exception culturelle française, puis sur la diversité culturelle et finalement sur le dialogue interculturel). Mais c'est aussi au centre des débats au niveau européen, avec l'Année européenne du dialogue interculturel et avec la présidence française de l'Union européenne au 1^{er} juillet 2008 ou encore au niveau mondial au travers des réflexions, plus larges, sur les civilisations (et pas simplement les cultures) et quelquefois en termes un peu vigoureux et même violents.

De nouvelles questions émergent aussi, qui se posent dans les institutions patrimoniales pour mieux tenir compte de la diversité culturelle de la société française.

Enfin l'existence de pratiques et d'expériences d'interculturalité est constatée et il faut en tenir compte ; en même temps, il y a un décrochage entre les pratiques existant dans les institutions et les usages que les publics peuvent en faire (concernant les archives, mais aussi les bibliothèques ou les musées).

Le terme de culture est pris ici dans un sens large, plutôt anthropologique, ce qui va aussi déterminer la composition de ce groupe de travail, au croisement du sens plus restreint qui est celui du ministère de la culture.

Les trois principaux objectifs de ce groupe sont :

- la préparation d'un programme d'étude et de recherche pour 2009/2011, afin d'alimenter les politiques et réflexions du ministère de la culture en construisant un argumentaire et des orientations visant à mettre en œuvre l'interculturalité dans les institutions patrimoniales ;
- la publication, à partir des travaux de ce groupe, d'un numéro de la revue *Culture & Recherche* en 2009. Un numéro vient de paraître (N°114-115) sur l'état des réflexions sur la question fin 2007, construit notamment à partir des travaux du séminaire de Royaumont ;
- l'organisation d'un colloque européen en 2011, croisant les expériences de différents pays.

L'enjeu de ce groupe de travail est de voir comment la rencontre des cultures améliore et transforme les conceptions et les pratiques des musées, des archives et des bibliothèques. Seront abordées dans ce groupe des questions portant sur quatre aspects : les contenus, l'organisation de l'offre, les publics (et donc la réception de l'offre) et les acteurs (professionnels et partenaires).

Cette première réunion est consacrée à une définition collective de ce futur travail commun, à la délimitation des contours du groupe, au choix de personnes à associer (en permanence ou ponctuellement), aux modalités de travail et au calendrier des séances.

Introduction du séminaire

Jean-François Chaintreau

MCC, Délégué adjoint au développement et aux affaires internationales

Il souhaite participer le plus possible aux travaux de ce groupe qui doit être très ouvert et ne pas s'enfermer sur les questions patrimoniales. Il croit fortement en l'enjeu de ce séminaire et au travail de *brainstorming* (qu'il a souvent pratiqué avec Elisabeth Caillet). La question du dialogue interculturel est encore faible au plan conceptuel et il espère qu'il sortira de ce séminaire des éclairages à son sujet.

Le colloque récent (12 & 13 mars 2008) de la CNHI (Cité nationale de l'histoire de l'immigration) « Dialogue interculturel et diversité culturelle : un débat renouvelé » a été très intéressant, par ce qu'il a apporté et par ce qu'il a pointé comme restant à préciser et à approfondir.

Il attend de ce séminaire qu'il détermine et approfondisse les concepts nécessaires pour mieux définir le dialogue interculturel, en dépassant le témoignage, l'exposé de méthodologies et le discours irénique. C'est ce qu'il attend aussi des travaux de *l'Année européenne du dialogue interculturel* avec qui Il faudra faire un lien, notamment avec Jean-Marc Lauret, chef du département de l'éducation, des formations, des enseignements et des métiers (DEFEM) qui en charge de l'organisation du colloque européen final (avec les 27 pays en novembre 2008) sur la question du dialogue interculturel. Francine Labadie (du DEFEM et qui est associée à la préparation du colloque) est invitée à participer à ce titre à ce séminaire pour qu'elle informe le groupe sur l'état de leurs réflexions, la nature des propositions de contributions faites, comment elles se classent...

Une deuxième préoccupation pour ce séminaire, c'est que ses travaux dépassent le centrage sur les immigrations. Quand a été lancée l'année européenne du dialogue interculturel, on a vu que les pays européens comme la France, l'Espagne, l'Italie et même l'Allemagne ou les Pays-Bas ont une stratégie nationale de la diversité trop centrée autour des populations immigrées. Cette question n'épuise pas le sujet, et les autres pays l'ont rappelé. Les pays de l'Europe de l'Est se posent des questions sur les minorités nationales, linguistiques, religieuses... Il y a dans ces pays des conflits brûlants sur la manière dont sont traitées ces questions dans le cadre politique et social. Une autre dimension était interrogée dans leur document de stratégie nationale : celle du dialogue interreligieux. Cela peut nous amener à nous poser la question d'une définition plus internationale de la laïcité. Cette vision, en France, n'est pas spontanément partagée par tous. Jean Baubérot ¹ a travaillé sur ce sujet avec des universitaires du monde entier, dont celles de nombre de pays du Sud, sur un projet de déclaration universelle de la laïcité. Le texte existe et a été envoyé à certaines ONG. Peut-être faudrait-il l'inviter à l'une de nos séances ?

Il faudrait ouvrir sur la dimension de la diversité linguistique et sur les problèmes de la traduction. L'Europe y est confrontée y compris à celle des langues régionales. Il faudrait étudier les travaux réalisés au sein de la commission européenne sur la question de la traduction. On pourrait aussi faire parler quelqu'un sur les États généraux du multilinguisme de la DGLFLF.

Enfin, il faudrait redéfinir conceptuellement les termes « dialogue » et « interculturel » et les conditions de ce dialogue. Ils impliquent une réflexion sur tout ce qui a trait à l'égalité, à une égale dignité de chacune des cultures. On sait qu'on ne sort jamais indemne d'un dialogue interculturel. C'est une démarche personnelle importante dans laquelle on laisse une part de deuil, comme disait Ricœur.

Une autre piste de travail est possible, c'est celle des *ressources numériques patrimoniales*: d'importants efforts sont faits sur la numérisation du patrimoine en constituant des banques de données qui permettent, d'une autre façon, de faire passer des messages et de contribuer à l'éducation. Ce champ est à peine exploré. Des catalogues des banques de données sont réalisés, il y a maintenant un site « guichet unique », mais cela ne change pas fondamentalement le problème pour un professeur qui se retrouve seul face à son ordinateur, car les informations ne sont pas présentées sous une forme « éditorialisée », de façon à ce que le public puisse s'en servir pour ses élèves.

¹ Historien et sociologue français, spécialiste de la Sociologie des religions et fondateur de la sociologie de la laïcité. Fondateur et ancien directeur du Groupe de Sociologie des religions et de la laïcité (CNRS-EPHE), il est coauteur d'une *Déclaration internationale sur la laïcité* signée par 250 universitaires de 30 pays. [Source : Wikipédia.]

Réflexions préalables sur le contenu à donner au séminaire

Élisabeth Caillet

Musée de l'Homme

Élisabeth Caillet rappelle ce qu'elle avait dit au séminaire de Royaumont : qu'il lui paraissait intéressant de revenir au dialogue, à l'interculturel mais aussi au patrimoine. Elle relève une contradiction entre des gens qui sont chargés de faire de l'identité avec du patrimoine et ceux qui souhaitent fabriquer du dialogue interculturel, de l'échange avec d'autres à travers tout cela, des expériences, etc. L'intérêt de ce groupe est de faire venir des opérateurs et des acteurs de ce dialogue interculturel utilisant les ressources patrimoniales (bibliothèques, archives ou muséales) pour les écouter et décrypter ce qu'ils ont à nous dire en se donnant une grille de lecture un peu solide.

On est dans un champ de recherche et donc il s'agira aussi de faire le point sur les outils conceptuels pour lesquels on pourrait proposer que des chercheurs collaborent à leur approfondissement ou en inventent d'autres. Les réflexions dominantes aujourd'hui sont celles qui travaillent sur les *communautés* et cela induit le fait que la question de l'interculturel se réduit à : la culture produit-elle ou au contraire aide-t-elle à ne pas produire de la dissociation dans un monde apparemment unifié ? mais faut-il qu'il y ait une reconnaissance de sub-cultures pour que quelque chose puisse se passer ? Pourquoi en France on n'a pas l'équivalent des *cultural studies* ? On n'a pas non plus en France la même conception du communautarisme et de la segmentation des populations. C'est peut-être par ce biais que l'on pourrait réintroduire la question des langues.

Notre travail pourrait commencer par établir une revue des publications existantes, pour faire une mise à niveau du groupe sur l'état des recherches sur les questions qui concernent le séminaire. Des ouvrages d'anthropologues font le point sur ces questions : celui de Jean-Loup Amselle, *L'art de la friche. Essai sur l'art africain contemporain*, Paris, Flammarion, 2005 ; celui de Marc Abélès, *Anthropologie et globalisation*, Paris, Payot, 2008 ou de Maurice Godelier².

Cette mise à niveau du groupe est indispensable parce que, selon les outils conceptuels que l'on utilisera, on n'aura pas la même lecture des expériences de terrain.

Discussion

Précisions sur le cadre de travail

Michel Rautenberg revient sur l'horizon et le cadre de travail de ce groupe : il comprend bien le désir de ne pas s'enfermer, d'un point de vue abstrait, sur la problématique des communautés, de l'immigration, etc. Nous sommes malgré tout en France et, à lire les papiers de présentation du séminaire, il semblait que l'on allait travailler sur les collections patrimoniales dans les établissements français. La place des communautés, et des jeux qu'il peut y avoir dans les communautés à l'étranger, n'est pas très présente dans le fonds patrimonial français. Il souhaite que l'on reprécise si l'on va ouvrir le groupe à un travail plus comparatif à une échelle transcendant la France. Selon les pays, en Europe de l'Est par exemple, la problématique est complètement différente de celle de la France. En Bulgarie, des personnes revendiquent appartenir à des communautés ou à des ethnies depuis des siècles.

Jean-François Chaintreau pense qu'il est sage de commencer par le cas français puis de découvrir ensuite l'ampleur de la question et de voir s'il faut élargir ce travail, ou de séparer les deux questions et de les traiter séparément. C'est toutefois un peu dommage de rester centré uniquement sur le cas français.

Ghislaine Glasson Deschaumes pense qu'il peut être utile de se décentrer dans un premier temps pour mieux revenir sur un patrimonial national. Voir comment les pays ont évolué les uns par rapport aux autres sur ces questions. Dans la perspective de l'Année du dialogue interculturel, il est difficile de faire l'impasse sur les nouveaux pays européens qui sont encore dans la construction post-soviétique de leur identité patrimoniale et nationale pour certains, avec ce que cela suppose comme rejet de certaines minorités et des histoires différentes (certains pays sont issus de l'empire ottoman par exemple...) et des pratiques différentes de la diversité. On pourrait ensuite faire un retour utile sur le patrimoine national tel qu'il a été produit par l'institution depuis un certain nombre d'années. Elle demande à ce sujet quel spectre historique on se fixe : trente ans ? On laisse aujourd'hui de côté des bribes de notre histoire qui ne sont pas que des questions communautaires, comme la mémoire ouvrière par exemple.

² Maurice Godelier *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*. Albin Michel «Bibliothèque Idées», 2007

Si les *cultural studies* n'ont pas émergé en France, c'est à cause de l'approche post-coloniale qui démarre à peine en France. Nous allons certainement être amenés à nous poser la question post-coloniale qui rencontre un blocage évident en France. Il faudra lire Paul Gilroy³ et Stuart Hall ⁴ pour voir comment la question a été évoquée il y a plus de vingt ans en Grande-Bretagne et dans les anciennes colonies britanniques.

Pour *Jean-François Chaintreau*, si l'on contribuait à débloquer la situation française, ce serait déjà une bonne action du groupe ! et le numérique devrait faciliter ce travail.

Mireille Golaszewski, par rapport au numérique, pense qu'actuellement le système Éducation nationale favorise la montée en puissance de l'utilisation du numérique et encourage les professeurs à de plus en plus travailler en interdisciplinarité. Un second point important est la création de la discipline Langues vivantes comme une discipline en soi, déclinée en enseignements de langues différentes : on ne parle plus de langue 1 et de langue 2, il n'y a plus de hiérarchie entre elles et l'interdisciplinarité permet un regard comparatif, simultané. Une langue en féconde et en métisse une autre et cela permet une interculturalité d'une grande richesse. On assiste aussi à une modification des exigences en matière d'apprentissage des langues (cf. l'exemple du th anglais qui n'est plus pertinent pour la compréhension de la langue, alors que l'on s'est focalisé pendant des années là-dessus et que l'on a embêté des générations d'élèves avec le th!).

Mais ces deux petites « révolutions » n'apparaissent pas dans le dialogue et les institutions patrimoniales.

Sur l'institution patrimoniale et les langues

Une institution patrimoniale, c'est pour M. *Golaszewski* et des collègues qu'elle a interrogés, les musées, les archives, les bibliothèques et médiathèques, c'est un lieu-monument. Si l'on prend cette acception du terme - un lieu fixe de culture – on a des difficultés à voir comment les langues et l'interculturalité des langues se situent dans ce contexte, même si dans la bibliothèque il peut y avoir des ouvrages en différentes langues.

Le musée des langues est encore sous sa forme virtuelle. Un site vient d'être créé. Le bureau des langues vivantes a choisi cette année comme thème d'étude *Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues*. Cela montre qu'il y a des espaces autres que l'école pour apprendre les langues.

Sylvie Grange trouve que cette vision du musée est encore trop répandue. L'essentiel des 1208 « musées de France » sont des musées d'anthropologie et pourtant on a trop souvent une image des musées comme étant des musées des beaux-arts, alors qu'ils ne représentent pas plus de 25% de l'ensemble.

Pour *Hélène Hatzfeld*, il faudrait relier ces propos à notre entrée dans le sujet. On peut considérer l'institution patrimoniale sous un angle figé, fermé, passéiste... Mais l'enjeu de ce groupe de travail, en mettant en lien la réflexion sur les institutions patrimoniales, qui ont bien sûr aussi ces caractéristiques, et la question du dialogue interculturel, c'est de changer cette façon de penser. C'est en prenant de nouvelles positions face à des pays qui se posent des questions de minorités culturelles ou de rapport aux religions, en traitant la question des langues comme langues véhiculaires que nous pourrons le faire... Les expositions ne se contentent pas de montrer des images, des termes sont employés pour expliquer, traduire, etc. Il faut s'y intéresser.

On peut donc se demander comment les institutions patrimoniales, à travers ce dialogue et ces formes d'ouvertures, virtuelles ou autres, vont être amenées à se repositionner autrement . Cette notion de patrimoine peut prendre de nouveaux sens aujourd'hui.

Élisabeth Caillet revient à la question de la délimitation du champ des travaux de ce groupe. Le champ que l'on explore est : musées, archives et bibliothèques. Il s'agit de voir comment la question des langues traverse ces institutions. Mais on ne va pas prendre le champ des langues en tant que tel.

Par exemple, lors de l'exposition *Naissances*, un travail a été fait autour de la notion de la langue maternelle avec un atelier intitulé : *Naître à la langue maternelle* et un *tapis des langues* a été réalisé avec les associations partenaires.

Michel Rautenberg informe au passage que le Musée dauphinois à Grenoble avait fait une belle exposition sur les langues et qu'Arnold Van Gennep, l'un des fondateurs de l'ethnologie française, était aussi un éminent linguiste.

Ghislaine Glasson Deschaumes trouve intéressante la manière dont une tension émerge entre globalisation et diversité culturelle ; les phénomènes décrits pour l'anglais résultent de l'hybridation des langues. Le paradoxe vient de ce que des langues hybrides émergent avec un seuil de compréhension minimum et que des archives des institutions patrimoniales convoquent les langues dans toute leur complexité. Quand on regarde les archives de l'INA de la télévision d'il y a quarante ans, les jeunes ne comprennent pas forcément et sont étonnés de l'exotisme du français de leurs grands-parents.

Sur le plan de la diversité, on a donc un autre enjeu qui est celui de la complexité des langues, de leur richesse, de leur foisonnement qu'il faudrait peut-être soutenir. À terme, le dialogue interculturel passerait plutôt par la

³ Paul Gilroy, *Between Camps: Nations, Culture and the Allure of Race*, Allen Lane, 2000 ; *After Empire: Multiculture or Postcolonial Melancholia*, Routledge, 2004.

⁴ Stuart Hall, *Identités et cultures. Politiques des* Cultural studies, Éditions Amsterdam, Paris, avril 2007.

traduction, que par un seuil minimum de compréhension. On peut avoir cette même réflexion sur différents échanges artistiques : sur le théâtre, sur la danse contemporaine, etc. Des choix politiques vont devoir être faits. *Jean-François Chaintreau* pense qu'il faudrait expliciter le contenu de notre conversation. C'est peut-être le type de mise en lumière qui manquait dans le colloque d'ouverture du dialogue interculturel. On a tendance à réduire le champ de réflexion alors qu'il faudrait avoir une large ouverture de ce champ au départ, quitte à le réduire ensuite ou à le sous-traiter à d'autres. C'est le rôle du groupe de travail de poser ces questions, comme celle qui vient d'être d'évoquée : qu'une langue connaît différents stades à travers le temps, le fait que l'on est obligé parfois de retraduire des textes : un texte de Bossuet ne parle pas à un élève de 1ère. Élisabeth Caillet dit que c'est ce qui se fait en permanence dans les musées pour faire passer le langage des chercheurs au public : c'est le rôle de la médiation culturelle qui a été inventée pour cela.

La collecte et l'acquisition des œuvres

Pour *Sylvie Grange*, la question essentielle qui se pose aux personnes qui travaillent dans les musées se situe au moment des acquisitions. On ne peut pas ne pas acquérir des œuvres contemporaines, on est obligé de choisir. La notion de *collection d'études* n'a pas d'existence juridique, c'est une vue de l'esprit. Les champs de ce qu'on va élire comme étant représentatifs et que l'on considère comme pouvant entrer dans un musée – qui doit autant témoigner d'aujourd'hui que d'hier – nécessitent des arbitrages. La subjectivité, quoi qu'on en dise, entre en ligne de compte, mais il faut trancher en répondant le moins mal possible aux questions de choix de ce que va acquérir le musée. Les publics, d'ailleurs, peuvent être acteurs et une force de propositions ; on peut les solliciter. La façon dont ils s'approprient les œuvres est une façon de mesurer la « bonne » ou la « mauvaise » patrimonialisation de ce qui est proposé. Le croisement entre acquisitions et publics fonctionne bien.

Il serait intéressant de mesurer comment les institutions patrimoniales font la part au contemporain. Il faudrait dresser cet état des lieux pour faire avancer les choses et les mettre en symbiose.

Élisabeth Caillet réplique que c'est de cette façon qu'on pourrait bâtir le séminaire en cherchant à répondre à un certain nombre de questions.

Une séance traiterait d'une première série de questions correspondant à la collecte : qu'est-ce qu'on collecte, qu'est-ce qu'on acquiert, qu'est-ce qu'on accepte (en cas de dons), que choisit-on comme base patrimoniale (matérielle ou immatérielle), qu'est-ce qu'on affiche...

Une autre séance serait consacrée à la question de l'offre au public : comment on organise la mise à disposition des usagers des collections, des objets collectés ? Quelle mise en partage avec les publics ?

Ghislaine Glasson Deschaumes trouve la question de la collecte et de l'acquisition passionnante, y compris pour l'art contemporain. En replaçant cela dans une perspective européenne et le positionnement entre le local, le régional, le national, etc., elle relate qu'un débat avait eu lieu autour du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Bretagne car on lui reprochait d'avoir fait trop d'achats européens.

Cela amène à poser la question : comment le groupe va-t-il travailler sur l'articulation entre le local, le régional, etc. en termes de collecte et de projet patrimonial ? Est-ce que les projets patrimoniaux des musées en région sont en phase avec les projets nationaux ?

Sylvie Grange informe que lorsqu'un musée en région souhaite faire une acquisition, il présente le projet devant une commission et il faut qu'il obtienne un avis de « Paris », soit d'un grand département, soit de l'inspection générale des musées. En principe, il y a donc une articulation entre des choses qui seraient en région (plutôt de sphère régionale) et d'autres qui seraient à l'échelle nationale. Le musée qui est en charge de cela au niveau national a une politique très ouverte, le MUCEM (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), qui s'est ouvert à la dimension européenne, au comparatif... Elle ne pense pas qu'un musée en région soit empêché de développer un volet sous prétexte qu'il serait en région. Il faudrait cependant se donner les moyens de mieux mesurer cela. D'autant, dit Élisabeth Caillet que l'on ne parle que de collections nationales, mais si l'on regarde les fonds comme les FRAC ou les fonds départementaux, ils ne subissent pas la procédure lourde de la DMF; ils ont plus de latitude pour leurs acquisitions.

Hélène Hatzfeld trouve que cela pose la question du dialogue autour des différents point de vue que l'on peut avoir car tout dépend du regard sur les acquisitions : on peut les juger comme ayant une origine exclusivement régionale, mais beaucoup d'œuvres vont avoir un rayonnement plus grand que la région. Avec les migrations aussi la question va se poser et elle peut changer dans le temps.

[Cette question du temps donne lieu à un débat sur l'ampleur de l'investigation que le groupe veut mener.]

Pour Élisabeth Caillet, il va falloir se fixer des limites et voir jusqu'où les travaux du groupe vont remonter dans le temps. Un patrimoine, cela a forcément une épaisseur historique.

Michel Rautenberg trouve à ce propos qu'il y a une question qui est rarement posée : quid des collections « exotiques » non encore reconnues par la DMF, en particulier dans les musées qui ne sont pas contrôlés ? Quid des nombreux musées des missions africaines, océaniennes, etc. ? Leurs collections sont mal connues, souvent fermées au public et sont pourtant très intéressantes. Des associations, des missions, des privés gèrent ces fonds.

De même dans les centres d'archives ou des bibliothèques, il y a des fonds, souvent d'origine étrangère, qui sont négligés. Cela alimente aussi la question de la façon dont on traite la question coloniale.

Ghislaine Glasson Deschaumes précise qu'à La Rochelle, il y a un musée de la ville sur la traite négrière (Musée du Nouveau Monde) qui est un témoin important et peu connu de la traite négrière.

Sylvie Grange (à titre personnel) trouve qu'il serait intéressant de ne pas forcément s'en tenir aux collections nationales des musées de France; tout en étant très rigoureux, ce pourrait être une occasion de reconnaître des îlots de patrimoine qui sont sans doute potentiellement en danger et manquant de moyens pour être ouverts dans de bonnes conditions au public (grand public ou spécifique).

Élisabeth Caillet pense que des monographies pourraient être faites sur de tels lieux pour voir les questions qu'ils posent et comment se fabrique le patrimoine.

Elle souhaite revenir sur sa question de la durée dans le temps : jusqu'à quand remonte-t-on ? Dans l'appel d'offre de recherche qui sera formulé, il faudra dire quelles limites sont fixées.

Hélène Hatzfeld complète la question : comment lire les choses aujourd'hui ? Quelle genèse, quels contrepoints accepter, quelles limites se fixer ? Il faudra prendre le *contemporain comme un levier*, les réponses varieront dans le temps. Il faudra aussi considérer ce qui a des résonances sur aujourd'hui.

Ghislaine Glasson Deschaumes précise sa question qui était plus institutionnelle : sur quelle période de temps interroge-t-on la production institutionnelle ? Sur vingt, trente ans ? depuis la création du ministère de la culture ? les références à d'autres entreprises de patrimonialisation peuvent être des contrepoints. Il va falloir choisir une séquence limitée, comme une focale. Ce n'est pas seulement la question du temps à traiter, mais plutôt une focale à choisir. Par exemple, dans le cadre de la préfiguration du musée du quai Branly, une matière très importante a été emmagasinée en termes d'études.

Il y a deux options, dit *Sylvie Grange*. Ou l'on choisit assez arbitrairement une période et à l'intérieur de cette période, on étudie ce qui se passe. Ou bien on laisse les portes plus ouvertes, avec le risque de diluer le propos. C'est un choix de positionnement à faire.

Pour *Michel Alessio*, il s'agit bien quand même du dialogue interculturel dans les institutions *aujourd'hui*, donc à partir de là, pourquoi se fixer des limites dans le temps ?

Les réunions suivantes de ce groupe vont peut-être nous éclairer à ce sujet, on a le temps d'ici à fin 2008, de préciser un certain nombre de questions en suspens, propose *Hélène Hatzfeld*.

Les publics et professionnels concernés

Élisabeth Caillet soumet deux autres points à traiter au cours du séminaire. D'étudier les *publics*, les usagers : comment on les accueille ? Qu'est-ce qu'on leur propose ? De qui se compose le public ? Qui vient ou ne vient pas dans ces institutions ?

La dernière séance pourrait être consacrée à ce que l'on a appelé les *acteurs* : quels professionnels sont concernés ? Comment travaillent-ils ? Comment prennent-ils en compte le dialogue avec les différents représentants de cultures ? Quels sont les partenariats établis ? Comment ces professionnels sont-ils formés et évalués ? etc.

Michel Rautenberg souhaite que l'on revienne à l'histoire des cultural studies qui justement sont nées des interrogations posées dans les années 1950 sur les transformations des cultures populaires et la façon dont cultures populaires et cultures savantes se sont interpénétrées, etc. Ce pourrait être un second chantier à ouvrir à ce sujet. Cela mériterait peut-être un séminaire et de faire des travaux de traduction et de diffusion. Les Anglosaxons sont en train d'abandonner ce champ qu'en France on commence tout juste à défricher. Des travaux sur la question sont en cours à l'EHESS et il faudrait s'informer sur ceux-ci.

Ghislaine Glasson Deschaumes dit qu'on pourrait interviewer Danièle Hervieu-Léger sur cette question. Par ailleurs, il lui semblerait utile de s'intéresser au tourisme, qui renvoie à la question des langues, et en particulier au tourisme de masse sur lequel on a peu de distance critique et qui pourrait être une forme de dialogue interculturel. Il y a des publications sur le sujet qu'il faudrait étudier. On sait cependant que ce tourisme de masse ne se fait pas sur l'écrit, il n'est pas forcément construit.

G. Glasson Deschaumes propose également un autre axe de réflexion, celui de la coopération internationale entre les musées. Elle évoque la création du musée universel Louvre à Abou Dhabi qui est pour elle paradigmatique des questions que l'on peut se poser sur le sujet. Les pièces choisies pour le musée d'Abou Dhabi seront « inoffensives » du point de vue de la culture locale. Est-on toujours dans l'interculturel ? Il y existe une agence pour la promotion des musées français – France Museum - : est-ce qu'elle œuvre seulement dans le champ de l'exportation de biens de consommation (ce qui ramène à la question de la mondialisation) ? ou est-ce une stratégie de dialogue interculturel et qu'est-ce que cela suppose pour les musées de France comme relations avec Abou Dhabi, avec la Chine, etc. ?

Élisabeth Caillet remarque que cette question ne concerne que les musées, et même que les grands musées et en plus parisiens. Donc on peut se demander si c'est un symptôme de quelque chose qui va se développer ou seulement un cas aberrant.

Ghislaine Glasson Deschaumes pense que ce pourrait être plutôt les prémices de quelque chose qui va se développer partout dans le monde. Il serait donc intéressant d'avoir un rôle d'anticipation et de solliciter des chercheurs sur cette question qui, au-delà de l'exemple du Louvre d'Abou Dhabi, pourrait devenir une pratique. On pourrait imaginer qu'un musée régional fasse un partenariat avec un musée de Mexico, mais qui ne voudrait pas tel ou tel type d'œuvre qui ne pourrait pas aller avec la culture locale! Se poserait après la question de la standardisation de la muséographie; est-ce qu'on exporte sans en avoir conscience? Qu'est-ce qui est de l'ordre du transfert de savoir et qu'est-ce qui est de l'ordre d'une sorte de colonisation culturelle? ces questions sont d'une cruelle actualité.

Élisabeth Caillet suggère de regarder le travail fait par le réseau FRAME (French Regional and American Museums) qui s'intéresse justement au partenariat entre des musées régionaux, par exemple. Il faudra aussi sans doute prévoir un axe supplémentaire de travail qui pourrait être : coopération interculturelle.

Christian Rosselet insiste pour dire qu'au-delà de la question du Louvre, c'est un sujet sur lequel il faudra absolument se pencher. Lors d'un récent colloque de l'UNESCO, une des choses les plus frappantes a été de montrer que le dialogue interculturel est un dialogue conflictuel, de même sur la laïcité, on a entendu des choses complètement contradictoires avec les notions de laïcité à la française. Ces confrontations doivent s'exprimer, et cela sans forcément faire preuve d'irénisme.

Pour *Michel Alessio*, l'affaire des *caricatures* aurait aussi pu être une occasion de confrontations féconde, mais qui n'a pas abouti.

Mireille Golaszewski pense que d'autres questions peuvent être abordées, comme celle des musées à l'étranger qui ont des œuvres françaises présentées à des publics étrangers. Par exemple la Fondation Barnes, dans la banlieue de Philadelphie, où sont présentées des œuvres de peintres français impressionnistes français, mais aussi des cubistes, ou des contemporains, etc., où a été créé le concept (intraduisible) de « wall ensemble ». Il s'agit d'un accrochage d'œuvres de façon à ce qu'elles se répondent entre elles, une sorte de mise en échos chromatiques et non un accrochage en fonction de la période historique, d'écoles de peintures ou d'une histoire de l'art. L'objet de cette fondation est de jouer un rôle éducatif, notamment auprès des jeunes. Les étudiants qui fréquentent la fondation viennent s'éduquer à l'interculturalité dans l'art. Plus récemment, cette fondation a acquis des œuvres africaines (comme racines de la culture mondiale).

En tant qu'anthropologue, *Michel Rautenberg* est très intéressé de voir comment l'interculturalité procède du regard porté sur les autres. Il serait intéressant de savoir comment monsieur Barnes regarde les œuvres, mais il ne pense pas que l'on puisse prendre cela comme un propos interculturel : il s'agit plus de regarder comment M. Barnes regarde ces œuvres. On n'est plus dans l'interculturel mais dans une situation d'asymétrie. Est-ce une problématique que l'on va aborder ou non? Il craint une dérive du passage de la culture anthropologique à l'œuvre d'art. Il évoque le risque de sortir de la problématique du dialogue interculturel pour aller à la façon dont des institutions vont prendre en charge ce dialogue et le concevoir à partir d'œuvres d'art.

Ce qui vient d'être abordé a plus à voir avec des phénomènes de mondialisation ou d'internationalisation du marché de l'art, mais aussi du métier de conservateur et de l'économie des musées.

Élisabeth Caillet met en garde le groupe de travail de ne pas trop se référer spécifiquement à la question des musées. Ce débat pourra se poursuivre lors de la séance où l'on traitera de l'offre et du comment on accroche ou montre des œuvres.

Pour Ghislaine Glasson Deschaumes, l'internationalisation du marché de l'art et plus largement des échanges culturels est une question qui concerne l'anthropologie. Aujourd'hui, l'internationalisation des échanges culturels se traduit par des stratégies de modélisation internationale en muséographie. Ce qui est intéressant dans le dialogue interculturel, c'est le contraste avec les archives et l'écrit qui rendent le dialogue interculturel plus complexe et plus compliqué. La coopération européenne et internationale aujourd'hui est un enjeu très important pour le dialogue interculturel.

Sylvie Grange demande : pour qui travaille-t-on ? Il y a 1208 musées de France et si l'on enlève les 33 musées nationaux, il en reste un grand nombre et c'est plutôt à ceux-là qu'elle pense. La question posée par rapport à Abou Dhabi est intéressante, mais il faut peut-être que le groupe s'intéresse davantage à des exemples venant de tout le territoire : aux questions que se posent des services d'archives de base, etc.

Le fonctionnement du groupe

Participeraient aux travaux de ce groupe un certain nombre de personnes « permanentes » et d'autres personnes sollicitées ponctuellement en fonction des thèmes abordés. Dans le groupe permanent, il est indispensable qu'il y ait des représentants des bibliothèques, des musées et des archives, ainsi que des chercheurs (historien notamment) et penser à des champs comme le cinéma et la photographie.

Un groupe permanent

Il est composé des personnes présentes ou excusées lors de cette première réunion et de représentants de services ou d'organismes non encore contactés, à savoir :

Michel Alessio, DGLFLF; Élisabeth Caillet, Musée de l'Homme, animatrice du groupe; Jean-François Chaintreau, délégué adjoint au développement et aux affaires internationales; Pierre Fournie, direction des archives de France; Ghislaine Garin-Ferraz, Cité+, rapporteure des séances; Claude Gilbert, DMF; Ghislaine Glasson Deschaumes, revue Transeuropéennes; Mireille Golaszewski, IG de l'EN, groupe Langue vivante; Sylvie Grange, DMF; Hélène Hatzfeld, MRT DDAI, initiatrice de ce séminaire; Christian Hottin, DAPA, Mission ethnologie; Francine Labadie, DEFEM DDAI; François Portet, DRAC Rhône-Alpes; Michel Rautenberg, Université Jean Monnet de Saint-Étienne; Christian Rosselet, DMF; Ariane Salmet, MDP DDAI D'autres noms sont évoqués: Jean-Loup Amselle, anthropologue, EHESS; Nicolas Bancel, historien, université de Strasbourg 2, spécialiste de l'histoire coloniale française; Albert Dichy, directeur littéraire de l'IMEC (Institut Mémoires de l'édition contemporaine); Thierry Claerr, direction du livre et de la lecture.

SÉANCE 2 • VENDREDI 23 MAI 2008

Conception et pratiques de la collecte (acquisition, études, conservation)

Introduction sur les travaux du séminaire

Jean-François Chaintreau

MCC, délégué adjoint au développement et aux affaires internationales

Les travaux de ce groupe de travail sont tout à fait d'actualité et prennent place dans le contexte de l'Année européenne du dialogue interculturel qui a été ouverte par un colloque tenu en Slovénie et par celui organisé par la CNHI à l'UNESCO, au titre de la France. Ce colloque a suscité un grand intérêt, les actes sont sur le site : www.dialogue.interculturel.culture.fr. Ce colloque d'ouverture était plutôt tourné vers la célébration de la diversité culturelle que vers la réflexion conceptuelle sur la notion de dialogue interculturel. Sur cette notion, il est possible de consulter les actes du séminaire de recherche « L'Entre des cultures » 26 & 27 octobre 2007 à Royaumont sur : http://www4.culture.gouv.fr/actions/recherche/culturesenville/fr/manifestations.html) et le numéro 114/115 de *Culture & Recherches* « De la diversité culturelle au dialogue interculturel » paru l'hiver 2008.

Un certain nombre de manifestations sont organisées autour de l'Année européenne du dialogue interculturel et un site lui est dédié : www.dialogue2008.eu et des projets (plus ou moins novateurs) sont proposés dans ce cadre.

Cette Année se terminera par un colloque européen (placé sous la présidence française de l'Union européenne) qui se tiendra les 17 au 19 novembre 2008 à Beaubourg pour lequel un appel à contributions a été lancé le 30 avril par le ministère de la culture (avec une sélection le 31 juillet 2008). Les contributions seront mises en ligne. Des réunions interministérielles se tiennent autour de l'organisation de ce colloque. Au cours de ce colloque, chacun des pays présentera son document de stratégie vis-à-vis de cette question de l'interculturalité. Ce colloque est destiné à faire des propositions précises de nature politique qui sont soumises au conseil des ministres de la culture de l'Union européenne.

Pour les pays du sud et du nord de l'Europe, cette question est très liée à celle des immigrations. Pour les pays de l'est de l'Europe, le dialogue interculturel s'intéresse plutôt à la question des minorités linguistiques et culturelles. Les approches diffèrent beaucoup selon les pays. Le document de stratégie nationale française a été rédigé.

D'autres manifestations sont prévues à Lyon, en Azerbaïdjan... Par ailleurs, les États généraux du multilinguisme se réuniront à la Sorbonne le 26 septembre 2008 dont les conclusions seront reprises dans le colloque final de l'Année européenne du dialogue interculturel.

En ce qui concerne le fond de la question, les réflexions se sont largement appuyées sur l'ouvrage de François Jullien, professeur à l'université Denis Diderot (qui ouvrira le colloque final), *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*, Fayard, 2008.

Les travaux menés dans le cadre de ce groupe de travail viendront enrichir les réflexions en cours et les conclusions du colloque.

Hélène Hatzfeld

Pour pouvoir faire des recommandations politiques porteuses et avec une certaine teneur sur le sujet, dès 2009 mais aussi au-delà, il est indispensable de les alimenter en amont par des travaux de recherche.

Ce groupe de travail a pour finalité essentielle de préparer un terrain de recherche dans ce sens. Né du colloque de Royaumont, ce groupe vise à préciser la notion de dialogue interculturel ainsi que des axes de recherche autour de cette question dans trois champs : les archives, les bibliothèques et les musées.

Les perspectives de ce groupe pourraient être ⁵ :

- le lancement d'un appel d'offre de recherche restreint, très ciblé, avec éventuellement des commandes précises de travaux :
- une publication à partir des résultats des travaux, dont la forme reste à définir. D'ores et déjà il est possible de programmer, à partir des travaux du groupe, un numéro spécial de *Culture & Recherche*;

⁵ Voir le compte-rendu de la séance introductive qui s'est tenue le 18 mars 2008 sur le site interactif dédié au groupe de travail : https://semaphore.culture.gouv.fr/

- un colloque européen en 2010 de synthèse des travaux du groupe autour de ses trois champs (archives, bibliothèques, musées).

Ce travail s'accompagnera d'une revue des publications et des recherches sur le sujet (il semble que peu de choses existent sur la question du dialogue interculturel en croisant avec les termes de musées, archives, bibliothèques). En revanche, un rapport (*Rapport Boulay* ⁶) fait le point sur les recherches existantes sur l'interculturel en France. De plus, une attention toute particulière sera portée aux *Cultural studies* (modèle anglosaxon sur les cultures).

Le cadrage des travaux du groupe et du futur appel d'offre a été discuté lors de la première séance du travail du groupe [se reporter au compte-rendu de la première séance].

Discussion

Le cadre de travail

Élisabeth Caillet complète les propos en disant qu'au cours de cette séance, la question de la constitution des collections et des fonds sera traitée, vue sous l'angle du dialogue interculturel. Cette séance mettra plutôt en avant la question des musées et c'est à titre comparatif que seront abordées celles des archives et des bibliothèques. Elle mettra en avant les questions de collectes dans les musées et sera introduite par les réflexions de Sylvie Grange. Les autres séances pourront en revanche commencer par une analyse de cas approfondie soit sur le travail d'une bibliothèque publique, soit celui d'archives. Les trois champs, bien que proches, sont malgré tout assez différents et leurs finalités ne sont pas exactement les mêmes, même si les trois répondent à la notion de patrimoine.

Michel Rautenberg ajoute que le sujet du séminaire est la question du dialogue interculturel dans les institutions. Or, dans le domaine du patrimoine, il y a un champ qui est hors institution qu'il faudra peut-être aussi évoquer ultérieurement (les monuments, les édifices, espaces publics, etc.). Un rapport a été réalisé en Rhône-Alpes sur le patrimoine de l'immigration, et tout ne se passe pas forcément dans les musées.

Jean-Barthélemi Debost complète cette remarque : il travaille sur le patrimoine bâti et le patrimoine culturel dans l'urbain, ce ne sont pas des lieux clos, il se demande si sa participation est bien pertinente dans le cadre des réflexions de ce groupe. Hélène Hatzfeld pense que son expérience pourra éclairer le champ des pratiques institutionnelles, notamment sur la notion de collecte elle-même et sur « ce qui fait collection ». Élisabeth Caillet pense que des recherches sur le patrimoine urbain, le paysage, etc. pourraient trouver leur place dans le futur appel d'offre

L'intitulé du groupe

Michel Rautenberg trouve que l'intitulé de ce séminaire pourrait être mal compris : on peut se demander s'il s'agit d'un travail sur le dialogue interculturel ou sur le dialogue entre les cultures. Des problématiques différentes peuvent découler selon l'intitulé choisi. Met-on en avant les cultures ou la notion de dialogue ou d'échange ?

Selon *Hélène Hatzfeld*, un des grands enjeux du groupe est de rechercher ce qui se joue dans le passage de la reconnaissance de la diversité culturelle à la question du dialogue interculturel. Si l'on prend la notion de dialogue interculturel, c'est pour travailler cette notion pour dépasser ce qui peut être irénique dans la notion de dialogue.

Michel Rautenberg propose, pour avoir les deux dimensions, d'intituler le groupe : diversité des cultures, dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales... Hélène Hatzfeld pense qu'on peut différencier le titre du groupe et les questions de ce genre qui pourront être intégrées dans le futur appel à propositions de recherche. Pour Ghislaine Glasson Deschaumes, le choix des mots est important. La diversité culturelle est la diversité des expressions culturelles et pas des cultures. Il faut se garder de toute essentialisation des cultures : les cultures ne dialoguent pas entre elles, ce sont les personnes qui dialoguent. Les cultures ne sont pas homogènes à ellesmêmes ni identiques, mais toute culture est un processus de traduction.

⁶ Boulay Benjamin, « L'interculturel en France. Orientation des débats (2000-2007) », IEP de Paris, 2008. Texte disponible sur le site dédié du groupe de travail.

L'aspect européen

Ghislaine Glasson Deschaumes rappelle que dans les anciens pays de l'Est, la question du patrimoine bâti et des monuments, de la mémoire institutionnelle et institutionnalisée est l'enjeu de conflits importants qui touchent très directement la question de la collecte, de l'importance des archives privées, de la mémoire individuelle, de la mémoire familiale, la question du musée. La question se pose s'il faut faire un musée sur les victimes du totalitarisme, ou sur l'époque soviétique vue de façon plus plurielle, ce qui est déjà un dialogue interculturel au sein même de la société, un dialogue des mémoires... Ces questions ne semblent pas très différentes de celles qu'on peut se poser en France par rapport à la mémoire coloniale et au post-colonialisme.

Le programme *l'Europe pour les citoyens* propose des actions emblématiques de renforcement de la citoyenneté de structuration et d'organisation de la mémoire autour de deux piliers : celui de la mémoire victimaire, celle de la shoah et du totalitarisme.

On a peut-être intérêt à garder cette question du patrimoine bâti comme un des paradigmes de ce travail de groupe, même si cela n'est pas l'objet de l'appel d'offre final. Cela peut permettre de poser la question de l'espace public, du rôle des archives, des musées, etc. dans la construction d'un espace public en Europe, construit sur la diversité et l'interculturel, d'une manière plus complète. Elle pense qu'il ne faut pas séparer la question du monument de celle du musée, au moins dans l'analyse politique qu'on peut faire.

Christian Hottin signale, sur la question de la collecte, les travaux du Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (LAHIC) et notamment son atelier « Enquête sur la collecte. Pratiques et regards sur la constitution des archives », organisé sur le contexte français dans un premier temps, en association avec la DAPA (ministère de la culture) ⁷. Le 22 avril, la séance a porté sur La collecte des archives en bibliothèque, avec Pascale Heurtel (MNHM) et Fabienne Queyroux (Institut de France). Le 26 mai, le thème sera Collecter en archives départementales, avec Claude Jeay des Archives départementales du Cher. Les travaux de cet atelier devraient intéresser ce groupe.

⁷ Ce séminaire s'est déroulé de mars à juin 2008, sous la responsabilité de Yann Potin et Christian Hottin, au LAHIC à l'hôtel de Vigny à Paris. Voir le site : http://www.lahic.cnrs.fr/spip.php?article392.

Introduction de la séance

Élisabeth Caillet

Le propos de cette intervention est de présenter quelques réflexions sur *Comment collecte-t-on dans un musée* et comment dans ce champ s'effectue le dialogue interculturel et quelles questions cela peut poser à la recherche. Sylvie Grange apportera ensuite sa contribution et ses remarques sur ce sujet.

Cette introduction propose deux types de questions.

De regarder l'histoire de la constitution des collections sous l'angle du dialogue interculturel.

Beaucoup de recherches évoquent la constitution des collections des musées, mais sans regarder comment les cultures y étaient présentes. Les collections qui ont constitué les musées obéissaient initialement à deux finalités qui ont été progressivement modifiées dans le temps et l'éclairage historique pourrait donc être intéressant à étudier.

Lors de la constitution des musées et de l'ouverture au public, après la Révolution française, des collections royales ou en tout cas possédées par les personnes les plus riches de l'ancien régime, la finalité affirmée était d'éduquer les gens et de les faire profiter de ces œuvres. On retrouve cette affirmation dans les textes de la Convention sur le rôle des musées (et ce à travers toute l'évolution des musées du XVIII^e siècle au XXI^e siècle). Cette question d'éducation et de « goûter » les œuvres pourrait être un deuxième axe à examiner selon l'interrogation : qu'est-ce que cela nous dit du regard sur l'autre ? Est-ce que les autres sont des objets de « délectation », de savoir (la notion de curiosité est très présente).

Une autre valeur est très présente dès le début des musées, c'est la constitution de l'identité nationale. La collection de musées a entre autres finalités, qui ne sont pas contradictoires, de constituer l'identité d'une nation et de regarder « l'autre », peut-être pour montrer en quoi il est « autre » (étranger, différent, lointain...).

Dans les années 1980, un mouvement muséologique très important est apparu : le MINOM (Mouvement international pour une nouvelle muséologie), représenté en France par la MNES (Muséologie nouvelle et expérimentation sociale). Ce mouvement a cherché à rompre avec la prééminence des collections et se préoccuper des visiteurs avant tout et met « le musée au service des hommes, aujourd'hui et demain », avec pour préoccupation essentielle de « faire du dialogue », de faire que cela fabrique de *l'identité collective* ; le terme de participation fait son apparition dans le domaine. Il serait intéressant d'étudier l'évolution de la définition du musée. Le Conseil international des musées (ICOM) a réalisé des travaux à ce sujet et sur la nécessité de transformer la définition initiale du musée pour davantage intégrer la présence des populations, des destinataires et des représentations immatérielles.

Cet éclairage historique dans le champ des musées pourrait être confronté à celui des archives ou des bibliothèques qui ont une histoire beaucoup plus ancienne.

D'étudier les pratiques actuelles de constitution, de conservation et d'étude des collectes

Aujourd'hui, il y aurait sans doute à travailler sur les pratiques de collecte des musées. Comment on acquiert, comment on choisit, comment on permet le dialogue entre les cultures, comment on accueille les dons de collection, qui collecte ? Toutes ces questions ont été posées au moment de la création du Musée du quai Branly. Comment étudie-t-on les collections et comment, dans l'étude de ces collections s'élabore le discours sur les œuvres ? Qui a l'expertise et l'autorité de la fabrication du discours sur les œuvres ? Quelles sont les catégories descriptives de ces objets ?

Comment est-ce qu'on conserve, restaure ? Doit-on restaurer selon les canons esthétiques de la société d'accueil ou selon les usages des populations d'origine ? Une question est fortement posée aujourd'hui par des populations qui s'estiment spoliées par les collectes que nous avons effectuées : comment restitue-t-on ces objets aux populations d'origine ?

Des études monographiques pourraient être proposées sur des situations comme sur la constitution du musée du quai Branly, le Musée de l'homme, la CNHI, etc.

Discussion

En réaction à cette introduction

Michel Rautenberg trouve qu'en France, on est très marqué par notre modèle que l'on croit être universel. Les questions se posent peut-être différemment dans d'autres pays. Dans les anciens pays de l'Est, en Pologne par exemple, l'évolution historique des musées est différente, la religion, la littérature, la poésie tiennent une plus

grande place que chez nous. La tentation française est de toujours se croire universel. Au sein même des musées français, on peut aussi se poser la question de l'existence possible de plusieurs modèles. Tous les musées ne sont pas identitaires, l'identité nationale ou régionale n'est pas toujours au centre des préoccupations de certains musées. Le musée d'Arts et d'industrie de St Étienne est plus fondé sur une problématique d'éducation ou de promotion de l'industrie locale que d'identité.

Élisabeth Caillet réagit en disant que ce qui vient d'être dit est important, mais qu'il ne s'agit pas de faire l'histoire des musées en général, mais seulement de regarder l'histoire des musées avec un questionnement qui est de voir comment l'« autre » y apparaît. Est-ce que l'identité nationale est l'un des moyens par lequel le musée se met dans la relation avec cet autre.

Pour *Michel Rautenberg*, à Mulhouse, Roubaix ou St Etienne, toutes ces villes industrielles qui ont connu des musées au début du XIX^e siècle, la question identitaire est quand même posée, mais elle est posée autrement. Ce qui est étonnant, c'est de voir l'absence des ouvriers. Il y a donc aussi une identité de classe.

Sur cette question sociale, il cite un ouvrage de Gudehus ⁸ qui compare les musées industriels au plan européen et montre qu'il y a une tradition industrielle en Allemagne, en Grande-Bretagne et en France qui est complètement différente et souligne que la situation française est particulière et que la question ouvrière y est posée différemment dans ces trois pays. La bourgeoisie n'y a pas joué le même rôle.

Par ailleurs, M. Rautenberg souhaite pointer le fait que, dans cette introduction, E. Caillet évoque de nouveaux paradigmes autour des notions d'hybridation, les revendications de sociétés autres, l'importance du MINOM, etc. mais il pense qu'en fait, les musées sont avant tout une expression de leur époque.

Il faudrait peut-être aussi s'interroger sur la façon dont le musée rencontre aujourd'hui la *complexité de notre société*. C'est sans doute à tort que l'on oppose l'universalité de la civilisation à la singularité et à la diversité des cultures (avec pour sous-entendu qu'il y a un point de vue qui est plus légitime que l'autre).

Or, beaucoup de musées s'interrogent sur la façon dont s'articulent aujourd'hui les questions qui sont universelles avec les questions qui gardent une légitimité locale, « communautaire ». La communauté étant vue comme un groupe de personnes qui partagent une identité qui les singularise et les différencie des autres d'une certaine façon. La question posée aux musées est l'articulation de tout cela et pas de choisir. Le monde est de plus en plus complexe. La question du local se pose de manière générale et le musée s'approprie cette problématique de la place du local dans la mondialisation. On revient à la question du local et du global, à laquelle on peut ajouter une troisième dimension, qui est l'universel (qu'il ne faut pas confondre avec le global). Enfin, sur la question de la *légitimité*, question centrale pour la collecte et la présentation des objets, sur le rôle que peut avoir la population, il lui semble que l'on ne peut opposer les légitimités de chacun. Il faut peut-être plutôt s'interroger sur la façon dont ces légitimités s'articulent dans toutes les institutions culturelles (et pas seulement dans les musées). L'institution n'est plus simplement l'expression d'une identité nationale et d'un pouvoir monolithique, de plus en plus elle est le réceptacle de contradictions entre diverses légitimités, et les musées ne font pas exception. Est-ce le même problème pour les archives et les bibliothèques ?

En ce qui concerne les archives et les bibliothèques

Pierre Fournié répond que pour les archives publiques la question de la légitimité ne se pose pas, elles sont obligées de collecter les archives publiques. Elles se posent pour les archives et les collections privées. Les archives du monde du travail sont privées, elles sont archivées par les entreprises, les syndicats ou des particuliers. Les pratiques de collecte ne sont pas les mêmes que pour les archives publiques.

Christian Hottin évoque la question des archives du monde du travail qui ont été créées en 1983 pour accueillir, du fait de la nationalisation d'entreprises, les archives de ces entreprises qui sont entrées de ce fait dans la sphère d'action de l'État.

Pierre Fournié ajoute que c'est comme pour le dépôt légal des bibliothèques, c'est une obligation légale, par exemple pour la BNF ou l'INA ou le dépôt légal du Web. La collecte, ce n'est donc pas seulement celle des archives ou des collections privées, mais c'est aussi celle des archives publiques et c'est le dépôt légal. En ce qui concerne le dialogue interculturel, cela consiste en la collecte d'archives orales, d'histoires de groupes, de mémoires, de fonds documentaires, etc. Le privé, c'est tout ce qui n'est pas public, et c'est un champ immense, d'autant que l'État a tendance à se désengager (cf. la SNCF, EDF, etc.).

Christian Hottin pense que ce n'est pas aussi mécanique. Il y a en effet une obligation légale, mais les archivistes publics ne collectent pas tout, ils ne le peuvent pas et donc ils doivent faire des choix. Mais il est d'accord, la question ne se pose pas de la même façon pour les archives publiques que pour les archives privées.

⁸ B. Schroeder-Gudehus (dir.), 1992, *La société industrielle et ses musées. Demande sociale et choix politiques*, 1890-1990, Éditions des archives contemporaines.

Témoignage 1 • L'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC)

Albert Dichy

Directeur littéraire, IMEC

L'IMEC est installé dans l'abbaye d'Ardenne en Normandie [http://www.imec-archives.com/] et a pour mission de recueillir des archives privées. Cet institut privé, à caractère indépendant, de conservation et de valorisation d'archives, a été créé par des chercheurs et des professionnels de l'édition en 1988. Il est soutenu financièrement par le ministère de la culture et la région.

La question du choix de la collecte se pose clairement dans le cadre de cet institut. Trois personnes sont responsables de ce choix, avec tous les risques d'erreurs que cela suppose.

L'IMEC rencontre parfois des difficultés avec la BNF ou d'autres institutions, Les querelles portent essentiellement sur la fixation d'un périmètre des collections de l'IMEC. L'IMEC a proposé des chartes portant sur ce périmètre, mais aucune ne répond vraiment à la question, car l'IMEC s'intéresse surtout au processus de développement des collections.

La définition d'un périmètre

Le périmètre, c'est à la fois à l'intérieur des grands secteurs d'intérêt de l'IMEC : de l'édition, des archives de chorégraphes, de cinéastes, d'ethnologues, etc. et la fois des questions comme celle de la langue.

À la différence des musées, avec les archives, on n'est plus tout à fait dans le patrimoine. L'interculturalité d'ailleurs ébranle fortement cette notion. La question s'est posée de savoir si l'IMEC pouvait aussi collecter des ouvrages relevant du patrimoine de langue anglaise, par exemple lorsque Anthony Burgess, installé en France, a proposé ses archives à l'IMEC qui a accepté de les recueillir. Cela pose en revanche des problèmes aux institutions plus classiques et normatives. L'IMEC a considéré d'emblée qu'à l'intérieur du fonds d'archives contemporaines, la question de la langue se pose tout de suite. Comment traiter, par exemple, les archives de Beckett? Ce serait ridicule de les scinder en deux parties : ce qui est écrit en anglais et ce qui est écrit en français. Ou les archives de Kateb Yacine qui a écrit en français, dans un arabe qui lui est propre et en berbère? La question de la langue est un des points sur lequel l'IMEC est contesté, mais la décision a été prise de maintenir sa position à ce sujet.

Le processus de développement des collections

L'IMEC n'est pas né au sein du milieu et des traditions archivistiques, il a été créé par un groupe de chercheurs. Le projet n'était pas d'accumuler une succession de grands noms prestigieux, mais de reconstituer le tissu culturel d'une époque et d'accueillir des archives privées pour les ouvrir au public et pas forcément de constituer un patrimoine puisque ces archives restent la propriété de ceux qui les confient à l'IMEC. L'IMEC a ouvert avec cinq ou six fonds d'archives et vingt ans plus tard, il en abrite près de quatre cents (qui vont des éditions Hachette avec 1,5 km linéaires à de tout petits fonds).

Cette notion de *dépôt* est capitale, car elle a permis à l'IMEC, dans un certain nombre de cas compliqués, de recevoir des archives de façon provisoire. Par exemple, le jour où l'Algérie sera disposée à accueillir les archives de Kateb Yacine, elles pourront lui être restituées. Dans la collecte, le dépôt maintient une notion temporaire, fondamentalement différente de la donation, de l'achat ou de l'acquisition.

Dans les archives classiques, il y a un *domaine francophone* mais pas de domaine interculturel. A. Dichy est reconnaissant aux initiateurs de ce groupe de travail sur l'interculturalité de ne pas employer le terme de francophonie qui, dans ce domaine, peut fausser la question de l'interculturalité. La francophonie insiste sur le français qui est commun au dialogue, mais pas sur ce qu'il dit. Elle risque de ramener la question du dialogue à une sorte de « monologue à plusieurs ». L'interculturalité maintient plus fortement la question de la différence que la notion de francophonie.

Discussion

Pierre Fournié s'inscrit en faux : les Archives nationales ne sont pas que francophones. Il insiste sur la diversité des acteurs qui pratiquent la collecte d'archives, que ce soit dans les bibliothèques, les musées ou les archives. Le juridique dans le domaine est fondamental sur qui collecte et sur ce qui relève des archives publiques et ce qui n'en relève pas. Il n'y a pas que les archives privées qui peuvent intéresser le dialogue interculturel. L'accueil d'autres cultures est très présent dans les archives publiques : des archives départementales se font sur fonds d'archives publiques et contiennent des informations sur les naturalisations, sur les notions d'identité, de politiques publiques comme la politique de la ville, les DDE, etc.

Mais en ce qui concerne les archives orales, bien évidemment, par nature, ce sont des archives privées (sauf bien sûr les discours officiels).

Il serait intéressant de savoir exactement ce qui existe, en volumétrie, comme archives « interculturelles » dans les musées, archives ou bibliothèques, issues d'accords signés avec des grandes associations chargées au XX° siècle de l'accueil des populations immigrées en France (nord africaines, sub-sahariennes, originaires de l'ex Indochine, portugaises, etc.).

Ces archives, comme les musées, ne sont pas immédiatement accessibles. Un travail de médiation est à réaliser.

Christian Hottin pense qu'il n'existe pas d'archives, par nature, du dialogue interculturel, il y a une approche de fonds d'archives qui peut concerner ce dialogue. En ce qui concerne les archives privées, comme les archives du monde du travail à Roubaix par exemple, il y a de nombreux fonds qui peuvent intéresser le dialogue interculturel, notamment à partir des archives économiques. Les archives des ancêtres des multinationales ou des transnationales qui avaient des activités dans tous les pays d'Europe et au-delà ont été collectées à Roubaix. Ces archives ne concernent pas seulement les activités des entreprises, mais aussi les relations avec ces différents pays.

Il pense également important d'introduire une dimension réflexive, y compris du point de vue de la collecte et des pratiques, sur la diversité des pratiques à l'échelle internationale qui est un angle d'approche, et le dialogue interculturel entre professionnels pour la construction d'une *koinê* de pratiques et de principes d'équivalence et de transposition des pratiques en normes internationales. C'est l'histoire de l'établissement de standards à partir d'instructions, de colloques, de rencontres tant pour les archives, les musées ou les bibliothèques...

Concernant la notion de *dépôt*, il est étonné de voir opposer appropriation patrimoniale et transfert de propriété avec la pratique libérale. Les Archives nationales et de nombreux fonds d'archives en France fonctionnent à 75% sous la forme du dépôt qui offre une souplesse au déposant de ne pas rompre définitivement le lien avec ce qu'il dépose. Cela varie avec les pays et il faudrait repérer les diversités de pratiques dans le domaine.

Sur la question des archives publiques et du multiculturel, *Ghislaine Glasson-Dechaumes* fait la remarque que créer des archives publiques, c'est créer des lieux de sédimentation extraordinaires où il incombe, parfois à des archivistes mais parfois aussi à des initiatives privées de type associatif – comme Génériques – d'aller *lire la dimension de la diversité et de la faire émerger*. Il ne lui semble pas très intéressant d'opposer public et privé dans le domaine. Génériques a lancé ce regard sur les archives départementales, avec tout ce qu'elle comporte sur l'état civil, sur les arrivées, etc. d'étrangers en France et l'interculturel commence au moment de la présentation de ces archives. Comme cela vient d'être dit, il n'y a pas d'archives interculturelles en soi.

La question de la collecte par rapport au dépôt est intéressante. En tant que déposante volontaire à l'IMEC mais aussi, par contrainte, aux archives départementales, de la première vie des archives de *Transeuropéennes*, elle pense que *l'intention du déposant* devrait être interrogée. Il ne faut pas se centrer seulement sur la posture du collecteur. Que cherche le déposant en mettant ses archives soit au département, soit à la région, soit dans un musée privé, à l'IMEC ou à la BNF ?

Il y a un lien à faire entre collecte et dépôt.

Témoignage 2 • L'histoire des collections et du musée d'ethnographie en France

Fabrice Grognet

Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)

Concernant l'histoire des musées ethnographiques, *Fabrice Grognet* estime que des mots comme « patrimoine », « interculturel » et « dialogue » émergent finalement récemment et notamment autour du musée du quai Branly. Au départ, en 1878, quand l'État français décide de créer le premier musée d'ethnographie (celui du Trocadéro), c'est avant tout pour archiver « l'humanité en train de disparaître » : les « ruraux » européens du fait de l'industrialisation et les « indigènes » des colonies du fait de l'expansion coloniale. La présentation muséographique donne par conséquent un panorama des différentes civilisations, des plus « sauvages » déjà disparues au moins industrialisées, sur le point théorique de disparaître

Le musée correspond alors à une vision universaliste chargée de l'idéologie du progrès et l'ethnologie est, quant à elle, focalisée sur l'inventaire des caractéristiques physiques et culturelles sensées distinguer originellement les peuples (d'où la filiation entre le musée et l'ethnologie). N'étant pas encore une discipline de terrain, l'ethnologie prend comme support privilégié de son discours les collections du musée. Ce dernier devient quant à lui le laboratoire de la discipline (absence de filière en université).

Si l'on fait un rapide historique des principaux musées d'ethnologie - musée du Trocadéro, musée de l'Homme, musée des Arts et Tradition populaires, musée du quai Branly - on s'aperçoit qu'ils émergent toujours à un moment où il y a une sorte de « problème intérieur » qui surgit vis-à-vis de l'altérité.

Dans un premier temps, le Musée d'ethnographie du Trocadéro présente seulement les peuples « exotiques ». À partir de 1884, soit deux ans après son ouverture, est créée la Salle de France du musée du Trocadéro où l'on y présente notamment les Bretons. Cette arrivée du folklorique au Trocadéro s'effectue au moment où la III° République s'efforce de mettre en place le projet révolutionnaire d'un « État pour tous » et après que les Bretons aient voulu s'en émanciper en 1870. Présenter les traditions bretonnes à l'image des coutumes préhispanique de l'Amérique disparues dans un musée destiné officiellement au passé des peuples peut donc être vu comme un message politique à l'attention des provinces et annoncer la fin programmée des particularismes régionaux. Archiver les particularismes dans les musées et accélérer l'unité nationale, telle est alors la démarche de l'État.

En 1937, le fond du musée d'ethnographie est divisé en deux ensembles qui conduisent à la création du Musée de l'Homme et du Musée des arts et Traditions Populaires, soit à la distinction dans le patrimoine français de la composante ethnographique « exotique » (musée de l'Homme) et métropolitaine (ATP). Aujourd'hui la dimension métropolitaine s'étend jusqu'aux frontières de l'Europe avec le MuCEM. Et le Quai Branly présente le patrimoine national alors qu'il s'annonce être « le musée de l'Autre »; les cultures sont seulement juxtaposées et l'on nous parle de dialogue des cultures (comme une sorte de slogan publicitaire qui ne se matérialise pas).

De ce point de vue, le musée de la Cité de l'immigration est pratiquement l'antithèse du musée du quai Branly. Bâtie pour la connaissance et la reconnaissance de l'apport de l'immigration, son slogan pourrait être : le musée de « nous autres » (et non pas de « l'autre intérieur »). Il nous enseigne que la diversité est constitutive de la France et refuse une approche culturaliste de l'immigration.

En ce sens, il ne faut pas perdre de vue que le musée est avant tout une institution politique répondant à un contexte. À certains moments l'altérité peut être mal vécue dans l'espace public (montée xénophobes). Le musée intervient alors pour calmer les tensions et créer de l'unité.

Témoignage 3 · Les musées de France

Sylvie Grange

MCC, Direction des musées de France, département des collections

Elle présente le point de vue de quelqu'un qui a été responsable d'institutions patrimoniales pendant dix-neuf ans sur le terrain, où la notion de musée et celle de patrimoine ne se distinguaient pas, c'était un continuum patrimonial, une logique de partenariat avec les archives, avec les archéologues, etc. Elle a été conseiller musées à la DRAC Rhône-Alpes où, avec l'ethnologue régional et la responsable du patrimoine écrit, ont été conduits des séminaires, des réflexions et d'actions, et elle tient donc à poser le postulat de la transversalité du patrimoine auquel elle croit et auquel elle voudrait continuer de croire en étant maintenant dans un service central du ministère de la culture. Circule encore trop dans ce groupe de travail, et en général, l'idée du musée « de la pièce unique », des beaux-arts. Or le nombre de Musées de France est de 1208 dont environ 75% ne sont pas *stricto sensu* des musées « « beaux-arts. Il y a donc différents types de collections et d'approches dont il faut tenir compte, et pas seulement cette vision du musée de collection considérée comme beaux-arts. Il faudra tenir compte dans les travaux du groupe de cette évolution et de cette réalité.

Pour mieux comprendre le sujet, elle propose de faire quelques pas en arrière puis de dire ce que sont aujourd'hui les musées de France. Pour cela, elle repart de la loi relative aux musées de France promulguée le 4 janvier 2002, répondant à quatre grands objectifs [voir en annexe du compte-rendu le texte complet cité sur le site du ministère de la culture]:

- redéfinir le rôle et la position du musée face aux attentes de la société, en tant qu'acteur au service du développement et de la démocratisation culturels ;
- harmoniser le statut des musées reconnus par l'État et fédérer, dans le respect de leurs spécificités, les différents musées de France. ;
- améliorer la protection des collections ;
- intégrer et approfondir la logique de décentralisation.

« En ce qui concerne les collections, le texte affirme l'inaliénabilité des collections dans le respect du principe de la domanialité publique. Il soumet la possibilité de déclassement d'objets des collections d'un musée de France relevant d'une personne morale de droit public à l'avis conforme, c'est-à-dire à l'autorisation, d'une commission scientifique dont la composition et le fonctionnement seront fixés par décret et exclut de cette possibilité les objets provenant de dons et de legs, ainsi que ceux acquis avec l'aide de l'État. S'agissant des musées relevant des personnes morales de droit privé, le texte pose le principe de l'insaisissabilité et de l'imprescriptibilité de leurs collections, et de l'inaliénabilité de celles-ci pour ce qui concerne les objets acquis avec l'aide de l'État ou de collectivités publiques. Il leur donne par ailleurs accès au bénéfice du droit de préemption pour l'enrichissement de leurs collections. Le texte prévoit également la possibilité, en cas de mise en péril, du transfert provisoire de tout ou partie des collections d'un musée de France. »

Quelle vision littérale du musée ?

Incontestablement, le fondement de l'appellation repose sur la collection. Donc, pour la CNHI, mais aussi pour le musée de la Révolution française dont il avait été question, il n'y avait pas de collection constitutive. La question de l'émergence de nouvelles problématiques ou approches peut paraître contradictoire avec une définition *stricto sensu* du musée fondé sur la collection.

Une deuxième chose qui est affirmée dans la loi, c'est la *collégialité* comme un mode d'exercice des moments forts de l'institution - les moments forts de la collection - donc au moment de l'acquisition et des gestes de restauration. À travers une restauration, on prend en compte, ou pas, toutes les valeurs d'usage, en tenant compte des différentes vies du bien culturel. Pour ces moments de l'acquisition et de la restauration, la loi instaure face à l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité qu'elle a instituées ce principe de la collégialité. Normalement, les responsables de musées doivent venir présenter face à leurs collègues, au cours de commissions régionales ou interrégionales, leurs propositions qui sont alors débattues de façon collégiale.

Un autre volet de cette collégialité est la notion de *Projet scientifique et culturel* (PSC). Le PSC est une ligne de conduite que se donne l'institution, en se donnant les moyens pour y arriver. C'est un important travail de rédaction d'un document qui sera ensuite discuté au cours de commissions puis approuvé par différentes

instances et *in fine* par l'État. C'est alors un document contractuel où est présente la question des acquisitions et des collections.

La loi prend aussi en compte, pour la première fois par rapport à la pratique professionnelle officielle, la question des *publics*, ce qui ne s'est pas fait sans difficulté, y compris contre une partie de la profession elle-même.

Par rapport à la définition de l'ICOM, la définition de la loi est commune ou légèrement en retrait (la mention des témoins matériels de l'homme et de son environnement qui fait partie de la définition de l'ICOM n'est pas reprise dans la loi Musées).

Sur les notions de réseau et de relation des musées entre eux et des musées avec le monde, la loi évoque timidement la mutualisation possible des services des publics et les transferts possibles de collections entre musées de France. Virtuellement est créé un grand corpus « Musées de France » et les circulations sont encouragées à l'intérieur de ce corpus.

Quelle vision extensive ou présupposée du musée ?

Une vision plus large qui induit ce qui est déjà dans le texte : qu'il y ait, dans la pratique, des conservations territorialement compétentes sur plusieurs musées, ou sur plusieurs musées dans un même lieu, qui animent un *territoire*. Il s'agit de transcender la question de la collection pour évoquer la réalité d'institutions abordant la question du territoire de manière élargie au *territoire* géographique, mais aussi dans un territoire mental ou encore un territoire induit par les publics ou les usages.

Pour revenir à la méthodologie du PSC, c'est dans ce sens qu'il est demandé aux responsables de musées de travailler. Un PSC, c'est d'abord la réalisation d'un état des lieux puis l'élaboration d'un projet. Dans l'état des lieux, il y a une prise en compte du territoire, d'une contextualisation et d'une logique de partenariats et on fait ressortir les différentes vies du musée. Sans vouloir faire du passéisme, en révélant l'histoire d'un lieu, on redécouvre les dimensions prises en compte au cours des temps. Cela peut permettre de se réapproprier des choses oubliées mais pour lesquelles il y a des collections, soit de procéder à des collectes nécessaires car il y a eu des délaissés et aussi de savoir vers quoi l'on veut aller.

Dans la partie projet du « musée rêvé », il y a une double écriture : on part du « stock » et on crée un musée et on oublie le « stock », on part des publics et on voit comment le musée peut se définir par rapport à ça.

De ce point de vue, une *évaluation* serait probablement un bon indicateur pour juger si les politiques conduites par les institutions et les projets scientifiques et culturels rendent bien compte de cette double prise en compte.

Quelles réalités du musée ?

Pour les fonds anciens (les « stocks » actuels), il y a la révélation de ce qui y est et, en creux, de ce qui n'y est pas. Cet état des lieux est inconcevable à faire à l'échelle de toute la France, en revanche, il faut se donner les moyens de mieux voir et approcher cela par une méthode qui reste à définir. On peut révéler l'autre à travers tout ce qu'on n'a pas voulu en dire. Mais comment considérer ce qu'il faudrait qu'il y ait ? Il y a des axes de recherche et de développement à trouver, y compris pour un éventuel appel à projet.

Pour les fonds constitués aujourd'hui, la mesure est plus aisée depuis la mise en place des commissions scientifiques régionales (CSR) et interrégionales depuis 2003. Grâce aux comptes-rendus, on peut se rendre compte de ce qui est passé en commissions. On peut faire un diagnostic sur un échantillon, en prenant comme critère la prise en compte du contemporain, aussi bien dans les musées d'art que d'anthropologie, voire de sciences naturelles.

On pourra estimer quelle part est reconnue à la légitimité d'une proposition de « l'autre », celui qui n'est pas le professionnel du patrimoine, l'expert mais qui - fondamentalement à travers l'expression d'une société, d'un groupe, d'une nation au sens du XVIII^e siècle - fonde la légitimité patrimoniale. Récemment, lors de la *Nuit des musées* à la CNHI, une table ronde était organisée pour faire parler les *donateurs* d'objets qu'ils avaient élus, avec la posture exactement inverse de celle du professionnel : du sachant, de l'expert voire du politique et donc celui qui a ou aurait la légitimité de proposer l'acquisition. Quelle est la part reconnue aujourd'hui à cette légitimité d'une proposition de l'autre, qui n'est pas le professionnel du patrimoine, mais qui fonde la légitimité patrimoniale.

Si un musée en région s'essaie à avoir une démarche comme la CNHI et qu'il tente de présenter un tel projet en commission, il y a tout lieu de penser qu'il se fera refusé. Il faudra donc bien avoir cette difficulté à l'esprit.

Plus qu'on le croit, le questionnement, le doute méthodique, la subjectivité assumée mais méthodologiquement bordée par le PSC, sont à l'œuvre dans les musées. Il y a un créneau pour l'ouverture à l'autre qui peut être réelle : encore faut-il en ressentir la nécessité. Au-delà de la recherche, il faudrait faire avancer les esprits et mieux accompagner des collègues dans cette prise de conscience et cette nouveauté par rapport à un conformisme encore trop souvent prôné.

Il faut que l'État affirme mieux l'exigence du questionnement et de la remise en question. Un apport méthodologique dans la pratique du métier paraît important et transcende la question du mode de collecte, du rattachement à une direction, etc.

En conclusion, elle pense qu'il faut rester sur l'image d'une approche transversale du patrimoine la plus transversale possible et d'une légitimité sociale trop souvent oubliée et qu'il faudrait réaffirmer.

Photos commentées de Sylvie Grange : Questions de visions (1)

Ce que dit la société avant la reconnaissance patrimoniale. Quelques images pour susciter le questionnement

1. Rencontre d'Arles, en 2007, une vision de mondialisation depuis la Chine.



2. Représentation identitaire à travers les courses de taureau : à Beauvoisin, à côté de Saint-Gilles, dans le Gard, lors de la remise du prix du meilleur *razeteur* à Khaled, en présence du maire et des arlésiennes, image s'il en est d'une identité figée (une beurette en arlésienne ?), dans un contexte identitaire très fort : comment l'ascenseur social que cela représente sera-t-il pris en compte ?



3, 4. Émergence et perduration d'un culte à l'amour autour du lieu de l'accident qui a provoqué la mort de lady Di : phénomène social à prendre en compte ? Patrimonialisation fondée ?





5, 6.
Émergence d'un culte à Gainsbourg et au message de subversion qu'il a porté : sorte de tribune autoproclamée à la provocation. Par rapport à un projet, envisagé, d'un musée Gainsbourg, comment traiter la façade : mettre sous cloche ? Laisser s'exprimer ? Jusqu'à quand ?





7, 8. L'habitant de la rue, sous le viaduc SNCF de Bercy ayant reconstitué l'unité écologique de base ? Décence ou impasse de la collecte ?





9, 10.
Quelle mémoire des lieux d'exclusion : cellules de la prison de Montluc : pseudo Jean Moulin et cellule collective de femmes ?





11.
Point d'orgue :
manifestation kabyle sur
le parvis des droits de
l'Homme, sur la colline
de Chaillot :
confrontation des ports
de tête et croisement des
regards.



Discussion

À propos des images

Christian Hottin remarque que plusieurs des images montrées posent la question de la prise en compte patrimoniale de faits de société contemporains. Les images de la course camarguaise relèvent de la problématique du patrimoine culturel immatériel. Se pose la question de l'intégration de ces éléments patrimoniaux dans l'institution patrimoniale. Il ne faut pas perdre de vue qu'il peut y avoir une prise en compte par l'institution patrimoniale qui ne suppose pas l'inclusion dans un lieu patrimonial prédéfini. Le cas des arènes de bouvine est d'autant plus intéressant que c'est l'une des très rares pratiques qui a fait l'objet, par des voies détournées, d'une inscription aux monuments historiques pour protéger la course camarguaise. Pour protéger la course camarguaise, comme on ne peut pas en droit français protéger la pratique, c'est la parcelle cadastrale qui a été protégée ainsi que les arènes démontables sur lesquelles se réalisent ces pratiques. C'est une forme de protection a minima.

La convention de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel ouvre des perspectives intéressantes de prise en compte par l'institution patrimoniale de ces pratiques sans exclusion a priori prédéfinie puisqu'elle prévoit la sauvegarde par la protection. Dans certains pays, comme la Belgique, le droit des monuments historiques a déjà été adapté aux pratiques immatérielles. Récemment, les Marches folkloriques de l'Entre-Sambre et Meuse ont été classées au titre de patrimoine immatériel par la communauté wallonne, alors qu'il s'agit de pratiques tout à fait immatérielles, ce qui n'exclut pas une prise en compte muséale, dans une bibliothèque ou par les archives.

Sylvie Grange pense que c'est surtout la pratique qui protège les arènes, c'est parce qu'elles sont pleines. Dans le même village, il y a une pratique d'empègue ⁹ au moment de la fête de la jeunesse, et tous les ans, les jeunes qui entrent dans l'âge adulte mettent sur les façades des empègues qu'elle photographie. Mais elle n'est pas sûre que cela fera l'objet d'une prise en compte patrimoniale de ces choses qui sont plus ténues.

Élisabeth Caillet demande s'il va falloir élargir les propos du groupe à tous les types de dialogues en voyant l'ampleur du travail que cela suppose et s'en inquiète.

Jean-Barthélemi Debost pense qu'un filtre possible pourrait être : quelles relations entretiennent le dialogue interculturel et la notion de patrimoine ? Est-ce que le rapport à l'autre, à un moment ou à un autre, a été considéré comme antinomique avec la notion de patrimoine (de patrimoine national), en sachant que cela évolue, que cela bouge. Il y a des monographies historiques qui sont maintenant consacrées au rapport à l'autre, mais pendant longtemps il y a eu une opposition fondamentale entre ce qui venait d'ailleurs (mais pas tous les ailleurs) et la notion de patrimoine. L'intégration des collections exotiques au titre patrimonial se fait pour légitimer un projet national mais pas au titre d'une collection témoignant d'une collectivité nationale.

Plusieurs personnes dans l'assistance contestent ce propos en disant que ce sont des collections sur l'humanité qui font partie de l'histoire de la civilisation. Au XIX^e siècle et même avant, le monogénisme est au cœur des débats. La Société des observateurs de l'homme (société savante créée en 1799 à Paris) avait le projet de faire un musée des régions françaises et ensuite des civilisations mondiales. Il y a une ambiguïté dans le mot patrimoine qui contient le mot patrie ; on parle surtout maintenant de patrimoine mondial.

À la question de *Michel Rautenberg*, pourquoi nous avoir montré ces images, *Sylvie Grange* répond que c'est une mise en amont de sa réflexion. *Claude Gilbert* trouve la démarche et les images intéressantes, et que ce sont des images au statut incertain : qu'est-ce qui va faire patrimoine après ? Quel est le lien avec le questionnement et le doute

Ces images correspondent bien aux problématiques évoquées mais pas aux trois champs (bibliothèques, archives, musées).

Ghislaine Glasson Deschaumes pose la question : qu'est-ce qui fait patrimoine et qu'est-ce qui fait mémoire ? Est-ce la même chose ? Quand on regarde l'image 2 (le bouquet au meilleur razéteur), la question du territoire est secondaire, mais elle est importante. Elle est secondaire au sens de l'individu, mais pas au sens du partage. Il y a un lien entre les notions de territoire, de contexte, de territoire fermé, de territoire ouvert. Un travail autour de la notion de territoire devrait enrichir nos propos.

Élisabeth Caillet pense qu'il y a une réflexion à avoir autour du triangle : mémoire, patrimoine et « inter », dont les limites exactes ne sont pas claires.

Michel Rautenberg estime qu'il y a beaucoup de travaux sur l'histoire, la mémoire, le patrimoine, il faudrait surtout mettre l'accent sur « *l'inter* », sur la question de l'interculturalité.

⁹ Il s'agit de petits dessins réalisés au pochoir autour des portes des villages. Ces dessins sont réalisés par les jeunes du village (les Abats), ces pochoirs sont faits dans le cadre des aubades qui sont une tradition des fêtes votives des pays de la Petite Camargue. Ces pochoirs sont généralement directement liés à la culture taurine. [Source : blog de La Calmette, un village de la Gadonnenque.]

La question des inscriptions, protections, enregistrements et des négociations

Jean-Barthélemi Debost relate l'histoire, en Seine-Saint-Denis, de l'hôpital franco-musulman Avicène, qui a ouvert ses portes en 1935, de style à la fois mauresque et moderne. Sa protection au titre des monuments historiques aurait été refusée une première fois à la CRPS. Sa protection en 2006 l'a été au titre de l'architecture et de la mémoire.

Ghislaine Glasson Deschaumes ajoute que la mémoire collective de l'Algérie a été tronquée de son volet latin, chrétien... qui a été réhabilité par la suite, et qui a donné lieu à des négociations.

Pour elle, les graffitis (comme les empègues) font partie du patrimoine et de la mémoire collective. De même, dit *Claude Gilbert*, que d'autres pratiques de jeunes comme le hip hop. Elle signale une exposition de graffitis d'artistes américains qui a eu lieu au musée des Monuments français et où étaient présentés en contrepoint des travaux de jeunes français (*Graffiti Art* [catalogue de l'exposition] : Artistes américains et français 1981-1991 au Musée National des Monuments Français].

Sur la question du public et du privé, *François Portet* pense que c'est surtout la sensibilité des collecteurs qui est importante quand il s'agit de multiculturalisme. Il demande comment les institutions publiques ont à se saisir des attentes multiples des individus vis-à-vis de ces enjeux multiculturalistes? Il y a des *négociations* entre les individus et les institutions pour la reconnaissance des demandes des individus de faire reconnaître leur culture. Des formes de culture émergent, mais on peut se demander ce que deviennent les formes éphémères enregistrées par les musées. La fragmentation de ces appartenances est d'autant plus forte que les appartenances sont multiples.

Fabrice Grognet revient sur le terme de « négociation » qui lui semble meilleur que celui de dialogue en la matière. Le terme de dialogue ne cache-t-il pas en effet des rapports de forces (visibles dans la négociation entre histoire et mémoire à la CNHI)?

À la CNHI sont présentés des parcours de vies, des expériences qui confinent à l'universel. On ne parle plus de population à la CNHI, mais d'individus, de familles d'expériences ou de parcours de vies, etc.

Il regrette que personne du musée du quai Branly ne soit présent. Il pense qu'au musée du quai Branly, il n'y a pas eu de dialogue entre les descendants des propriétaires des objets et les représentants de l'État français ; il y a un refus d'échange avec les populations concernées (voir Sally Price, *Paris Primitive: Jacques Chirac's Museum on the Quai Branly*).

Pierre Fournié, sur cette question de la négociation, cite la circulaire de Jean Favier de 1976 (aux présidents de conseils généraux, recteurs de l'Académie et aux préfets) sur la conservation et l'archivage des dossiers des commissions de l'éducation spéciale (concernant les populations non sédentaires) : les carnets de nomades devront être versés aux Archives départementales.

Jean-Barthélemi Debost pense que l'on manque de grilles de lecture et en même temps qu'il y plusieurs points de vue : il faudrait les intégrer, les comprendre. Ainsi, le cimetière musulman de Bobigny (créé en 1937) donnait une image d'apparent abandon alors que pour certains, c'est seulement le reflet d'une pratique différente de la relation à la mort.

Pour *Michel Rautenberg*, le monde est plus complexe. Par exemple, on peut remarquer un changement social en Pologne à partir des pratiques funéraires : on y voit la place du catholicisme, les funérailles sont vues comme une représentation publique. Aujourd'hui elles subissent l'influence des Américains, des Français, selon l'influence subie par les populations. Un grand mouvement d'individualisation est commun à tous les pays de l'ancien bloc de l'Est. Le processus de privatisation est important.

Il demande comment est géré le cimetière musulman et si les règles de cimetière répondent à des règles du monde musulman, à des règles patrimoniales... Tout le monde est d'accord pour que ce cimetière vive, il est une preuve de soixante-dix ans de co-existence de communautés.

Sur la *notion d'enregistrement*, *Albert Dichy* pense qu'il faudra évoquer les procédures de constitution. L'interculturel se fabrique, il n'est pas donné en tant que tel. L'institution préserve, mais l'interculturel ne se fait que contre l'institution. Par exemple, pour le classement des archives d'Hampâté Bâ qui consistent en des récits oraux de tradition peule, la tradition occidentale veut que ces archives soient inscrites au nom de son auteur, ce qui a pour effet d'effacer la différence. Le regard occidental est encore prégnant sur la normalisation des règles de description, c'est un véritable filtre.

Christian Hottin estime qu'il y a une forme de globalisation des moyens de description et que cela pose problème. L'internationalisation des pratiques intègre la nécessaire association du représentant de la culture d'origine.

Michel Rautenberg s'inscrit en faux : l'interculturel ne se construit pas forcément contre l'institution. L'institution peut aussi grossir le trait (politique de la ville, ethnologue dans la description d'un terrain...). Il ne faut pas défendre une position contre une autre.

Hélène Hatzfeld souligne que l'on voit bien la complexité de la notion de l'interculturel, processus de divers de points de vue, de regards et de traduction dans les médias patrimoniaux (inventaire, codes de classements, valorisation...). Qui dit traduction dit aussi parfois trahison.

Ghislaine Glasson Deschaumes dit que depuis quelques années, la question du témoignage oral, de l'histoire orale a émergé, dans une approche et une définition profondément différentes des process habituels. La Galerie des dons de la CNHI y contribue.

Claude Gilbert demande où en sont les travaux que l'ICOM a commencé sur les différentes manières et muséologies occidentales ?

Dons et dépôts

Fabrice Grognet complète sur la démarche de dépôt à la CNHI: aucun de ces objets ne va s'ajouter aux collections permanentes. La démarche est de trouver des objets ou plutôt de trouver des personnes qui ont des choses à dire. C'est un parcours de migrant, d'où qu'il vienne. L'idée de la politique de mise en dépôt est venue du premier dépôt, effectué par un Indien, d'une valise qu'il a voulu assez vite reprendre. Il faut laisser le temps de la réflexion aux gens. Il y a donc recherche et conservation dans laquelle la relation de confiance ne doit pas être contredite par un passage en CSR. La question de la sélection ne se pose pas car il n'y en a pas. On n'est pas là dans le dialogue interculturel, mais dans l'universel.

[Voir à ce sujet : *Un essai de dialogue entre mémoires et histoire : les galeries participatives de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration* et la revue *Hommes & Migrations*, n° 1267, Mai / Juin 2007 : « Une collection en devenir », sommaire en annexe.]

Ghislaine Glasson Deschaumes, suite à l'affirmation de Fabrice Grognet : « on ne fait pas du dialogue interculturel », pense qu'au contraire, la CNHI est au cœur du dialogue interculturel. Il s'y produit un phénomène d'hybridation de l'institution qui est en soi de l'interculturel.

Mireille Golaszewski demande sur quels critères les personnes choisissent leur objet à déposer ? Cette Galerie des dons est entre le témoignage et la mémoire et devient en quelque sorte une galerie de portraits. Ces objets témoignent d'une orientation du choix, la subjectivité du donateur est à assumer.

Élisabeth Caillet informe qu'un numéro spécial de la revue de l'ICOM ¹⁰ évoque ces questions et notamment celles de Banques culturelles du Mali. Des objets sont confiés à une « banque », en l'échange d'un prêt, sorte de micro-crédit. Ces objets peuvent être repris quand les personnes le souhaitent ; ce sont surtout les femmes qui font ces dépôts.

¹⁰ Voir la revue *Nouvelles de l'ICOM*, lettre trimestrielle du Conseil international des musées, qui propose des numéros thématiques disponibles en fichiers PDF sur le site : http://icom.museum/thematic_fr.html

33

Annexe 1

Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France (J.O. du 5 janvier 2002)

Après avoir été votée par les deux assemblées, la nouvelle loi relative aux musées de France a été promulguée le 4 janvier 2002. Cette loi se substitue à l'ordonnance de 1945 qui ne répondait plus aux missions et aux services qui sont aujourd'hui ceux des musées. Cette loi, fruit de plusieurs années de travail, crée en particulier un label « Musées de France » et des dispositions fiscales nouvelles.

Le texte de loi, qui institue un label « Musée de France », répond à quatre grands objectifs :

- il redéfinit le rôle et la position du musée face aux attentes de la société, en tant qu'acteur au service du développement et de la démocratisation culturels. Les musées de France ont pour mission de conserver des collections reconnues d'intérêt public dans le cadre d'une mission de service public ou du moins d'utilité publique. L'objectif de démocratisation culturelle est inscrit au cœur de la loi à travers la notion d'accessibilité au public le plus large et d'égal accès de tous à la culture, l'affirmation nette des missions non seulement patrimoniales des musées mais aussi d'éducation et de diffusion, et l'obligation d'inscrire la politique tarifaire dans le cadre d'une politique culturelle ;
- il harmonise le statut des musées reconnus par l'État et fédère, dans le respect de leurs spécificités, les différents musées de France. Le texte qui s'applique à l'ensemble des musées et muséums reconnus par l'Etat, quelle qu'en soit la tutelle administrative définit un corpus minimum de règles communes afin de garantir ce qui est fondamental (la protection des collections, l'accessibilité au public, etc.) et de mettre un terme à des disparités injustifiées, notamment entre « musées de France » de droit public et de droit privé. La composition du Haut Conseil des musées de France organisme qui jouera un rôle fédérateur essentiel dans le nouveau dispositif reflétera les différentes familles thématiques de musées ainsi que les diverses catégories de leurs responsables ;
- il améliore la protection des collections. Le texte affirme l'inaliénabilité des collections dans le respect du principe de la domanialité publique. Il soumet la possibilité de déclassement d'objets des collections d'un musée de France relevant d'une personne morale de droit public à l'avis conforme, c'est-à-dire à l'autorisation, d'une commission scientifique dont la composition et le fonctionnement seront fixés par décret et exclut de cette possibilité les objets provenant de dons et de legs, ainsi que ceux acquis avec l'aide de l'État. S'agissant des musées relevant des personnes morales de droit privé, le texte pose le principe de l'insaisissabilité et de l'imprescriptibilité de leurs collections, et de l'inaliénabilité de celles-ci pour ce qui concerne les objets acquis avec l'aide de l'État ou de collectivités publiques. Il leur donne par ailleurs accès au bénéfice du droit de préemption pour l'enrichissement de leurs collections. Le texte prévoit également la possibilité, en cas de mise en péril, du transfert provisoire de tout ou partie des collections d'un musée de France ;
- il intègre et approfondit la logique de décentralisation. Le texte précise pour la première fois la règle du jeu applicable aux relations entre l'État et les collectivités locales. Il limite le contrôle de l'État aux seuls musées qui auront demandé et obtenu l'appellation " musée de France ". Il met en avant la mission de conseil qui incombe à l'État. Le texte organise le transfert de la propriété aux collectivités territoriales des dépôts de l'Etat antérieurs à 1910, soit plusieurs dizaines de milliers d'œuvres. Il s'inscrit dans la logique de la loi sur la coopération intercommunale, notamment en organisant la possibilité de cession de tout ou partie des collections d'un musée entre personnes publiques.

La présence, au sein du Haut Conseil des Musées de France, de représentants des collectivités territoriales, est la garantie d'un débat démocratique entre l'État et ses partenaires en matière de musées.

Des dispositions fiscales nouvelles

Un certain nombre de dispositions fiscales nouvelles inspirées par les conclusions d'un rapport de l'Inspection générale des finances établi à la demande du Gouvernement sont incluses dans la loi. C'est ainsi que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés pourront bénéficier d'une réduction de cet impôt égale à 90 % des versements effectués en faveur de l'achat pour les musées de France de trésors nationaux ayant fait l'objet d'un refus de certificat d'exportation, et ce dans la limite de 50 % du montant de l'impôt dû. À l'instar du système de la dation, cette mesure de grande portée devrait largement concourir à la protection du patrimoine national et à l'enrichissement des collections publiques. Dans le même cadre, les sommes consacrées par les entreprises à l'achat de biens culturels faisant l'objet, à la date d'acquisition, d'un refus de certificat ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés, dans la limite de 40 % de leur montant.

SÉANCE 3 • VENDREDI 19 JUIN 2008

Conception et pratiques de la mise à disposition, présentation des collections et fonds documentaires (expositions permanentes et éphémères, espaces, scénographie...)

Résumé des précédents épisodes...

Hélène Hatzfeld

La première séance de ce séminaire a consisté à définir ensemble les thèmes à aborder et la méthode de travail commune à adopter. La deuxième séance a porté sur les collections, les collectes, les fonds documentaires et en particulier sur le choix des collections, sur ce qui préside à ces choix, toujours au regard du dialogue interculturel.

Des questions transversales ont été repérées au cours de cette dernière séance. Le thème de dialogue interculturel a été rediscuté : ce n'est pas un acquis ni un donné, mais c'est une thématique à construire, voire à déconstruire. La notion de dialogue n'est pas seulement prise comme une rencontre entre des gens qui se parleraient, mais plutôt en essayant de voir ce qui se passe dans la circulation, dans l'altérité ou encore dans les obstacles ou les conflits. Le groupe s'est aussi penché sur la signification du terme *inter* dans interculturel, en termes de négociation entre des acteurs publics ou privés. Enfin les termes *culture* et *culturel* ont aussi engendré de longues discussions, le culturel dans son rapport au social, à l'ethnique. Le culturel est pris dans un sens large, dans son sens le plus ouvert, transversal, fluide, hybride et donc ne se résumant pas à l'ethnique ou aux migrations.

Parmi les questions transversales, ont été abordées celles des *échelles*: le local, le global, l'universel. La question de la dimension historique de cette réflexion sur le dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales: il a été décidé de ne pas fixer une dimension historique précise. La pertinence de faire des retours sur l'histoire sera abordée au cas par cas, en fonction du thème de la recherche, mais avant tout il s'agira de partir du présent et non pas de travailler sur des dimensions historiques pour seulement restituer le passé.

Enfin, la dimension comparative est apparue comme très importante. Elle sera peut-être difficile à mettre en œuvre selon l'ampleur que prendra l'appel d'offre de recherche et des partenariats qui s'établiront. En tout cas, l'aspect comparatif est au cœur des réflexions du groupe, au minimum dans le cadre de l'Europe et autant que possible dans le bassin de la Méditerranée et plus largement peut-être.

Deux grandes questions sont sorties des discussions de la dernière séance : une qui sera abordée par Sylvie Grange sur les légitimités patrimoniales :

- des acteurs : quels acteurs sont légitimes pour parler du dialogue interculturel et choisir ce qui fait collection ou constituer des fonds documentaires, etc. ;
- des objets : quels objets sont légitimes, que ce soit des objets à montrer, à archiver...;
- des actions : quelles actions sont légitimes ? quels gestes, quelles modalités ?

Qui parle au nom de qui ? Au nom de quoi ?

La deuxième question est la volonté de faire un état des lieux des pratiques pour éclairer le sujet de ce séminaire :

- un état des collections : qu'est-ce qui se trouve dans les collections au regard du dialogue interculturel et surtout qu'est-ce qui n'y est pas ? qu'est-ce qui pourrait y figurer ? et pourquoi ? Un état des collections également en termes de visibilité de *l'autre*. Qu'est-ce que l'on donne comme visibilité de l'altérité ?
- les pratiques par l'analyse des différentes modalités de passage de l'objet utile, vivant, privé à un objet qui devient archives, collections, ouvrages, fonds et qui est donc forcément altéré. Il y a altération et une forme de dépossession par rapport à l'individu qui le possédait avant. Il va donc être question de propriété, de patrimonialisation (y compris autour de la question du patrimoine immatériel ¹¹). Toujours à propos des pratiques, on approfondira les questions, déjà abordées dans ce séminaire, de modalités de classement, d'indexation, de normalisation, sachant que ces modalités fabriquent de la ressemblance et diminuent l'altérité, la singularité de chaque chose qui est archivée ou collectée... Que devient le singulier ?

Qu'apportent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (numérisation...) à ces pratiques de constitution des fonds (toujours du dialogue interculturel) ?

¹¹ Voir à ce sujet le numéro de la revue *Culture & Recherche* : « Le patrimoine culturel immatériel », n°116-117, printemps-été 2008.

Introduction de la troisième séance

Élisabeth Caillet

Les séances de ce séminaire sont à chaque fois organisées de la même manière. Aujourd'hui, sera interrogée le thème de *l'offre* : comment les équipements culturels font-ils leur offre ? qu'est-ce qu'ils offrent à leurs utilisateurs, notamment du point de vue du dialogue interculturel ? Comment cette offre concerne-t-elle l'interculturalité ?

Une première partie de notre réflexion essaie de décortiquer un cas, aujourd'hui, ce sera celui d'une bibliothèque exposé par Denis Bruckmann de la Bibliothèque nationale de France. Nous essaierons ensuite de comparer ce cas en demandant à Jean-Claude Duclos, directeur du Musée dauphinois, en tant que professionnel des musées ayant beaucoup travaillé sur l'interculturalité de réagir par rapport au cas des bibliothèques. Puis Marie-Laure Mehl qui est scénographe et qui a donc à fabriquer concrètement et matériellement les dispositifs d'offre. C'est donc l'un des éléments de l'offre puisque les espaces sont des scènes dont l'utilisateur se saisit et à l'intérieur desquels il circule. Cela permettra de voir de façon très concrète comment les discours sur le dialogue des cultures peuvent s'incarner.

Le questionnement sur l'offre

Quand on s'intéresse à cette question de l'offre dans les domaines qui nous intéressent, il semble que deux questions très différentes se posent et pourront être proposées à la communauté scientifique dans un appel d'offres :

- comment l'offre, concernant les archives, les musées et les bibliothèques, présente les *autres* (civilisations cultures, etc.) ;
- comment l'offre s'adresse aux *autres* ? Comment nous proposons des outils qui vont faire en sorte que les *autres* puissent s'approprier ce que nous leur proposons ?

En préalable, il faut se poser la question très transversale de savoir qui sont ces *autres* qui sont concernés par le dialogue interculturel. Ce ne sont pas forcément les mêmes lorsque l'on s'interroge sur les collections que lorsque l'on s'interroge sur l'offre et la mise en scène de l'offre que nous faisons dans nos équipements. En particulier, les *autres* peuvent être les enfants. C'est souvent la première distinction qui est faite dans l'offre, notamment dans les bibliothèques et sans doute aussi dans les musées. Les *autres*, ce sont aussi les handicapés, et cela est devenu obligatoire de penser à eux. Les personnes du troisième ou quatrième âge font aussi partie de ces autres, et c'est un public intéressant, porteur et disponible qui n'est généralement pas oublié.

Est-ce que dans l'appel à projets qui va être lancé, *l'autre* va prendre toutes ces facettes ou est-ce que cet appel à projets va se focaliser plutôt sur l'altérité culturelle ? On s'est aperçu, par exemple, que ce qu'on fait pour les handicapés dans ces équipements s'avère généralement très utile aussi aux non handicapés.

Le choix qui peut être fait, comme pour ce qui concerne la question de la dimension historique, serait de se restreindre au sujet de l'altérité culturelle, sans oublier ces autres dimensions à titre d'éclairages ou de comparaisons. En tout cas, dans l'appel d'offres, il apparaît qu'il faut essayer d'éviter la ségrégation des usagers. Il faut que, dans les équipements culturels, on puisse trouver du mélange, du dialogue, de la rencontre... c'est une prise de position à prendre d'emblée.

Nous allons explorer de façon très concrète ce que sont ces équipements : bibliothèques, musées, archives. Comment se son-ils constitués et comment tiennent-ils compte de l'interculturalité ?

Dans ces équipements, la scénographie intérieure, les circulations, la signalétique, le mobilier, les façons de proposer des *choses*, prennent-ils en compte cette altérité et de quelle façon ? Pour cela, il faudrait étudier les cahiers des charges d'élaboration de ces lieux, des expositions, etc.

Quand on dépasse la scénographie permanente des lieux, il y a des offres conjoncturelles, renouvelées, des expositions temporaires par exemple, des programmes d'activité, etc. Dans la programmation des équipements que nous étudions, tient-on compte de l'altérité et sous quelles formes ?

Est-ce que nous fabriquons des outils qui permettent de préparer la façon dont les différentes cultures peuvent s'approprier notre offre et est-ce que nous fabriquons des outils qui cherchent à faire en sorte que les différentes cultures puissent exploiter ce que nous proposons ?

En réaction à l'introduction

Laure Mehl dit représenter une association de scénographes qui viennent de milieux très différents et qui se sont regroupés parce qu'ils se posent la question de créer une charte de la scénographie. Ils trouvent que le métier de

scénographe dérape actuellement. Elle a eu entre les mains en vingt années d'activité de scénographe plus de quatre cents cahiers des charges, tous très différents, ce qui pose de vraies questions. Le métier de scénographe consiste à donner des clés de lecture à partir de cahiers des charges d'un musée (elle ne parle pas de bibliothèque ni de lieu d'archives). Or dans ces cahiers des charges, le thème du dialogue interculturel n'apparaît pas ou très rarement, de façon spécifique, comme c'est le cas pour la Cité de l'immigration par exemple. En revanche, quand on veut donner des clés de lecture, mettre en valeur un message ou mettre en valeur ou en scène des objets, on se trouve face à une nécessité de pluralité des publics (les cinq derniers projets réalisés étaient traduits en trois langues : anglais, allemand et espagnol). Les enfants et les handicapés nécessitent des interventions particulières. Des clés de lecture spécifiques sont proposées aux enfants qui n'ont pas les mêmes approches et n'ont pas les préjugés que peuvent avoir les adultes.

Jean-Barthélemi Debost ajoute que, sur la question de *l'autre* (genre, handicap, âge, richesse...), cela dépend des enjeux présents dans l'esprit des concepteurs ou des responsables de lieux de culture. Si, dans une exposition au Pont du Gard on traduit les cartels en trois langues, c'est parce que l'on s'adresse essentiellement à des touristes ; en Seine-St Denis, la question ne se pose pas de la même façon : il ne s'agit plus de touristes, mais d'habitants. Les questions de traduction et les enjeux ne sont pas les mêmes. Les enjeux sociaux ou locaux du dialogue interculturel en Seine-St Denis sont différents et d'une autre envergure.

Dans la réflexion sur *quel est l'autre* et dans le questionnement autour du dialogue avec cet autre, il faut peutêtre réfléchir aux enjeux de ce dialogue interculturel et introduire des notions comme le local, la citoyenneté, etc.

Ghislaine Glasson Deschaumes renchérit sur les propos de J.-B. Debost sur l'importance de bien tenir compte du contexte et de relier les questions qui se posent à la contextualisation des lieux d'exposition, dans l'espace de la commune et dans le temps et plus largement dans le tissu socio-économico politique.

Il faudrait aussi faire la part des choses entre les publics différents au plan social, générationnel, économique, culturel, linguistique... Il y a peut-être un risque si l'on met tout sous le chapeau « interculturel » de culturaliser des questions qui ne sont pas culturelles. Il ne semble pas souhaitable de traiter dans le cadre de ce séminaire la question générationnelle ou celle du handicap.

Témoignage 4 • La mise à disposition des fonds dans les bibliothèques

Denis Bruckmann

Direction des collections à la Bibliothèque nationale de France¹² (BnF)

Denis Bruckmann travaille moins sur le dialogue interculturel que sur le dialogue des cultures : l'Orient, l'Occident, les nationalités, etc. Il lui semble que les handicapés, les enfants, les personnes âgées... ne relèvent pas de la question de l'interculturalité, mais peut-être plus de l'altérité. Passer de l'interculturalité à l'altérité complique encore la réflexion, en particulier dans le cadre d'un appel à projets de recherche. Il vaudrait sans doute mieux restreindre le champ.

Cet exposé se centre sur la question du dialogue des cultures, sans apporter d'éléments à la définition de l'interculturalité. Ce sera moins un exposé sur des problématiques de recherche que sur des aspects économico-stratégiques de cet établissement culturel qu'est la BnF.

La BnF dispose de quatorze départements de collections, 35 millions d'objets, 12 a 14 millions d'objets imprimés, 20 millions ou plus de documents spécialisés. Le tout est regroupé sur deux sites principaux : celui de Tolbiac (site François Mitterrand) qui s'occupe de la documentation imprimée et l'audiovisuel et celui de Richelieu (en cours de rénovation) qui rassemble des documents spécialisés (arts du spectacle, cartes et plans, estampes et photographies, manuscrits, monnaies, médailles et antiques).

Quatre missions ou chantiers de la BnF concernent le propos de ce séminaire :

- conserver la mémoire nationale pour permettre son étude et participer à son rayonnement national et international ;
- rendre compte, illustrer, témoigner des cultures de civilisations étrangères, en permettre l'étude et en favoriser le rayonnement national (et international) ;
- croiser les cultures et c'est peut-être là qu'on va entrer au cœur de la question de l'interculturel car on s'intéresse d'abord à ce que dit le monde de la culture française ;
- documenter l'interculturalité (il s'agit de travailler sur l'interculturalité, mais sans oublier la dimension critique).

La question intéressante de la scénographie qui vient d'être évoquée est totalement neuve pour la BnF et ne sera donc pas abordée.

La constitution des collections nationales

Sur ce sujet de la collecte, de l'acquisition, de la constitution des collections nationales, la BnF a inscrit l'interculturalité dans son « patrimoine génétique ». Dès 1530, sont apparus dans la bibliothèque de François 1^{er 13} les premiers manuscrits arabes, turcs, etc. Cette lignée de restitution des cultures étrangères a perduré au cours des siècles et est encore valable aujourd'hui. Louis XIV envoyait des émissaires dans le monde collecter des manuscrits sanscrits, turcs... Les premiers manuscrits éthiopiens sont entrés en 1630 à la BnF. Cette curiosité pour l'ailleurs qui existait alors est difficilement imaginable. Cette curiosité perdure encore aujourd'hui par de nombreuses acquisitions destinées à rendre compte de ce patrimoine artistique étranger. Sur le versant documentaire, par le dépôt légal, 60 000 titres français sont déposés par an à la BnF et environ 55 000 livres étrangers sont acquis par an par la BnF, en plus d'une trentaine de langues, visant à documenter l'approche critique sur la culture française et à donner un état de civilisation de différents pays (pour constituer un fonds de recherche).

La communication et la diffusion du patrimoine

Ce sont les actions de valorisation conduites sous la forme d'expositions, de manifestations, d'actions de numérisation, conférences, activités pédagogiques, etc. Le programme culturel de la BnF de ces dernières années témoigne bien de l'effort fait pour faire rayonner les collections patrimoniales autour de cultures étrangères (exposition sur le voyage en orient, une autre sur les manuscrits arméniens, en ce moment il y a une exposition sur Zao Wou-Ki, peintre et graveur d'origine chinoise, il va y avoir une grande exposition sur les estampes japonaises, etc.).

¹² Les principales missions de la BnF sont : constituer ses collections, veiller à leur conservation et les communiquer au public, produire un catalogue de référence, coopérer avec d'autres établissements au niveau national et international et participer à des programmes de recherche.

¹³ Qui a instauré le dépôt en 1537, enjoignant aux imprimeurs et aux libraires de déposer à la librairie du château de Blois tout livre imprimé mis en vente dans le royaume.

L'émergence d'une collaboration internationale de bibliothèques

L'extraordinaire mondialisation technologique en cours facilite cette émergence, et aujourd'hui, dans les grandes bibliothèques patrimoniales se développent des projets dont l'interculturalité est le centre. La BnF a passé une convention avec la bibliothèque nationale de Chine pour faire un corpus de voyages en Chine ou plutôt de sinologie européenne. Il existe également de nombreux projets, comme celui de la Bibliothèque numérique européenne ¹⁴, des projets de recherche, de financements, toutes sortes de projets qui sont profondément interculturels. Il y a quelques années, il y a eu le projet utopique intitulé Universalis ¹⁵, bibliothèque numérique sur les échanges culturels et la commission européenne relance actuellement un projet sur le voyage et le tourisme, entendu comme exploration mutuelle des territoires, chaque pays rassemblant peu à peu des récits de voyages couvrant l'ensemble de la planète.

Les questionnements liés aux axes évoqués précédemment

Le premier questionnement, autour de la collecte, est celui de *l'explosion de la production éditoriale* qui pose un problème économique. L'écroulement du mur de Berlin, la mondialisation, le développement du capitalisme généralisé font « qu'on ne peut plus suivre ». Le volume de productions d'ouvrages de nombre de pays a énormément augmenté et quand on doit acquérir des ouvrages rendant compte de la culture des autres, le choix devient trop difficile.

Le deuxième questionnement est très économique, c'est *l'enchérissement des biens patrimoniaux*. Tout devient très cher et en conséquence, en termes de collecte, les états ont tendance au resserrement des établissements culturels sur leur propre culture et sur la proximité. À la BnF, pour des raisons économiques, on va moins se soucier des cultures étrangères et certains décideurs technocrates poussent à cela. Déjà, la bibliothèque nationale du Canada a décidé de ne plus s'occuper *que* du Canada. La British Library a décidé aussi d'abandonner certaines zones géographiques. Cela représente un vrai danger : ne va-t-on pas vers une BnF « franchouillarde » ? Ce danger existe aussi dans les autres pays.

Les questionnements sur la communication et la diffusion, certainement partagés par l'ensemble des collègues de la BnF, sont à la fois lancinants et très concrets. Il y a toujours une hésitation entre scientificité et vulgarisation. Par exemple, n'importe quelle campagne de numérisation de la société de géographie correspond à 300 000 images à numériser, dont 60 000 sur l'Afrique et la question que l'on se pose est de savoir s'il faut tout numériser ou faire des choix. L'hésitation est entre public académique et grand public, entre exhaustivité et sélection, entre corpus pur, sans environnement éditorial ou médiation, etc.

Une autre question est celle de la démocratisation qui a surgi après le succès de Le Pen aux élections et qui a fait que la décision a été prise de tenter de faire évoluer les choses, mais c'est une entreprise pratiquement désespérée. Actuellement, 35% de la population fréquentent les musées et les bibliothèques, et il est extrêmement difficile d'augmenter ce pourcentage. On rencontre toujours les mêmes publics dans ces établissements.

De modestes expériences sont faites pour essayer d'en sortir. À titre d'exemple, le cycle Cultures du monde est réorganisé cette année qui consiste en visites-rencontres autour de l'altérité culturelle. Des cycles sont organisés sur le site de la bibliothèque Richelieu, par exemple sur les manuscrits chinois ou japonais, ou sur la World Music pour montrer par des séances d'écoute musicale l'influence de la musique arabe sur le rap, la musique contemporaine, etc. Cette expérience se fait sur deux volets : des personnes du grand public sont invitées à certaines séances et d'autres séances sont réservées au monde associatif : jeunes en difficulté, primo arrivants en France, associations de femmes. Ces expériences ont très bien fonctionné. Des groupes de populations sont venus à la recherche de leur propre culture. Ces gens qui sont souvent exclus du monde culturel sont ravis d'être reçus dans un grand établissement, prestigieux, qui ne leur semblait pas fait pour eux. Le témoignage qui leur était destiné est que leur culture avait influencé la nôtre, ce qui les réconcilie avec la politique culturelle publique de la France. Par ailleurs, ils se rendent compte que leur culture existe dans un établissement qui a une image très traditionnelle comme c'est le cas pour la BnF. Une grande difficulté rencontrée est le problème de la langue. Le personnel de la bibliothèque craignait de ne pas être à la hauteur en raison de ces problèmes de langage. Au Louvre, ils forment des médiateurs pour s'adresser au public des associations, sachant qu'un conservateur aura peut-être des difficultés pour le faire, étant donné la « non concordance culturelle » qu'il peut y avoir entre un conservateur et ce public spécifique.

¹⁵ *Bibliotheca universalis* avait pour but de donner accès aux œuvres principales du patrimoine culturel et scientifique mondial par le biais des technologies multimédias afin de favoriser le dialogue culturel par-delà les frontières et d'améliorer les services rendus aux utilisateurs finaux.

¹⁴ La Bibliothèque numérique européenne (BNE ou BNuE) est un projet de bibliothèque numérique de l'Union européenne dont l'objectif est de créer un patrimoine culturel européen et transnational, sous forme numérique, accessible depuis Internet et gratuit pour les œuvres libres de droit. [Source : Wikipédia.]

Un groupe d'établissements culturels, nommé *Vivre ensemble*, dont les archives sont membres, essaie de travailler ces questions. Ce qu'on fait dans le domaine est certainement critiquable et modeste, mais la volonté existe de s'atteler à ces questions.

Le thème de la scénographie est très intéressant, il est complètement neuf pour la BnF.

Nous évoquons les contraintes de traduction, mais, par exemple à la BnF, aucun cartel n'est traduit en langues étrangères, ils sont tous uniquement en français.

Concernant les *appels à projets de recherche*, la Bnf lance des appels nationaux, avec des processus d'évaluation de plus en plus complexes. Les travaux de recherche se font sur trois années, avec des *livrables* à l'issue de ces trois années. Or, à la BnF, on se pose des questions théoriques, mais il est difficile de se faire entendre pour que des réflexions générales soient menées, car la direction s'intéresse plutôt à des sujets très concrets. En revanche, des bourses d'une année sont offertes à des chercheurs pour travailler par exemple sur le japonisme ou sur l'Occitanie à l'intérieur du fonds de littérature.

Ce sont plus des visions pratiques, concrètes ou des études de cas que peut apporter la BnF, plutôt qu'une philosophie de l'interculturalité.

Témoignage 5 • À la bibliothèque de l'IMA

Tayeb Ould Aroussi et Jalila Bouhalfaya

Bibliothèque, Institut du monde arabe (IMA)

Pour Tayeb Ould Aroussi, chaque bibliothèque est un espace de dialogue interculturel. Ce dialogue représente un axe important du travail de la bibliothèque et plus généralement de l'IMA. Il n'y a qu'à lire les titres des expositions pour s'en rendre compte.

Beaucoup de demandes émanent d'autres bibliothèques (françaises ou européennes) sur le monde arabe et la question qu'elles posent très souvent est : comment construire des fonds ?

La bibliothèque de l'IMA se situe dans le concret et l'opérationnel et n'a pas le temps de se poser des questions philosophiques ou théoriques.

La bibliothèque a différents publics qui viennent quotidiennement. Ce public ne s'intéresse pas forcément au monde arabe, c'est un public de curieux, qui se pose parfois des questions sur les sujets que l'actualité met en avant : par exemple, quand s'est posée la question du voile (hijab) ou des questions comme le mariage mixte et les problèmes que cela peut poser aux enfants de ces unions, etc.

Le travail de *traduction* est aussi un travail quotidien pour l'IMA puisque le thesaurus et le catalogue de la bibliothèque sont en trois langues : arabe, français et anglais et de nombreux ouvrages sont en plusieurs langues¹⁶.

La bibliothèque de l'IMA reçoit plus d'un million de visiteurs par an et autant de visiteurs virtuels, qui sont connus ou inconnus. La bibliothèque dispose de fonds comme le fonds Sayyid (1880 titres en langue arabe) qui réunit les œuvres de la culture arabe classique et contemporaine ou le fonds, légué en 1982, du docteur Ninard, médecin du roi Mohammed V, qui était français et un grand spécialiste du Maroc et avait rassemblé près de 2 500 titres couvrant principalement la période du protectorat. Beaucoup de gens viennent du Maghreb pour consulter ce fonds et des demandes, en provenance de différents pays européens sont faites à la bibliothèque.

La bibliothèque de l'IMA échange aussi avec diverses institutions dans le monde et développe un certain nombre d'axes de travail.

Par exemple, il y a de nombreuses demandes en provenance d'associations qui travaillent sur les questions de l'immigration ou sur les relations islamo-chrétiennes ou de centres qui s'intéressent aux rapports entre le monde arabe et l'Occident. La bibliothèque participe aussi au montage d'expositions : quand il a été question de réaliser une exposition sur l'hôpital franco-musulman 75 ans après, ils se sont adressés à la bibliothèque de l'IMA.

Jalila Bouhalfaya complète le tableau en évoquant les difficultés rencontrées par la bibliothèque de l'IMA et notamment les difficultés de fonctionnement, dues en partie aux problèmes financiers que rencontre l'IMA.

Il y a aussi des problèmes de transmission de messages. En ce qui concerne l'interculturel, elle pense qu'il ne faut pas élargir cette notion à autre chose que le dialogue entre les cultures. L'enfant, la personne handicapée n'est pas l'autre, c'est une variante du nous.

La mission première, principale et unique de l'IMA est de présenter la culture et la civilisation arabe et d'être dans une démarche de dialogue. C'est inscrit dans les fondamentaux et dans les statuts de cet institut. De plus en plus, la démarche de l'IMA dépend maintenant de choix stratégiques et de choix culturels.

Le montage de grandes expositions sort du strict cadre de la bibliothèque, mais à l'avenir seront favorisées des thématiques avec un croisement et une interrelation entre la culture arabo-musulmane et les autres cultures. On l'a vu avec les récentes expositions *Venise et l'Orient* et avec *Bonaparte et l'Égypte*.

L'IMA est donc passé de la stricte présentation de la culture arabe à un public occidental à une démarche de présentation d'événements historiques, culturels... où se croisent des cultures.

À Élisabeth Caillet qui demande qui fait la programmation, comment elle est validée, qui travaille ensuite à la réalisation? Jalila Bouhalfaya répond que la programmation culturelle en général, pour l'IMA, est le fait de différentes instances de réflexion, puis le conseil d'administration valide la programmation générale, les orientations culturelles et les budgets.

Des *comités* (de projets, de programmation, de direction et de gestion) font intervenir différentes personnes en fonction de la thématique de la réunion. La programmation ponctuelle d'actions relève du comité des projets qui entrent dans le contenu culturel de tel ou tel projet.

L'architecture même du bâtiment reflète le caractère interculturel de l'IMA et se veut être une synthèse entre culture arabe et culture occidentale : la façade nord est tournée vers le Paris historique, tandis que la façade sud

¹⁶ La bibliothèque met à disposition des lecteurs 65 000 ouvrages et documents en français et en arabe mais aussi en anglais, allemand, espagnol et italien.

reprend les thèmes historiques de la géométrie arabe dans la conception des moucharabiehs qui la composent. On retrouve donc ce dialogue au cœur même des bâtiments.

L'IMA est aussi perçu comme un outil de connaissance mais aussi de reconnaissance et de valorisation de la culture arabe. L'institut reçoit beaucoup de groupes scolaires (1500 à 2000 par an) et les jeunes dits issus de l'immigration perçoivent l'IMA comme un lieu et un instrument d'appropriation et de valorisation de leur culture d'origine qu'ils connaissent souvent mal et dont ils entendent peu parler et souvent en termes peu positifs.

Tayeb Ould Aroussi ajoute que face aux difficultés financières, la demande est forte. Un travail a été engagé pour tenter de répondre à cette demande en sollicitant les villes françaises et plus largement européennes.

La politique d'acquisition de l'IMA rencontre aussi des difficultés du fait de la création de la Cité de l'immigration : la question se pose pour l'IMA de continuer à travailler sur l'immigration, par exemple. La création de nouvelles bibliothèques soulève aussi la question de travailler sur certaines sources.

Des questions de choix se posent et des synergies sont mises en œuvre pour répondre à ces questions, d'autant qu'on demande à l'IMA de faire des économies. L'IMA licencie du personnel, surtout dans la bibliothèque.

Ghislaine Glasson Deschaumes trouve qu'il est intéressant d'avoir ce dialogue entre le BnF et la bibliothèque de l'IMA et demande aux deux institutions d'interroger la persistance de l'orientalisme dans l'interculturel. En tant que praticienne de l'IMA, lieu qu'elle affectionne, elle pense que l'intérêt de l'IMA est aussi de montrer que les cultures arabes et arabo-musulmanes sont aujourd'hui en mouvement et aussi en négociation avec elles-mêmes : elles négocient l'interculturalité aussi en leur sein. Son intérêt est aussi de valoriser les cultures arabes indépendamment du regard de l'autre. Il est important de trouver à l'IMA des expositions qui n'impliquent pas nécessairement le regard occidental.

L'IMA a cette possibilité aujourd'hui en France et en Europe de ramener au centre de l'interculturel ses propres archives et donc d'opérer une réappropriation de ses archives de la mémoire des pays arabo-musulmans depuis un point de vue qui n'est pas un point de vue occidental, ni celui du colonisateur ou de l'ex-colonisateur. L'option des grandes expositions qui ont un très fort potentiel, de se centrer sur une articulation avec le monde occidental, est un choix assez ambigu. Cela renvoie aussi aux options qui viennent d'être décrites à propos de la BnF, c'est-à-dire que la BnF a fait le choix de recevoir le regard des autres sur la culture française, ce qui est important.

L'IMA pourrait donc aussi décider de proposer les regards arabes sur l'Europe et la France, et là on serait peutêtre vraiment dans l'interculturel et dans un monde arabe qui ne chercherait pas toujours à se légitimer par rapport au regard de l'autre.

Il y a des choses à creuser sur les rapports entre orientalisme et héritages de l'orientalisme et pratiques de l'interculturel, qui serait davantage dans une dialectique de réciprocité et de découverte mutuelle.

Témoignage 6 • L'interculturalité dans une bibliothèque généraliste

Agnès Dumont-Fillon

Bibliothèque Buffon dans le V^e arrondissement de Paris

Le positionnement de son intervention est différent car elle s'intéresse au point de vue du Français vers les autres et pas des autres qui arrivent en France. Dans le cadre de son travail, elle a assisté à une journée d'étude sur l'interculturalité dans les bibliothèques et la plupart des gens qui ont assisté à cette journée venaient avec l'idée de comment mieux accueillir les étrangers et notamment les communautés défavorisées dans les bibliothèques.

Or ce n'est pas du tout son positionnement. Elle est responsable d'une bibliothèque dans un des quartiers les plus riches de Paris, avec des couples mixtes et des résidents étrangers. Les bibliothèques généralistes comme celle qu'elle gère ont pourtant un rôle à jouer qui est difficile car il concerne ce quelle appelle *l'invisible*. Elle a été en poste une dizaine d'années à l'étranger, en tant que responsable de création d'une bibliothèque du centre culturel français du Caire puis responsable des dix médiathèques des centres culturels français au Maroc, elle part de l'idée qu'un Français *lambda*, qui n'est pas amené à titre professionnel, personnel ou familial à s'impliquer dans une culture étrangère, ne sait généralement rien des autres cultures. Cela fait des années que dans les bibliothèques françaises on dispose de livres d'histoire, d'économie, de géographie, de politique... sur tous les pays, mais est-ce que la mission d'éclairer les Français sur les autres pays a été remplie ?

Elle prend l'exemple de la Palestine en montrant le programme de la Saison palestinienne qui démarrait alors et cite l'introduction « Comment percevoir la Palestine au-delà de ce que présentent les images de télévision quand on est en dehors, quand on ne connaît ni le pays, ni le contexte, ni la vie là-bas ? ». Malgré la présence dans les bibliothèques de revues, journaux ou guides touristiques, si les gens ne se sentent pas impliqués directement, l'interculturalité ne se fait pas. La question qui se pose est donc : comment impliquer les gens dans ce qui se passe ailleurs ? Comment arriver à les concerner, car ils se trouvent tout d'un coup confrontés à une autre culture qu'ils ne comprennent pas et qui va les déranger ? Se pose le problème de la langue et de la traduction, mais c'est surtout la traduction culturelle qui est nécessaire. Pourtant les gens voyagent, regardent la télévision, voient des films qui se passent à l'étranger, consultent des ouvrages dans les bibliothèques... que peut-on faire de plus pour que réellement les gens comprennent ce fait réellement autre culture ?

Une rencontre sur le thème : comment connaître l'âme d'un pays et pas seulement ses monuments ? vient de se tenir à la bibliothèque Buffon. La plupart des guides touristiques ne parlent que des monuments. Étaient invités à cette rencontre les trois seuls éditeurs de guides touristiques qui ne parlent plus des monuments mais de comment vivent les gens. Il y a un problème de malentendus tant du côté des Français qui vont à l'étranger que des étrangers qui viennent en France, par méconnaissance. Le récent débat à propos du mariage annulé en raison de la non virginité de la jeune fille en est un exemple : les faits qui sont perçus comme un scandale chez les uns et pas chez les autres sont très révélateurs du manque total de tentative d'« appréhension » (avant même de compréhension) des termes des univers culturels en confrontation (rejet des valeurs de l'autre dans l'incapacité de les situer dans une autre logique d'ensemble).

En France, il y a encore un grand nombre de Français qui ne connaissent qu'une langue et qu'une culture, la leur ; or il y a dans le monde un grand nombre de pays où les gens ont été confrontés dès leur enfance à plusieurs langues et à plusieurs cultures.

On entre dans le domaine de l'invisible car ce qui est très accessible, c'est l'image, le cinéma, la musique qui donnent une idée d'un pays, donc le visible.

Que peuvent faire les bibliothèques pour cela ? Comme toutes bibliothèques, on suit la classification Dewey¹⁷ qui est très pratique car elle permet de répartir les ouvrages selon les disciplines. Elle classe les livres documentaires en neuf classes qui passent de la philosophie à l'histoire. Mais quand on doit classer la littérature étrangère dans les bibliothèques, on se heurte à un problème épineux, car, à la différence d'une librairie, on ne sépare pas les livres pays par pays.

Est-ce qu'il faut distinguer une littérature étrangère ? Où ranger la littérature de pays francophones ? On a des livres écrits en français par des Tunisiens par exemple, comment classer tous ces livres ? À Buffon comme ailleurs, les livres en langues étrangères sont présentés ensemble et les ouvrages en français ailleurs et donc sans classement thématique, sauf dans les bibliothèques scientifiques. Dans les bibliothèques généralistes, les fonds en langues étrangères sont arrivés bien après les fonds en français.

¹⁷ La classification décimalee de Dewey (CDD) est un système visant à classer l'ensemble du savoir humain à l'intérieur d'une bibliothèque, développé par Melvil Dewey en 1876. Elle a été complétée et perfectionnée par la classification décimale universelle (CDU) développée par Henri La Fontaine et Paul Otlet. La CDD répartit les ouvrages en dix classes générales notées de 000 à 900. Chaque classe est elle-même divisée en dix divisions. Chaque division est divisée en dix subdivisions et ainsi de suite. Un indice dewey comprend au moins trois chiffres. [Source Wikipédia.]

À Buffon, il y a d'un côté le fonds d'apprentissage des langues étrangères qui est très consulté et à l'autre extrémité, se trouve le fonds des romans en langues étrangères, qui faute de place et d'argent est limité à l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le portugais, soit un peu plus de 4000 livres, ce qui est relativement peu. Ce fonds est pourtant le plus important en matière de romans en langues étrangères parmi les bibliothèques municipales de la ville de Paris.

Ce qui a été fait de façon très modeste, mais symbolique, c'est d'écrire sur le mur du hall d'entrée de la bibliothèque le mot *bienvenue* en huit langues (les langues européennes plus l'arabe, le chinois, le russe).

On ne peut guère parler de scénographie dans les bibliothèques, car elles ont un caractère permanent, il est difficile d'y bouger les choses du fait de l'agencement des rayonnages et de l'omniprésence d'éléments écrits à portée des yeux (couvertures d'ouvrages, signalétique, affiches...).

Concernant ces fonds en langue étrangère, elle s'intéresse surtout au public intermédiaire, qui est constitué ni de ceux qui maîtrisent très bien une langue étrangère, ni de débutants qui apprennent une langue, mais de ceux qui veulent se perfectionner dans une langue ou mieux connaître la culture d'un pays étranger. Pour ce public a été créé un fonds très modeste (120 ouvrages) appelé Regards croisés justement pour impliquer ce Français lambda dans ce qui se passe ailleurs et le lui faire connaître. Ce fonds est constitué de livres qui étaient déjà présents dans la bibliothèque, mais étaient dispersés, de genres différents comme des romans, des bandes dessinées, des essais, des récits de voyages, des ouvrages documentaires, etc. (ce qui ne se fait pas normalement dans une bibliothèque). Regards croisés offre au public aussi bien le regard des Français sur leur vécu dans d'autres pays que le regard d'étrangers sur leur vécu en France. Cela peut permettre de « se mettre dans la peau de l'autre ». Mais Agnès Dumont-Fillon insiste sur le fait qu'elle ne répond pas à une demande de son public, elle provoque cette demande, elle constate que ce modeste fonds Regards croisés sort bien.

Elle pense que dans le contexte d'une bibliothèque comme la sienne, la présence de *médiateurs* (comme les Volontaires civils internationaux) serait bienvenue, car malgré la bonne volonté du personnel, il est quand même formaté par les référents de son univers professionnel et le dialogue avec les autres n'est pas aisé, faute d'expérience dans l'activité spécifique de médiation culturelle.

Elle organise aussi des rencontres sur la musique, la littérature, les sciences. À titre d'exemple, une conférence sur les relations franco-allemandes par une universitaire qui est venue parler des stéréotypes entre Français et Allemands. Pour cette rencontre, la bibliothèque a fait appel à des personnes de son public en demandant à des Allemands ou à des Français ayant vécu en Allemagne de venir témoigner, ce qui a donné un très bon dialogue à partir du public même de la bibliothèque. Une autre rencontre s'est tenue au moment de l'entrée de nouveaux pays dans la Communauté européenne sur les langues de ces pays. A aussi été invité Vassilis Alexakis, écrivain et dessinateur grec, qui se traduit lui-même et qui écrit aussi en français, pour savoir si, selon la langue employée, il écrit le même genre de choses. Et d'autres rencontres favorisant cette connaissance de l'autre et le dialogue interculturel.

Discussion

En complément à ce qui vient d'être dit, *Denis Bruckmann*, à propos du déficit de la rencontre avec l'autre, évoque des expériences qui se développent dans des bibliothèques du Nord de l'Europe qui consistent en « prêt d'êtres humains ». Si vous voulez rencontrer une lesbienne, un imam, un sidéen, etc., il suffit de vous adresser à la bibliothèque qui organisera un rendez-vous avec une personne qui présente la caractéristique demandée. Pendant 30 minutes, la possibilité est donnée avec l'une de ces personnes de savoir comment c'est d'être, par exemple, dans la peau d'un sidéen. C'est une des réponses au déficit évoqué, car les livres ou les films ne suffisent pas.

D. Bruckmann dit qu'il faut interroger la politique de recrutement du personnel des établissements culturels. Les bibliothèques américaines et canadiennes recrutent massivement des étrangers, même primo arrivants, car les responsables de ces bibliothèques pensent que c'est un lieu social d'intégration.

> L'enjeu de la traduction et la question de l'accessibilité

Mireille Golaszewski estime, à l'écoute des interventions, qu'il se dégage un élément commun, décliné peut-être sous différentes formes, qui est la difficile question de : comment traduire la culture dans l'interculturalité ? Cela suppose des outils et des médiations. Tout cela tourne autour du concept d'accessibilité. Pour entrer dans la culture, la sienne ou celle de l'autre, il faut être ni malvoyant, ni malentendant, il ne faut pas qu'il y ait de malentendu ou d'écran... La scénographie est un élément de l'accessibilité car elle est une médiation entre celui qui va regarder ou entendre... et l'objet. L'approche « regards croisés » est extrêmement féconde car elle relève aussi de l'approche comparative, au sens de comparaison entre les cultures, entre les regards, entre diverses formes d'outils qui permettent des entrées différentes mais complémentaires dans l'objet que je cherche à regarder, etc. La traduction n'est pas uniquement une question linguistique qui est un aspect mineur, c'est aussi tout cela. Traduire, c'est aussi respecter la culture de l'autre, souvent soumise et malmenée par des déformations

par des prismes, des écrans, la culture et la formation des traducteurs ou l'incompréhension de la culture de l'autre

Cette question de l'accessibilité peut se décliner de manière plurielle et très complexe. Nous sommes tous des « handicapés de la culture ». Pour avoir accès à la culture, il faut identifier et déconstruire toutes ces formes de handicap, se décentrer.

Ghislaine Glasson Deschaumes demande ce qu'on entend par accessibilité. Est-ce que c'est rendre l'autre transparent ou bien le rendre à son opacité intrinsèque, à sa complexité, à son caractère plurivoque voire équivoque ? La question de la transparence est très problématique, surtout dans l'interculturel.

Il est évident que traduire n'est pas seulement traduire entre les langues, mais aussi entre les imaginaires et les modes de représentation. Traduire est une rencontre de subjectivités et l'on ne traduit bien que si l'on maîtrise très bien la culture de l'autre, mais aussi *sa* propre culture et sa propre langue. C'est un élément majeur par rapport à la question de l'accessibilité.

Élisabeth Caillet demande comment rendre palpable cette dimension abstraite, comment la matérialiser dans la façon dont on peut produire de l'offre dans un musée, un centre d'archives ou une bibliothèque ?

Ghislaine Glasson Deschaumes répond que c'est là qu'entre en ligne de compte la question des personnels. Quand on a été obligé d'expérimenter l'interculturel ou de réaliser un travail dans des milieux sociaux ou professionnels très différents où l'on a été obligé de traduire sa propre langue de chercheur, d'expert, de conservateur... vers d'autres types de publics, on est déjà en meilleur position pour traduire. Mais on ne peut pas rendre tout accessible, il y aura donc des pertes, cela pose donc la question des critères de sélection. Qui va faire l'évaluation des critères ? l'administration, les pouvoirs publics, les personnels engagés dans le projet ? Est-elle faite par rapport à des contraintes nationales qui agissent au sein d'une structure intergouvernementale, comme l'IMA ? C'est un peu comme les morceaux choisis en littérature qui sont par excellence problématiques. La sélection oblige à des choix idéologiques, esthétiques, politiques, de classe et de langues qu'il faut obligatoirement traiter.

Témoignage 7 • La position de Génériques sur l'offre

Élisabeth Caillet aimerait savoir comment Génériques conçoit l'organisation de l'offre. Que font concrètement ces médiateurs ? Comment tout ce matériau recueilli par Génériques est-il mis à disposition du public qui a des attentes et des préjugés variés ?

Delphine Folliet

Chargée d'études à Génériques

La question de la médiation se pose de façon cruciale à Génériques. Génériques n'est ni un musée, ni une bibliothèque, ni un centre d'archives. C'est une sorte de bureau d'études qui travaille sur les archives de l'immigration en France. C'est un centre de ressources, un pont relais de différents partenaires qui sont à la croisée du monde associatif, du monde scolaire, du monde universitaire et des institutions. Les questions de la médiation et de la formation intéressent beaucoup Génériques qui a fait le projet de former au sein du tissu associatif ce qu'ils ont appelé des « médiateurs de la mémoire ». Cela a fait l'objet d'un projet européen Equal (mené en 2005-2007), destiné à lutter contre les discriminations et les inégalités face à l'emploi, et intitulé « Former des médiateurs de la mémoire pour lutter contre les discriminations ». Il s'agit de repérer, de sauvegarder puis de mettre en valeur des fonds d'archives privés de l'immigration émanant de structures associatives et qui permettent de dresser un panorama de l'histoire de l'immigration en France. Cette formation serait proposée et mise en place dans les structures associatives. Le travail des « médiateurs de la mémoire » permettrait de réaliser un traitement de ces archives et de se mettre en contact, par l'intermédiaire de Génériques, avec le réseau des archives publiques, des institutions ou des centres de conservation du patrimoine.

Le processus de l'offre de Génériques consiste d'abord à prendre contact avec le tissu associatif de l'immigration et à le sensibiliser à l'intérêt de ses archives. Un travail est ensuite engagé de classement des fonds d'archives de ces associations dans l'idée de les mettre à disposition du public.

Commence ensuite un travail commun « d'archiviste ». Des archivistes de Génériques vont expliquer aux associations les principes du classement, de sauvegarde, de tri des documents pour produire un outil, un instrument de recherche, qui présentera sous la forme d'un fascicule ce que l'on trouve à l'intérieur de ce fonds. Ce travail d'organisation peut durer des mois. C'est cet *instrument de recherche* qui donnera l'accessibilité à la source. Dans ce cas de figure, les documents sont conservés chez le détenteur (association ou particulier). Génériques cherche cependant à inciter les associations à verser leurs archives dans un centre de conservation publique qui assurera la qualité optimale de leur conservation et le communiquera à un public plus large.

Les inventaires sont ensuite mis en ligne sur le site Internet de Génériques (http://www.generiques.org) qui est une vitrine des activités de l'association. Ce site s'adresse à un public de chercheurs, de journalistes, de documentaristes... mais aussi de généalogistes. 30% des demandes de renseignements ne viennent pas de France, les demandes émanent d'autres pays européens ou de pays d'outre-atlantique (d'Américains qui sont en pointe sur l'histoire de l'immigration). Ce public transnational renforce aussi les questionnements présents à Génériques.

À propos de la question du transnational, dans le cadre de projets ou d'appels d'offre nationaux ou européens, l'association souhaiterait pouvoir développer des programmes de travail avec l'ensemble du bassin méditerranéen. Pour travailler sur l'immigration marocaine par exemple, cela aurait un sens historique de le faire avec la Belgique et le Maroc, or le Maroc ne faisant pas partie de l'Union européenne, il est généralement exclu du champ de recherche proposé par un appel d'offre européen.

À la question d'Hélène Hatzfeld sur la traduction des certaines de ces archives, D. Folliet répond que le site Internet est traduit en anglais. Ils aimeraient pouvoir traduire les instruments de recherche. Élisabeth Caillet, toujours à propos de l'offre, demande comment Génériques choisit le thème de ses expositions et ses partenaires dans ce cadre?

Delphine Folliet répond que pour les expositions, le rôle de Génériques est plutôt d'être un interlocuteur pour aller rechercher dans les archives des documents, des textes et de l'iconographie.

Génériques est aussi parfois à l'initiative d'expositions, telle celle qui est à l'origine de sa création, qui était sur la presse de l'immigration en France, exposition organisée et labellisée, en 1989, dans le cadre du Bicentenaire de la Révolution française. Présentée à Marseille, puis dans la Grande Arche de La Défense, cette exposition présentait un panorama de la presse publiée par les communautés étrangères en France du XIX^e siècle à nos jours. Les partenaires ont été la BnF, la DAF, la BDIC, des musées et les associations où l'on trouve une importante réserve de documents inédits.

Aujourd'hui, Génériques prépare une exposition qui s'intitulera : « Générations : un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France ». Cette exposition se propose de raconter par le biais de parcours d'hommes et de femmes ordinaires, en particulier des artistes, la présence des Maghrébins en France. Riche de nombreux

documents inédits, cet événement sera l'occasion de découvrir un aspect méconnu de l'immigration nord-africaine dans l'Hexagone. L'exposition sera inaugurée en mai 2009 aux Archives municipales de Lyon, puis s'installera de novembre 2009 à avril 2010 à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Un volet pédagogique sera développé à ce moment avec les services de la CNHI.

Génériques travaille actuellement au plan de numérisation et de mise en ligne d'environ 80 titres de journaux de l'immigration qui présentent tous plusieurs exemplaires, surtout sur des populations du Maghreb et du Portugal. Ils ont trouvé beaucoup de ces journaux qui avaient été conservés par des associations. Cette « manne » permet d'avoir un nouveau regard sur ces immigrations.

Pierre Fournié, souhaite compléter l'information, s'agissant de l'offre d'une association comme Génériques, en soulignant l'importance de la réalisation de guides de recherche et de catalogues. Ces outils sont importants et permettent de se retrouver dans les archives. Ils ne sont pas traduits car ce serait trop lourd et peu aisé de traduire des titres d'ouvrages en plusieurs langues.

Une autre question à aborder est le recentrage des services publics sur leur cœur de métier et sur la part du scientifique qui ne peut pas être externalisé. En revanche, tout ce qui relève de l'offre, des partenariats sont mis en place avec les milieux associatifs, avec ceux de la recherche, des services de l'éduction nationale, des médiateurs... Ce recentrage sur le cœur de métier dans les institutions patrimoniales ne signifie pas qu'elles ne vont plus travailler sur l'interculturel.

La question de la généalogie des Français issus de l'immigration est une question cruciale qui se pose fortement aujourd'hui quand on parle de l'offre de nos institutions.

Un projet de loi¹⁸ visant à modifier l'accès aux Archives et réduisant les délais de communication des documents d'archives va être discuté au Parlement. Une des conséquences de cette loi est que l'on va voir arriver aux archives une nouvelle « clientèle » et augmenter considérablement la fréquentation des lieux d'archives.

¹⁸ Elle a été adoptée par le Parlement le 1^{er} juillet 2008 et fixe de nouveaux délais de communication des archives publiques. Le projet de loi ordinaire supprime le délai de trente ans actuellement en vigueur pour l'ensemble des archives publiques et instaure le principe de la libre communicabilité, à toute personne, des archives publiques qui ne mettent pas en cause l'un des secrets protégés par la loi.

Témoignage 7 • Pratiques de mise à disposition des fonds aux Archives de France

Pierre Fournié

Direction des archives de France, ministère de la culture et de la communication

À la différence des musées et des bibliothèques, en France il y a une loi qui règlemente l'accès aux archives dans le cadre d'une salle de lecture. Actuellement, le lectorat des archives en France est de l'ordre de 300 000 individus. Parmi eux, on trouve des scientifiques, des chercheurs (jeunes ou confirmés), les généalogistes qui représentent à peu près la moitié de ce lectorat. On trouve maintenant deux autres catégories de lecteurs qui n'existaient pas il y a une vingtaine d'années, qui sont la catégorie des « autres » et qui représentent entre 10 à 15% du lectorat des salles de lecture. C'est un lectorat citoyen qui vient aux archives pour faire valoir la preuve de son droit, qui consulte par exemple le cadastre, etc. Aux archives nationales existe un bureau des recherches administratives dont la préoccupation majeure est d'aiguiller les Français d'origine étrangère vers les archives de la naturalisation.

Les instruments de recherche

Pour accéder aux archives, il faut des *outils*: les archives, à la différence des autres objets culturels, ne sont pas identifiables immédiatement, elles nécessitent des *instruments de recherche* (qui est le premier de ces outils). C'est le document qui permet de savoir que ce que l'on cherche est dans tel ou tel carton. Il est difficile de l'appréhender à l'aune de l'interculturel car c'est un outil brut. En revanche, de plus en plus dans le cadre des normes internationales, le travail des archivistes consiste à contextualiser le fonds d'archives. On explique aux lecteurs d'où émanent les documents, pourquoi ils ont été créés, de quel bureau dépend leur production, qu'il s'agisse d'archives de préfecture, d'un service d'administration centrale, d'un office, d'un établissement public, etc. Le respect des fonds est fondamental, on ne le classe pas en fonction de son usage, il est pris tel qu'il est, qu'il ait été produit il y a 150 ans ou quelques jours. On explique pourquoi ce fonds existe, comment il a été traité, est-ce que l'on a procédé à des éliminations...

On ne peut pas se poser trop de questions car il faut que les archives soient mises rapidement à disposition. Il faut savoir que si l'on met bout à bout, les archives couvriraient la distance de Paris au Caire.

Les guides de recherche et des sources

Les archives sont citoyennes et interculturelles. Le recensement des fonds d'archives susceptibles de servir de sources pour telle ou telle problématique, telle ou telle période de l'histoire, a donné lieu depuis un demi-siècle à la publication de nombreux guides. Dans les années 1950, l'UNESCO a lancé une série de publications sur l'*Histoire des nations*, avec des guides des sources (archives, bibliothèques) consacrées dans un premier temps à l'Afrique subsaharienne, puis à l'Asie et la péninsule indochinoise, à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient et à l'Amérique Latine (tout ce qui n'était pas le monde industrialisé). La rédaction de ces guides a duré trente années. Ces guides de recherche mettent en mesure l'usager des archives d'identifier les fonds et d'être orienté vers eux. Cela ne va pas jusqu'à l'instrument de recherche. Aujourd'hui, il existe des guides pour l'ensemble des pays de l'empire colonial français.

Il existe également des *guides bilatéraux*: par exemple, vient de paraître le guide des sources de l'histoire de la Pologne en France (700 pages). Tout ce qui concerne l'histoire de la Pologne dans les archives françaises est dans ce guide. Il y en a eu un aussi sur l'Amérique Latine et les Antilles, etc. Ces documents sont généralement financés dans le cadre de la coopération culturelle.

Il y a aussi des *guides thématiques*, ce sont les guides de Génériques ¹⁹: le guide des sources des étrangers en France, quatre tomes publiés avec le soutien scientifique des services d'archives publics, nationaux ou territoriaux. Un cinquième tome est en cours, il concernera les archives d'administrations centrales qui ne sont pas des archives nationales ou de centres comme la BDIC (Bibliothèque de documentation internationale contemporaine). Avant ces ouvrages, il y a eu un premier guide qui concernait les sources des étrangers avant la Révolution française. Ces guides ne sont pas traduits, ils n'existent qu'en français

La valorisation

La question de la valorisation est un objet commun aux patrimoines, elle ne s'adresse plus seulement au public des salles de lecture, mais à tous. Il n'y a pas une spécificité « archives »,

¹⁹ Génériques, *Les étrangers en France, guide des sources d'archives publiques et privées XIX^e-XX^e siècles,* 3 tomes, Génériques-Direction des Archives de France, 1999, 2048 pages ; Génériques, Patrick Veglia, Delphine Folliet, *Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées XIX^e-XX^e siècles,* tome IV, Génériques-Direction des Archives de France, Paris, 2005, 883 pages.

Les Archives, dès l'origine, ont eu un rôle citoyen. Elles sont aujourd'hui (et depuis la Révolution française) ouvertes au plus grand nombre. L'accès aux Archives de l'État est direct et gratuit. Elles sont valorisées sous la forme d'expositions, d'actions éducatives, de l'éducation artistique et culturelle, de lectures d'archives, de conférences, de cours de paléographie à l'usage des généalogistes, donc d'une large gamme d'activités, comme pour les musées, les bibliothèques ou les monuments historiques...

Par sa dimension citoyenne, les archives sont confrontées à des publics extrêmement variés. Les services d'archives, nécessitant beaucoup de place, se trouvent souvent dans des lieux excentrés (en 2012, les Archives nationales seront déménagées à Pierrefitte-sur-Seine). Des Journées du patrimoine, avec les Archives nationales, ont été organisées à Pierrefitte-sur-Seine qui ont eu un grand succès : un médiéviste (un conservateur général du patrimoine) a expliqué aux habitants du quartier (où habitent peu de Français de souche), ce qu'était Pierrefite au Moyen Âge, et les habitants se sont montrés très intéressés. C'est ce genre d'actions de valorisation des archives auprès de citoyens qui sont à développer. Mais avant de mener ce type d'actions, il faut au préalable mener un travail de collecte, de traitement des archives, de rédaction d'instruments de recherche qui est le cœur de métier de l'archiviste. Il ne faut pas faire passer le culturel avant tout le reste, le culturel ne peut se faire que si au préalable tout ce travail citoyen a été réalisé, sinon l'action ne va pas être reçue pas les citoyens ni par les générations futures.

Si l'on examine l'offre à l'aune du dialogue interculturel, il ne faut pas seulement envisager la partie valorisation, diffusion vers le grand public, médiation... mais il faut prendre en compte tout ce qui est en amont. Ce n'est pas possible de réaliser une publication, un site Internet ou un film documentaire sans mener ce travail de recension et d'élaboration d'instruments de recherche.

C'est toujours difficile d'expliquer, par exemple à des journalistes, qu'un centre d'archives, ce n'est pas un centre de documentation. On ne peut arriver dans un centre d'archives en demandant de sortir le dossier, par exemple sur la traite négrière. Il faut consulter différents fonds : de l'amirauté, de chambres de commerce, des fonds privés avec des journaux de bord de navires négriers, il n'y a pas dans les archives publiques françaises un fonds ou un dossier intitulé « traite négrière ». Le guide explique aux chercheurs non expérimentés où trouver l'information, sur des thématiques très contemporaines, mais qui n'étaient pas appréhendées de la même façon par des hommes du XVIII° ou du XVIII° siècle. Et pour les publics « autres », la principale difficulté est là, c'est d'expliquer que la République n'a que deux siècles, et qu'avant les archives n'étaient pas recueillies de la même facon.

Dans les réseaux des archives, qu'ils soient nationaux ou territoriaux, la qualité du travail réalisé est extraordinaire. Dans le cadre du dialogue interculturel, il faudrait mieux expliquer que par essence et par consubstantialité, les archives concernent tout le monde.

Discussion

Archives et actions de valorisation

Élisabeth Caillet demande si, quand des actions de valorisation sont menées, des dossiers ou des catalogues sont conservés et s'ils sont consultables ? Quel rôle jouent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans ce domaine ?

Pierre Fournié répond que des traces de ces actions sont gardées dans un catalogue. Il souligne le rôle que jouent maintenant les NTIC en citant un exemple récent d'une action qui a eu lieu dans la ville de Saint-Denis qui a publié un outil multimédia interactif appelé *Copains de banlieue* ²⁰ [www.copainsdebanlieue.com] racontant l'histoire de la banlieue parisienne de 1900 à nos jours à travers sept petites fictions qui montrent les différentes vagues d'immigration et de structuration de la population autour de l'industrie et de sa disparition de ce territoire. Cela a été réalisé à partir de documents d'archives complètement médiatisés et présentés sous une forme ludique.

Des services départementaux d'archives de régions à forte densité de populations issues de l'immigration, comme le bassin rhodanien, la région PACA ou la banlieue parisienne, ont conduit un grand nombre d'actions (expositions, ouvrages...) autour de l'histoire de l'immigration.

Les Archives municipales de Lyon, service qui dispose de beaucoup de moyens et qui est implanté dans un très beau nouveau bâtiment, ont un service d'action éducative qui fonctionne sans enseignants, mais avec des

²⁰ On peut lire sur le site de la ville de Saint-Denis [http://www.ville-saint-denis.fr]: « Les copains de banlieue, ce sont Marco, Jules, Bébert, Lucie, Lise, Najette et Diarra, sept enfants qui nous entraînent chacun dans leur ville, à leur époque, pour nous livrer un morceau d'histoire de la banlieue. Un important volet pédagogique complète les fictions : des dictionnaires pour comprendre les mots difficiles, des ateliers pédagogiques pour mieux découvrir et se faire son propre point de vue. » *Copains de banlieue* a reçu le prix des « Adélouzes Online » en 2006, prix qui récompense chaque année les meilleurs cédéroms et sites Internet pour la jeunesse. Les fiches pédagogiques qui accompagnent les ateliers multimédia sont disponibles aux Archives municipales sur simple demande (tél. 01 49 33 63 84).

médiateurs culturels et s'appuient sur des professeurs relais qui enseignent dans des écoles de la périphérie lyonnaise ²¹. Ils font travailler les enfants qui sont pratiquement tous issus de l'immigration sur l'histoire de leur école. Ils utilisent le cadastre, des documents administratifs, et l'on montre aux enfants comment leur école a été implantée dans une zone très industrialisée, que dans les années 1950-60, les industries sont parties, comment cette zone a perdu son identité, etc. À la différence d'autres actions éducatives, cette action est reproduite d'année en année.

Delphine Folliet ajoute que depuis cinq années, *Traces*, forum régional des mémoires d'immigrés mobilise de nombreux partenaires, associations et collectivités et présente des initiatives culturelles et artistiques sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes ²². C'est l'association ARALIS (Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale) (www.traces-aralis.org) qui a organisé le forum Traces. Chaque année, en novembre-décembre, des manifestations sont organisées dans la région Rhône-Alpes (expositions, itinéraires culturels dans les villes, colloques, etc.). Chaque commune peut proposer un parcours, par exemple dans ses sites industriels.

L'accessibilité de l'information

Hélène Hatzfeld souligne deux points qui lui paraissent importants par rapport à la démarche présentée, ce sont la question de la phase à laquelle le dialogue interculturel paraît le plus opportun : le groupe est parti implicitement de l'hypothèse que c'est à tous les moments, depuis le repérage d'un fonds (ou collections, ouvrages pour les musées et les bibliothèques) jusqu'à sa mise à disposition des personnes. On vient de voir que ce n'est pas le cas. Il va donc falloir mettre l'accent sur cette question de l'interculturalité selon qu'il s'agit d'archives, de bibliothèques ou de musées.

La deuxième chose est que rien n'est préconstruit quand on aborde les archives. À chaque fois la démarche est à construire avec différentes sources et donc différents points de vue.

Pierre Fournié répond qu'en effet, les services des archives ne se préoccupent pas du lecteur, de l'individu à qui leurs productions et leurs instruments de recherche sont destinés. C'est le rôle des historiens, des médiateurs, des politiques... Marc Bloch disait : « l'historien a besoin qu'on lui éclaire la pièce, il n'a pas besoin qu'on le prenne par la main ». Il y a toutes sortes de lectures, de degré d'analyses, de prismes à travers lesquels on va analyser les archives. C'est plutôt le rôle de partenaires comme Génériques de faire des efforts de vulgarisation à destination de tel ou tel groupe de personnes, de telles ou telles cultures, cela ne peut pas se concevoir en amont.

Delphine Folliet signale qu'en plus de l'instrument de recherche et des guides de recherche, il faut ajouter les bases de données et les catalogues qui sont mis en ligne. Les décrets de naturalisation sont en train d'être numérisés. On peut y accéder de chez soi, de son ordinateur et ce qui est nouveau est qu'on y trouve le décret lui-même et des informations.

Sur le site Internet de Génériques, on trouve des bases de données : les quatre volumes du *Guide des sources* sur les étrangers en France sont sur le site [http://www.generiques.org/]. Génériques participe aussi à un *plan de numérisation* des documents d'archives pour donner l'accès au contenu lui-même du document. Par exemple pour des affiches ou des journaux de l'immigration, on donne les lieux où les trouver, mais aussi, pour certains titres, il est possible d'avoir l'image de l'objet en ligne. Pour la diffusion et l'accessibilité à la source ou à la ressource, on change vraiment de dimension. Sont mis en place des protocoles d'échanges informatiques de données avec la BNF, par exemple pour ces périodiques de l'immigration et cela pourrait aboutir à la mise en place de portails communs : en tapant le nom du périodique, on pourrait avoir accès à l'exemplaire numérisé qui est conservé à la BNF ou dans un autre centre d'archives.

Élisabeth Caillet pose la question des archives orales et audiovisuelles. Comment sont-elles mises à disposition ? sont-elles traduites ? Il y a au CNRS un Centre de recherche sur les archives orales qui a mis en place un système de traduction.

Delphine Folliet et Pierre Fournié répondent que les archives orales et sonores ne sont pas traduites, elles sont diffusées dans la langue initiale.

²¹ Lire à ce sujet : « L'action éducative et culturelle des Archives », Actes du colloque Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? Hôtel de ville de Lyon, les 1^{er} et 2 juin 2005, Archives de France, La Documentation française, 2007. Cet ouvrage répond à des questions comme : comment répondre aux attentes d'un public scolaire et, au-delà, des parents sensibles au domaine de la mémoire, à l'identité et à la citoyenneté ? Faut-il les inscrire dans une action territoriale de plus en plus partagée ? Peut-on consolider de manière plus dynamique la relation essentielle des Archives avec le ministère de l'Éducation nationale ? Peut-on envisager de développer la médiation dans les services dépourvus d'enseignants en faisant appel à des professionnels alliant connaissances de l'archivistique, pratiques de l'action culturelle et sens de l'interdisciplinarité ? En annexe, on trouve notamment le Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle, un modèle de convention de partenariat entre l'Éducation nationale et les collectivités territoriales portant sur les services éducatifs des Archives et une bibliographique sélective.

²² Ce projet met en réseau et en synergie des structures, personnalités et créations autour d'un objectif commun : « mettre en lumière un mode de construction de l'histoire locale et de l'identité régionale qui n'occulte pas les contributions des travailleurs ou combattants immigrés ».

Articulation interculturalité et citoyenneté

Ghislaine Glasson Deschaumes souhaite ajouter un troisième élément aux deux déjà évoqués par Hélène Hatzfeld qui est *l'articulation entre interculturalité et citoyenneté*. Dans la formulation même de l'appel d'offres de recherche qui devrait succéder aux travaux de ce séminaire, il lui semble important de signaler qu'il n'y a pas a priori d'objet qui ne puisse donner lieu à l'interculturel. Rien n'est a priori inaccessible à l'interculturel.

Il ne peut y avoir d'interculturel que lorsqu'il y a appropriation ; cette question de l'appropriation vient en complément et en contrepoint de la question de l'accessibilité.

Ghislaine Glasson Deschaumes demande quel rôle des initiatives comme Europeana ²³ peuvent jouer dans la valorisation de la dimension citoyenne de l'accès au patrimoine ? Est-ce qu'il y a un discours ou une position de la France à l'échelle européenne sur ce type d'action ? Est-ce que, en vue de l'appel d'offres, il n'y aurait pas un travail à mener sur la question des moteurs de recherche ?

Il lui est répondu par différents participants qu'au ministère de la culture, la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) se penche sur la question et qu'un appel d'offres du programme européen eContentplus ²⁴ a été lancé et pour lequel la MRT est porteur du projet pour la France. Génériques y participe ainsi qu'une douzaine d'institutions françaises. Une douzaine de pays sont parties prenantes du programme. Il s'agit d'alimenter la bibliothèque numérique européenne (Europeana) avec des informations d'ordre géographique, culturel, scientifique, éducatif...

Par rapport aux moteurs de recherche, *Pierre Fournié* précise que cette question est gérée au ministère par la MRT et qu'elle est liée au référencement. Il faut donc agir en amont pour permettre le meilleur référencement possible.

À l'intérieur du site, la grande nouveauté dit Élisabeth Caillet, c'est que l'on s'oriente vers le Web sémantique ²⁵ et qu'on n'aura en principe pas de problème d'indexation ou de thesaurus et le travail sera dans la langue naturelle de chacun. Ce sera un peu un moteur de recherche comme Google. Ce sont des outils intuitifs. Un des grands enjeux va être le développement de ce Web sémantique. Ce pourrait être un objet de recherche de regarder, dans le cadre de travaux comparatifs, comment le Web sémantique fonctionne en Amérique du Nord et ce qu'apportent les nouvelles technologies dans le champ de nos travaux sur le dialogue interculturel.

²

²³ Europeana est un prototype de bibliothèque en ligne développé par la Bibliothèque nationale de France (BnF), dans le cadre du projet de Bibliothèque numérique européenne. Europeana rassemble (à son ouverture) environ 12 000 documents libres de droits, en mode image et en mode texte (obtenus par OCR) issus des collections de la BnF (7 000), notamment à partir de Gallica, de la Bibliothèque nationale Széchényi de Hongrie et de la Bibliothèque nationale du Portugal. Commencée à l'été 2006 afin de la soumettre à ses partenaires européens, la pré-version d'Europeana a été mise en ligne le 22 mars 2007, à l'occasion du Salon du livre de Paris. Europeana est assez proche de Gallica, mais bénéficie d'une interface graphique plus moderne et d'une indexation plein texte plus évoluée. La question des droits d'auteurs est une des grandes difficultés de ce type de projet. Il entre en concurrence avec l'Américain Google. Le 29 mai 2008, la commissaire européenne Viviane Reding annonce la fermeture du premier prototype et le lancement de la Bibliothèque numérique européenne, qui reprend le nom d'Europeana, pour novembre 2008. [Source : Wikipédia.]

²⁴ Programme adopté par le Parlement européen et le Conseil le 9 mars 2005 dans le but de rendre le contenu numérique plus accessible, plus utilisable et plus exploitable en facilitant la création et la diffusion d'informations au niveau de la Communauté.

²⁵ Le Web sémantique désigne un ensemble de technologies visant à rendre le contenu des ressources du World Wide Web accessible et utilisable par les programmes et agents logiciels, grâce à un système de métadonnées formelles, utilisant notamment la famille de langages développés par le W3C (Semantic Web Activity). [Source : Wikipédia.]

Témoignage 8 • Conception et pratiques de présentation au Musée Dauphinois

Jean-Claude Duclos

Conservateur en chef du patrimoine, directeur du Musée dauphinois

Le Musée dauphinois est un musée départemental, relevant du Conseil général de l'Isère. Il est la résultante d'une histoire puisque c'est un musée centenaire (installé en un lieu qui est une référence pour les habitants de ce territoire : l'ancien couvent Sainte-Marie-d'en-Haut), un conservatoire de la mémoire.

Jean-Claude Duclos, directeur de ce musée, a raconté rapidement l'histoire de ce musée et nous a fait parvenir un texte qu'il a rédigé [voir ci-dessous].

Bref historique du musée dauphinois

Dans les années 1960, la municipalité de Grenoble est confrontée à une population diverse, des immigrés avec des parcours très différents et elle se pose la question de comment essayer de rassembler cette population autour d'une histoire commune et va en charger un musée, en l'occurrence le Musée dauphinois. La ville va financer son installation et son équipe dans l'ancien couvent. Cette politique de la ville n'a jamais été contredite jusqu'à nos jours. Cette politique a trouvé à se réaliser dans une pratique qui est *l'écomuséologie*. L'écomuséologie²⁶ est bâtie sur le principe d'une connaissance de ceux qui la portent, donc des membres d'un groupe avec des universitaires ou chercheurs intéressés par cette mémoire. Le terme paraît un peu désuet maintenant, on dit plus souvent maintenant une muséologie participative ou communautaire, mais cela veut dire la même chose. Pratiquée au Canada ou aux États-Unis, cela paraît tout de suite plus d'avant-garde!

Il y a une mise en confrontation, sur un plan d'égalité, entre l'expression d'un groupe et celle d'experts qui l'ont étudiée. Un troisième partenaire, les médiateurs, qui est formé de l'équipe du musée, à laquelle sont associés des scénographes, qui donne une expression de la confrontation qui a eu lieu entre ces deux catégories de savoirs. L'exposition est alors un mode de partage social d'une réalité qui surgit dans l'espace public, qui est souvent méconnue et à qui le musée donne la possibilité de devenir visible. Le fait de se passer dans un musée donne un caractère officiel et une reconnaissance importante à ce savoir et à cette mémoire de ces groupes, ce qui leur permettra de la partager avec l'ensemble de la population (on a donc bien là un dialogue, même s'il n'est pas toujours bienveillant).

Par exemple, lors de la présentation de l'histoire des Grenoblois d'origine algérienne, une première conférence liée à l'exposition avait été organisée à laquelle avait invité l'historien Mohammed Harbi et, au bout de quinze minutes, est arrivé un commando armé de manches de pioche et de boules puantes au cri de « immigration invasion » et qui ont empêché la conférence de se tenir ²⁷. Cela peut provoquer ce genre de réaction qu'il faut essayer de canaliser, ce qui a été fait en l'occurrence avec l'aide d'associations de rapatriés d'Algérie qui a l'origine étaient très « remontées » contre cette exposition et qui, après discussions, ont participé à la réalisation d'une autre exposition ²⁸ pour parler de leur histoire propre.

Cet exemple illustre bien l'offre qu'un musée peut proposer pour présenter les autres. Dans ces négociations tripartites, on essaie de donner une restitution de ce qu'on a entendu et de ce qu'on a vu, mais au moment où elle est livrée, elle peut susciter des réactions positives ou négatives. Dans le cas des rapatriés, cela a été d'abord négatif, parce qu'ils voulaient (en caricaturant un peu) présenter l'œuvre civilisatrice de la France en Algérie. Au fur et à mesure, ce qui a modifié leurs regards, c'est celui des autres. Et au moment de dissoudre l'exposition, la demande des Pieds Noirs a été de la présenter à l'Institut du monde arabe auprès de qui ils sont allés en délégation, accompagnés du président du haut-conseil aux rapatriés. D'abord vue très négativement, cette exposition est devenue comme l'expression de leur histoire qu'il fallait pouvoir montrer à la France entière.

Ce cheminement est important et à chaque fois il accompagne l'évolution de la mémoire (et même au point de constituer parfois un vrai travail de deuil).

Ce cheminement a été observé aussi avec les Grecs de Grenoble, Grecs chassés d'Asie Mineure dans les années 1920, avec une exposition qui a montré ce qu'ils ont subi (l'incendie de Smyrne), leur installation à Grenoble, les métiers qu'ils y ont exercés et ce qu'ils ont gardé de leur identité grecque. Cette exposition a eu pour effet

²⁶ Selon la Fédération des écomusées et musées de société, « L'écomuséologie, concept et mouvement d'essence française, a l'Homme et son milieu comme objet. L'Homme et son milieu c'est aussi, "l'homme et son territoire : son foyer, son village, son petit pays, sa région" [[André Desvallées, in *Publics et Musées*, n°17-18 « L'écomusée : Rêve ou réalité », 2000]. Musée forum, l'écomusée propose une vision globale et sans rupture entre l'homme et son milieu, invitant la communauté qu'il sert à agir et à contribuer à son propre développement. » Voir site : http://www.fems.asso.fr/

 $^{^{\}rm 27}$ Lire ci-dessous l'article rédigé par Jean-Claude Duclos à ce sujet.

²⁸ Français d'Isère et d'Algérie, 21/05/2003 au 21/09/2004.

d'arrêter toutes revendications. Avant l'exposition, ces Grecs avaient des projets de films, d'ouvrages, etc. et avec la fin de l'exposition, un an après, aucun des projets exprimés en amont n'a été réalisé, comme si le travail de deuil était accompli, leur histoire était reconnue et ils pouvaient passer à autre chose.

Par rapport à la question du dialogue interculturel, il faut reconnaître qu'il y a trop souvent un déficit de reconnaissance qui est à la base de revendications qui empêche précisément le dialogue. Quand ces revendications sont satisfaites, les choses évoluent, se transforment, ainsi que la façon de les dire et de les exprimer.

Postérieurement à la séance du séminaire, Jean-Claude Duclos a envoyé un article qui reprend des informations apportées le 19 juin et les complète.

Nous avons fait le choix de le mettre **en annexe de cette séance**. Il s'agit du texte d'une communication faite au Colloque international organisé par le *Clarke Center* du *Dickinson college* et le Laboratoire FRA.M.ESPA – Diaspora (CNRS) de l'Université de Toulouse-Le Mirail Carlisle (Pennsylvanie), 10-12 novembre 2005 : (*Im*)migration, mémoire et musée - Comparaison France /États-Unis. Nous avons jugé intéressant de livrer l'intégralité du texte pour une meilleure compréhension du propos.

Discussion

> À propos de l'exposé de Jean-Claude Duclos

Hélène Hatzfeld pense que cette expérience est intéressante pour notre propos. On part des pratiques pour arriver à une conception du dialogue interculturel. Dans ce genre de pratique, on a l'impression que les choses vont être « clôturées », c'est le cas de l'exposition sur les Grecs, pour laquelle les Grecs n'ont plus rien demandé ensuite, si ce n'est une photo ou un document, comme si l'assimilation était faite, tandis que dans d'autres cas, on a l'impression de quelque chose qui n'est pas achevé, de « work in progress », d'une notion de dialogue comme moments pluriels de transformation d'un regard. Dans l'exemple des rapatriés d'Algérie, qu'est-ce qui a fait que le regard s'est transformé, en termes de construction de l'espace ou d'association des gens, alors que dans l'exemple des Grecs, cela n'a pas fonctionné de cette façon ? Est-ce que cela tient aux personnes ou aux choses montrées et à la façon dont elles ont été exposées et ont été abordées avec eux ?

Jean-Claude Duclos dit que dans l'un comme dans l'autre cas, le dénominateur commun, c'est la reconnaissance de la souffrance. Dans le cas des Grecs, la souffrance des Grecs expulsés d'Asie Mineure n'avait pas vraiment été reconnue, car elle avait été occultée par le génocide des Arméniens. Le fait d'avoir mis en scène cette souffrance a permis d'apporter une forme de guérison. Pour les Pieds-Noirs, la scénographie avait volontairement pesé sur le déracinement, les pertes et l'abandon. C'est ce choix qui leur a fait apprécier cette exposition. Le regard des autres et leurs réactions ont fini aussi par modifier leur regard sur l'exposition.

Pour répondre à *Élisabeth Caillet*, concernant la programmation, *Jean-Claude Duclos* explique qu'ils ne vont pas chercher tel ou tel groupe, mais qu'ils essaient de répondre à une demande. C'est en fonction de l'insistance d'une demande qu'ils finissent par concevoir une exposition. Le musée a un grand nombre de projets en attente. Il y a l'insistance de la demande, mais ensuite il y a le choix du conservateur qui est indépendant et est indépendant du politique qui est cependant présent et important dans toutes ces actions.

Ghislaine Glasson Deschaumes souhaite faire un commentaire au sujet de l'exposition sur les Grecs : en Grèce comme en Turquie, il y a un refoulement complet des déplacements forcés de populations dans les deux sens. Le travail sur la mémoire collective et les témoignages datent d'à peine une dizaine d'années en Turquie et ont été occultés par les nationalistes grecs. Or on connaît les conséquences des « mères patries » sur la conscience collective des diasporas, notamment en ce qui concerne les Grecs.

Ghislaine Glasson Deschaumes pose également une question sur le Musée dauphinois et sa dimension rurale et alpine. Elle souhaiterait savoir comment ce musée travaille sur un autre niveau d'interculturalité qui est la rencontre ou la confrontation entre ce monde rural alpin et ses vallées avec leur identité micro locale et l'arrivée de cette réalité qu'est la culture urbaine et des populations immigrées. Comment cela a-t-il été négocié dans le projet même de ce musée.

En réponse, *Jean-Claude Duclos* explique que le musée présente cinq expositions simultanément : deux de longue durée et trois de durée moins longue mais jamais de moins d'une année. Il y a en général deux nouvelles

expositions par an (parfois trois). C'est ce rythme qui permet de varier les thématiques en fonction essentiellement de quatre axes :

- le patrimoine archéologique (le musée dispose d'importantes collections qu'il valorise au fur et à mesure. Une exposition vient d'ouvrir sur la néolithisation des Alpes, l'arrivée de l'élevage en relation avec l'organisation de l'élevage d'aujourd'hui;
- le patrimoine industriel avec une série d'expositions sur la métallurgie, sur la papeterie... et bientôt sur le cimenteries ;
- le patrimoine alpin : dans ce cadre est présentée actuellement une exposition sur Eugénie Godstern ²⁹, personnalité méconnue et passionnante qui a parcouru les Alpes de l'Autriche aux Alpes françaises. Elle a permis de réactiver un réseau euroalpin ;
- les faits de sociétés, avec les expositions évoquées sur l'immigration et des expositions sur la religion (les trois religions monothéistes). Une exposition sur la question de la liberté est présentée jusqu'à la fin du mois d'octobre (2008) et plus particulièrement sur les Droits de l'Homme en Isère.

Ces expositions sont organisées en fonction d'opportunités de demandes sociales et parfois politiques. Une exposition intitulée *Être ouvrier en Isère* a pour objectif de préfigurer un projet de musée sur la mémoire ouvrière en Isère demandée par le vice-président du conseil général.

Il estime que le dialogue avec les élus est intéressant et fructueux.

Le musée reçoit entre 60 et 80 000 visiteurs par an. Ce musée est très difficile d'accès, on ne peut y aller seulement à pied en montant 250 marches, ce qui explique la faiblesse du nombre de visiteurs.

Élisabeth Caillet pose une question sur la scénographie pour savoir si le fait de monter ce genre d'exposition a conduit à formuler des demandes particulières aux scénographes et à proposer des critères de choix spécifiques. Pour chaque type d'exposition, dit *Jean-Claude Duclos*, les choix de scénographie sont différents. Pour l'exposition sur les Grecs, le nombre d'objets était considérable, dont certains, bien que simple, avaient une grande importance pour eux car ils avaient été rapportés lors de leur fuite. Il y a donc eu pour cette exposition un gros effort de mise en scène d'objets.

Pour l'exposition sur les immigrés d'origine algérienne, il n'y avait aucun objet. Ce qui comptait pour eux était leur expression, la mémoire orale, etc. Le musée a commencé par organiser des ateliers d'écriture pour recueillir leurs expressions et la scénographie a été principalement basée sur du texte et des témoignages oraux illustrés par des photographies collectées. La mise en lumière des expositions a bien sûr aussi son importance.

Selon les scénographes, le travail en commun avec le musée est plus ou moins long. Le choix du musée est de présenter le ou la scénographe au groupe de travail de l'exposition et de faire qu'il y ait un échange.

À la question de *Marie-Laure Mehl* sur l'éventualité de présenter l'exposition ensuite ailleurs. *Jean-Claude Duclos* répond que ce n'est pas possible car ce sont des expositions qui exigent des surfaces importantes et que, de plus, ce n'est pas forcément souhaitable car elles sont faites à un moment donné et donc valables pour un moment donné. Il vaut mieux la refaire ou en tout cas la re-scénographier. Ce caractère éphémère de l'exposition est important. Les catalogues subsistent pour certaines expositions. Pour l'exposition sur la liberté, ils sont en train de mettre au point une interprétation de l'exposition qui tienne compte de la scénographie pour qu'une fois l'exposition terminée, il soit encore possible de la voir sur le site Internet du Musée dauphinois. Il est prévu de le faire pour chacune des expositions à venir.

Concernant le dialogue interculturel, *Jean-Claude Duclos* dit vouloir rester modeste. Chaque exposition donne l'opportunité à un groupe de s'exprimer. Le besoin de parole est immense, mais la possibilité de dialoguer n'est pas évidente. Une infime partie du groupe précédent de personnes qui s'est intéressé à l'exposition sur les Grecs par exemple, revient au Musée pour voir une exposition sur les autres. C'est plutôt à l'échelle de la fréquentation globale du musée que le partage se fait. Mais c'est aussi le résultat de l'intégration « à la française » qui ne reconnaît pas les origines et qui a exacerbé ce besoin de reconnaissance.

Sylvie Grange demande si c'est possible de faire une mise en perspective de ce travail par rapport à celui réalisé au Musée de la Résistance sur la résistance et ses différents courants.

²⁹ Eugénie Goldstern (1884-1942), ethnologue (avant l'heure), juive, qui mourra d'avoir été déportée et gazée. Ses travaux ont été redécouverts dans les années 1980. C'est pour faire connaître au public français la trajectoire de cette ethnologue que le Musée savoisien (Chambéry), le Musée dauphinois (Grenoble) et le Musée national des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Marseille), en partenariat avec l'Österreichisches Museum für Volkskunde, ont uni leurs efforts pour aboutir à la réalisation de cette exposition.

Pour *Jean-Claude Duclos*, l'approche est la même. Le musée de la Résistance a été ouvert en 1994 ³⁰ et a déjà fait l'objet de deux réactualisations. La scénographie, encore une fois, ne vaut qu'au moment où elle a été négociée. Une nouvelle réactualisation vient d'être faite sur la partie du musée qui présente la déportation et qui s'appelle maintenant « Déportations » au pluriel. Dans cet objectif, toutes les associations ont été rassemblées afin de mettre collectivement au point un programme qui a ensuite été réalisé avec les scénographes. Cet espace vient d'être inauguré à la satisfaction de tous, mais il faudra sans doute tout reprendre dans une dizaine d'années. Ces remises en cause sont nécessaires, même si elles sont parfois problématiques. Actuellement, le musée rencontre des difficultés car les communistes qui s'étaient un peu effacés, il y a quelques années, par rapport à ce qu'on disait du rôle qu'ils avaient joué dans la Résistance, reviennent à l'assaut en demandant qu'il leur soit fait une plus large place, cela en raison du contexte actuel où ce parti connaît des difficultés pour exister et se crispe. La négociation s'avère dans ce cas difficile. Cette nouvelle dimension de la relation au politique est difficile à gérer, mais doit être assumée car elle fait partie de la vie de notre société.

Actuellement, le Musée Dauphinois travaille avec des Cambodgiens autour du génocide des Cambodgiens, entre autres raisons parce que plus de 2 500 réfugiés cambodgiens ont été accueillis en Isère. Un millier d'entre eux y sont restés. Leur histoire est assez méconnue. Les Cambodgiens qui ont été interviewés veulent que leurs parents le soient aussi, mais ils ne parlent pas un mot de français. Des vidéos ont été réalisées en khmer et présentées aux familles rassemblées, en larmes car ils entendaient pour la première fois leurs parents raconter leur histoire. Ils ont donc assisté à une explosion de cette mémoire et il faut pouvoir l'entendre. Le dialogue est extrêmement difficile à établir, d'autant que la plupart ne veulent pas entendre parler du tribunal khmer rouge qui est en train de se mettre en place, ils trouvent cela inutile, or il serait important de raccorder leur traumatisme à la possibilité d'une justice universelle.

Élisabeth Caillet trouve que le musée joue un rôle de charnière, il est le lieu d'un dialogue éventuel, mais il est neutre et donc le dialogue ne peut pas s'instaurer.

Jean-Claude Duclos répond que son espoir, c'est que le dialogue devienne possible une fois que l'exposition sera ouverte.

Mireille Golaszewski pense que le fait de mener de front cinq expositions dans un même lieu et ce caractère simultané est très intéressant car s'opère là un « tricotage » culturel et patrimonial qui s'avère être un dialogue extraordinaire entre les populations locales qui vivent dans les montagnes, les populations réfugiées là et qui ont des histoires douloureuses, les descendants de ces populations, etc. Ce dialogue serait une question à creuser.

> Le poids du politique

Jalila Bouhalfaya revient sur la question du politique et sur son absence. Cette question est particulièrement importante concernant l'Institut du monde arabe (IMA), sans doute du fait de la genèse même de cet institut et des aspects institutionnels et juridiques liés à l'institution. L'IMA est une maison de cultures, mais son rattachement ministériel et institutionnel fait qu'elle n'est pas sous la tutelle du ministère de la culture mais de celle des affaires étrangères, ce qui a des conséquences sur le ton donné au projet. L'IMA est une vitrine pour la culture arabe, et pour les pays arabes pour présenter leur culture, mais c'est aussi un « instrument » de la politique arabe de la France. Le poids du politique est donc assez fort. Cela a pour conséquences que l'IMA n'est pas à l'abri de « secousses » dues à la dimension politique.

Le président de l'IMA change lors de chaque changement du gouvernement français, ce qui n'offre pas une grande stabilité à l'institution en termes de direction ou de programmation. Certains présidents ne sont restés qu'une année! Au début des années 1990, lors de la guerre du Golfe, le président de l'IMA de l'époque, Edgar Pisani, avait pris clairement position contre cette guerre, et en rétorsion les pays du Golfe avaient arrêté de verser leur subvention à l'IMA.

Sur la conception même de ses activités culturelles, l'IMA n'est pas non plus à l'abri des divergences. Cette institution est financée par l'État français et par plusieurs autres États arabes et le monde arabe ne présente pas un front commun d'intérêts; cela se ressent dans la programmation des actions. Les grandes expositions qui sont des expositions patrimoniales, archéologiques essentiellement, ou thématiques (par exemple sur la science arabe) ne posent pas trop de problèmes. Mais dès qu'il s'agit de présenter le monde arabe dans ses aspects contemporains, notamment politiques, les difficultés commencent et l'IMA n'est pas à l'abri d'interventions de représentants de tel ou tel État qui vont poser des questions ou exprimer leur désaccord. De telles prises de positions se déclinent dans les différentes activités culturelles de l'IMA.

On retrouve ce problème à la bibliothèque pour sa politique d'achat et d'acquisition d'ouvrages. La présence de l'ouvrage *Notre ami le roi* à la bibliothèque ne sera pas, par exemple, appréciée par l'ambassade du Maroc. Mais

3(

³⁰ Labellisé « Musée de France », le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère met à profit les moyens les plus contemporains de l'expographie au service de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de ses particularités iséroises. Il dispose d'un centre de documentation ouvert sur rendez-vous, d'un espace pédagogique ainsi que d'une salle où se succèdent une, deux, parfois trois expositions temporaires par an. [Voir site : http://www.resistance-en-isere.com/]

les responsables de la bibliothèque arrivent cependant par finir par imposer que les choix et les orientations en matière de politique d'acquisition puissent s'opérer indépendamment de toute tentative d'intervention politique. Il est arrivé qu'une exposition de caricatures fasse l'objet de manifestations de mécontentement. Il s'agissait d'une exposition des œuvres de quatre caricaturistes arabes contre laquelle l'ambassade d'Irak était intervenue pour faire retirer une caricature de Saddam Hussein. L'ensemble des caricaturistes et tout le personnel de l'IMA s'étaient mis en grève et avaient annoncé que si cette caricature était retirée, l'exposition n'aurait pas lieu; finalement l'exposition a eu lieu, avec l'ensemble des caricatures.

Marie-Laure Mehl relate qu'à Montpellier, l'ouverture d'un musée sur l'histoire de la France en Algérie était projetée, or le projet stagne depuis sept ans. Il vient d'être relancé, il est passé de la ville de Montpellier à la communauté d'agglomération, mais cela s'avère très compliqué à mettre en place. Les historiens travaillent depuis sept ans sur le projet de musée et il est possible qu'il ne voie jamais le jour. Le poids du politique est très présent là aussi, d'autant qu'il y a à Montpellier une importante population pied-noir qui conteste le projet. Un autre projet connaît des difficultés semblables, c'est celui du Mémorial national de la France Outre-Mer à Marseille.

M.L. Mehl dit que dans certains contextes, lors d'expositions thématiques, les scénographes se sentent beaucoup plus impliqués. Lors des expositions de lieux de mémoire et de restitution comme celles évoquées par Jean-Claude Duclos, il n'y a pas forcément d'objets à montrer. Ce sont des histoires que l'on raconte en volumes, avec certains modes de médiation qui sont propres et cela pose moins de questions au scénographe.

Elle a travaillé à l'élaboration d'une exposition sur Caillebotte pour la ville de Gennevilliers, pour laquelle il n'y avait aucune œuvre originale à montrer dans les 850 m² de surface d'exposition. Cette exposition a été montée à l'aide de techniques audiovisuelles, de graphismes, avec une reproduction du bateau que Cailleboote avait peint, des explications sur sa peinture, des évocations de ce qu'était la peinture impressionniste, etc. Sont venus à cette exposition des gens qui ne savaient pas du tout qui était Caillebotte et qui ne seraient jamais allés voir ses œuvres au Musée d'Orsay par exemple. L'exposition devait durer six mois et elle a été prolongée d'une année parce qu'elle a rencontré un grand succès auprès de ce type de public. Des femmes sont venues en larmes remercier la scénographe de leur avoir fait connaître Caillebotte. Un véritable dialogue avait été engagé avec ces visiteurs qui n'étaient pas les visiteurs habituels des expositions.

Cela montre que l'objet est nécessaire seulement lorsqu'il est mis dans son contexte. Le Musée Guimet est un beau musée, mais sans véritable scénographie, les objets ne sont pas placés dans leur contexte et ne sont pas racontés.

Jean-Claude Duclos renchérit en disant que l'on peut faire d'excellentes expositions sans œuvres originales et sans objets. Par rapport à notre propos qui est le dialogue interculturel, l'objet n'est pas nécessaire et il est même parfois superflu.

Photos commentées de Sylvie Grange : Questions de visions (2)

Pour contribuer à la réflexion du groupe de travail, la proposition faite ici – déjà présentée avec une autre série d'images lors d'une séance précédente - ne s'engage pas dans un champ de réflexion qui aurait un périmètre précis, ce qui serait en dehors, ce qui serait dans le sujet... Elle se situe ailleurs, sur un autre mode. Il s'agit de tenter, par une juxtaposition d'images choisies, de susciter surprise, déplacement du regard, et partant de là questionnement. La séquence présentée ici appartient préférentiellement au patrimoine naturel.

Ces différents cas de figure illustrent la diversité des réponses d'offre apportées par les musées, quel que soit l'effet de décalage dans le temps, dans la nécessité qui est la leur de sans cesse revisiter les expositions en fonction de l'attente, exprimée ou estimée par eux, des publics.

Un rappel pour commencer avec un univers de l'accumulation où le public d'origine de ces présentations est averti et où les pré requis culturels sont connus de lui.



C'est le cas aussi bien dans la constitution de fonds par des sociétés d'antiquaires, au musée départemental des antiquités de Rouen (cliché de 2004)



et dans la bibliothèque de la société des antiquaires au sein du musée de Picardie à Amiens,



que dans une présentation systématique au museum de Dijon, dans la galerie de l'Arquebuse. Le public d'aujourd'hui a changé mais l'offre peut demeurer, soit qu'elle n'ait pas pu ou voulu être reconsidérée, soit qu'un témoin d'une sensibilité ancienne à la présentation ait été délibérément conservé, juxtaposé à des présentations plus contemporaines, comme c'est le cas à Dijon.



A l'opposé, la présentation peut être totalement épurée, comme cela a été fait récemment au musée Bernard d'Agesci à Niort,



ou, au contraire conservée dans un parti pris de restitution de biotope de l'animal, ce qui fut fait au museum de Grenoble en 1983. Cette façon de présenter les animaux est maintenant démodée, mais était assez originale à l'époque.



Sortis de leur contexte, les animaux naturalisés peuvent se retrouver dans des situations bien différentes. Ils sont juxtaposés au mieux pour des raisons fonctionnelles de bonne conservation dans les réserves du museum de La Rochelle.



La décontextualisation que représente la naturalisation de têtes d'animaux en massacres est-elle de même nature dans l'escalier d'honneur d'un hôtel particulier appartenant à un passionné de chasse,



ou aux cimaises surplombant les vitrines d'une boutique chic à Paris vendant des vêtements en fourrure?

L'inventivité mise en œuvre à l'occasion de la réouverture du musée de la chasse et de la nature qui mêle conservation



(peintures de Bernard Lorjou des années 1964-1967), libres restitutions et créations contemporaines, s'est retrouvée



lors de la Nuit des musées 2008, où à l'occasion d'une performance l'artiste invité, Erik Nussbicker, est parti du squelette éclaté d'un cerf dont il a transformé l'essentiel en instruments de musique avec lesquels il joue, redonnant d'une certaine façon une deuxième vie à l'animal.



Si l'on revient dans le domaine naturel, une illustration des taureaux de Camargue que l'on évoquera à nouveau pour conclure, ici dans un pacage de manade accompagnés de leurs pics bœufs,



puis une vision assez onirique, en coulisse, des bassins de l'Aquarium de Nancy où la présence d'espèces vivantes nécessite une reconstitution du milieu au plus près du réel.



Autre forme de restitution de la chair, l'effet d'ombre portée sur des squelettes au musée de Niort où les jeux de lumières permettent une double perception: offre académique, mais aussi, selon l'angle de vue, image au deuxième degré, confuse, des mêmes animaux.



Ostensiblement mise en scène au muséum de Grenoble, la présentation de profil d'un animal, comme s'il se regardait dans une glace, outre qu'elle permet de le voir de face, met en scène l'idée de miroir, explicite la mise en représentation de l'animal.... comme de celui qui l'observe!



La démarche artistique de Jan Fabre ³¹, artiste invité au Louvre pour l'exposition *L'Ange de la métamorphose* dans les salles de peinture flamande et hollandaise, met en scène des rencontres délibérément inattendues : pigeons perchés sur la corniche d'un escalier,



remise en volume d'un agneau pascal,



silhouette d'une élégante en rondelles d'os assemblés.

³¹ Jan Fabre est né en 1958 à Anvers en Belgique, où il vit et travaille. Il est à la fois dessinateur, sculpteur, chorégraphe et metteur en scène de théâtre. La polymorphie de son œuvre fait de lui un artiste véritablement inclassable. Certainement influencé et fasciné par les travaux par son presque parfait homonyme Jean-Henri Fabre, l'entomologiste français, il développe une observation et une analyse du monde des insectes et plus particulièrement des scarabées qui sont pour lui une source d'inspiration sans cesse renouvelée. [Source : Wikipédia.]



La rupture d'échelle dans l'exposition³² consacrée à Louise Bourgeois au musée national d'art moderne à Beaubourg permettait également une puissante confrontation entre son Araignée Géante et le public.



L'expression artistique n'est pas l'exclusive des musées, elle s'exerce également dans l'espace urbain, avec ici une représentation épurée de l'ours du sculpteur Pompon dans le jardin public de la place Darcy à Dijon.



Signe des temps, l'aménagement de carrefours giratoires aux abords des agglomérations est fréquemment l'occasion de mettre en scène un fait d'identité territoriale: le réalisme est ici de rigueur à Vauvert dans le Gard, dans l'image arrêtée, statufiée d'un taureau et d'un raseteur ³³ fameux dans le pays.

³²5 mars- 2 juin 2008

 $^{^{\}rm 33}$ Nom donné à l'homme, habillé de blanc, qui se mesure au taureau dans le jeu du raset.



Dans cette vision plurielle d'un patrimoine en constante construction, par le seul effet du regard, cette empègue ³⁴ signe bien des appartenances : trace systématique, tous les ans répétée et différente, d'une fête qui perdure autour du rite de passage de la jeunesse à l'âge adulte, son apposition dans l'espace public peut transformer n'importe quel support qui la reçoit en symbole au deuxième degré de la culture taurine de ce terroir.



Peut-être même qu'un banal coffre électrique, lorsqu'il porte haut ses gaines, se prépare aux jeux des arènes!

³⁴ Il s'agit de petits dessins réalisés au pochoir autour des portes des villages. Ces dessins sont réalisés par les jeunes du village (les Abats), ces pochoirs sont faits dans le cadre des aubades qui sont une tradition des fêtes votives des pays de la Petite Camargue. Au début du XX^e siècle, il s'agissait de fêter le départ pour le Service National des jeunes hommes qui venaient d'avoir 18 ans, c'était les conscrits de « la classe » (la classe d'âge). Les aubades continuent toujours, bien que la conscription n'existe plus. [Source : Wikipédia.]

Synthèse de la séance 3

Cette synthèse, mise en forme postérieurement à la séance par Hélène Hatzfeld, intègre ces réflexions et s'efforce de lister les principaux points de débat et les idées fortes qui ont retenu l'attention des participants.

Hélène Hatzfeld

Un tour de table a permis d'entendre les participants à cette séance sur ce qu'ils retiennent plus particulièrement de cette journée et sur les pistes de réflexion qu'elle suggère.

1. Questions de délimitation de la réflexion du séminaire

- le culturel et le social : de quel « autre » parle-t-on ?

Il faut faire la part, pour les différents publics, des spécificités sociales (âge, handicap...) et culturelles ; mettre à part ce qui ne relève pas du culturel et se servir de pratiques et des conceptions existant dans ces publics spécifiques pour éclairer celles qui concernent les aspects culturels et ne pas étudier les premières en tant que telles ;

- le contexte et les enjeux : il s'agit de bien resituer les pratiques dans leur contexte (niveau d'éducation, contraintes politiques, explosion éditoriale...) et leurs enjeux, en tenant compte des exigences de scientificité et de vulgarisation. Il faudrait estimer ce que l'explosion éditoriale change dans les pratiques et dans les possibilités de l'interculturalité et voir dans quelle mesure la mondialisation conduit les institutions à resserrer leur champ propre d'intervention sur leurs spécificités ;
- la coopération internationale entre institutions : quelle place lui donner ?
- la démocratisation/ la médiation/ l'interdisciplinarité : quels sont leurs points communs et qu'est-ce qui les différencie ?

2. Faire un état des lieux des pratiques

Il s'agit de distinguer les différentes façons de présenter les autres cultures au travers des points de vue, des stéréotypes (l'orientalisme et son héritage, par exemple...) et de l'usage de différentes langues : lesquelles ? où ? et surtout : quel rapport existe-t-il entre ces langues et les cultures qu'elles représentent ?

Quelles sont les modalités techniques de l'offre : sa fabrication, les clauses du cahier des charges ?

Quel rôle joue la scénographie dans la mise en scène de l'offre ; l'importance de l'organisation des lieux, de l'accueil

La simplicité comme support de la complexité.

- les différentes temporalités de l'interculturalité. Ex : expositions simultanées /successives.
- la forme de l'offre : universelle ? Quels sont les outils qui pourraient être utilisés par d'autres cultures ? ou à adapter ?
- le rôle des objets comme médiation entre les cultures ; le rôle de la vie quotidienne.
- les difficultés rencontrées : manque de culture de base de certains publics, absence de reconnaissance sociale, de visibilité de certains groupes...

3. Questions spécifiques

 $L'offre\ comme\ construction\ /d\'{e}construction\ d'un\ regard.$

Qu'est-ce qui se joue dans la mise à disposition des fonds, des collectes, etc?

- le dépassement de l'offre identitaire est-il possible ?
- l'accessibilité à une autre culture et les limites et les pièges de la transparence ;
- la constitution de « groupes » partageant une démarche commune ;
- l'accès à un sens, à une histoire, (ex : généalogies), un statut (l'offre comme support d'un rite de passage), etc ;
- la reconnaissance (de souffrance, l'oubli, le deuil) ;
- la rencontre de subjectivités ;
- la modification d'un regard (sur soi, sur les autres) et ses limites : simple curiosité pour une forme d'altérité ou d'exotisme, malentendus, juxtaposition ;
- la citoyenneté (en amont et en aval), comme préparation nécessaire et comme résultat.

4. Questions léguées

- - les acteurs et les responsabilités : qui fait cette offre ? les médiateurs seulement ?
- - les formations à l'interculturalité : professionnels, enseignants...
- - le rôle des politiques
- - les différents publics, leur rôle.

Annexe 2 · L'immigration au Musée dauphinois

Jean-Claude Duclos

Texte de la communication de Jean-Claude Duclos au Colloque international organisé par le *Clarke Center* du *Dickinson college* et le Laboratoire FRA.M.ESPA – Diaspora (CNRS) de l'Université de Toulouse-Le Mirail. Carlisle (Pennsylvanie), 10-12 novembre 2005 : (*Im*)migration, mémoire et musée - Comparaison France /Etats-Unis

1. De Grenoble, ville cosmopolite

Au cœur d'une agglomération de près de 500 000 habitants et d'un département, l'Isère, qui en compte un peu plus du double, Grenoble aime à cultiver son image de « capitale des Alpes » et de ville cosmopolite. Sa situation de ville frontière, jusqu'en 1860, mais aussi de halte sur les routes de l'Italie lui valent, tout au long de l'histoire, de voir passer et parfois s'arrêter, quantités de populations d'origines diverses. Elle tire d'ailleurs son nom de Gratianopolis, la ville de Gratien. Car c'est lors de son passage, en l'an 379, que cet empereur romain l'élève au rang de cité.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, des Italiens, piémontais surtout, viennent travailler à Grenoble dans le bâtiment mais aussi la mégisserie et la ganterie. L'accueil des Grenoblois n'est cependant pas toujours chaleureux ; en 1862, par exemple, des grévistes manifestent violemment contre l'embauche des Piémontais. Dans les années 1930, où la population grenobloise dépasse les 100 000 habitants, près de 20 % sont étrangers. Les Italiens sont nombreux, mais viennent maintenant du sud de la péninsule. S'y ajoutent des Grecs, à partir de 1922, des Arméniens, des Suisses, des Polonais, des Portugais, des Espagnols, des Yougoslaves... tous employés par une économie en expansion, du fait de la croissance de l'hydroélectricité, notamment, qui fournit l'énergie nécessaire aux industries papetières, électrométallurgiques ou électrochimiques. Née de ces activités, et déjà renommée dès avant la Seconde Guerre mondiale, l'Université de Grenoble attire aussi des étudiants du monde entier. Durant ces mêmes années, 1930-1940, arrivent également les premiers Algériens. Ces différentes communautés vont d'abord se répartir par quartiers, les Italiens, chez qui dominent les Coratins³⁵, habitent, au cœur de la ville ancienne, les rues Saint-Laurent et Très-Cloître. Les Espagnols préfèrent la rue de la Mutualité, tandis que les Grecs et les Arméniens se rassemblent plus volontiers dans les communes voisines de Saint-Martin-d'Hères (quartier de la Croix-Rouge), mais aussi de Fontaine. Ces répartitions ne dureront qu'un temps car le désir de réussir socialement et de s'intégrer est si fort que dès que les moyens le permettront, ces familles d'immigrés quitteront le quartier où elles se sont installées pour se disperser dans l'agglomération. Dans les années 1950 et 1960, des travailleurs algériens arrivent, nombreux, employés surtout aux travaux pénibles et peu valorisants. À l'indépendance de l'Algérie, en 1962, ce sont 8 000 Pieds Noirs qui viennent vivre à Grenoble et

Ces populations d'origines diverses vont évidemment prendre une part importante à l'expansion économique de la région et contribuer à son équilibre démographique. La grande diversité des origines de ses habitants fait alors dire de cette ville qu'elle est « l'une des plus cosmopolites de France »³⁶. Cette histoire prédisposait sans doute la cité à l'accueil et la tolérance. En effet, pas de ghetto à Grenoble et pas de luttes intercommunautaires comme on en observe, hélas, dans nombre de métropoles d'aujourd'hui. Jamais vraiment d'ostracisme, mais l'existence d'une aptitude assez bien partagée pour la curiosité et le souci de l'autre, pour le dialogue et, somme toute, le goût d'un cosmopolitisme positif, perçu par une majorité de la population comme une source d'enrichissement mutuel et de bonheur de vivre. Ne vantons pas pour autant le caractère exemplaire ou la supériorité d'un quelconque modèle grenoblois du vivre ensemble ou de l'intégration. Non, ici aussi, le racisme et la xénophobie s'expriment.

Mais revenons cent ans en arrière, tandis qu'un Grenoblois, venu d'ailleurs comme beaucoup, Hippolyte Müller³⁷, convainc le conseil municipal de créer un musée pour, dit-il, « relier les premiers occupants d'un pays à ceux qui l'habitent encore » ; un musée régional dont il veut doter la ville, à l'image de celui que vient de créer à Arles, autour de l'identité provençale, le poète Frédéric Mistral³⁸. Il sera différent cependant, non seulement parce que Müller ne dispose pas comme Mistral de l'argent d'un prix Nobel de littérature mais parce que sa démarche est d'abord scientifique. Ouvert en 1906 dans une partie des locaux désaffectés d'un couvent (Sainte-Marie d'en-Bas), ce musée ne va pas cesser de s'emplir. Disant peu avant sa mort, en 1933 : « C'est la somme de l'histoire d'une région par l'objet », Müller a déjà demandé à la municipalité des locaux plus spacieux, mais

³⁵ Habitants de la ville de Corato, située près de Bari, dans les Pouilles.

³⁶ Ainsi l'écrit, en 1970, l'un des plus grands géographes des Alpes, Paul Veyret.

³⁷ Né à Gap (Hautes-Alpes) en 1865. Hippolyte Müller est d'origine alsacienne.

³⁸ Il s'agit du Museon arlaten, créé à Arles en 1898 par Frédéric Mistral et réaménagé avec l'argent qu'il touche pour son prix Nobel de littérature.

sans résultat. Elle ne les trouvera que trente-cinq ans plus tard, en faisant restaurer, à la faveur des Jeux olympiques d'hiver de février 1968, un autre et beaucoup plus vaste ancien couvent, celui de Sainte-Marie d'en-Haut. De la définition : *la somme de l'histoire d'une région par l'objet*, nous retiendrons trois mots : l'histoire, la région, l'objet, et, notant que c'est aux habitants de la région que Müller a toujours eu le souci de s'adresser, nous y associerons un quatrième terme : la population.

En 1968, quand une équipe de professionnels investit les quelque 5 000 m² du nouveau Musée dauphinois, un concept de musée, est à la veille d'apparaître en France. Il s'agit, dans le bouillonnement social que l'on connaît alors, de rappeler que les musées avaient eu majoritairement tendance à devenir des lieux élitaires, éloignés des réalités de leur environnement, bref des institutions à réformer. Pour cela et pour tenir compte aussi de la préoccupation de l'environnement qui devient forte et entraîne la création des parcs naturels régionaux, est forgé le mot d'écomusée. Même si le Musée dauphinois ne peut être comparé aux écomusées qui se créent alors dans le contexte des parcs, Jean-Pierre Laurent, qui le dirige, à partir de 1971, va en révolutionner la muséographie. Dans le but d'élargir l'audience du musée, il réalise nombre d'expositions temporaires à succès qui vont permettre d'instaurer un véritable dialogue entre la population grenobloise et le Musée. Musée régional de l'homme, comme nous aimons à le qualifier, ou musée de société, le Musée dauphinois dépend de la Ville de Grenoble jusqu'en 1992 et depuis, du département de l'Isère. L'archéologie et l'histoire y sont souvent sollicitées mais l'ethnologie y demeure la discipline de base. A raison de deux à trois nouvelles expositions par an, conçues selon des thématiques soigneusement choisies, il demeure un musée visité et un partenaire social fréquemment sollicité. La démarche de l'équipe qui l'anime aujourd'hui doit beaucoup à l'écomuséologie.

2. Des mérites de l'écomuséologie et des musées qui se disent, aujourd'hui, de société

Cette application de la muséologie (qui n'est pas sans rapport avec la théorie de l'interprétation dont les avancées, en Amérique du Nord³⁹, vont inspirer nombre de réflexions en Europe), n'est pas très éloignée de l'approche, des musées communautaires⁴⁰ qui naissent outre-atlantique. On se limitera, ici, à rappeler que c'est autour de cette muséologie participante que de fructueuses rencontres se sont multipliées, notamment autour de l'expérience de l'Ecomusée du Creusot. Des Québécois qui, venant s'en inspirer, dès 1974, créeront ensuite, de 1979 à 1984, une demi-douzaine d'écomusées 41, des Portugais, dès après la Révolution des Oeillets (25 avril 1974) mais aussi des Norvégiens, des Catalans... bref, des collègues de régions du monde où, échappant à la tutelle d'un pouvoir trop fort, l'on recherche les conditions d'une autonomie nouvelle. Les difficultés de cette démarche généreuse, autant que la réputation «d'utopie révolutionnaire» qui lui fut faite n'a pas permis de la poursuivre très longtemps en France. D'autant qu'il fallut faire face aux fluctuations de l'adhésion de la population, aux limites de la définition du territoire, à la fragilité de l'entreprise mais aussi aux problèmes qu'elle rencontre quand, devenant forte, elle entre en concurrence avec le pouvoir en place. D'autres difficultés vinrent aussi de l'insuffisance récurrente des moyens financiers, ou encore, de la dépréciation du mot écomusée, utilisé à tort et à travers. Ces facteurs et d'autres encore qu'il n'y a pas lieu d'évoquer ici, auraient pu, au moins en France, venir à bout de cette démarche. Cependant, l'écomuséologie – soit, au cours des années 1970 et 80, ces réalisations, ces méthodes, ces expérimentations qui relèvent, toutes, d'une éthique très proche de l'écologie humaniste – garde toujours sa pertinence. Nous n'aurions pas de difficulté à démontrer en effet qu'elle continue de répondre à des préoccupations d'ordre planétaire, liées à la préservation de l'environnement dans l'optique du développement durable, aux progrès de la démocratie et à la volonté que des groupes manifestent de se prendre en charge, dans la continuité de leur histoire et de leur identité. L'écomuséologie tient compte aussi de la décolonisation⁴², de la reconnaissance équitable des savoirs et de celle de l'habitant expert. Peut-on dire que ce sont de telles idées qui inspirent aujourd'hui les musées dits « de société » ? Nous le risquerons sans être sûrs pour autant que tous ceux qui se reconnaissent dans cette nouvelle famille de musées les partagent totalement. Alors qu'entend-on par « musées de société » ? Selon nous, il s'agit, aujourd'hui en France, des musées d'ethnographie qui surent mettre à profit l'héritage écomuséologique. Dépendant pour la plupart de collectivités territoriales, ces musées ont mis leurs potentialités au service d'une mission sociale et donc d'un pouvoir politique local à même de leur donner les moyens de fonctionner et de se développer. L'apport de l'écomuséologie dont ils bénéficient peut se définir en quatre points majeurs :

³⁹ Lire: Freeman Tilden, *Interpreting our heritage*, 1957. Ed. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1976.

⁴⁰ Lire notamment, *Museums and communities – The politics of public culture*, Edited by Ivan Karp, Christine Mullen Kreamer and Steven D. Lavine – Smithsonian Insitution Press Washington and London, 1984.

S'agissant de ces musées communautaires, dits aussi musées de voisinage, on s'est longtemps référé à l'*Anacostia Neighborough Museum* (ANM), créé en 1967, par John Kinard, dans un quartier de Washington à majorité noire. Citons aussi le *Museo del Barrio*, destiné, à New York, à la population portoricaine ou encore la *Casa del Museo* qui s'adresse aux habitants d'un quartier pauvre de la périphérie de Mexico.

⁴¹ René Rivard, Que les musées s'ouvrent ou vers une nouvelle muséologie. Les écomusées et les musées ouverts, Québec, octobre 1984, multigraphie 171 p.

⁴² Notons que l'Empire colonial français prend historiquement fin en 1962, avec l'indépendance de l'Algérie mais qu'il n'en est pas de même dans nombre d'esprits qui mettront beaucoup plus longtemps à l'admettre.

- 1. La mise au point d'une muséographie du temps et de l'espace, à propos d'une réalité donnée (un territoire, un mode de vie, une population, une pratique, un groupe, une corporation, une période historique...).
- 2. La participation de la population à la formulation ou la reformulation des questionnements qui la préoccupent, des données des problèmes à résoudre, et la recherche des événements à créer...
- 3. La contribution à la réflexion collective sur le développement, en ceci qu'elle peut aider le groupe considéré à comprendre la situation dans laquelle il se trouve et recouvrer courage et dignité pour mieux affronter l'avenir. Plusieurs expériences, des inventaires patrimoniaux conduits avec la population concernée ou des réflexions collectives engagées sur tel ou tel aspect de la vie en société (l'immigration, la religion, la colonisation, l'aménagement rural, la ville...) peuvent en témoigner.
- 4. Le recours à l'interdisciplinarité ou, mieux, à la transdisciplinarité, tant au niveau des échanges entre les chercheurs et la population, qu'à celui de l'expression muséographique qu'elle permet pour rendre compte des systèmes de relation hommes / temps / territoire(s).

Au cours des années 1980, certains ont vu, dans l'exercice de ces principes, l'existence d'une « nouvelle muséologie » ⁴³. Avec un peu de recul et même si la « nouvelle muséologie » compte toujours d'ardents partisans, en Amérique latine et au Portugal, notamment, c'est plus vraisemblablement du progrès d'un secteur de la muséologie qu'il conviendrait de parler et des changements dont il a fallu tenir compte pour que les musées, surtout ceux qui « ne sont pas d'art », demeurent en phase avec la société. Tels sont, quoi qu'il en soit, les principes en vigueur au Musée dauphinois. Voyons comment ils s'appliquent au traitement de l'immigration.

3. De quelques expériences

1988 – Corato – Grenoble

En 1988, un jumelage rapproche Grenoble de Corato, une ville du sud de l'Italie qui compterait, dit-on, plus d'habitants à Grenoble qu'au lieu dit. Une invitation officielle a été adressée aux élus de Corato, un quai de la rivière qui traverse la ville, l'Isère, prendra le nom de "voie Corato", des fêtes sont préparées et la Municipalité incite le Musée dauphinois à accompagner cela d'une exposition. Les quatre associations qui regroupent les Coratins de Grenoble sont alors rencontrées, des recherches en archives sont lancées et des collectes d'objets et de témoignages, tant à Grenoble qu'à Corato, permettent bientôt d'annoncer l'exposition demandée. Qui êtesvous? Comment viviez-vous avant de quitter Corato? Pourquoi vivez-vous aujourd'hui à Grenoble? Depuis quand? Comment? Ces questions, nous les avons toujours posées de la même facon par la suite, chaque fois que nous devions présenter au Musée l'histoire singulière d'un groupe d'origine lointaine. La première nous fait découvrir que ces Grenoblois d'origine coratine ont conservé leur dialecte, mieux encore que ceux qui n'ont jamais quitté Corato. Aussi le bilinguisme s'impose d'emblée dans l'exposition ; mieux, les textes sont écrit par un Coratin d'origine et la lecture des premiers mots de l'exposition⁴⁴ en émeut plus d'un. Nos enquêtes nous apprennent aussi qu'un drame que chacun s'était efforcé d'oublier jusqu'ici était à l'origine du départ de beaucoup, celui de la misère, du dénuement bien sûr, mais surtout d'un cataclysme après lequel nombre des habitants de Corato n'ont plus d'autre espoir que d'aller refaire leur vie ailleurs. L'exposition en rend compte, grâce au témoignage oral et présente aussi la vie des Coratins de Grenoble à travers ce qu'ils préservent de leur identité d'origine, dans l'alimentation, les fêtes et le culte de la famille comme dans ce qu'ils partagent aujourd'hui avec les autres Grenoblois.

1993 – Des Grecs de Grenoble

Plus tard, des Grenoblois d'origine grecque viennent demander d'exposer au Musée les costumes des différentes régions de la Grèce, dans le cadre d'une exposition proposée par le Musée de Nauplie. Les questionnant, nous apprenons qu'une catastrophe est aussi à l'origine de leur départ. Car tel est le nom qu'ils donnent à l'expulsion d'Asie Mineure dont eux-mêmes ou leurs ascendants furent les victimes. C'est donc par le film de la ville de Smyrne en flammes que commence l'exposition et la présentation de quelques objets évocateurs de leur origine autant que de leur fuite soudaine. Chacun emporta en effet ce qu'il put, une icône, un bijou, une photo, des pièces d'or glissées dans une semelle de chaussure, une machine à coudre, une balance, un titre de propriété... Et tout fut pieusement conservé. Là encore, des histoires de vies fracturées sont racontées aux visiteurs, jusqu'aux destinations, nombreuses, qui font aujourd'hui des Grecs de Grenoble les membres d'une diaspora planétaire. Suivent les métiers de la nouvelle vie – coiffeur, photographe, cordonnier... - celle dans laquelle on ne peut pourtant pas oublier qui l'on est, quelle est sa religion, ses pratiques, ses nourritures. Une vie dans laquelle on s'entoure d'objets pour combler le vide de l'exil, peut-être, et qui ont été réunis, le temps de l'exposition, comme autant de trésors. L'inauguration est un temps fort, celui des prises de parole officielles et de la reconnaissance politique de la place du groupe, au sein de le la communauté d'adoption. Aux côtés des Grecs de Grenoble, ce

⁴³ Jean-Claude Duclos, « Les écomusées et la nouvelle muséologie », in *Actes des Premières rencontres nationales des écomusées*. 13 & 14 novembre 1986, Agence Régionale d'Ethnologie Rhône-Alpes, Grenoble, pp. 61-69.

⁴⁴ « *Jamais je n'aurais pensé rester loin de Corato si longtemps. Voilà pourtant 40 ans que j'en suis parti pour venir en France. Chaque fois que j'y pense, j'ai envie de pleurer* ». Attilio Longo, Grenoble, 26.09.86.

jour-là, des Arméniens sont présents, autant par intérêt pour ces Grecs qui, comme eux, vinrent d'Asie Mineure que pour demander qu'une exposition leur soit bientôt consacrée. Depuis Lyon, le consulat général de Turquie proteste, accusant le Musée dauphinois de vouloir détériorer les relations diplomatiques. Mais le programme prévu suit son cours et nous recevons même de Mélina Mercouri, alors Ministre grec de la Culture, une lettre enflammée.

1997 – D'Isère et d'Arménie

S'agissant des Arméniens, chacun sait maintenant qu'à l'issue d'un génocide qui fit un million et demi de victimes, les rescapés n'eurent d'autre choix que de se disperser à travers le monde, s'arrêtant là où du travail pouvait leur permettre de s'installer. Pour ceux qui débarquèrent à Marseille, ce fut le cas dans la vallée du Rhône et de l'Isère et jusqu'à Grenoble, où trois associations, entretiennent aujourd'hui ce que ces Arméniens d'origine appellent eux-mêmes, « la double fidélité ». Leur religion chrétienne, par leur appartenance à l'église apostolique arménienne et leur langue dont ils aiment à revendiquer l'ancienneté, apparaissent participer des principaux traits de leur identité. Aussi est-ce par elles, que l'exposition commence, aux sonorités chaudes et prégnantes du doudouk. Suivent les photos de la vie des Arméniens d'Asie Mineure, puis celles du génocide. Le visiteur prend ensuite connaissance de la destination des rescapés. Au fil des témoignages oraux, le parcours de ceux qui arrivent en Isère est décrit jusque dans les usines qui les emploient et dont ils concourent au développement. Puis c'est la vie qui se réorganise, marquée par les traditions, les pratiques alimentaires, bref l'identité qui confère ce qu'il faut de forces pour s'adapter au pays d'accueil en restant fidèle à celui que l'on a quitté même s'il n'existe plus. La commémoration du génocide occupe une place majeure dans la transmission de cette identité, si lourde et si prégnante, toutefois, que les jeunes tentent aujourd'hui de s'en distancier. En 1998, tandis que l'Assemblée nationale reconnaît par une loi la réalité du génocide des Arméniens, la communauté grenobloise veut rendre hommage aux députés de l'Isère : c'est au Musée dauphinois que la cérémonie a lieu.

4. De l'Algérie en particulier

En 1982, dans l'une des expositions restées célèbres au Musée dauphinois , « Le roman des Grenoblois », Jean-Pierre Laurent met en scène les 150 dernières années de l'histoire de la ville à travers quarante quatre personnages fictifs. Ahmed Kaled, père de famille, heureux de son nouveau logement, rue Très-Cloître, y représente, parmi d'autres, les nouveaux Grenoblois. Notre surprise est grande, alors, de recevoir des lettres anonymes qui, jugeant cette évocation déplacée au Musée dauphinois, exigent le retrait du mannequin d'Ahmed Khaled. Les élections municipales approchent ; le maire, Hubert Dubedout remet en jeu son mandat pour la quatrième fois. Quelques adversaires, les mêmes peut-être qui envoyaient, masqués, leurs missives au Musée, annoncent que Dubedout est fils d'une mère kabyle⁴⁵. Bien que dénuée de tout fondement, la rumeur fait grand bruit, d'autant que le principal intéressé n'y prête aucune attention et refuse même de l'infirmer publiquement. L'émoi qu'elle provoque montre bien pourtant qu'elle est susceptible d'avoir des effets et que leurs auteurs, peu nombreux soient-ils, savent tirer parti de la xénophobie ambiante. Par la suite, plusieurs expositions du Musée dauphinois font encore référence au monde maghrébin⁴⁶. Pendant ces différentes expositions, des relations se multiplient entre le Musée et les associations grenobloises en rapport avec le Maghreb. Tant et si bien que lorsque l'une d'elles, ALIF (héritière elle-même de la plus ancienne, l'Association dauphinoise de solidarité franco nord-africaine, fondée en 1955) veut inviter à Grenoble Yamina Ben Guigui et projeter son film Mémoires d'immigrés - L'héritage maghrébin, c'est au Musée dauphinois que Chadli Daoud (alors directeur d'ALIF) propose de le faire. Ainsi, un après-midi de novembre 1997, le public est nombreux au Musée, dans la chapelle de Sainte-Marie d'en-Haut, pour assister aux trois heures de projection d'un film qui, d'évidence, marquera l'une des plus grandes étapes du travail de mémoire des Français d'origine maghrébine. L'émotion est grande quand les lumières se rallument et le débat se prolonge tard. Aussi, sommes-nous plusieurs à vouloir mettre à profit les témoignages et les questionnements suscités par ce film. Nous proposons alors à l'Association ALIF un partenariat comparable à ceux qui nous avaient liés aux Coratins, aux Grecs ou aux Arméniens. L'objectif fait vite consensus au sein du groupe de travail qui, selon notre habitude, inspirée elle-même des premiers écomusées, réunit à part égales des représentants d'associations et des universitaires ; notre objectif est de montrer:

- comment, parmi maints endroits de France, des dizaines de milliers de personnes, venues des pays du Maghreb avaient contribué aux grandes réalisations urbaines et industrielles de l'Isère,

⁴⁵ De la Kabylie, région de l'Algérie, située à l'est d'Alger.

⁴⁶ C'est le cas de « *Bijoux berbères – Traditions juives et arabes au creuset du monde berbère* », présentée d'octobre 90 à mars 91. Simultanément, d'octobre à décembre 1990, à l'invitation d'un laboratoire pharmaceutique généreux et sur un registre plus élitaire, il est vrai, nous sommes revenus à l'Algérie, à travers l'œuvre photographique d'un psychiatre singulier, Gaëtan Gatian de Clérambault, passionné jusqu'à l'obsession par le drapé du vêtement des musulmanes d'Algérie. De février à avril 1991, l'association « Les deux rives » présente son exposition dans le même espace : « *Medinas et ksours, une culture millénaire* ».

- comment ces travailleurs "célibatairisés", employés à des travaux pénibles et peu valorisants, retrouvent, à partir de 1974, grâce au regroupement familial, les conditions d'une vie plus acceptable,

- et comment, issues de ces premiers arrivés, une deuxième, puis une troisième génération continuent aujourd'hui de souffrir d'un déficit de reconnaissance, voire d'un racisme persistant, hérité de la période coloniale.

À travers même du propos que nous cherchons à mettre en exposition, réapparaît la trame du film de Yamina Ben Guigui examinant tout à tour la situation des pères, des mères et des enfants, comme trois étapes décisives d'une seule et même histoire. Yamina nous autorise alors à reprendre le plan de son film. Les premiers témoignages recueillis nous l'apprennent : quitter l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie, tant pour nourrir les siens que pour rejoindre un travailleur de mari ou de père, n'a jamais été décidé de gaieté de cœur. Même avec le secret espoir de revenir un jour, il fallait partir, sans alternative, pour que la vie continue. Ainsi surgit le titre de l'exposition : « Pour que la vie continue – D'Isère et du Maghreb ». Nous constatons aussi que la mémoire des Grenoblois originaires du Maghreb est très différente de celle des autres immigrés. Le fait plus ou moins acquis dans les consciences que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie appartinrent à l'Empire colonial français (avec bien sûr une grande différence pour l'Algérie), l'usage commun de la langue française, la proximité géographique de ces pays méditerranéens, toutes ces raisons rendent cette mémoire singulière et peu encline encore à s'épancher. Certes, le film de Yamina Ben Guigui a commencé à délier les langues, mais du temps est encore nécessaire pour qu'un travail de mémoire réellement collectif s'accomplisse. Ce qui nous étonne, aussi, dans l'exploration que nous entamons alors, c'est la non pertinence de l'objet matériel, base pourtant du langage muséal. À la différence des groupes avec lesquels nous avions déjà travaillés, les Coratins, les Grecs, les Arméniens, qui s'en remettent volontiers à l'objet porteur de mémoire, souvent sacralisé et pieusement conservé, nous n'en trouvons pas de tels, chez les Maghrébins d'origine. D'où cela vient-il ? D'une culture et d'une religion qui n'attribue pas de rôle important à l'objet ? De l'état de sous-développement dans lequel ces populations ont été maintenues par le régime colonial, avant de quitter le sol natal ? Du projet de retourner dès que possible de l'autre côté de la Méditerranée et de ne pas s'encombrer inutilement ? Quoiqu'il en soit, c'est d'abord à la parole, avec un recours fréquent à la métaphore, qu'est conféré, chez les Maghrébins d'origine que nous rencontrons, le rôle de conserver et de transmettre la mémoire de la parenté et du lieu de naissance. Des phrases imagées et pleines de bon sens, telle celle de Yamina Ghoual: "Moi, je dis la maison elle a cinq portes; quand tu fermes une porte, il y en quatre qui s'ouvrent. La femme, elle est là pour surveiller ces portes", nous renforcent dans l'idée de donner au témoignage, une place majeure dans l'exposition. La matière allait en être constituée par ceux que nous collectons alors mais aussi par les textes que fournissent les ateliers d'écriture, organisés par ALIF avec l'aide précieuse de Marie-Sylvie Poli, dialectologue à l'Université Stendhal de Grenoble.

Au fil des réunions, des visites du Musée dauphinois par les jeunes qui se sont associés aux ateliers d'écriture et découvrent le Musée, des repas savoureux de Khouira, dans les locaux d'ALIF, des travaux de Vincent Costarella, le photographe à qui nous avons demandé d'observer la présence maghrébine dans la ville, nous avons le sentiment qu'une mémoire, souvent douloureuse, commence à se libérer en même temps qu'une sensation nouvelle se manifeste : la fierté d'être ce que l'on est et de venir d'où l'on vient. Nous avons notamment le sentiment de vivre un moment particulièrement grave, tandis que pour la première fois sans doute, les résistants grenoblois du FLN⁴⁷ racontent leurs combats, leurs tortures et leurs désillusions. Parmi ces émouvantes rencontres, doivent être aussi rappelées celles des religieux qui nous laissent libres d'évoquer l'Islam à notre gré, pourvu que nous le fassions avec respect, des femmes et de la grande générosité avec laquelle elles nous accueillent et des jeunes, aussi, que nous tentons de rencontrer dans quelques cités de l'agglomération et à qui notre quête doit sembler bien futile, même s'ils nous écoutent poliment. Peu de préparations d'expositions sont aussi riches de rencontres émouvantes et de moments forts ; mais nous ne sommes pas encore au bout de nos surprises.

Pour tirer parti de l'abondance des textes collectés, l'exposition prend la forme d'un itinéraire dans l'image, l'écrit et le son. D'octobre 1999 à janvier 2001, 60 000 personnes la visitent. Durant les six premiers mois, elle est précédée par une exposition de portes de greniers berbères, précieux patrimoine prêté par le Musée de Marrakech, puis par une exposition d'art contemporain, « Racines », composée d'œuvres de plasticiens d'origine musulmane, sélectionnées par le Magasin (Centre national d'art contemporain de Grenoble). Qu'il soit populaire et d'une culture en rapport avec "la vie d'avant", ou contemporain, l'art constitue ainsi une entrée en matière, destinée à relativiser les souffrances qui sont exprimées ensuite et à valoriser l'identité d'origine. Les phrases qui accueillent les visiteurs, dans la partie qui suit, correspondent logiquement aux premières questions que nous avions posées : « Pourquoi êtes-vous là ? ». Nos informateurs avaient répondu : « Tout ça, ça a commencé parce qu'on a été colonisés » ou encore : « La France est restée 132 ans en Algérie et pendant 132 ans, les Algériens attendaient le soleil ». Bref, tous en sont convaincus : si la France avait donné aux autochtones d'Algérie les mêmes droits que les Français, ils y seraient encore.

70

⁴⁷ Le FLN, Front de libération nationale, est l'organisation armée qui, au cours de la Guerre d'Algérie (1954 – 1962), lutte contre la France pour obtenir l'indépendance de l'Algérie. Il est fréquent d'entendre dire, à Grenoble, que la ville fut un "carrefour" du FLN en France.

Fidèles, ainsi que nous l'avons fait dans les autres expositions relatives à l'immigration, à la volonté de laisser s'exprimer la mémoire, chaque fois qu'elle ne contredit pas l'histoire, nous avons reproduit ces paroles et d'autres, voisines, sur les cymaises de l'exposition. Ainsi, les visiteurs savent-ils quelles raisons les Grenoblois d'origine algérienne donnent à leur existence en Isère. Mais ces phrases suscitent vite de vives réactions. Des responsables d'associations de Pieds Noirs demandent aux élus du Conseil général de les faire immédiatement retirer. Par ailleurs, nous entamons, avec l'association ALIF, le programme des conférences programmées autour de l'exposition. Pour la première, où nous souhaitons évoquer les relations entre colonisation et immigration, nous invitons l'historien Mohammed Harbi. Tandis qu'il entame son exposé, dans la même chapelle où, deux ans avant, nous avions projeté le film de Yamina Ben Guigui, un commando d'une vingtaine de personnes, armé de manche de pioche, fait soudainement irruption aux cris de : « FLN - Assassins » et « immigration - invasion » ⁴⁸. Après avoir vociféré une dizaine de minutes et jeté des chaises et des boules puantes sur l'assistance, le commando disparaît. Quelques personnes, visiblement choquées, s'en vont mais d'autres tiennent à rester. Elles sont conduites dans la salle de réunion du Musée, où Mohammed Harbi accepte très aimablement de reprendre le fil de sa conférence et se de livrer, ensuite, au débat habituel. Des représentants d'une association de Harkis l'interrogent sans ménagement sur les dizaines de milliers d'entre eux, assassinés par le FLN. Reconnaissant la gravité des faits, Mohammed Harbi leur répond qu'il faut que les historiens fassent toute la lumière et que les crimes soient reconnus, ajoutant même qu'il souhaite vivement lui-même que les conditions d'une réconciliation soient réunies au plus tôt et que les Harkis et leurs enfants puissent aller librement en Algérie. Il y aurait là beaucoup à dire tant sur l'agression de ce commando d'extrême droite qui ne pouvait visiblement supporter que le Musée dauphinois fasse place aux colonisés d'hier, devenus immigrés et français, que sur les revendications des Harkis et des Pieds Noirs. Dans l'immédiat, cependant, l'exposition demeure fréquentée. Des visites commentées s'y multiplient durant l'année 2000, souvent animées par des membres d'ALIF; un public nouveau y découvre aussi le Musée. Un homme, que l'équipe d'accueil du Musée accueille presque comme l'un des siens, tant il vient souvent cheminer à pas lents dans l'exposition, nous confie qu'il s'y rend « comme à la mosquée ». À la veille du démontage, une délégation vient nous prier de ne rien détruire de l'exposition : « C'est notre patrimoine! ». Des projets sont faits de la remonter, peut-être à Constantine, ville jumelle de Grenoble, où, disent-ils encore, le sort des travailleurs partis en France doit être connu. Pendant ce temps, les responsables des associations de rapatriés qui continuent à protester, sont invités par les élus à nous rencontrer. Les premiers échanges sont vifs, jusqu'à ce qu'il nous soit dit : « Vous parlez des souffrances des travailleurs immigrés. Et nous? Croyez-vous que nous sachions pas ce que c'est la souffrance? » À quoi nous répondons qu'il faut bien sûr parler de ces souffrances-là et qu'une exposition pourrait peut-être permettre de mieux en comprendre et communiquer les raisons.

C'est ainsi qu'un nouveau groupe de travail est constitué et qu'une exposition est mise chantier pour retracer l'histoire des Dauphinois qui partirent en Algérie au XIX° siècle et celle des quelque 35 000 Français d'Algérie qui vinrent vivre en Isère en 1962 ⁴⁹. D'abord assez peu chaleureusement accueillie par les associations de rapatriés qui auraient notamment aimé que les réalisations françaises en Algérie occupent beaucoup plus de place, l'exposition est de plus en plus appréciée ensuite. Au point, d'ailleurs que quelques-unes de leurs organisations nationales pensent pouvoir convaincre le Président de l'Institut du Monde arabe de l'accueillir à Paris. Là encore, l'évolution de l'opinion des Pieds Noirs, au cours de l'exposition qui présente leur histoire, l'émotion éprouvée lors de nombreuses visites commentées, les discussions suscités par la tragédie des Harkis, autour notamment du film de Farid Haroud, « *Le mouchoir de mon père* », les réactions aux conférences qui se succèdent sur la guerre d'Algérie et ses conséquences, tous ces événements mériteraient des évaluations et des analyses dont nous n'avons pas ici la place.

Plus récemment, de février à mai 2005, une exposition sur Germaine Tillion offre à nouveau la possibilité de revenir sur la question algérienne. Le rapprochement de deux étapes majeures de la vie de cette grande ethnologue, lors de sa recherche dans les Aurès, de 1934 à 1940, puis de 1954 à 1962, à l'occasion de la mission qu'elle effectue pour le gouvernement français mais aussi de son combat contre la torture, les attentats, les exécutions, l'analphabétisme et la "clochardisation", suscitent de nombreux échanges. Nous n'en retiendrons que la conférence, donnée dans ce contexte, dans les locaux d'AMAL (l'héritière d'ALIF), par Nelly Forget sur les Centres sociaux d'Algérie. Et plus encore que la conférence, si pleine d'humanité au demeurant, les réactions qu'elle suscite chez cet instituteur pied noir, incorporé d'office dans un bataillon disciplinaire pour avoir été favorable aux Français musulmans, ou encore chez ces femmes qui disent quelle humiliation avaient été la leur d'avoir des parents analphabètes à cause, constatent-elles aujourd'hui, de la colonisation française qui maintint dans l'ignorance la quasi totalité de la population musulmane. Nous constatons une fois encore : les blessures du colonialisme restent à vif.

⁴⁸ C'était le 18 novembre 1999. Arrêtés par la police, cinq des agresseurs ont été condamnés depuis à des amendes et des peines de prison avec sursis.

⁴⁹ Il s'agit de l'exposition « *Français d'Isère et d'Algérie* », présentée au Musée dauphinois de mai 2003 (dans le cadre de "l'année de l'Algérie") à septembre 2004.

5. De quelques constatations, pour conclure

Du résumé qui vient d'être fait des moments où, pendant ces vingt dernières années, l'immigration fut d'une manière ou d'une autre évoquée au Musée dauphinois, nous retiendrons quelques enseignements :

- 1. Le premier tient à la capacité de l'exposition, surtout lorsqu'elle est présentée dans le lieu institutionnel qu'est le musée et qu'elle traite de l'histoire récente, à mettre au jour les conflits de mémoire. Cela présente des risques, nous l'avons vu, mais offre aussi l'avantage de délier les langues, d'inciter à l'expression des points de vue en présence, de les partager et de faire progresser le travail de mémoire et donc celui de l'Histoire.
- 2. Lié au précédent, le deuxième constat tient à la nécessité d'une reconnaissance aussi complète que possible des souffrances endurées et, s'agissant de l'Algérie par exemple, de celle des travailleurs immigrés mais aussi des exilés que sont les Pieds Noirs, des spoliés et des oubliés que sont les Harkis, ou des victimes toujours marquées par leurs années de guerre que furent nombre de soldats engagés dans ce combat fratricide.
- 3. Le troisième constat tient aux bienfaits du dialogue qui s'en suit, dès que la parole est libérée et du travail de deuil qu'un tel échange peut favoriser. Durant les collectes préparatoires à l'exposition sur les Grecs de Grenoble, par exemple, nos interlocuteurs ne cessaient de multiplier les projets, de films, de nouvelles expositions, de publications... Quand l'exposition fut terminée, pourtant, aucun de ces projets ne fut réalisé : la mémoire avait été entendue, le besoin d'histoire était satisfait, la page pouvait être tournée.
- 4. Le constat suivant tient à la nécessité de la reconnaissance de la culture d'origine. Toutes les expositions que nous venons d'évoquer l'ont tenté et celles à venir ne manqueront pas de le faire aussi. Même si le spectre du communautarisme continue d'être dissuasif en France, reconnaissons qu'il semble difficile de faire partager aux populations d'origine immigrée les valeurs et la culture du pays dans lequel elles vivent, désormais, si l'on ne sait pas, dans ce même pays, reconnaître, apprécier et respecter les valeurs et la culture des pays dont elles sont originaires. Toutes les dispositions doivent être prises pour que s'exerce *la double fidélité*, celle que l'on éprouve pour le pays d'accueil autant que celle que l'on conserve pour le pays d'origine.
- 5. Le cinquième nous conduit enfin à observer que toutes ces mémoires qui, chacune, demandent des réponses appropriées, n'en sont pas au même stade. Certaines nécessitent encore un long chemin pour que les conflits s'apaisent. S'il est encore si nécessaire de reconnaître, pour chaque catégorie de victimes, l'étendue des maux endurés, c'est certainement parce que le travail collectif de mémoire et d'histoire qui doit être fait sur la colonisation, notamment, est loin d'être achevé. À Grenoble, où le Musée dauphinois tente à sa façon d'y contribuer, ce travail a commencé. Reconnaissons qu'il ne le ferait sans doute pas, ni s'il n'était porté par des organisations associatives particulièrement actives, ouvertes et vigilantes, celles-là même à qui l'on doit, dans cette ville, d'être assez doué pour l'interculturalité, ni si l'histoire centenaire de ce Musée, profondément marquée depuis les années 1970 par l'écomuséologie, ne l'y avait conduit.

Tel apparaît le rôle social du musée de patrimoine régional, musée de société ou musée régional de l'Homme, dans la prise en compte, au sein du territoire d'exercice, de tous les patrimoines et de toutes les mémoires, dans l'ambition de les faire se croiser et, peut-être un jour, les unir en un même sentiment d'appartenance. Mais l'immigration n'est pas, loin de là, le seul champ d'investigation et de restitution du Musée dauphinois.

Jean-Claude Duclos, Juillet 2005

SÉANCE 4 • JEUDI 10 JUILLET 2008

Les publics des musées, archives et bibliothèques : comment est prise en compte la diversité des publics ? Qu'est-ce que la notion de dialogue interculturel peut/doit changer dans les rapports entre institutions et publics ?

Introduction de la quatrième séance

Élisabeth Caillet

En guise d'introduction, Élisabeth Caillet lance quelques propositions de questionnement pour structurer la réflexion de la séance sur les façons dont les institutions accueillent les publics et travaillent avec eux. Comment définir les destinataires des activités de cette offre qui a été abordée lors de la précédente séance ?

1) Qui sont ces autres usagers ?

Qui sont ces destinataires de l'offre ? De qui se composent le public, les bénéficiaires ou les usagers, selon les champs abordés ? Qui vient ou ne vient pas dans ces institutions patrimoniales ? Comment se sentent-ils accueillis ? Des travaux sont réalisés pour les étrangers touristes, mais pas pour les étrangers non touristes en France, par exemple. Quels types de dialogues trouve-t-on selon ces différents publics ?

>> La question des données statistiques se pose. A-t-on des chiffres sur ces destinataires ? Si parmi ces destinataires on compte les touristes, quelques données existent. On sait qu'aujourd'hui le Louvre reçoit et va recevoir massivement des touristes chinois (le Louvre va passer de 7 à 10 millions de visiteurs, dont 1 million de Chinois). Il faudrait explorer ce monde des données statistiques existantes pour voir si on a besoin de renseignements complémentaires.

2) Que cherchent ces publics?

Comment connaissons-nous ce qu'ils demandent? Et dans quels termes nous demandent-ils quelque chose? Que viennent chercher ces publics dans nos fonds et collections? De façon complémentaire, il faudrait peut-être aussi s'interroger sur ce qu'ils ne souhaitent pas trouver dans ces lieux. À titre d'exemple, il y a eu une exposition au Musée de l'homme sur « La saga de l'Homme » dont le premier épisode était « l'Homme exposé ». Au cours de laquelle devait être présenté un moulage de Saartjie Baartman, dite la Vénus Hottentote (dont la dépouille a été restituée à son peuple d'Afrique du Sud seulement en 2002). S'interrogeant sur la possibilité d'exposer ce moulage, les chercheurs ont demandé l'autorisation à des représentants de l'Afrique du Sud, mais qui ont refusé. On ne voit donc que sa tête dans l'exposition (or c'était, bien sûr, pour les proportions inhabituelles de son corps qu'elle était connue).

Comment respecter les cultures de ces « autres » ? Le musée du quai Branly n'est pas un très bon exemple de ce respect. Des précautions sont donc à prendre.

S'agit-il de conduire ces publics à notre culture ou de leur permettre de connaître leur propre culture, ou d'essayer d'articuler ces cultures entre elles ? Des stratégies différentes sont à mettre en place selon les actions menées. Que trouve-t-on dans les projets scientifiques et culturels de nos structures sur ce point ?

>> Ici se pose la question des études préalables à faire sur les représentations des publics d'autres cultures lorsqu'ils viennent dans nos institutions.

3) L'action ou la médiation culturelle

Comment les institutions sur lesquelles nous réfléchissons permettent-elles aux publics de s'approprier ce que nous offrons? Des questions de traduction se posent, mais aussi de types de présentations (non seulement par le discours mais aussi par la symbolique des matériaux, des couleurs, de la scénographie, etc.) ou d'activités culturelles (aides à la visite, ateliers, conférences, films...).

Comment leur donnons-nous la possibilité de nous faire connaître leur propre parole à partir de ce que nous leur proposons ? Savons-nous ce qu'ils en font ?

>> Ici se pose la question de la médiation interculturelle.

4) Que font-ils de notre offre ?

Comment leur donnons-nous la possibilité de nous faire connaître leur propre parole à partir de ce que nous leur proposons ? Savons-nous ce qu'ils en font ? Quels en sont les effets ?

>> Ici se pose la question de la restitution et de l'évaluation.

5) La coopération interculturelle

Comment se fait la coopération interculturelle dans nos institutions? Comment analyser les dispositifs de coopération? De nouvelles questions de coopération se posent avec des projets tels que le Louvre d'Abou Dhabi ou Atlanta. Doit-on tenir compte de ces nouvelles pratiques qui tentent de mettre en place des dialogues qui sentent un peu le néo-colonialisme? Peut-on éviter cela en échappant également à la standardisation ou au conflit (cf. l'affaire des caricatures de Mahomet)? Comment tenir compte de la demande des autres cultures dans le transfert de compétences?

Discussion pour élargir les questionnements

>> La guestion de la continuité et de la durée

Caroline Grienenberger ajoute à cette liste de questionnements celui de la continuité et de la durée de ce qui est réalisé. Une fois l'action finie, on a tendance à tourner la page et à tout oublier. Il faudrait pouvoir mieux capitaliser les expériences.

Mireille Golaszewski pense qu'il faut accepter que ce qui est fait est vivant en soi, difficile à identifier et à évaluer et il faut accepter le fait qu'il n'appartient plus à ceux qui l'ont fait. Elle évoque la question du passage de relais après l'offre, une fois que l'exposition a eu lieu. Ce relais peut être pris par des associations, des actions peuvent être lancées ensuite, etc.

>> De la difficulté et/ou douleur du dialoque

Christian Rosselet soulève la question de risque de relativisme culturel et d'approches bien-pensantes... Un vrai dialogue interculturel entre gens différents n'est-il pas nécessairement douloureux et conflictuel dans une première phase. Le choc peut être la règle du jeu du dialogue. Il cite l'expérience autour du Mémorial de Péronne ⁵⁰ qui s'est avérée douloureuse.

Hélène Hatzfeld renchérit en disant qu'il peut même y avoir refus de dialogue, mais le dialogue est aussi peutêtre de proposer une chose que les gens refusent *a priori* dans un premier temps.

Pour Jean-Barthélemy Debost, la douleur peut conduire à des choses intéressantes. Mais parfois, et c'est le cas pour l'exemple cité de l'Historial de Péronne, les gens qui échangent dans ce dialogue interculturel ne sont pas, historiquement, de même statut : les uns et les autres, même s'ils étaient ennemis, étaient occidentaux et, comme tels, considérés comme d'un même type de civilisation. Alors que dans le cas du musée du Quai Branly, musée des Arts premiers (laissant entendre qu'il y avait des arts secondaires...), on classifie les choses. La douleur des uns, à Branly, n'est peut-être pas de même nature que celle des autres, à Péronne. On peut soi-même ressentir de la douleur à Branly, bien que n'étant pas originaire de ces pays, quand on s'aperçoit que rien n'est dit sur l'objet présenté, quel a été son mode d'acquisition, etc.

Nicolas Bancel pense que la différence entre l'Historial de Péronne et le musée du Quai Branly provient de ce que le premier n'est pas un musée de l'histoire au sens de « consolidation de l'identité nationale ». Péronne est le fruit d'un contact de longue durée entre chercheurs allemands, britanniques, américains, français dans un dialogue qui s'est fait dans le milieu de la recherche et dont Péronne est en partie tributaire. On n'est pas sur le même registre pour le musée du Quai Branly. La violence nécessaire qui a été évoquée nous interroge sur la capacité que nous avons, par tradition intellectuelle, d'établir un appareillage de rationalisation et d'objectivation de notre culture qui peut être perçu comme un effet de violence. Se joue là quelque chose qui est de l'ordre de la

⁵⁰ « Au milieu des années 1980, le Conseil général de la Somme initie une réflexion qui aboutira à la réalisation grâce à des fonds européens, nationaux, régionaux (Picardie) et départementaux, d'un musée international de la Grande Guerre. Il est décidé qu'il verra le jour à Péronne, sur ce que fut la ligne de front, à l'est du département, dans un bâtiment en béton blanc (créé pour l'occasion par l'architecte Ciriani) encastré dans un château médiéval. Lorsqu'il ouvre ses portes le 1er août 1992, l'Historial de la Grande Guerre découvre à ses visiteurs une collection unique d'objets originaux de la vie quotidienne. Au centre des salles qui traitent chronologiquement le conflit, sont présentés les objets militaires, tandis qu'à leur périphérie sont exposés ceux de la vie civile et des familles (ces objets évoquent les aspects culturels, artistiques, éducatifs, économiques ou financiers des sociétés d'alors). Enfin, et c'est ce qui fait de l'Historial un musée international, ces objets proviennent des trois empires belligérants. [...] »

Source : site officiel de l'Historial de Péronne : http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/page/affichelieu.php?idLang=fr&idLieu=141

possibilité de rendre cet effet d'objectivation multilingue et faire qu'il devienne un noyau d'articulation ou de compréhension où des intellectuels du Sud peuvent aussi dialoguer avec des intellectuels du Nord.

Pour Yves Jammet, toute œuvre d'art forte provoque une certaine violence. Il demande ce que signifie aujourd'hui d'être détenteur d'une « autre » culture ?

Pourquoi parle-t-on de douleur ? demande *Christian Hottin*. Pour l'Historial de Péronne, on peut le comprendre, mais est-ce que l'on ne présuppose pas cette douleur dans le cas du musée du Quai Branly ? *Élisabeth Caillet* répond que la douleur vient de ce qu'on les a dépossédés de leur patrimoine et que dans leurs musées, peu de choses sont dites à leur sujet.

> Publics et malentendu culturel

Soufiane Bencharif dit que cela lui pose question quand on dit « nous », « notre culture » « leur culture », « on », etc. Il faudrait faire attention à préciser à chaque fois de qui l'on parle. Est-ce que l'on parle de culture individuelle, de culture collective ? C'est la même chose pour les publics.

Caroline Grienenberger pense que le concept d'« art nègre » utilisé au Quai Branly est un concept occidental, il n'est pas utilisé par les Africains. Les personnes africaines qu'elle a rencontrées se sont déclarées perplexes face à ce qui est présenté comme étant *ordinaire* ou comme étant *magnifique*. Des choses ordinaires pour ces personnes sont magnifiées et, sans médiation, elles ne comprennent pas pourquoi.

Christophe Evans souhaite soulever la question du « malentendu culturel ». Il faudrait pouvoir mener des enquêtes de réception, mais aussi sortir de la logique convenue de la réception et trouver des indicateurs de ces malentendus, les mesurer, les analyser, les apprécier...

Jean-Barthélemy Debost dit que cela revient à la question du début : « quel public ? ». Peut-être que l'on s'adresse à nous ?

> Histoire, pillage et trajectoire des objets

François Portet pense qu'un travail culturel et interculturel est à réaliser. Il y a des silences autour de l'expérience du Quai Branly. Il y a un problème de rapport à nos histoires et à nos mémoires qui est complètement occulté et les objets sont rendus intemporels. En ne racontant pas cette histoire (du pillage d'une culture par une autre), on s'empêche de faire du commun. Pourquoi s'interdit-on de traiter ces histoires ?

Nicolas Bancel complète en disant que la trajectoire des objets est importante. Il cite l'exposition « La mémoire du Congo »⁵¹ où était faite l'histoire de la trajectoire des objets. Cela permettait une double lecture en introduisant le rapport de la Belgique avec ses colonies (dans ce rapport de pillage) qui était la possibilité même de la constitution d'un savoir exposé dans le musée. Cela peut introduire une idée de *méta exposition* sur la trajectoire des objets. Il faudrait monter une exposition qui s'appellerait « pillage » !

Élisabeth Caillet dit que l'exposition sur les étrangers actuellement à la CNHI tente de traiter ce sujet de la trajectoire des objets. Elle souhaite savoir si ce genre de remarques est valable également pour les bibliothèques ou les lieux d'archives. Elle rappelle la nécessité de faire des études de cas sur ce genre de bonnes pratiques pour rappeler l'existant et voir en quoi il répond à ces soucis de connaissance des « trajets » des objets.

Témoignage 10 · Les publics des Archives de France

Pierre Fournié

responsable du département des publics à la direction des Archives de France

Pierre Fournié s'occupe du département des publics créé à la direction des Archives de France en 2002, sur le modèle de la direction des Musées de France. C'est donc récent, mais cela ne veut pas dire que jusque-là il n'y avait pas eu de prise en compte du public des archives, mais pendant longtemps, ce public était un public essentiellement de spécialistes et donc plus facile à connaître. Cette politique d'actions en faveur des publics a émergé dans les années 1970, au moment de la démocratisation de l'accès aux archives due notamment à l'essor de la généalogie et, en parallèle, à l'inflation des recherches historiques conduites par des jeunes (« l'inflation des maîtrises »).

Il a donc fallu coordonner et concevoir ces actions en faveur des publics, mais il existe peu de leviers d'action dans le domaine.

Le réseau des archives publiques en France, ce sont trois services « archives nationales » dans le centre de Paris (dans le Marais), à Fontainebleau et tout prochainement à Pierrefitte-sur-Seine. Il y a aussi les archives d'outremer à Aix-en-Provence et celles du monde du travail à Roubaix.

⁵¹ La mémoire du Congo. Le temps colonial (4 février 2005 - 9 octobre 2005), au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervueren tout près de la ville de Bruxelles.

La révision générale des politiques publiques (RGPP), dans le domaine de l'architecture et du patrimoine, a proposé de regrouper archives, musée, architecture et patrimoine dans une même grande *direction générale des patrimoines de France* (mais pas les bibliothèques qui seront dans une direction des industries culturelles avec le développement des médias et de la diffusion). Il est fortement question de mutualiser au sein de cette direction ce qui relève de la politique des publics dans la mesure où l'on s'est rendu compte qu'entre les musées, le patrimoine, l'architecture et les archives, il y avait certaines politiques communes.

Pierre Fournié a plutôt choisi d'aborder au cours de cette séance ce qui est difficile de mettre en commun, c'està-dire le lectorat des salles de lecture.

Le département des publics de la direction des Archives de France 52

Ce département des publics à la direction des Archives de France a été créé en 2002, avec pour mission :

- de définir et coordonner la politique en faveur des publics ;
- de définir la politique de diffusion scientifique, de publication d'instruments de recherche et de réalisation de guides ou bases de données d'intérêt national ;
- de définir et coordonner la politique d'action culturelle et éducative appliquée aux Archives ;
- d'assurer la communication interne et externe de la direction.

Pour mémoire, les missions d'une direction d'administration centrale sont l'animation de réseaux, la médiation, l'expertise et l'analyse, le conseil et l'élaboration d'une doctrine scientifique.

Un préalable à toute politique scientifique et culturelle : la connaissance des publics

Le constat a été fait que l'on connaissait assez mal en France les publics qui fréquentent les institutions culturelles quelle qu'elles soient. La direction des Musées de France a mis au point en 1991 un outil statistique d'observation des publics qui est avant tout quantitatif. Les Archives de France font une enquête statistique annuelle permettant de générer des synthèses quantitatives sur la fréquentation des archives.

Les données quantitatives :

- par des enquêtes statistiques annuelles,
- grâce à des indicateurs du contrôle de gestion,
- des indicateurs fournis par les DRAC (éducation artistique et culturelle).

Les analyses qualitatives :

- par des enquêtes du Département des études, de la prospective et de la statistique du ministère de la Culture.
- par des enquêtes ponctuelles pilotées par la direction des Archives de France.

Les publics des Archives en 2006 - Chiffres-clé pour le réseau des Archives de France

Aux trois services à compétence nationale des Archives nationales s'ajoutent 103 services d'archives départementales et 436 services d'archives communales.

Le public des archives en France

	Archives nationales	Archives départementales	Archives communales	Total
Lecteurs	12 000	186 000	103 000	301 000]
Séances de travail	56 000	740 000	177 000	973 000
Scolaires	10 000	104 000	33 000	147 000
Visiteurs d'expositions	46 000	263 000	295 000	604 000
« Autres » publics	85 000	28 000	Non comptabilisé	113 000
TOTAL				1 837 000

Cette rubrique des « autres » publics n'existait pas il y a une dizaine d'année, ce sont ceux qui bénéficient de l'offre scientifique et culturelle des archives. Des actions sont depuis peu organisées par les archives qui consistent à demander à des comédiens de lire des documents, si possible originaux, sur des sujets intéressant la société. Par exemple, la lecture de procès du XVIII^e ou du début du XIX^e siècle. Cela peut se faire à destination

-

 $^{^{52}}$ Cf. l'arrêté du 25 mars 2002 relatif à l'organisation de la direction des Archives de France.

des professionnels de la justice ou de l'administration pénitentiaire pour les sensibiliser à la collecte des archives ou à destination des publics en général.

En cumulant les publics, on obtient un total de **1 837 000** « *visiteurs d'Archives* », chiffre qui sous-évalue la réalité. Ce chiffre peut paraître faible face aux 48 millions d'entrées dans les musées de France ou aux entrées dans les bibliothèques. **60 millions de pages** sont mises en ligne (sur 106 millions numérisées ou en cours de numérisation) au 1^{er} mai 2008.

En 2006, les sites Internet des Archives départementales ont reçu 5 millions de visites pour **194 millions de pages vues.**

État des lieux : des bâtiments de mieux en mieux concus

La vision du bâtiment d'archives a été renouvelée dans le dernier quart de siècle. Il y a cinquante ans, un service d'archives était comme un coffre-fort, avec un bâtiment dédié au stockage et à la conservation des archives et une salle de lecture de quelques dizaines de places tout au plus pour les gros départements.

De nombreux nouveaux bâtiments (départementaux ou municipaux) ont été récemment édifiés, un important effort a été réalisé pour distinguer les fonctions de conservation des archives et les fonctions d'accueil du public. Les bâtiments sont plus ouverts sur l'espace public et mieux insérés dans un environnement architectural et urbain qu'ils contribuent à structurer. On y trouve des salles de lecture et d'autres espaces pour les publics, comme des salles d'exposition, des auditoriums, des espaces dédiés à l'action éducative et culturelle ou encore des *archivobus* (grands semi-remorques qui, dans les départements ruraux, vont à la rencontre des publics pour leur montrer des documents).

Le futur centre des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine 53

Ce nouveau centre est destiné à devenir un équipement culturel structurant. Sa vocation et son implantation sont :

- de projeter les Archives dans un espace en mouvement,
- d'être à proximité immédiate avec l'Université de Paris VIII et ainsi de rendre possibles de fécondes synergies avec le monde de l'enseignement et de la recherche,
- d'être implanté au terminus de la ligne 13 du métro, ce qui rendra le futur établissement facilement accessible de Paris et de l'ensemble de la région parisienne.

Le lectorat des archives : rapide rétrospective (1968-2007)

Traditionnellement, les publics des salles de lecture des archives sont répartis en trois grandes catégories :

- les chercheurs et les universitaires (les « scientifiques »),
- les amateurs d'histoire, le plus souvent généalogistes,
- les agents des administrations (des services versants).

Il y a eu une évolution dans la prise en compte de ces publics et l'on s'efforce depuis peu de comptabiliser également des « usagers », qui ne sont ni des scientifiques, ni des généalogistes, mais qui sont, par exemple, à la recherche de preuves pour établir leur droit. Une catégorie appelée les « autres » (éditeurs, architectes, documentaristes, iconographes, etc.), qui nous intéresse moins ici, est constituée de gens qui viennent aux archives en tant que « consommateurs ».

Les archives répondent à deux grands référentiels juridiques. Le premier est la loi de 1978 sur l'accès au documents administratifs (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques – la CADA). Chaque citoyen peut demander à l'administration une copie de documents administratifs quels qu'ils soient le concernant. Les usagers des archives viennent souvent dans ce cadre. C'est souvent un public en détresse qui vient chercher des documents sur la naturalisation de ses parents, ou sur leur retraite ou leur reconstitution de carrière après des restructurations industrielles... ou encore la recherche de leurs parents de la part d'enfants trouvés ou adoptés, etc.

Le deuxième référentiel juridique est la loi de 1979 (Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives) refondue et votée le 1^{er} juillet 2008. Cette loi a été faite dans une démarche citoyenne : la loi de 1979 fixait un délai de communicabilité des archives qui était de trente années et depuis la refonte de la loi, toutes les archives sont

⁵³ En mars 2004, le président de la République Jacques Chirac a annoncé que le nouveau complexe des Archives nationales serait construit dans la zone des Tartres. Cet emplacement a été retenu en raison de la disponibilité foncière, mais également en raison de sa desserte par la station de métro de Saint-Denis Université sur la Ligne 13 du métro de Paris et de la proximité des universités de Saint-Denis et de Villetaneuse. Le bâtiment, conçu par l'architecte Massimiliano Fuksas, d'une capacité de stockage de 320 kilomètres linéaires, accueillera chaque jour 400 personnes environ (chercheurs, enseignants, étudiants, généalogistes…). La création de ce centre est estimée à 119 M€ et la livraison du nouveau bâtiment est prévue pour 2009. [Source : Wikipédia.]

communicables à l'instant même où elles sont produites. Seules quelques archives sont incommunicables comme celles qui concernent des questions de défense nationale.

On peut dresser une rapide rétrospective du lectorat des archives de 1968 à 2007 :

- années 1970 : démocratisation de la recherche, les érudits concurrencés par les jeunes chercheurs et les amateurs ;
- début des années 1980 : nouvelle accélération, les généalogistes dépassent en nombre les « chercheurs » ;
- années 1990 : stagnation aux Archives nationales, mais hausse continue dans le réseau territorial (« explosion » des maîtrises) ;
- années 2000 : les archives « concurrencées », bouleversements des pratiques des chercheurs, impacts des nouveaux usages liés à Internet, etc. ;
- en 2005, pour la première fois, on note une baisse du nombre des lecteurs et des séances de travail qui est confirmée dans le réseau des Archives territoriales (-0,7%).

Les lecteurs des Archives départementales et communales

Depuis quelques années, le public des archives départementales baisse et notamment le public des chercheurs est quantitativement moins nombreux, mais les autres catégories augmentent, de même que celui des scolaires et celui des visiteurs d'expositions.

Archives départementales

	1977	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006
Nombre de lecteurs	52 563	120 771	154 389	172 927	169 292	183 481	187 303	186 481
Communications	2 570 162	2 490 518	3 159 071	3 245 508	3 159 348	3 262 807	3 291 388	3 297 000
Séances de travail				717 169	679 177	724 296	711 000	740 466

Archives communales

	1990	1995	2000	2003	2004	2005
Nombre de lecteurs	61 524	82 141	98 858	98 983	99 714	103 026
Communications	425 407	722 566	817 377	836 337	750 225	764 941

Le public des Archives départementales (2003-2006)

	Lecteurs	Scolaires	Visiteurs d 'expositions	«Autres» publics
2003	169 292	85 369	166 781	n.c.
2004	192 127	84 257	215 023	n.c.
2005	190 592	95 490	437 297	28 447
2006	186 481	104 614	263 215	[55 000]

Pour information, le nombre de pages vues sur Internet en 2006 a été : 194 millions (134 en 2005) et celui des visites en 2006 : 5 millions (3,4 en 2005).

Évolution du lectorat des Archives départementales

	1995	2003	2004	2005
% généalogistes	54	57	58	59
% scientifiques	16	17	16	16
% services versants	3	2	1	1
% usagers			11	12
% autres		18	13	11

On note une majorité de généalogistes. Des enquêtes ont été menées en 2000 auprès des archives

départementales et des archives communales qui ont confirmé que près des deux tiers des lecteurs étaient des généalogistes. Les résultats de l'enquête menée en 2003 auprès des lecteurs fréquentant les archives nationales montrent qu'un quart des lecteurs s'y adonnent exclusivement à la généalogie. Pour les seules Archives nationales d'outre-mer, ce taux approche les 50 % (49 % exactement).

Une baisse de fréquentation des salles de lecture ?

On relève:

- une stagnation, voire une baisse dans certains services, du nombre de lecteurs et des séances de travail;
- les corrélations sont difficiles à établir avec la mise en ligne des archives sur serveur local ou sur Internet;
- une évolution des lecteurs vers des comportements « consuméristes » et une fidélisation encore plus difficile que par le passé ;
- l'impact encore peu mesurable de la réforme du LMD (Licence-Master-Doctorat) sur le lectorat dit scientifique ;
- une inquiétude similaire dans les bibliothèques et les milieux de la recherche : le professeur des universités n'a plus le temps d'aller aux Archives... (administration dévorante, culture du « résultat », etc.).

La reforme du LMD (Licence-Master-Doctorat) et son impact sur la fréquentation des Archives Les causes que l'on peut dégager sont :

- un alignement sur les cursus européens ;
- une mise en place progressive des masters I et II, avec un démarrage délicat, des articulations difficiles avec le cursus en IUFM, les concours du Capes et de l'agrégation ;
- le Master I (préparation méthodologique à la recherche) n'exige que quelques séances aux Archives ;
- le Master II remplace en quelques sorte l'ancienne maîtrise, mais concerne moins d'étudiants (beaucoup « décrochent » à l'issue du Master I) ;
- la baisse du nombre de jeunes chercheurs n'est pas uniforme dans le réseau des archives départementales, elle ne se manifeste qu'assez peu dans certaines régions (Bretagne, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine et Poitou-Charentes).

Quelles réponses apporter ?

Il va falloir patienter et attendre l'aboutissement de la réforme et le retour à certains équilibres. Des actions volontaristes et des partenariats entre universitaires et archivistes sont conduits, dès le niveau Licence (sensibilisation, formation). Il faudra inventer des complémentarités avec la « concurrence » (archives télévisuelles et radiophoniques).

Des instruments de recherche sont à élaborer. Pour répondre aux attentes des (jeunes) chercheurs, il faudrait :

- des instruments de recherche simples, signalant l'existence des fonds contemporains;
- la publication de petits guides thématiques « en phase » avec les évolutions récentes de la recherche ;
- trouver la « traduction » archivistique des nouveaux axes de la recherche : sociétés et représentations sociales, identités, flux migratoires, histoire et transferts culturels, fonctionnement du politique (réseaux, corps intermédiaires, société civile), histoire du patrimoine, relations internationales, etc. ;
- un renouveau de l'histoire politique, de la biographie, au détriment de l'histoire économique;
- privilégier Internet.

Nouvelles technologies – nouveaux usages : le on line

Des efforts considérables sont faits pour communiquer et diffuser les ressources *via* les sites Internet. Outre les centres des Archives nationales, 95 services d'archives départementales sont pourvus de sites Internet, alors qu'ils étaient 40 en 2000, 41 en 2001, 47 en 2002, 58 en 2003, 68 en 2004, 74 en 2005.

On peut se demander si l'Internet va transformer les usages et quelles complémentarités vont s'établir entre le *on-line* et le *off-line* ?

On peut signaler d'autres actions dans le domaine comme :

- une enquête sur la généalogie et l'Internet (mars 2007);
- l'exemple des Archives départementales de la Mayenne qui dispose d'une salle de lecture avec 25 postes informatiques ;
- un site Internet qui reçoit autour de 30 000 connexions mensuelles, au cours desquelles plus d'un million d'images sont téléchargées ;
- une salle de lecture virtuelle ouverte jour et nuit, qui reçoit à certaines heures de la journée plus d'une centaine de visiteurs simultanément.

Des exemples de sites Internet

- le site de la direction des Archives de France,
- Bora Archives privées (Base d'Orientation et de Recherche dans les Archives qui recense progressivement tous les fonds privés contenus dans les centres des archives nationales et dans les services départementaux d'archives de la France),
- la base Bora au 1^{er} juin 2008,
- les archives départementales de l'Aube, des Alpes-de-Haute-Provence et de Loire-Atlantique ; de la Sarthe et la Moselle ; du Puy-de-Dôme
- les archives de Rennes

L'enjeu pour les Archives

Il s'agit de répondre à une demande sociale de plus en plus forte. La transformation de l'histoire en une science de l'homme a donné, depuis une trentaine d'années, toute sa dimension à la dialectique entre *histoire et mémoire*. On relève une diversification de la fonction sociale de l'histoire en France et l'émergence des « minorités » et des « communautés », avec une multiplication des discours historiques, au risque de certaines superpositions, voire de conflits. C'est là que l'archiviste, dépositaire et conservateur de la mémoire collective, doit jouer le rôle de recours

Un travail spécifique est mené en direction des nouveaux publics ou des publics spécifiques qui conduisent à intégrer les Archives aux grands dispositifs de ministères ou d'institutions s'intéressant à des sujets comme la culture, le handicap, la culture et l'hôpital, culture et exclusion...

Un travail de médiation à poursuivre : vers un poste de médiateur de la République

Le public des usagers, que l'on ne comptait pas encore en 2004, estimé à 9 %, est en progression linéaire constante. Dans certains services d'archives, et notamment aux archives nationales, ont été créés pour ces usagers des bureaux d'aide à la recherche administrative. Pendant longtemps, Pierre Fournié a assuré des astreintes au service des archives ou des permanences scientifiques. Mais ce sont essentiellement les chercheurs qui ont fait appel à ses services, il n'a jamais eu affaire à ce public des usagers.

Or un certain nombre de ces usagers viennent aux archives en situation de détresse, à la fois psychologique et économique, et ils ne connaissent rien à l'administration française. Ils ne savent même pas ce qu'est le *Journal officiel*. Plusieurs services d'archives ont la volonté de pousser à une politique culturelle citoyenne en direction de ces publics et mis en place des interfaces d'aide à ces usagers. Souvent l'usager n'a même pas besoin d'aller dans la salle des archives, des personnes des archives vont leur donner l'information qui est souvent en ligne ou disponible au *JO*. Ou bien ces médiateurs informent que tel ou tel document n'est pas encore aux archives et qu'il faut aller voir le Tribunal de grande instance ou de première instance. Ils sont là aussi pour orienter ces personnes vers les documents qu'elles recherchent, ou montrer l'utilisation des instruments de recherche des archives qui sont particulièrement difficiles à comprendre pour des personnes non habituées, etc.

Pierre Fournié se demande si dans l'appel d'offres projeté, il n'y aurait pas à impliquer aussi ces *médiateurs de la République*.

À la question de *François Portet* demandant si des enquêtes qualitatives ont été faites pour savoir comment ce public nouveau arrive aux archives. *Pierre Fournié* répond que des enquêtes sur le public des archives départementales et communales ont été menées à la fin des années 1990, mais c'était trop tôt car ce public ne fréquentait pas encore les archives, il émerge seulement.

Avec le RGPP, une réforme judiciaire a eu lieu et, en raison de la fermeture des tribunaux de première instance, les documents ont été versés aux archives. Il en va de même lors de la fermeture de services comme un commissariat de police, un bureau des hypothèques, du cadastre, de l'administration fiscale, etc. Le cadastre napoléonien a été versé aux archives publiques et de nouveaux usagers arrivent qui s'adressaient auparavant au cadastre, ou aux bureaux des hypothèques, etc. Pour des raisons d'efficacité administrative, les archives publiques se trouvent confrontées à un arrivage massif de documents. En mettant bout à bout, carton par carton, les archives publiques et privées, on couvrirait la distance entre Paris et Le Caire, dont 80% sont des archives postérieures à la Deuxième Guerre mondiale!

Les collectivités locales ont compris l'enjeu des archives et sont sensibles aux services rendus par ce service visà-vis de ce public en difficulté qui a besoin de retrouver des documents. C'est indispensable de mettre quelqu'un derrière le comptoir de l'accueil pour aider ces personnes, d'où le poste de médiateurs de la République à mettre en place. Il faudrait identifier le profil de ces médiateurs qui serait différent du profil des médiateurs culturels. Ce devrait être des personnes formées en droit civil et administratif, en histoire de l'administration... Ces personnes existent déjà dans les services d'archives, il suffirait qu'elles soient à la disposition des publics. Par rapport au sujet de ce séminaire, les deux catégories de public qui nous intéressent le plus sont cette catégorie des « autres », qui est un public assez nouveau pour les archives, et celle des généalogistes. En effet, des étrangers immigrés ou des Français récemment naturalisés cherchent à se documenter sur leurs origines.

Les scientifiques, par rapport au dialogue entre les cultures, ont aussi à consulter les archives (plutôt nationales) et des chercheurs étrangers fréquentent couramment les Archives nationales d'outre-mer. Des enquêtes qualitatives seraient à conduire pour savoir dans quel but et par quel processus, par exemple, les chercheurs d'origine nord-africaine viennent aux Archives nationales d'outre-mer, aux Archives miliaires ou aux archives diplomatiques ? Qu'y trouvent-ils ? Comment sont-ils reçus ? Y a-t-il une politique d'accueil spécifique en faveur de ce public francophone ?

Discussion

> À propos des archives de la colonisation

Pierre Fournié rapporte qu'une tension existe entre la France et l'Algérie sur les archives de la colonisation. Le pouvoir algérien revendique régulièrement les archives de la période coloniale française en Algérie. Ces archives « de souveraineté » sont déposées aux Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence. La France refuse la restitution de ces archives. En revanche, toutes les archives non souveraines, de l'administration ou des services publics comme le cadastre ou en rapport avec des individus, ont été laissées aux autorités algériennes au moment de la décolonisation. Cette polémique revient régulièrement, il en va de même avec le Maroc, mais beaucoup moins avec la Tunisie.

Quand Pierre Fournié travaillait au ministère des affaires étrangères, il a rencontré des chercheurs marocains ou algériens bien informés des tentatives des autorités de leur pays pour récupérer leurs archives, mais qui pensaient que ces documents étaient mieux en France que chez eux. En tant que chercheurs nord-africains, venir en Europe pour travailler sur leur histoire est un moment de respiration et de contact avec les universitaires européens. Mais il est vrai que le principe de souveraineté coloniale pose question, surtout au plan juridique plutôt que politique. Il faut en revanche mieux connaître leurs attentes pour mieux y répondre.

Avec la Tunisie, les choses se passent mieux parce que, depuis le début des années 1980, il y a dans le cadre de la coopération une politique de microfilmage exhaustif de toutes les archives de souveraineté française intéressant l'histoire de la Tunisie. Ces doubles ont été déposés à l'université de Tunis, cela a pris des années et a coûté très cher, car avant de microfilmer, il a fallu un important travail préalable d'analyse de ces archives et de repérage de ce qui était à reproduire. La même question se pose pour la numérisation de documents, car un carton d'archives numérisé sans un travail d'indexation est inexploitable.

Ce travail réalisé avec la Tunisie sur une très grande échelle s'est fait avec le Maroc et l'Algérie, mais à une échelle bien moindre, ou encore avec certains autres pays comme le Liban, l'Égypte, le Sénégal... en fonction d'accords passés et du volontarisme d'archivistes ou d'universitaires de part et d'autre.

Élisabeth Caillet revient à l'exemple de Péronne où l'Historial est le fruit d'une coopération en amont, c'est un peu la même chose avec les pays des anciennes colonies françaises. C'est grâce à cette coopération entre chercheurs, services d'archives, États et administrations, tant français qu'étrangers, que ce travail de partage d'archives offre une possibilité pour le dialogue interculturel de s'effectuer dans de bonnes conditions en aval. Cela crée des réseaux et une légitimation des échanges, ajoute Hélène Hatzfeld.

> Données et médiation

Christian Hottin pose une question par rapport aux éléments statistiques qui ont été donnés pour savoir si les statistiques concernant les Affaires étrangères ou la Défense sont inclus dans ces chiffres.

Pierre Fournié répond par la négative et ajoute que quantitativement, les archives des affaires étrangères ou celles de la Défense sont de 10 à 12 000 lecteurs par an, ce qui est peu. Pour les sujets qui concernent ce séminaire, les trois services d'archives à aller voir en priorité, sont les Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence, les archives diplomatiques à Paris ou à Nantes et les archives militaires.

Mais le problème est que, lorsque des personnels des archives sont sollicités, ils ont parfois des difficultés à répondre ou à rediriger les personnes vers les bons services d'archives car très souvent les questions sont mal formulées et il est difficile de savoir ce qu'elles recherchent réellement. Cela pose la question du type de médiation à mettre en place.

Pour Élisabeth Caillet, c'est vraiment de la médiation culturelle. La médiation culturelle n'est pas uniquement artistique. Ce qui caractérise la médiation, c'est bien d'être à l'écoute du questionnement.

Pierre Fournié n'est pas tout à fait d'accord, pour lui il s'agit plutôt d'être compétent en droit. La médiation est un enjeu fondamental des années à venir, il faut au plus vite connaître les besoins des établissements culturels en la matière. Il y a dix ans, il existait un master de médiation culturelle, il y en a une vingtaine aujourd'hui, mais les catégories ne correspondent pas forcément aux besoins des établissements culturels.

Il y a des médiations qui sont assez douloureuses. *Un participant* cite le témoignage d'une archiviste, Caroline Piketty, qui est chargée de l'accueil d'enfants de déportés à la recherche de documents sur leur famille et a publié un ouvrage à ce sujet ⁵⁴.

Delphine Folliet informe qu'à propos de cette question de la médiation, il existe des relais auprès d'associations comme Génériques qui jouent ce rôle d'intermédiaire entre le lectorat et les usagers dont on parle et le monde des archives. Génériques se situe sur un créneau spécifique qui est l'histoire de l'immigration et s'achemine de plus en plus vers des questions très précises qui demandent surtout des connaissances sur l'organisation de l'administration française pour répondre à la personne qui recherche des documents sur la naturalisation de parents, une preuve de nationalité, etc.

> Faut-il des médiateurs spécifiques dans le cadre du dialogue interculturel

Jean-Barthélemi Debost demande pourquoi il faudrait des médiateurs spécifiques pour la médiation interculturelle? Si l'enjeu est fort et si l'on estime que l'on ne sait pas faire, on va renvoyer ce travail à des professionnels extérieurs, or il faut vraiment rester dans le droit commun. Il faut que tout le monde soit susceptible à un moment ou à un autre de se mettre en position de pouvoir dialoguer. La première chose est déjà de bien écouter ce qui est dit et demandé et si l'on n'a pas la réponse, il faut aller chercher un spécialiste du droit administratif par exemple, et donc un spécialiste de la question et pas de la nature de l'individu qui pose la question.

Caroline Grienenberger est d'accord avec ce qui vient d'être dit car sinon il y a un risque à externaliser ce travail de médiation hors des institutions culturelles. Pour *Michel Alessio*, le danger n'est pas tant l'externalisation de cette fonction, mais plutôt le fait de la confier à des spécialistes. Il faudrait que tout médiateur soit formé pour aborder ce dialogue interculturel.

Hélène Hatzfeld dit qu'il s'agit de savoir si l'ensemble des professionnels ou des associatifs se responsabilisent sur cette question du contact avec les différentes demandes de publics qui mettent en jeu des différences culturelles ou s'ils s'en déchargent. Cette question sera posée lors de la prochaine séance du séminaire, lorsque sera abordé le sujet de la formation des professionnels et des militants associatifs dans le cadre du dialogue interculturel.

Élisabeth Caillet sollicite le témoignage d'une association, comme le Secours populaire français, pour qu'elle nous raconte comment elle fait et joue un rôle de relais entre les publics qu'elle reçoit et les institutions culturelles. En effet, tout le monde devrait savoir jouer ce rôle de médiateur, mais qu'en est-il en réalité? Dans les faits, dans les musées, il y a généralement une personne qui est spécialisée pour accueillir ce genre de public. Est-ce que les associations souhaitent avoir un interlocuteur particulier dans les musées par exemple, ou non? Nathalie Monin-Voelker explique que la réponse n'est pas simple. Au Secours populaire, ils se posent la question de comment accueillir les publics, d'autant que les publics de cette association sont extrêmement variés? La posture de l'association est un peu différente, on n'y parle pas de public mais de bénéficiaires. Une réflexion est en cours au sein de l'association sur la formation à donner aux bénévoles pour être à l'écoute des personnes qui se présentent. La réponse à donner à ces personnes n'est pas : « je sais et je vais vous apporter une solution ».

> La question de la médiation et de la connaissance des langues du public

Michel Rautenberg demande comment cela se passe avec la question des différentes langues ? La maîtrise des langues est un problème spécifique. Lorsqu'un groupe d'adulte vient avec le Secours populaire visiter une exposition, ce ne sera pas n'importe quel conférencier ou conférencière qui va les accueillir et leur faire visiter l'exposition.

Le problème de la langue est seulement technique, rétorque *Jean-Barthélemi Debost* (position que l'ensemble des participants refuse). Ce n'est pas une question de traduction, mais d'adaptation, celle de parler le « bon niveau de langue ». Le projet de signalétique pour le cimetière musulman de Bobigny a posé la question de la langue à utiliser et finalement la solution choisie a été de prendre le français car sinon il faudrait résoudre le problème de quel arabe choisir, d'autant qu'il n'y a pas que des Arabes musulmans enterrés dans ce cimetière. Encore une fois, la réponse « droit commun » simplifie les choses et elle est sans doute aussi la moins mauvaise. *Hélène Hatzfeld* pense qu'entre le choix d'une langue unique et une extrême diversité de langues, il peut y avoir un choix intermédiaire. Il faudrait aussi s'interroger sur la réception par rapport à cette question des langues. *Élisabeth Caillet* précise que ce qu'ils ont observé à l'occasion de l'exposition *Naissances*, fréquentées par des

Elisabeth Caillet précise que ce qu'ils ont observé à l'occasion de l'exposition Naissances, fréquentées par des femmes parlant une grande diversité de langues, certaines d'entre elles qui parlaient aussi le français ont servi de traductrices pour les autres et sont devenues, de fait, des médiatrices. Parallèlement, un atelier des langues était organisé en plusieurs langues.

⁵⁴ Caroline Piketty, *Je cherche les traces de ma mère : Chroniques des archives*, Paris, Éditions Autrement, Collection Passions complices, 2006. Conservateur du patrimoine, Caroline Piketty a été mise à disposition de 1997 à 2000 auprès des services du premier ministre dans le cadre de la Mission d'études sur la spoliation des Juifs de France présidée par Jean Mattéoli. Aux archives nationales, elle a été successivement responsable des archives des spoliations et de l'épuration judiciaire, puis du service d'aide à la recherche et du bureau des recherches administratives et familiales. Depuis août 2005, elle est adjointe à la directrice du musée de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Pour *Nathalie Monin-Voelker*, la langue est juste un outil, mais derrière chaque mot, chaque expression, on peut faire des découvertes.

François Portet fait référence à l'anthropologue Appadurai ⁵⁵, homme en lui-même intéressant en termes d'interculturalité, qui a dit que la question d'interculturalité était à étudier chez les « usagers » afin de voir la façon dont les choses sont pensées en dehors du modèle français qui a tendance à binariser les choses.

⁵⁵ Arjun Appadurai, anthropologue indo-américain. Il a écrit entre autres ouvrages : *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, Collection Essais, 2001, préfacé par Marc Abélès.

Témoignage 11 • Le jeu du Tapis volant

Claude Gilbert

Anciennement à la direction des Musées de France

Claude Gilbert, à propos de la question des langues, relate l'expérimentation du *Jeu du Tapis volant* ⁵⁶, à laquelle elle a assisté à deux reprises et qui lui est parue extraordinairement riche.

Au départ, il y a de très grandes cartes posées à l'envers sur le sol. Un groupe se forme autour d'une carte et quelqu'un tire une carte sur laquelle sont écrits des mots dans une langue X, et tous ensemble cherchent ensuite ce qu'il y a sur cette carte et la signification du mot, ce qui donne lieu à toute une circulation et à des échanges entre les gens présents qui ne se connaissent *a priori* pas, ne parlent généralement pas français et viennent de pays très divers. Marion Baruch, organisatrice du jeu, parle elle-même onze langues et donc arrive d'une certaine façon à amorcer la traduction. Chacun cherche à traduire dans sa langue ou à trouver un équivalent à ce premier mot tiré au hasard et à le « poser sur le tapis ». Quand personne n'arrive à dire quelque chose sur ce mot, on fait appel à une sorte de rituel qui consiste à aller demander de l'aide au groupe d'à côté.

En même temps que le langage, il y a un jeu corporel et musical très fort. Cela donne l'envie de communiquer, le jeu peut aussi être de prononcer ces mots sur différents tons, ce qui met en jeu bien autre chose que le simple sens intellectuel. Claude Gilbert insiste sur la musicalité et sur la corporalité de ce jeu.

Ce jeu est à durée variable, il peut durer des heures et même plusieurs jours.

Élisabeth Caillet précise que sur le conseil de Caroline Grienenberger, elle a fait organiser ce jeu dans le cadre de l'exposition *Naissances*, avec l'idée que c'était la naissance à la langue maternelle ⁵⁷. Un travail avait été réalisé avec l'association Name Diffusion et l'association France terre d'asile qui accueille des jeunes qui ne parlent pas le français, sont souvent sans papier, sans ressources, etc. et sont assez perdus en France.

Lors de ce jeu, qui avait rassemblé environ 80 personnes à chaque fois et pouvait durer plusieurs heures, les gardiens du musée ont été tellement passionnés par ce jeu, qu'ils souhaitaient continuer après la fermeture du musée. Il faut dire que, comme tous les musées, les gardiens sont eux-mêmes d'origines diverses : réunionnaise, guadeloupéenne, sénégalaise, martiniquaise, etc. Le chef des gardiens a même dit : « depuis que je suis en France, c'est la première fois que j'entends parler ma langue maternelle ».

Caroline Grienenberger complète en disant que l'idée de recueillir le témoignage de ces jeunes dans leur langue d'origine était un moyen pour eux de pouvoir dire leur histoire de façon plus libre.

Nicolas Bancel pense que l'on devrait pouvoir utiliser plusieurs langues dans les musées.

⁵⁶ Jeu du Tapis volant, les langues d'ici avec ceux qui les parlent et ceux qui les traduisent, est un dispositif de Name Diffusion, au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, le dimanche 6 juillet 2008.

« Dimanche, la traversée du Tapis volant au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, véritable voyage poétique expérimental, s'achève par une grande fête des langues à laquelle vous êtes chaleureusement conviés. Le jeu de cartes géantes écrites en une soixantaine de langues différentes sera déployé au sol, offrant un support original pour de nouvelles rencontres.

La séance sera ponctuée par une nouvelle intervention de l'artiste plasticienne Marie Preston. Inspirée par la multiplicité des langues explorées dans le Tapis volant, Marie Preston proposera l'action "Le sans de sans tête" qui rejoue le récit de la légende fondatrice de Saint-Denis à partir de jeux de mots naissant de l'interaction de ces différentes langues. Il s'agit pendant le temps de l'action, autour du Tapis volant et grâce aux rencontres naissant de la lecture des cartes, de passer d'une langue à l'autre, en liant les mots par leur sens ou leur son.[...] L'artiste Markus Bollingmo photographiera la journée, tandis que Tiziri fera résonner son chant kabyle au milieu des cartes. Le Tapis volant a obtenu le label "2008 année européenne du dialogue interculturel".

Commencée en 2005 avec le CAOMIDA, foyer France Terre d'Asile de Boissy-Saint-Léger, la construction du Tapis volant s'est poursuivie au Musée de l'homme de décembre 2005 à juin 2006, puis en 2007 dans le cadre d'une résidence à l'espace Synesthésie de Saint-Denis, impliquant la participation de près de 300 joueurs dionysiens. Cette année, renouvelant son partenariat avec Synesthésie, Name Diffusion organise jusqu'au 6 juillet 2008 de nouvelles séances de jeu du Tapis Volant.

Créé en 1990 à Milan par Marion Baruch en tant qu'« entreprise fiction » lors d'une exposition chez le galeriste Luciano Inga-Pin, Name Diffusion a commencé par réaliser des installations dans différents musées et galeries d'Europe, à Düsseldorf, Groningen, Milan et à Art/Cologne et Art/Basel. *Marion Baruch* a ensuite mis en place une nouvelle démarche de « travail artistique à plusieurs ».

Depuis une dizaine d'années, installé à Paris, le collectif qui s'est structuré petit à petit autour de Marion Baruch, Arben Iljazi et Myriam Rambach développe des projets impliquant de nombreuses personnes issues de cultures différentes et en lien avec le territoire urbain contemporain. Source: http://presenceweb.wordpress.com/2008/07/03/tapis-volant/

⁵⁷ Pour en savoir plus, lire *Accompagner les publics. L'exemple de l'exposition « Naissances » au Musée de l'Homme*, Élisabeth Caillet, 2007, L'Harmattan, coll. Patrimoines et Sociétés.

Voir également le site Internet http://www.mnhn.fr/naissances/ sur l'exposition Naissances qui s'est tenue au Musée de l'Homme, du 9 novembre 2005 au 4 septembre 2006.

Mais Jean-Barthélemi Debost répond que parler plusieurs langues dans un musée ne suffit pas pour établir un dialogue interculturel ou que cela fera qu'un étranger ou qu'un paysan de la Corrèze viendra au musée du Louvre. L'enjeu du dialogue interculturel est-il que des amateurs de musées du monde entier puissent discuter avec des guides du Louvre, ou est-ce que c'est pour que de nouveaux publics viennent au Louvre ? La question de la langue est seulement une des causes de non fréquentation du musée, mais elle n'est pas essentielle. La raison essentielle est que ces publics pensent que ce type de lieu n'est pas fait pour eux, de même qu'il n'est pas fait pour le prolétaire du XIX^e arrondissement.

Soufiane Bencharif dit que, de la même façon, ce n'est pas parce qu'on est arabe que l'on va à l'Institut du monde arable, même si l'on comprend la langue. Plus de 80% des personnes qui fréquentent l'IMA sont d'origine française de souche. C'est souvent une question du niveau d'études. Les jeunes d'origine immigrée des quartiers défavorisés parlent français, ce n'est pas pour cela qu'ils vont au musée. Très peu d'entre eux viennent individuellement. S'ils vont au musée, c'est en groupe et dans le cadre d'actions culturelles. Beaucoup d'adultes qui viennent au musée sont amenés par des associations, des comités d'entreprise, etc.

Témoignage 12 • L'exposition Naissances

Caroline Grienenberger

Association APIC (Agir pour la Promotion et l'Insertion par la Culture)58

En introduction de ce témoignage, Élisabeth Caillet rappelle qu'il y a des codes, que l'offre culturelle ne s'approprie pas aisément et qu'elle nécessite un jeu de code, un jeu de langage. C'est ainsi que Caroline a travaillé lors de l'exposition Naissances au Musée de l'Homme.

Caroline Grienenberger resitue d'abord cette action. Deux ans avant l'ouverture de l'exposition, Élisabeth Caillet et elle-même ont travaillé avec 21 associations. Chaque association s'est saisie de la thématique de l'exposition dont le titre était : *Naissances, gestes, rituels et objets*. Chaque association, avec *son* public, a travaillé sur ce thème selon différents modes : ateliers de dessin, atelier de langues, musique, théâtre, danse... toutes formes d'expression, mais toujours dans un cadre pédagogique. Les missions des associations n'étaient pas toujours les mêmes. Nathalie Monin-Voelker, du Secours populaire français, a participé à cette expérience et pourra aussi témoigner.

La construction de l'exposition était ouverte aux associations, dans le sens où elles étaient informées des partis pris, de l'évolution de la conception. Les associations avaient la possibilité d'entrer en contact avec des scientifiques sur telle ou telle question abordée dans l'exposition. Il y a donc eu une tentative de dialogue et d'échange permanent entre l'équipe de l'exposition, les associations et le vécu de la naissance par les personnes à titre personnel.

Un catalogue de l'exposition

Il a ensuite été décidé de réaliser un dossier pédagogique sous la forme d'un catalogue de l'exposition dédié aux associations et à leurs publics. Un premier travail a consisté à décoder le lieu de l'exposition : le musée, ce qu'on peut y faire et ce que l'on ne peut pas y faire, comment on peut se préparer à une visite, tout cela dit de façon très simple et pas sous la forme d'un ordre définitif. Ce chapitre se découpe en : avant la visite, pendant la visite, après la visite. Différents parcours de visite y sont suggérés et des visites guidées pour publics associatifs étaient proposées. Puis on entrait dans le dossier plus directement lié à l'exposition : son contenu, où trouver des informations, le forum avec les activités et les rendez-vous proposés pour les différents publics. Suivait une présentation générale de l'exposition avec ses diverses séquences.

Un entretien avec les personnes qui ont conçu l'exposition éclairait sur les choix opérés, au travers de l'interview de la personne responsable de sa conception muséologique et du scénographe. Des visites de l'exposition ont été organisées à partir de ce guide pédagogique auxquelles ont été invités Véronique Dollfus, architecte-scénographe, qui avait réalisé la conception de l'exposition, ou Dominique Vital, qui avait rédigé des textes. Les professionnels qui ont travaillé et conçu l'exposition l'ont ainsi visitée et ont débattu ensuite avec les groupes des partis pris de réalisation.

On trouve aussi dans le guide des propositions par thème de parcours plus détaillés. Quelques photographies illustrent ce parcours.

Enfin un plan de l'exposition complète les informations de ce guide qui a été conçu comme un outil pédagogique fait pour se repérer facilement dans l'exposition. Une œuvre d'art contemporaine est expliquée en fin de guide par une spécialiste du domaine. Ce document était ambitieux et certes imparfait et on le referait autrement aujourd'hui.

Trop souvent les dossiers pédagogiques sont très « savants » et ne répondent pas aux besoins des associations ou des accompagnateurs de publics non spécialisés dans les expositions.

Le bilan de ce travail a été positif.

L'APIC

Cette association, créée dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris dans le XVIII^e arrondissement, emmène des publics immigrés de ce quartier dans les musées. C'est souvent un public qui suit des cours d'alphabétisation ou de français Langue étrangères (FLE). Elle construit des visites adaptées à ce public. La visite n'est pas faite par le conférencier du musée visité, mais par des accompagnateurs de l'association. Par exemple, au musée du Louvre, elle a construit une visite sur l'histoire des écritures, traversant les époques et les lieux, et permettant ainsi une visite de différentes salles du Louvre illustrant cette histoire.

⁵⁸ L'Association pour la Promotion et l'Insertion par la Culture (APIC), 15 rue Laghouat à Paris, propose des visites commentées et adaptées aux publics dans les musées.

L'APIC dispose de bénévoles qui participent aux visites, dont certains ont étudié l'histoire de l'art. Une des bénévoles, par exemple, s'est plutôt spécialisée dans l'accompagnement de publics au musée d'Art moderne de Lyon. Une autre travaille dans la région Nord-Pas-de-Calais et va travailler avec les publics du Louvre qui va s'installer à Lens ⁵⁹. Ce sont des personnes qui avaient des profils pour être conférenciers dans des musées, mais qui sont venues en bénévoles à l'APIC pour des visites destinées à ces publics spécifiques.

La problématique de départ de l'initiative de l'association est sociale et répondait au souci de : comment sortir ce public, cette population qui ne quitte pas ce quartier de la Goutte d'Or ? Ces actions devaient favoriser une intégration de cette population immigrée de la Goutte d'Or dans le pays, dans la ville, dans l'histoire...

Une recherche sur les contenus de visite a été effectuée pour faire que les personnes se sentent concernées. Les sujets ont été choisis en partant de la vie pour pouvoir toucher le plus grand nombre et en utilisant un langage simple, concret et compréhensible, en jouant sur un va-et-vient entre les expériences vécues par les personnes et ce qui leur était montré dans les musées.

Discussion

> Conférencier et/ou médiateurs dans les musées ?

Soufiane Bencharif demande : pourquoi ne pas faire appel aux conférenciers des musées et est-ce que la préoccupation de tous les musées ne devrait pas être de faire des parcours adaptés aux différents publics ?

Claude Gilbert demande également : pourquoi le service des publics du Louvre n'a pas repris cette idée à son compte ?

Caroline Grienenberger répond que les conférenciers du musée du Louvre, par exemple, excellent dans l'histoire de l'art et que ce genre de visites qu'elle vient d'évoquer ne sont pas des visites relevant de l'histoire de l'art. Le public dont elle parle n'intéresse pas vraiment les musées parce qu'économiquement parlant ils ne font pas vivre le musée. Ce public n'est pas prioritaire pour les musées. Cette expérience a pu se réaliser grâce à ce service, mais les visites « normales » du Louvre sont faites par les conférenciers professionnels en fonction de leurs compétences professionnelles de conférencier. Et, par ailleurs, des associations s'inscrivent pour être des relais auprès de leur public, sans concurrencer le travail du conférencier.

Sylvie Grange pense que cette situation est celle d'un musée parisien, mais qu'elle n'est pas représentative des 1210 musées de France qui souvent se préoccupent des publics dans leur grande variété.

Élisabeth Caillet ne pense pas qu'il faille situer ce travail uniquement au niveau économique. Le travail réalisé avec Claude Gilbert avec les femmes-relais au musée Picasso, à St Denis et à Pau montre que le positionnement de ces associations en tant que relais vers les publics est intéressant aux côtés d'un service de médiation habituel. Les rôles joués ne sont pas les mêmes, ce n'est pas le même travail. Ce n'est pas une question d'externalisation des tâches.

Claude Gilbert dit que ce travail serait recevable si le personnel des musées acceptait de se décaler par rapport à ses pratiques. On revient à l'éternelle question de la formation généraliste des conservateurs et des animateurs de l'ensemble des institutions.

Soufiane Bencharif ajoute qu'il y a aussi les aptitudes des individus en fonction de leur parcours individuel. Avec la même formation, des personnes n'auront pas la même attitude face à des publics qu'elles n'ont pas l'habitude de côtoyer. Il peut aussi y avoir le souhait du conférencier ou de la conférencière de travailler (ou non) avec des publics d'origine étrangère ou avec des jeunes.

Pierre Fournié souligne l'importance du rôle des médiateurs et des associations. Les Archives de France n'auraient pas agi sans l'impulsion de l'association Génériques.

Nathalie Monin-Voelker précise que le bénévole qui accompagne les groupes a un rôle important car il a tissé des liens affectifs avec ces personnes.

Jean-Barthélemi Debost pense qu'il faut que cet accompagnateur sache aussi s'effacer devant le conférencier. Il ne faut pas que cela devienne une visite de « seconde zone ». Mais, dit *Soufiane Bencharif*, cela nécessite toutefois un travail de préparation du guide-conférencier. Il faut aussi choisir le « bon » conférencier.

⁵⁹ Pour renouveler et revivifier sa tradition bicentenaire d'action territoriale, le Louvre a imaginé en 2003 une forme inédite d'ouverture, non plus sous la forme habituelle de prêts d'œuvres ou de mises à disposition de son savoir-faire, mais sous celle d'une véritable implantation loin de ses bases, d'un « Louvre-hors-les-murs » où tout serait à inventer. Ce musée ne sera pas une simple annexe du Louvre, mais le Louvre même, dans toutes ses composantes et dans toutes ses missions, artistique, sociale et éducative, et la diversité de ses activités. Le renouvellement et la recomposition des présentations donneront un nouveau sens aux œuvres du Louvre et faciliteront leur approche. L'un des objectifs sera d'éduquer le regard du public sur l'œuvre d'art. Cela sera rendu possible grâce à une importante médiation qui n'hésitera pas à faire appel aux avancées les plus récentes en matière de nouvelles technologies d'information et de communication. Pour faciliter la compréhension des oeuvres, les collections seront présentées de façon transversale, au-delà des frontières habituelles des départements, en offrant aux visiteurs de nouvelles clés de compréhension. [Source : http://www.louvrelens.fr/.]

Claude Gilbert s'inscrit en faux, elle ne pense pas que la présence de conférenciers professionnels soit indispensable, il faut juste qu'il y ait une personne capable « de faire passer des choses ». Il ne faut pas faire disparaître la « vie » dans les musées.

Pour *Hélène Hatzfeld*, il ne s'agit pas vraiment de cela. Il y a une complexité de niveaux d'intervention, de compréhension, de traduction... dans le cadre du dialogue interculturel. Croire en l'immédiateté de la compréhension que ce soit face à un médiateur ou à un expert, c'est simplifier les choses et ne pas permettre ce passage de la compréhension d'une culture à une autre. Ce qu'elle a entendu dans ce qu'a dit Jean-Barthélemi Debost, c'est qu'il y a besoin de différents types d'intervention bien compris par la personne à qui cela s'adresse. Il s'agit d'une part du discours de l'accompagnateur associatif qui amène les publics au musée et aide à la compréhension de ce qui est dit, et de l'autre le propos d'un conférencier. C'est une construction complexe.

Pierre Fournié pense que trois pôles cohabitent : celui de l'institution, celui de la médiation culturelle ou de l'action éducative et celui des personnes relais (généralement le milieu associatif). Le premier pôle doit être bien identifié pour que le triptyque fonctionne. Puis des complémentarités doivent s'établir entre les deux derniers pôles. C'est un sujet sensible, avec des questions de statuts, de formation initiale et continue, de précarité, etc. S'il y a désengagement de l'institution, le troisième pôle prendra de l'importance. Ces questions sont à considérer en termes de perspectives. Claude Gilbert partage cet avis sur les trois pôles, mais elle précise que pour le premier pôle, c'est le chef d'établissement de l'institution qui doit jouer pleinement son rôle, sinon le service du public et les associations ne pourront pas faire grand-chose.

Pas seulement le chef d'établissement, précise *Soufiane Bencharif*, mais aussi tous les niveaux d'organisation de l'institution doivent afficher cette volonté, et ce dès le service de l'accueil du musée.

François Portet dit qu'il ne faut pas parler que des musées nationaux. Comme pour les archives, il y a dans les musées de province, dans les territoires, d'autres enjeux liés au fait que territorialement ils représentent des enjeux politiques. Le personnel de ces musées est un personnel de responsabilité territoriale. À Lyon, il y a une *charte de coopération culturelle* ⁶⁰: des efforts particuliers sont exigés de la part des professionnels dans ces domaines. Les enjeux sont différents: l'adjoint à la culture travaille avec l'adjoint à la politique de la ville sur des politiques transversales, ce qui permet de faire des expériences et de les conduire dans la durée. Les conservateurs sont plus proches de la demande politique en province.

> Capitalisation et valorisation des expériences et la question de la continuité

Pour *Christophe Evans*, il faudrait dépasser le simple cadre de l'analyse pour avoir un retour d'expérience sur ces procédures et leurs conséquences pour l'exposition et pour les expositions à venir, sur ce que cela peut induire en termes de formation, etc. Les résultats dans le domaine sont assez modestes. Il y a une volonté politique, et pas seulement un discours de façade, pour que ces expériences existent, mais il n'y a pas de capitalisation pour faciliter par la suite la médiation ou la formation du personnel de communication la formation des surveillants de salles. Il faudrait bien aborder cette question en termes de recherches futures.

Claude Gilbert renchérit, il en va des expériences comme des études. On ne capitalise pas assez et à chaque fois on reconstruit sa propre méthodologie d'action et d'évaluation au lieu d'utiliser et d'adapter ce qui a été fait. Dans les musées, il y a une très bonne connaissance qualitative des publics, mais cette connaissance n'est pas utilisée dans les faits.

Elle cite un exemple. Le personnel d'accueil et de surveillance du Grand Palais avait observé les visiteurs d'expositions temporaires et pris des notes sur ce qui leur paraissait intéressant. Des réunions régulières étaient organisées, avec leur chef de service, de restitution et de mise en forme des réflexions des visiteurs, ce qui a donné lieu à un document, une sorte de Cahier des charges pour les expositions. Quand le chef de service a transmis ce document au directeur de l'époque, il lui a été dit : « vous ne croyez quand même pas que je vais imposer un cahier des charges aux concepteurs d'expositions ! », et ce travail est tombé dans les oubliettes.

Il n'y a pas de mémoire de ces travaux. Encore une fois la question de la continuité se pose. Il suffit d'un départ à la retraite d'une personne qui a la mémoire de ce qui a été fait et qui a porté un travail à bout de bras pendant plusieurs années, comme à Nancy, pour qu'on ne trouve plus trace de l'opération. Seuls quelques petits fascicules subsistent. Il n'y a pas de bibliothèques des expériences des uns et des autres.

C'est très difficile de valoriser et de faire connaître des expériences, dit *Caroline Grienenberger*. Cela nécessite un gros effort, de l'acharnement et de la pugnacité. Pour *Naissances*, il a fallu la ténacité d'Élisabeth Caillet, pour qu'un livre puisse être produit sur l'exposition. Mais malgré les deux années de travail, un colloque, le forum sur 450 m² qui a accueilli le travail des 21 associations dans la continuité de l'exposition, aucun budget de

60

⁶⁰ La Charte de coopération culturelle est, à Lyon, l'axe de mobilisation des grands équipements culturels sur le volet culture de la « politique de la ville », la somme des engagements solidaires de ceux-ci en direction des territoires et des personnes en difficultés. Signée en 2007, elle définit les orientations pour les années 2007-2008-2009 dans le cadre des nouveaux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). C'est un document de travail qui s'adresse aux acteurs associatifs, sociaux, éducatifs, culturels et artistiques, et présente les engagements et les actions proposées par les institutions culturelles lyonnaises en direction des quartiers et sur les thématiques prioritaires. [Source : <a href="http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/les thematiques/culture/la charte de coopera/la charte de cooper

communication n'a été prévu. La communication vers la presse était uniquement destinée à l'exposition ellemême, mais pas à cet important travail d'accompagnement.

Témoignage 13 • Expériences à La Villette

Élisabeth Caillet pose la question à laquelle on ne répond jamais : quels sont ces publics dont on parle, quelles sont leurs demandes et comment transformer leurs demandes en demandes culturelles ? Hélène Hatzfeld aimerait en savoir plus sur ce que recouvre le terme de coproduction dans les domaines qui intéressent ce séminaire.

Yves Jammet

Association de prévention du site de La Villette (APSV) 61

Les mots pour le dire

Le premier constat fait à l'APSV est que les acteurs du champ social et du champ culturel, même s'ils militent tous pour l'accès du plus grand nombre à la culture, ne mettent pas la même chose derrière les mots qu'ils emploient. Un des outils sur lequel nous avons donc décidé de travailler a été un lexique. Il était destiné à permettre aux uns et aux autres de mieux se comprendre et, par là même, sans doute de mieux travailler ensemble.

Une formation-action a été le cadre de ce projet. La formation réunissait des professionnels de structures de proximité (centres sociaux, centres d'animation...) et des professionnels des établissements culturels du site de La Villette. Cette action avait une composante formative, elle comprenait des apports de connaissances à raison d'un jour par mois. Parallèlement, elle visait aussi au montage de projets en vraie grandeur. Ces projets devaient être co-élaboraient par les binômes constitués de professionnels du champ social et du champ culturel. Ils devaient se monter sur le temps de travail de ces salariés.

L'aspect de production commune s'est avéré difficile à porter en raison, notamment, du grand nombre d'échelons de décision qui ont fait que les personnes concernées ont rencontré beaucoup d'obstacles.

Pour avancer dans le dispositif de formation, une des « parades » a été d'identifier avec l'ensemble des partenaires des *mots* dont on voyait qu'ils étaient au cœur du travail de médiation qu'ils essayaient de faire ensemble.

64 mots ont ainsi été sélectionnés. Ils vont du mot *Acculturation* au mot *Violence*. Tous ces mots sont utilisés par ces deux familles d'acteurs soit pour leur demande de subvention, soit lors de négociation de projets avec des partenaires, etc. Ces mots sont polysémiques et donc sources de confusion ⁶².

Une des difficultés rencontrées a été la maîtrise inégale des concepts que recouvre chacun de ces mots. Conséquence, en règle générale, des demandes de subvention ont moins de chance d'aboutir lorsque que ce sont des acteurs du champ social qui les adressent aux acteurs du champ culturel. Par exemple, on sait tous que les associations de quartier, les centres sociaux ont du mal à pouvoir rencontrer la direction des affaires culturelles des villes ou les conseillers de la DRAC.

Une fois ce repérage de mots effectué, la suite a consisté à construire, à partir de la littérature existante, un outil facile d'accès pour l'ensemble des participants. Le choix pédagogique a été de le structurer pour lui donner une forme partageable. Ainsi quatre entrées ont été retenues pour chacune des occurrences :

- un espace fait de courtes citations pour mettre le mot en situation. Ces citations sont tirées aussi bien de la culture « savante » que de la culture « populaire ». Par exemple, à la rubrique *Acculturation*, on trouve des citations liées à l'anthropologie et un extrait de la chanson d'Alain Souchon *C'est déjà ça*. Les auteurs de la citation sont référencés en note ;
- un espace de définition plus classique et plus formalisé ;
- un espace de points de vue, avec l'envie de partager plusieurs références, ce qui complexifie et enrichit la réflexion du lecteur ;
- un espace de questions qui peut être une accroche concrète, notamment pour des acteurs en situation.

Cet outil a rencontré un certain succès auprès, par exemple, des formateurs et des étudiants du domaine culturel. Mais, dans la mesure où c'est un livre de plus de 300 pages, les acteurs du champ social ont plus de difficultés à

⁶¹ Créée en 1986, l'APSV mène principalement des missions d'insertion et de formation socioprofessionnelle, d'accès à la culture et de prévention destinées à des jeunes rencontrant des difficultés. Son action vise également à préserver la paix sociale et l'harmonie sur le site de la Villette qui réunit la Cité des Sciences et de l'industrie, le Parc et la Grande Halle de la Villette, la Cité de la Musique, le Théâtre Paris Villette, le Zénith et la Géode, le Conservatoire National supérieur de Danse et de Musique de Paris. L'équipe de l'APSV est animée par une douzaine de formateurs, d'éducateurs et d'administratifs. Site : http://apsv.asso.fr/

⁶² Voir à ce sujet l'ouvrage en ligne : *Médiation culturelle et politique de la ville*, lexique coordonné par Yves Jammet, APSV / Caisse des dépôts et consignations, 2003 : http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/mediation-culturelle/index.html).

se l'approprier (manque de temps, de renforcement, de sens...). Les retours des cadres travaillant dans ce type de structures ont néanmoins été généralement très positifs.

Pour remédier à l'écart observé entre les lecteurs visés et les lecteurs réels, deux actions ont été mises en œuvre. La première, involontaire, est due à l'épuisement de l'édition "papier" de l'ouvrage *Médiation culturelle & Politique de la ville*, édité en 2003 par le service du mécénat de la Caisse des dépôts et consignations. Le ministère de la Culture a accepté l'idée de le mettre en ligne sur son site.

Si l'on clique dans le moteur de recherche de Google sur *Médiation culturelle politique de la ville*, la première occurrence qui apparaît renvoi à cet outil.

En illustration, ce que l'on trouve en rubrique *Introduction* pour le premier mot

Acculturation

Introduction

Ce ne sont pas les cultures qui sont en contact mais les individus. 1

Il est plutôt rare que l'acculturation se produise à sens unique. 2

Chez des Espagnols très acculturés, vivant désormais loin du noyau communautaire, la cohésion familiale sert d'écran modérateur à l'action dissolvante de la société environnante. 3

La société dominante et fortement majoritaire a des moyens puissants non seulement pour diffuser pour imposer le mode général. 4

Je sais bien que, rue d'Belleville, / Rien n'est fait pour moi, / Mais je suis dans une belle ville : / C'est ça. / Si loin de mes antilopes, / Je marche tout bas. / Marcher dans une ville d'Europe, / C'est déjà ça. 5

C'est un processus d'acquisition et de transformation, normal et naturel, de toute société et de tout individu. L'acculturation est l'affirmation et la garantie d'un dynamisme et d'une évolution. 6

Les éléments opposés des cultures en contact tendent à s'exclure mutuellement, ils s'affrontent et s'opposent les uns aux autres ; mais, en même temps, ils tendent à s'interpénétrer, à se conjuguer et s'identifier. 7

L'acculturation est déchirure d'avec le monde d'origine [...]. 8

L'acculturation est un processus dont il est impossible de déterminer la fin [...]. 9

1Roger Bastide cité par Martine Abdallah-Pretceille, article "Acculturation " in Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et formation, Nathan, 2000, p. 30 - 2 Hervé Carrier, Lexique de la culture, Desclée, 1999, p. 11 - 3 Colette Pétonnet, On est tous brouillard, CTHS, 2002, p. 124 - 4 Colette Pétonnet, ibid. p. 185 - 5 Alain Souchon, C'est déjà ça, 1993 - 6 Martine Abdallah-Pretceille, ibid., p. 32 - 7 Gonzalo Aguirre Beltran cité par Serge Gruzinski, La pensée métisse, Fayard, 1999, p. 39 - 8 Annie Ernaux, comme un couteau, Stock, 2003, p. 77 - 9 Michel Giraud, article "Acculturation ", Pluriel Recherche, 1995, n° 3.

En illustration, ce que l'on trouve en rubrique *Questions* pour le premier mot

Questions

Comment travailler avec les nouveaux publics, les immigrés, les réfugiés, les apatrides...? Comment comprendre les réactions, les difficultés, les angoisses, les résistances de ceux qui vivent les situations acculturatives comme "déstabilisantes"?

- L'acculturation est-elle synonyme de standardisation ?

Enfin, pour chacun des mots, des renvois font des liens avec d'autres termes du Lexique. Ainsi, pour *Acculturation* :

voir Action culturelle, Animation socioculturelle, Citoyenneté, Éducation Nationale, Émigré/Immigré, Identité(s), Socialisation.

Une autre modalité pour faire connaître et partager cet outil a été son utilisation dans le cadre de formations. Je pense, notamment, à celles visant à accompagner les chargés de développement culturel de la politique de la Ville. Une convention de formation a été signée avec les services chargés de la Politique de la ville à Paris et en Seine-Saint-Denis. À raison d'un jour par mois, l'APSV a accueilli des professionnels chargés de la dimension culturelle auprès des associations et partenaires locaux. Ce Lexique a alors servi de « manuel » pour accompagner la formation. Avec le sociologue Patrick Champagne, on a demandé aux stagiaires en formation de choisir les mots qui leur posaient problème dans leur activité professionnelle et de préparer un exposé sur le

concept en s'appuyant notamment sur le Lexique. Ces exposés étaient faits en interaction avec le groupe et bénéficiés de l'expertise du sociologue.

Ces séances de travail ont donné lieu à des synthèses écrites restituées aux participants et aux financeurs..

Autre exemple : Vivre ensemble à la Bibliothèque de la Cité des sciences

La médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie ouverte en 1986 (rebaptisée Bibliothèque des sciences et de l'industrie) reçoit en grand nombre un public de proximité ⁶³. Or, pas plus les concepteurs du lieu que les professionnels de la bibliothèque n'avaient pensé que ce public de proximité allait fréquenter cet espace. Face à ce constat et à la difficulté de gérer cet espace, la direction des ressources humaines de la Cité des sciences et de l'industrie a sollicité l'aide de l'équipe de l'Association de Prévention du Site de la Villette.

L'équipe a alors proposé, aimant jouer avec les mots, de reprendre le « slogan » du ministère de la Culture du *Vivre ensemble*, d'interroger cette question du *Vivre ensemble* à la bibliothèque, en partant du constat qu'il y a des difficultés pour accueillir *les* publics, et cela quels qu'ils soient. L'idée a été de travailler en formation la question du *Vivre ensemble* à la Bibliothèque en réunissant le personnel de la bibliothèque et celui de l'équipe de la sûreté. Des espaces formatifs communs et disjoints ont été trouvés pour ces deux sous-groupes très différenciés selon un certain nombre d'indicateurs sociologiques de base.

Le projet est en cours et concerne une centaine de salariés. Un des premiers constats est que ces professionnels travaillent mieux ensemble et qu'une certaine convivialité au quotidien s'est même instaurée. Les personnels de sûreté souffraient d'être relativement méprisés par les bibliothécaires qui ne s'intéressaient à eux qu'en cas de nécessité, par exemple, lorsqu'une bibliothécaire venait de se faire dérober son sac à main.

Un guide à l'usage des personnels qui se trouvent face aux publics de la Bibliothèque sera réalisé, afin de formaliser des règles de fonctionnement communes aux deux équipes. Comme précédemment, on retrouve l'idée de permettre aux gens de mieux travailler ensemble.

En conclusion, par rapport à ce point, Yves Jammet insiste sur le fait que souvent on envisage l'interculturalité par rapport à des situations artificielles alors que, dans la vie de tous les jours, ces questions se vivent quotidiennement.

Un projet pour les vivants et les morts lié au Sida

En illustration à ce qui vient d'être dit, un autre chantier de l'APCV consiste à défendre une cause qui, vue de l'extérieur, paraît belle et généreuse et qui est celle de la lutte contre le Sida. Une œuvre d'art de 1001 m² - L'Artère ⁶⁴, le jardin des dessins, de Fabrice Hyber - a été installée dans le parc de La Villette à la demande de l'association Sidaction.

Le volet social et associatif aurait donc du jouer à plein puisque le projet était porté par une structure associative. Mais, les acteurs de la lutte contre le Sida – comme tous les groupes sociaux – ont des difficultés pour se mettre d'accord et l'on constate un écart entre le désir des responsables de Sidaction (dont le président est Pierre Bergé) de faire un projet de qualité et la réception par les militants et les associations de terrain.

Cette œuvre, qui a coûté beaucoup d'argent, a suscité, dans un premier temps, peu d'adhésion. Essentiellement pour la raison que les acteurs de la lutte contre le sida n'ont pas les pré-requis et les *habitus* sociaux nécessaires au jeu et à l'amour de l'art contemporain. Les acteurs du champ du social et médical concernés par la prévention du Sida en sont aussi assez éloignés les uns que les autres et, au final, cette œuvre est posée dans le Parc de la Villette comme dans un musée. Elle n'est pas utilisée par les acteurs du secteur associatif alors que si on la compare aux autres « monuments » construits de par le monde par rapport au Sida, elle est potentiellement riche pédagogiquement et esthétiquement.

Un exemple d'insertion par les archives

Les archives sont aujourd'hui à la mode (archives d'entreprises, archives privées, etc.). Une formation qualifiante est organisée actuellement par l'APSV pour des Bac + 2 dans ce secteur d'activité émergent.

L'APSV cherche aujourd'hui à identifier un fonds d'archives non encore traité pour servir de terrain d'apprentissage pour ces personnes en formation.

Dans le contexte de cette journée d'échanges sur l'interculturalité, Y. Jammet veut juste souligner que ce n'est pas facile de trouver un fonds d'archives... Les détenteurs de fonds publics ou privés, pour de bonnes ou de

⁶³ Pour mémoire, la Cité des sciences et de l'industrie est implantée dans le XIX^e arrondissement de Paris qui accueille une population très mixte. Il présente un fort taux de logements sociaux (40,8%), un taux de chômage élevé et une forte densité de population, dont beaucoup d'immigrés.

⁶⁴ L'Artère est composée de milliers de céramiques qui sont le support de centaines de dessins ayant pour thème principal le corps et les comportements. Aux dessins s'ajoutent des symboles, mots et chiffres qui sont autant de repères sur l'action de la lutte contre le Sida depuis l'apparition de la maladie. Les céramiques sont assemblées en une dalle de 1001 m² et d'une forme symbolisant un ruban rouge dénoué inspirée du symbole international de la lutte contre le sida.

moins bonnes raisons, préfèrent souvent que ce soit des personnes qui appartiennent déjà au secteur qui s'en occupe. Mais étant donné le manque de personnels, cela conduit souvent à laisser « dormir » des fonds et à minorer par là même la « charge sociale » dont ils sont porteurs et qui permettraient souvent de toucher des publics diversifiés.

Discussion

Quelqu'un dans la salle ajoute en guise de pièce à verser au dossier que Stéphane Beaud ⁶⁵ a entretenu pendant une année (en 2002) une correspondance électronique avec un jeune d'une cité lyonnaise, né en France et fils d'ouvrier marocain. On retrouve dans cette correspondance qui a fait l'objet d'un livre ⁶⁶ les questions que l'on se pose dans ce séminaire comme l'aspiration à une culture, les difficultés de l'accès et comment certains métiers peuvent permettre d'accéder – souvent difficilement – à une culture. Titulaire d'un Bac L, ce jeune lorsqu'il écrit à Stéphane Beaud a un contrat d'emploi-jeune dans une bibliothèque de sa ville.

Cela pose la question de l'*incorporation* et l'idée de se faire une culture pour soi, de partager son propre rapport culturel et social, de trouver une légitimité et de reconnecter avec sa propre culture.

Hélène Hatzfeld rebondit sur ces exemples pour demander comment on peut connaître les besoins, en termes de culture, des populations multiples qui sont concernées ? Quels moyens peut-on se donner pour les connaître ? Yves Jammet répond qu'en dehors des moyens habituels, il se dit maintenant qu'avant de vouloir travailler en direction des Publics, avec et pour tous les Publics, il est d'abord essentiel d'identifier les acteurs de proximité qui sont dans l'envie de partager quelque chose qui est de l'ordre d'une expérience même si elle n'est pas artistique et culturelle dans un premier temps.

Yves Jammet est psychologue du travail de formation, et pour lui, un des espaces d'échange et de confrontation est sûrement celui du travail où ensemble, en termes d'identité, on peut vraiment construire des choses moins artificielles, par exemple, que dans le fait d'amener des gens au musée. Par exemple, le pari du projet de « résidence » du peintre Claude Rutault dans une cité de Rosny-sous-Bois a été gagné parce qu'il su – en cohérence avec son travail et sans démagogie – installer une relation qui s'est d'abord jouée avec la présidente de l'amicale des locataires. Celle-ci, résidente de la cité, a tout de suite perçu son intérêt dans la proposition que l'artiste voulait faire aux habitants. C'est donc elle qui a été, pour une partie, la médiatrice du projet auprès des locataires

En règle générale, si ce que l'on entreprend ne fait pas écho aux préoccupations des populations, on peut logiquement se demander quel sens cela va avoir pour elles.

À Beaubourg, les professionnels du service des publics n'ont pas de relation de travail avec les conservateurs - commissaires d'expositions qui font barrage par rapport aux artistes vivants invités par l'institution. Là encore question qui selon moi relève de l'interculturalité.

Sous un autre angle, l'équipe de l'APSV a été prise à partie à propos de l'exposition *Africa Remix* ⁶⁷ (l'art contemporain d'un continent). Le service chargé de la politique de la Ville à la mairie de Paris avait pris comme « fer de lance » d'amener les populations des quartiers voir cette exposition. Or l'APSV n'a pas souhaité s'associer à ce projet car les artistes d'*Africa Remix*, à part leur nom et leurs origines géographiques, ont très légitimement envie de se positionner dans les réseaux de l'art international. Ils ont d'ailleurs, pour la plupart, fréquenté les écoles d'art de Paris, Londres, New-York... Cela nous est apparu être un contresens d'amener les jeunes des quartiers car cela aurait été vouloir leur faire croire que ces artistes font des œuvres qui ont à voir avec le pays d'où ils viennent eux, ce qui n'est pas le cas.

Dans la continuité de ce que nous avons dit ce matin, cela m'amène à poser la question de ce que signifie aujourd'hui être détenteur d'une « autre » culture avec la mondialisation actuelle de la société ? Que met-on réellement derrière ce terme ? Il ne faut pas tomber dans le communautarisme, le *gender*, etc. et les autres « gadgets » du relativisme culturel ou multiculturel.

La difficulté de travailler dans ces domaines aujourd'hui est que partout on attend du nombre, du chiffre et de la communication !

Sylvie Grange revient à l'expérience sur les mots et l'idée de travailler sur la langue et d'établir un vocabulaire commun. Elle souhaite en savoir plus sur la méthodologie, savoir comment ils sont arrivés à cette idée, comment cela s'est fait concrètement, comment les gens se l'étaient appropriée, si les 64 mots choisis sont le résultat d'un

⁶⁵ Sociologue à l'université de Nantes et chercheur associé à l'unité de recherche CSU, « Cultures et sociétés urbaines ».

⁶⁶ Younes Amrani et Stéphane Beaud, Pays de malheur! Un jeune de cité écrit à un socioloque, La Découverte, 2004.

⁶⁷ Cette exposition présentait, du 25 mai au 8 août 2005 au Centre Pompidou, près de 200 œuvres de 87 artistes africains contemporains de tout le continent.

consensus... comment tout cela s'est-il joué ? Comment la construction d'une langue commune a-t-elle été possible ?

Yves Jammet dit, tout d'abord, qu'il n'a pas été question de construire une langue commune mais de partager des références. Cette expérience a pris beaucoup de temps. Elle s'est déroulée en deux temps.

Un premier a été celui de la formation avec le binôme évoqué où les échanges ont parfois été violents. Les formations sont souvent des espaces vifs de débat, c'est pour cela qu'il faut qu'elles s'inscrivent dans un temps long. Cette formation s'est faite à raison d'un jour par mois. Or ce sont des gens qui sont très occupés et qui souvent s'entendent dire qu'ils perdent leur temps en participant à ces séances. Dans le contexte actuel, « l'anti-intellectualisme » est grandissant. Ce premier temps a permis de repérer les points qui posent des problèmes. À la suite de ce demi-échec (ou demi-réussite), Yves Jammet a cherché à en tirer quelque chose, dans un souci de capitalisation et à produire un outil qui donne des moyens d'agir.

Un deuxième temps a été consacré à la production du document. Un groupe de travail a été constitué soit avec de gens qui sont intervenus comme formateur dans la formation, soit avec de personnes identifiées comme personnes ressources.

Ces deux temps ont été disjoints, ils ne se sont pas réalisés avec les mêmes participants. Mais au final, l'outil a été donné aux professionnels qui avaient travaillé en binôme avec les difficultés que l'on sait.

Mireille Golaszewski pose la question très concrète de comment faire savoir que cet outil est consultable ou téléchargeable sur un site? Par ailleurs, certains publics susceptibles d'être intéressés par ce document ne disposent pas des outils informatiques pour le faire. Ce genre de problèmes se pose aussi à l'Éducation nationale. Yves Jammet avoue ne pas avoir de réponse. Mais cela doit, selon lui, passer par des espaces qui offrent du temps et sollicitent l'attention, notamment pour les personnes les moins familiarisées avec le champ culturel. Dans ce sens, la formation des adultes est un cadre intéressant. Sans accompagnement, une simple information ne suffit généralement pas.

Témoignages 14 · Interculturalité au Secours populaire

Nathalie Monin-Voelker

Secours populaire français 68

L'association Secours populaire français est une association généraliste qui vient au secours de populations en situation de manque, soit dans une situation d'urgence sociale ou d'urgence affective. Les personnes arrivent au Secours populaire où elles sont accueillies, et en fonction des problèmes que ces personnes rencontrent, elles restent plus ou moins longtemps et s'expriment. Ces personnes, bien sûr, ne sont pas en demande d'activité culturelle. Le travail du bénévole va être un travail d'accompagnement. La convivialité du lieu a aussi une grande importance.

N. Monin-Voelker ajoute que, lors des visites, il est très important que, sur le billet, soit indiqué « *Invitation* », que ce soit des billets individuels et qu'ils puissent garder leur billet.

C'est peu à peu, par l'affectif, que ces personnes vont vers les activités qui leur sont proposées. Des demandes peuvent exister, par exemple par rapport à la maîtrise du français. C'est par ce genre de demande que les actions culturelles vont pouvoir plus facilement se faire accepter.

Ce qui est constaté pour les personnes qui acceptent ces activités d'ordre culturel, c'est que ce sont en majorité des femmes. Beaucoup s'y intéressent à cause de leurs enfants qui sont généralement scolarisés et elles se trouvent en concurrence par rapport au savoir avec leurs enfants et donc elles souhaitent se situer à égalité avec eux, pour comprendre ce que l'enfant dit; et enfin, pour beaucoup, c'est pour faire plaisir aux bénévoles qui les accompagnent! Ces bénévoles sont souvent des militants qui sont passionnés par l'accès aux lieux publics et à la culture pour toutes et tous.

La notion de plaisir est extrêmement importante. Il faut que ces personnes trouvent du plaisir à faire ce qu'on leur propose. Il faut qu'elles soient reconnues par rapport à leur histoire et qu'ils se sentent valorisés. Ce qui est aussi intéressant, c'est que des personnes qui sont venues comme bénéficiaires à l'association deviennent ensuite parfois des bénévoles.

Discussion

Hélène Hatzfeld souligne l'importance de cette dernière phrase, ce changement de posture, ce passage de la posture de bénéficiaire à celle de bénévole lui semble d'une grande importance.

En réponse à la remarque de *Jean-Barthélemi Debost* qui s'étonne qu'un conférencier de musée ne soit pas capable de procurer du plaisir à ce public, *Nathalie Monin-Voelker* dit que, pour le public dont on parle, aller dans un musée c'est pénétrer un lieu qui ne leur semble *a priori* pas fait pour eux, et le conférencier appartient à ce lieu. Ils ont donc besoin d'un accompagnement, que quelqu'un vienne *avec* eux et le *avec* est important ici.

Jean-Barthélémi Debost se souvient avoir organisé des visites de musée dans le cadre de l'action VVV (Villevie-vacances) et il avait demandé que le conservateur du musée accueille le groupe sur le perron du musée, ce qui était très important.

Nathalie Monin-Voelker dit que selon le moment où se passe la visite, les choses peuvent être très différentes, cela dépend aussi beaucoup de la posture du conférencier.

Claude Gilbert revient sur la question des niveaux de langage. Les personnes qui ne sont pas habituées aux discours des institutions culturelles sont, de toute façon, sensibles à la posture de celui qui parle, plus qu'aux mots qu'il utilise.

Élisabeth Caillet dit que les gens viennent souvent pour des problèmes de scolarité, des questions de citoyenneté, des problèmes sociaux, etc. et c'est seulement ensuite qu'arrivent les questions culturelles. On n'entre pas d'emblée dans les questions de culture. Il y a une série de transformations d'un certain nombre de « lacunes » et, c'est à partir de ce négatif, par des transformations successives que l'on arrive à les faire rencontrer le conférencier qui va leur donner envie de revenir.

Ce sont ces points de transformation successifs qui sont intéressants à étudier et à mettre en avant. Des recherches pourraient être faites sur ces moments de transformation qui font que le dialogue devient possible, y compris entre les gens du champ social et celui du champ culturel.

Pierre Fournié rapporte une expérience. Il y a deux ans, un colloque a été organisé sur la collecte des écrits des jeunes avec la protection judiciaire de l'enfance dans lequel intervenaient des archivistes et des travailleurs

⁶⁸ Le Secours populaire français est une association humanitaire créée en 1945. Elle rassemble des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité.

sociaux ; les archivistes en tant que collecteurs de ces travaux et les travailleurs sociaux en tant que producteurs. La modération du colloque qui s'est bien passé était assurée par un universitaire. Le rôle de Pierre Fournié était d'éditer les actes de ce colloque. Les travailleurs sociaux n'ayant pas d'argent, l'institution des archives a proposé de recueillir et de restituer les interventions et débats qui avaient été très riches. Les archivistes ont envoyé leur contribution, mais pas les travailleurs sociaux. Il pense que c'est par défiance vis-à-vis de l'institution et la crainte qu'elle s'approprie leur culture. Ils auraient été prêts à envoyer leurs contributions à l'universitaire qui avait animé les débats, mais pas aux archives qui représentaient l'État.

Yves Jammet pense que ce n'est pas seulement la question de l'interculturel qui se pose, mais aussi celle de l'intersocial. Les musées, les archives, etc. sont des inventions de groupes sociaux. Il est difficile pour ceux qui ne sont pas dans ces « cases » de jouer dans ces espaces. L'objectif n'est pas que tout le monde devienne amateur d'art contemporain, ce qui est important est que dans leur vie sociale, ils rencontrent des occasions de s'épanouir, de s'enrichir et de trouver leur bonheur dans ce genre de visites.

Caroline Grienenberger souhaite revenir sur des notions. Elle ne pense pas que l'on puisse vraiment séparer le social du culturel quand on s'intéresse à la demande des gens. Quand les gens viennent aux archives retrouver des traces de leur famille, on qualifie cette démarche de sociale, mais elle est aussi culturelle car elle s'inscrit aussi dans leur histoire, qui reste culturelle.

On vient de parler de deux types de public, ce qui semble vouloir dire que les associations sont considérées aussi comme un public. Mais pour les associations, il faut bien distinguer quels sont leurs champs d'action et comment elles fonctionnent.

Elle ajoute qu'elle a travaillé dès les années 1990 dans le milieu associatif sur les questions d'insertion socioprofessionnelle et sa tâche consistait à ramener à l'emploi des chômeurs de longue durée. Cette mesure était financée par la DDASS, et il leur était alloué six mois pour le faire. Or cette durée était plutôt généreuse car les suivis sont généralement de trois mois. Dans ces six mois, ils avaient à aborder différents volets : santé, endettement, logement, social *et* la recherche d'emploi. Après cinq années d'une telle pratique professionnelle, les limites de leur action sont apparues. Ils se sont aperçus que les gens venaient en situation d'urgence avec pour objectif premier de trouver un travail au plus vite, mais après avoir trouvé un travail, cela « capotait » car leur problème n'était pas seulement de trouver du travail, mais une question d'identité, de repère et de statut par rapport à la société, d'appartenance, de trouver sa place...

De ce constat, ils en sont venus à se dire qu'il fallait d'autres outils et travailler aussi sur d'autres volets comme celui de la citoyenneté en tant que place dans la société. Le thème de la culture leur est venu à l'esprit car c'est souvent un moyen de partager et de se repérer. Il ne s'agit pas ici que de culture muséale, bien sûr.

Elle a donc arrêté de travailler pour reprendre des études sur les questions d'intégration et de culture. Les associations qui travaillent dans ce domaine sont d'une grande diversité : certaines s'occupent plutôt des jeunes, d'autres font des suivis de rmistes, ou de l'insertion professionnelle, d'autres travaillent sur la santé, etc. et les contraintes des associations en termes de public ou de durée d'action sont aussi très différentes et leur problématique de départ n'est pas la même non plus. Mais justement, là où elles se rejoignent, c'est sur les questions d'identité, d'appartenance et de statut social.

Témoignage 15 • Le public de Génériques

Delphine Folliet

Chargée de mission à Génériques 69

L'association Génériques a une approche des publics un peu différente de celle des autres structures car l'association propose essentiellement un accompagnement individuel et personnalisé aux chercheurs qui s'intéressent aux archives de l'immigration. C'est donc un public « averti ».

De façon un peu plus élargie, Génériques présente la même typologie en matière de public des archives que celle qui a été exposée précédemment par Pierre Fournié. Le monde des chercheurs et des étudiants (français ou étrangers) y est très représenté, il vient du Maghreb, d'Afrique noire, etc. mais aussi d'Amérique et du monde anglo-saxon qui font des recherches sur l'immigration en France. 30% environ du lectorat est étranger.

Des lecteurs plus « néophytes » s'adressent également à Génériques, souvent pour des questions d'ordre administratif comme des preuves de nationalité, la recherche de certificats de naturalisation ou de sources plus spécifiques concernant l'histoire de l'immigration. Ces lecteurs viennent à Génériques, demandent des rendezvous ou envoient des courriers postaux ou électroniques.

Un autre type de public s'adresse maintenant spontanément à Génériques, il s'agit de celui du tissu associatif de l'immigration. Il émane de lui différentes demandes. Par exemple une association qui a une existence assez ancienne s'apprête à déménager ou cesse son activité pour une raison ou pour une autre et cherche à retourner sur son histoire et à s'interroger sur le passé de l'association. Elle se retrouve souvent avec un grand nombre de documents : photos, affiches, textes, articles de presse, etc., produits au cours de ses nombreuses années d'existence dont elle ne sait que faire et qui sont souvent en pas très bon état.

Autrefois, c'était plutôt Génériques qui cherchait à sensibiliser les associations sur l'importance et la valeur de leurs archives et à les solliciter en leur montrant que c'était en sauvegardant ces fonds qu'il allait être possible de proposer aux historiens et au monde de la recherche de nouvelles sources pour une meilleure connaissance de l'histoire de l'immigration. Le tissu associatif fait donc appel à Génériques pour être accompagné dans un travail archivistique, de classement ou du tri de leurs papiers et de production d'un instrument de recherche, souvent sous la forme d'un petit catalogue permettant de s'y retrouver. La troisième étape peut consister en la valorisation de leur fonds d'archives et c'est là que la question de la médiation trouverait toute sa place à Génériques.

La question qui se pose est de valoriser ces fonds, certaines associations souhaiteraient compléter les informations contenues par exemple en interviewant des personnes de leur quartier et d'initier des projets mémoires. Mais ce n'est pas le « cœur de métier » de Génériques d'accompagner les associations dans ce domaine.

Des médiateurs de la mémoire

Dans le cadre du programme européen Equal *Lutter contre les discriminations et les inégalités face à l'emploi*, Génériques a développé un projet intitulé « Former des médiateurs de la mémoire pour lutter contre les discriminations » ⁷⁰. Elle consiste à proposer au sein du tissu associatif un nouveau métier qui servirait d'intermédiaire sur ces questions de mémoire, qui fasse en quelque sorte le même type de travail que Génériques, en le démultipliant et en essaimant sa pratique acquise au fil des années.

Ce projet répondait à une demande sociale forte avec des enjeux considérables aujourd'hui.

Discussion

Laure Barbizet-Namer dit que c'est exactement ce que vient de faire la CNHI avec ARALIS en Aquitaine, pour laquelle Laure Pitti, historienne enseignante à l'université Paris 8 et chargée de mission à la CNHI sur la mémoire orale, est allée proposer une formation pour faire des entretiens pour recueillir une mémoire orale pour les musées.

⁶⁹ L'association Génériques a été créée fin 1987 avec pour objectif d'entreprendre et de soutenir toute action permettant d'améliorer la connaissance des phénomènes migratoires en France et dans le monde, par des activités tant scientifiques que culturelles. C'est aussi un organisme de recherches et de création culturelle, spécialisé dans l'histoire et la préservation des archives de l'immigration en France et en Europe. Site : www.generiques.org

⁷⁰ Cette action a été menée sur la période 2005-2007. L'action de Génériques était fondée sur un partenariat national réunissant : l'association pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés et leurs familles (AEFTI), la Fédération d'Associations et Centres d'Espagnols Émigrés en France (FACEEF), le Centre ressources de la Politique de la ville en Essonne (CRPVE) et la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC).

Il est difficile pour la CNHI de répondre à l'énorme demande qui est faite, de déposer des archives ou des témoignages. Pour que ces témoignages puissent être utilisés, cela nécessite un important travail de mise en forme et aux normes. Un kiosque a cependant été créé à la Cité de l'immigration où les gens peuvent déposer des témoignages, car le personnel disponible pour les recueillir est trop réduit.

François Portet a aussi à répondre à de nombreuses demandes similaires à la DRAC Rhône-Alpes. Un appel à projets a été mis en place pour créer une plateforme de dialogue entre les chercheurs et les associations qui a donné lieu à un produit avec ARALIS Rhône-Alpes ⁷¹ sous forme d'ateliers et d'un forum régional pour la mémoire des immigrés. Une intervention similaire a eu lieu dans la région Nord-Pas-de-Calais ou avec l'Acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances).

Cette question des archives a vraiment émergé de façon forte depuis deux ou trois ans en France. Elle rencontre un vrai engouement pour des raisons de nécessité, mais aussi pour des raisons de construction culturelle. Cela passe aussi par des archives sonores.

Pierre Fournié rappelle que les archives sonores sont un domaine très particulier des archives. Un partenariat important a été noué avec la DIV (délégation interministérielle à la ville) pour la constitution d'archives orales. Des méthodes adaptées sont nécessaires pour travailler dans ce domaine et cela pose des problèmes de collecte et d'usage ultérieur de ces archives.

Laure Barbizet-Namer complète en disant que le groupe qui a travaillé sur ce sujet ⁷² devrait organiser des journées de restitution de ses résultats. Une méthodologie avait été mise au point pour recueillir ces mémoires sur six sites avant d'élargir l'expérimentation.

Corinne Grienenberger ajoute qu'à Mulhouse il y a eu un projet sur ces questions avec des chômeurs de longue durée. C'était un projet « mémoire » sur le site industriel de la SACM (Société alsacienne de constructions mécaniques) qui comptait après-guerre jusqu'à 5 000 ouvriers. Le projet consistait à interviewer sur leur éventuelle réinsertion des personnes qui avaient travaillé à la SACM et avaient été licenciées pour raison économique. Des personnes qui avaient travaillé là pendant de nombreuses années avaient constitué des archives. Un contact avait alors été pris avec un centre d'archives spécialisées dans les archives d'entreprises pour traiter ces cartons d'archives, les analyser et éventuellement les exploiter. Ils se sont aussi rapprochés de chercheurs de l'université de Mulhouse qui travaillent sur ces questions. Malheureusement le projet n'a finalement pas abouti.

⁷¹ ARALIS, Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale est engagée depuis 2000 dans une valorisation du rôle des travailleurs immigrés à la constitution de notre mémoire collective. Elle organise la manifestation Traces qui se présente comme un Forum régional des mémoires d'immigrés.

⁷² Histoire et mémoire de la politique de la ville. En 2001, la DIV a engagé un partenariat avec la Direction des Archives de France pour apporter une aide scientifique et méthodologique aux acteurs locaux désireux de lancer des actions sur le thème de la mémoire. La démarche a ensuite été expérimentée sur six sites tests: Tourcoing (quartier Bourgogne), Saint-Denis (quartier Francs-Moisins), Vénissieux (quartier des Minguettes), le Havre (quartier de Caucriauville), Cayenne (quartiers Sud) et Pau (quartier Ousse-des-Bois).

Témoignage 16 • Les besoins culturels des populations défavorisées qui viennent à la BPI

Christophe Evans

BPI (bibliothèque publique d'information), Centre Pompidou

Les publics évoqués dans ce séminaire n'ont pas de besoins culturels spontanés ou en tout cas ils ne les formulent pas. Ils ont cependant des attentes en termes de construction de soi, de reconnaissance, de reconstruction identitaire...

La BPI ne va pas chercher des publics (étant donné la très forte fréquentation de ce lieu depuis 30 ans). Les gens y viennent spontanément. Il y a cependant des espaces et des modalités d'offres documentaires souvent non textuelles, non imprimées, comme le patrimoine sonore et filmique, et qui sont très fréquentés par des gens qui ne vont pas d'habitude dans les bibliothèques.

Il s'agit de l'espace d'autoformation comme le laboratoire des langues (la langue la plus demandée est le français!) avec des réseaux, notamment africains qui sont identifiés: on parle de l'autoformation de la BPI à Marseille, voire en Afrique où l'on entend dire: « si tu vas à Paris, il faut aller apprendre le français à la BPI ». Un autre espace fréquenté par des personnes qui n'ont pas le profil-type du rat de bibliothèque, c'est celui de la Presse où l'on peut aussi consulter la presse étrangère de nombreux pays de tous les continents et voir les télévisions du monde.

Mais surtout, le plus important concernant notre propos, c'est l'espace Musique. Cet espace a été constitué pour être un espace à vocation d'étude, encyclopédique, dans lequel toutes les formes de musique sont représentées. Pour ce qui concerne la musique du monde, la variété internationale, cet espace a été assez vite « accaparé » essentiellement par des hommes, originaires d'Afrique, relativement âgés par rapport à la moyenne d'âge générale du public de la BPI puisqu'ils ont entre 30 et 50 ans, désaffiliés, qui viennent écouter pendant des heures de la musique de leur pays ou de la musique actuelle. Des contacts s'établissent entre eux, ils finissent par se connaître, et par connaître le personnel et être connus de lui. Une forme d'expertise se développe peu à peu puisqu'ils ont appris à se servir du matériel, une sorte de juke-box électronique, alors que ce sont des gens qui ne maîtrisent pas l'ordinateur. Dans ce public, il y a des gens qui sont en grande difficulté affective et psychologique, voire mentale dans certains cas. Des psychiatres reconnaissent d'ailleurs l'action bienfaisante de ce lieu. Le personnel, qui demande de travailler à l'espace Musique, a une attention toute particulière pour ce public et fait preuve d'un véritable engagement militant.

Ces services ne répondent pas à une demande spontanée, mais leur offre rencontre l'adhésion d'un certain public.

Élisabeth Caillet trouve que c'est une bonne illustration du fait que l'appropriation par le détournement de l'objet est le fondement même de ce genre d'action.

En quise de synthèse de la séance 4

Élisabeth Caillet dit que tout ce que l'on vient d'entendre montre l'utilité de faire des monographies approfondies d'actions un peu emblématiques. On s'aperçoit aussi qu'il y a beaucoup plus d'acteurs que l'on ne l'imaginait. Les questions de la formation de ces acteurs seront abordées dans la séance suivante du séminaire. Un tour de table a permis d'entendre les participants à cette séance sur ce qu'ils retiennent plus particulièrement de cette journée et sur les pistes de réflexion qu'elle suggère.

Hélène Hatzfeld

Cette synthèse, mise en forme postérieurement à la séance par Hélène Hatzfeld, intègre les questions proposées à la réflexion par Élisabeth Caillet, les réflexions introduites par le rapport de Pierre Fournié et les apports des intervenants et du débat.

Elle s'efforce de dégager les principaux points de débat, les idées fortes qui ont retenu l'attention des participants et les propositions d'études qui paraîtraient utiles.

La journée a consisté tout d'abord à la poursuite de la réflexion sur la notion de culture (cf. comptes-rendus précédents) et pose les questions de :

- la part de la dimension sociale et de la dimension culturelle ?
- la part de la dimension individuelle et de la dimension collective, partagée ?
- la place de la dimension spirituelle dans la culture ?

1. La désignation des personnes concernées

L'intitulé de la séance a donné lieu à une réflexion sur les termes employés et sur leurs présupposés : comment désigner les personnes concernées par la mise à disposition de collections et fonds documentaires ?

Le terme de « publics » a été critiqué (cf. comptes-rendus précédents) : il présuppose que les personnes sont placées dans une relation univoque, allant des institutions vers elles, sans que leur rôle soit pris en compte. Plusieurs propositions ont été faites pour le remplacer : usagers, bénéficiaires, acteurs.

D'autres questions ont été posées : que signifie être porteur d'une « autre culture » aujourd'hui ? De quel point de vue et selon quels critères ?

Connaître des publics porteurs d'une « autre culture » présuppose notre capacité à objectiver notre culture et à connaître les effets de ce qui émane de cette culture (négation d'une histoire, dépossession, absence de reconnaissance...).

Le « public » est-il seulement composé par les personnes qui viennent dans les institutions ou aussi par celles que les institutions approchent par d'autres moyens (sites Internet, bibliobus et archivobus, actions « hors les murs », activités pédagogiques...) ?

Il ressort des discussions une connaissance très insuffisante de ces « publics » :

- de leurs caractéristiques individuelles et sociales,
- et surtout des caractéristiques permettant de comprendre la place et le rôle qu'ils ont et peuvent avoir dans les relations avec les institutions objet de notre réflexion.

Ex : le public consultant des archives ou souhaitant le faire s'est fortement diversifié (chercheurs, amateurs, agents des administrations, usagers dans une démarche professionnelle ou personnelle) en termes de formation, de centres d'intérêt, de modes d'accès aux documents.

Que savons-nous de ce que les gens cherchent ? ou inversement de ce qu'ils ne souhaitent pas trouver ? Quelles attentes en termes de documents, mais aussi de relations, de trajectoires personnelles (ex : chercheurs étrangers qui viennent en France consulter des archives d'outre-mer ou des archives militaires) ? Est-il pertinent de supposer que ces personnes ont des « besoins » (auxquels l'institution devrait répondre) ou faut-il plutôt penser que les offres des institutions présentent des lacunes ?

Quelle évolution connaissent les motifs de consultation des archives ? des fonds documentaires ? Les motifs juridiques, de connaissance personnelle d'une généalogie, d'une histoire et d'une mémoire familiales (migrations) sont devenus de plus en plus importants.

L'intérêt porté par les institutions envers les « publics » est également mal connu : dans quelle mesure s'en soucient-elles ? (y a-t-il seulement une politique de l'offre ? sinon, y a-t-il une réflexion en termes de « réception » ? en d'autres termes laissant place à un rôle de production ? qu'est-ce qui importe dans les publics ?)

Quel est l'objectif des institutions ? (s'agit-il de les conduire vers la connaissance et la compréhension de la culture de l'institution ? de leur propre culture ?).

En cours de séance, il a été possible de repérer plusieurs propositions :

- faire un état des lieux des pratiques et des acteurs,
- étudier la façon dont les projets scientifiques et culturels des institutions présentent les « destinataires » : qui sont-ils ? quelle représentation en est donnée en terme de culture ? avec quelles intentions de la part des institutions ?
- étudier des « malentendus culturels » et des « ratages » (les conceptions, les modes de présentation sur lesquelles ils reposent, pour mettre en évidence les dynamiques positives ou négatives. Ex : « art nègre », indications données (ou non) sur la trajectoire des objets présentés dans un musée, des fonds documentaires et archives) ;
- étudier les modalités par lesquelles les personnes entrent en relation avec les institutions (quelles interfaces ? quels réseaux ? quelle place pour les nouvelles technologies, pour les associations ?).

2. L'action culturelle

Le tour de table a montré la diversité des acteurs et des rôles (sur lequel la prochaine séance reviendra). Les principales questions discutées ont été :

- quelles représentations existe-il de la médiation culturelle, des médiateurs culturels, dans les institutions ?
- quels sont les porteurs du « dialogue interculturel » ?
- est-ce les institutions ? et en leur sein, quel rôle respectif se donnent les différents professionnels ? comment pensent-ils (ou non !) leur contact avec les « publics » ? quels lieux existe-t-il pour objectiver les pratiques de chacun, les confronter, passer d'*a priori* à des conceptions partagées ?
- les associations très diverses (des « amis des musées » aux associations privilégiant le travail avec les personnes qui fréquentent le moins les musées, bibliothèques, etc, en passant par les associations assurant une médiation culturelle de type professionnel) : en quels termes pensent-elles leur rôle (éducation populaire, insertion) et leurs relations avec les autres acteurs ?
- quelle leçon est tirée par les institutions et associations des pratiques et expériences menées ? quelle capitalisation et valorisation en est faite ?
- les médiateurs culturels (dans les institutions et hors institutions) ont des profils très divers, avec une tendance probable à la spécialisation ;
- quel rôle est donné à la langue (orale/écrite ; langue française/langue maternelle des publics ; niveaux de langage et d'éducation ; travail sur des mots...) dans la médiation ?
- comment est décodé le message donné par l'institution (catalogue d'exposition, fichier d'archives, etc.) ?

>> Propositions d'études ou de recherches à mener

Ont été repérées les questions suivantes concernant :

- les profils des médiateurs : « culturels », spécialisés, mixtes (conférenciers associatifs et professionnels,
- l'évolution des types de médiation : culturelle, juridique, technologique... ;
- l'étude des pratiques de la langue et les rôles qu'elles donnent aux publics.

3. La coopération interculturelle

En quoi le dialogue interculturel se distingue-t-il de la médiation culturelle ? de la démocratisation culturelle ? Sinon quelles sont les différences dans les enjeux, dans les pratiques ?

À quelles conditions les expériences d'interculturalité peuvent-elles conduire à un déplacement des relations entre institutions et publics ? à la légitimation d'un rôle de production par les publics ?

Les conditions du côté des institutions montrent l'importance du soutien donné aux expériences par les directions des institutions pour qu'elles aient un prolongement dans les pratiques professionnelles ; de la reconnaissance d'une diversité de discours possibles, experts et autres, des politiquement corrects aux pratiques de détournement ; de l'« invitation » des personnes et non l'octroi d'un « billet d'entrée » purement administratif.

Les conditions du côté des associations du travail sur la place des personnes dans la société, sur la reconnaissance de la citoyenneté, sur le rôle de la culture dans le lien social.

Ont également été soulignées :

- l'importance du travail dans la durée : préparation en amont avec les populations, suivi dans un autre cadre que celui qui effectue l'action culturelle : accompagnement affectif individuel et institutionnel ;
- les relations entre action culturelle, politique de la Ville, politiques d'insertion ;
- les différences entre Paris et les autres régions.

Globalement, l'analyse des expériences présentées (l'exposition *Naissances*, le jeu du « tapis volant », le travail sur les archives par la DAF ou par Génériques, l'expérience du Secours populaire, celle de l'APIC, etc.) a

conduit à souligner la complexité de la pratique du dialogue interculturel et la nécessité de la prendre pleinement en compte comme processus :

- inscrit dans une durée ;
- mobilisant une diversité d'acteurs ;
- s'organisant autour de trois pôles majeurs : institutionnel (condition première : que les institutions manifestent un souci des publics !), pédagogique et associatif (rôle de relais et démultiplicateur) ;
- s'appuyant sur de nouveaux métiers (ex : pour les archives, les « médiateurs de mémoires »);
- conduisant à une transformation des rôles (exemple de bénéficiaires d'actions culturelles et sociales qui deviennent bénévoles dans les associations).

>> Propositions d'études ou de recherches à mener

Il faudrait mener des recherches et des études sur :

- des expériences visant à analyser les différents aspects du dialogue interculturel comme processus complexe : phases, acteurs, rôles et relations, transformations produites, limites et échecs...;
- les productions des « services des publics » des institutions et capitaliser les actions et les réflexions, l'évolution des conceptions des relations avec les publics ;
- les modes de production de compétences interculturelles et leur légitimation. Ex : Centres de documentation et d'information, lieux d'écoute de « musiques du monde ».

Dans le cadre des appels d'offres, il est nécessaire d'élaborer des cahiers des charges et de les mettre en œuvre dans un territoire. Ex : recherche sur les archives orales dans six sites (partenariat DAF/DIV).

4. Limites des approches proposées

Ces limites sont de plusieurs ordres :

- une absence d'ouverture sur d'autres pays et d'autres approches (*Cultural studies*. cf. compte-rendu de la séance du 18 mars) ;
- le poids de la dimension institutionnelle.

Il faudrait aussi interroger la « culture à l'œuvre « (Michel de Certeau) dans les institutions et réexaminer les pratiques institutionnelles à partir des processus propres de production interculturelle hors des institutions.

5. Perspectives

Il est proposé que la dernière séance du groupe de travail consiste en une journée qui devrait à la fois :

- présenter les résultats des réflexions du groupe de travail,
- et amorcer la dynamique permettant de soutenir l'élaboration et le portage d'un appel d'offre de recherches.

Cette réunion devrait permettre de préfigurer le réseau nécessaire au lancement d'un appel d'offres qui pourrait être formé par :

- des représentants du MCC et d'autres ministères concernés par le dialogue interculturel et ses effets sur leurs dispositifs d'intervention, sur les populations et les territoires et pouvant contribuer à leur portage (ministères ou secrétariats d'État de l'Éducation nationale, du MEEDDADT, de la Ville, des Affaires étrangères, de l'Identité nationale, du Tourisme) ;
- des représentants d'institutions intéressées par des recherches sur le dialogue interculturel ;
- des représentants de laboratoires et des chercheurs susceptibles :
 - de proposer une diversité d'approches disciplinaires (historiques, ethnologiques, politiques, juridiques...),
 - d'assurer des recherches exploratoires (cartographie des acteurs, état des lieux des connaissances sur le sujet au niveau international, recherches ciblées)
 - et ainsi de contribuer à élaborer une problématique large de recherche donnant lieu à un appel d'offre.

Pour que ce séminaire final se tienne dans les meilleures conditions et pour concrétise la dynamique ouverte, il s'appuiera sur les propositions faites par les membres du groupe de travail.

SÉANCE 5 • MERCREDI 15 OCTOBRE 2008

Les acteurs du dialogue interculturel : professionnels, associatifs, élus, institutions partenaires et autres acteurs locaux. La question de la formation, les rôles et statuts des différents acteurs ; les relations entre les acteurs

Pierre Fournié accueille cette séance du séminaire dans les locaux du CARA et présente le lieu où se déroule cette séance du séminaire : il s'agit de la salle d'Albâtre, située dans le centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) inauguré en 1988, il y a donc vingt ans. Il s'agissait lors de la création du centre de remédier au problème de l'accueil des usagers de la salle de lecture des archives. Ce bâtiment est avant tout conçu pour l'accueil du public et surtout pour les usagers de la salle de lecture. Les autres publics des archives, comme les scolaires par exemple, vont plutôt aux Archives nationales situées dans deux grands hôtels particuliers qui sont les hôtels de Soubise et de Rohan qui constituent le noyau historique des Archives nationales.

Il rappelle ce qu'il a dit lors d'une précédente séance⁷³ que le public des archives a beaucoup évolué ces dernières années. Les usagers des salles de lecture ont pendant longtemps été répartis en deux grandes catégories: les chercheurs et les généalogistes. Depuis une quinzaine d'années, une troisième catégorie est apparue, difficile à cerner, celle des « usagers ». Ce sont ceux qui viennent aux archives chercher la preuve d'un droit, qui sont souvent en situation de détresse et pour des questions liées à la nationalité ou à leur histoire familiale. Ils représentent actuellement entre 15 et 20% du public des archives (c'était 0,5% il y a vingt ans).

Introduction

Élisabeth Caillet

La question des acteurs du dialogue interculturel sera explorée au cours de la matinée avec, pour lancer la discussion un exposé par Luc Gruson de la CNHI. Le principe de ces réunions est qu'une personnalité lance le débat et que chacun intervienne ensuite de façon informelle, en fonction de son expérience de ou sa sensibilité sur le sujet

Il est apparu au cours des précédentes séances que, dans les dispositifs du dialogue interculturel, la façon dont les relais publics peuvent agir était très importante. Il s'agit aujourd'hui de regarder de façon plus fine qui sont ces relais, quelles formations ils ont reçues, quelles compétences ils développent, comment ils sont positionnés dans les organigrammes de leurs institutions respectives, mais également quelles relations se nouent entre ces acteurs pour que les actions soient possibles.

Il nous a paru nécessaire que des représentants de l'École du Louvre, de l'Institut national du patrimoine (INP) ⁷⁴, des personnels des collectivités territoriales soient présents. Il aurait aussi été souhaitable que quelqu'un du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) assiste à cette réunion, mais cela n'a malheureusement pas été possible.

Au cours de cette journée, on tentera de comprendre comment ces acteurs jouent dans la programmation, l'acquisition, la constitution des fonds, de quelle origine culturelle ces acteurs sont issus et quelles sont les interactions entre ces différents acteurs.

⁷³ Voir le compte-rendu de la séance du 19 juin 2008.

⁷⁴ Établissement de formation des conservateurs et des restaurateurs.

Témoignage 17 · Les acteurs du dialogue interculturel

Luc Gruson 75

Directeur général adjoint de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)

Avant de parler des acteurs du dialogue interculturel, il faut d'abord s'interroger sur les conditions qui s'imposent pour qu'il y ait un dialogue. Cette position de dialogue n'est pas très ancrée dans les pratiques professionnelles dans les institutions nationales. Comme on l'a entendu précédemment, par tradition, la politique culturelle nationale est une politique de l'offre et n'est pas dans une logique de se mettre en dialogue et d'être avec « l'autre » ou « les autres », mais dans une logique d'offrir le meilleur projet culturel possible. On considère en France que la culture est universelle et qu'elle a donc vocation à s'adresser à tous. La place de « l'autre » est ainsi limitée par ce principe de départ. S'adresser à tous peut aussi signifier ne s'adresser à personne.

L'interculturel dans les institutions, c'est comment on fait entrer l'autre dans le projet culturel.

Luc Gruson rappelle les Ateliers de l'intégration locale, organisés à Lyon en 2001, intitulés « Vers la démocratie culturelle », organisés conjointement par l'ADRI, le FAS, la DIV ⁷⁶ et la DDAT, qui ont pour la première fois rassemblé en un colloque national (présidé par un ministre) les acteurs du champ social, et notamment du champ de l'immigration, avec les acteurs professionnels de la culture s'intéressant à la question de l'élargissement des publics.

Lors de ce colloque avait été projeté le film *Faire kiffer les anges* ⁷⁷ sur le hip hop où l'on voit un professionnel de la culture, lors de la Biennale d'art contemporain de Lyon, aller vers un graffeur et le féliciter en lui disant que ce qu'il faisait était vraiment de l'art et méritait une exposition dans un musée, et le graffeur répondait : « j'ai envie de faire de l'art là où sont les *gens* », c'est-à-dire dans la rue. Dans l'esprit de ce graffeur, dans les musées, il n'y a pas « les gens », ils sont faits pour d'autres personnes qu'eux.

Ce colloque avait été l'occasion de présenter de « bonnes pratiques » d'accès à la culture et d'expériences concrètes de différentes institutions culturelles, en particulier d'institutions locales. Trois idées fortes s'étaient alors dégagées ;

- pour qu'il y ait démocratie culturelle et dialogue interculturel, il faut que dans le patrimoine de la nation il y ait une représentation égale de tous. Les trésors des musées nationaux ne sont pas représentatifs de toutes les populations ; l'histoire de l'immigration est un sujet qui, en particulier, a été totalement oublié tant dans les manuels d'histoire que dans les institutions patrimoniales. On a oublié de dire, jusqu'à l'année 2003, qu'actuellement un quart des Français était d'origine étrangère. Certaines institutions, comme le Musée dauphinois à Grenoble, avaient commencé avant 2003 à faire connaître ce passé de l'immigration, mais ces initiatives sont rares ;
- le dialogue interculturel se fait par les croisements des publics. Cette idée était particulièrement soutenue par les artistes du spectacle vivant : l'art a la vertu de permettre de partager des émotions avec des gens de cultures différentes :
- la politique culturelle est surtout une culture d'État, et donc une production qui part du côté de l'offre, il faut donc plus s'appuyer sur la demande sociale et sur celle des usagers pour produire un projet culturel. Il faut mettre en interaction l'offre et la demande pour coproduire des actions culturelles. On trouve maintenant de nombreux exemples de projets artistiques ou culturels coproduits, par exemple, avec des habitants d'un quartier. Suite à ce colloque, un groupe de travail s'était réuni sur le sujet « culture et immigration » qui a donné lieu à un séminaire en 2003 ⁷⁸ à Paris et c'est justement en 2003 que le gouvernement français a lancé la mission de préfiguration de ce qui allait devenir la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, dirigée par Jacques Toubon et Luc Gruson. Les idées qui avaient émergé de ces différentes manifestations ont été réinvesties dans les travaux de la mission Toubon.

Suite à cette séance, Luc Gruson a remis un article daté de novembre 2008 dans lequel il aborde l'analyse des politiques publiques dans le domaine de l'intégration culturelle des immigrés en France et où il montre à quel point la situation de ce pays est singulière. Confrontée à une immigration massive depuis le XIX^e siècle, la nation française a assimilé les éléments exogènes en pratiquant l'égalité des droits et en ignorant les spécificités culturelles et religieuses, cantonnée à la sphère privée. Ce n'est qu'après la décolonisation qu'une

⁷⁵ Ancien directeur de l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (ADRI) puis du GIP de préfiguration de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, actuellement directeur général adjoint de l'Établissement public de la porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration et professeur associé à l'université de Franche-Comté.

⁷⁶ Agence pour le développement des relations interculturelles, Fonds d'action social et Délégation interministérielle à la ville.

⁷⁷ Faire kiffer les anges, film de Jean-Pierre Thorn. 1996 • France • Documentaire • 128 mn • Couleur • 35 mm.

⁷⁸ Séminaire « Culture, intégration et diversité culturelle », 25 septembre 2003 à l'École nationale supérieure des beaux-arts à Paris.

approche culturelle des politiques d'intégration a pu voir le jour. Le développement des « relations interculturelles » a été promu à partir des années 1980. Toutefois, cette acception de la diversité a été très vite encadrée dans une conception républicaine du « vivre ensemble », comme en atteste la création du Haut Conseil à l'Intégration dès 1989. Progressivement, ce qu'on a pu appeler le « modèle français d'intégration » a organisé le consensus républicain autour du refus d'un développement séparé des minorités culturelles, auquel est substituée la promotion de la diversité culturelle, comme richesse commune à partager. Cette conception de la diversité culturelle, qui s'accompagne d'une réaffirmation de la laïcité, débouche notamment sur la concrétisation du projet de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, dont la création a été décidée en 2004.

Voir en annexe 2.

Témoignage 18 • Du côté des écomusées

Julie Guiyot-Corteville

Ethnologue, conservateur du Patrimoine, présidente de la Fédération des Écomusées et Musées de Société (FEMS), directrice du musée de la ville de St Quentin-en-Yvelines

La FEMS ⁷⁹ présente l'originalité de regrouper des institutions et non des professionnels des musées. Cette fédération est depuis plus de trente ans sur les principes qui la régissent, c'est-à-dire avec ses trois comités : un comité des habitants, un comité des gestionnaires et un comité de chercheurs. Elle répond à l'utopie de départ de Georges-Henri Rivière ⁸⁰ de ne pas faire un musée avec des professionnels, mais de mettre des professionnels au service d'une population. Trente ans plus tard, il est possible d'estimer les avancées réelles et les échecs que connaît cette utopie.

C'est un réseau unique en Europe, composé de 140 adhérents, soit 210 établissements muséographiques (nationaux ou associatifs), avec 1500 salariés, 3000 bénévoles et 4 000 000 de visiteurs (soit 1/10^e de la fréquentation des musées français).

Les écomusées, comme les autres musées, ont tendance à rechercher une certaine « normalité » et leurs personnels aspirent parfois à se situer comme défenseurs de collections comme les personnels des autres musées de France. Malgré cela, le travail réalisé sur le territoire par les écomusées est assez exceptionnel tant en termes de place faite aux habitants qu'en termes de réseaux. Ils s'appuient sur des croisements de réseaux et sur des synergies entre les réseaux autour de questions comme le développement économique ou l'environnement. Julie Guiyot-Corteville invite d'ailleurs les musées qui s'intéressent aux questions de l'immigration à rejoindre la fédération. La CNHI aurait toute sa place dans la Fédération en tant que musée de société car elle est engagée dans la même bataille que les autres musées qui y adhèrent, c'est-à-dire des musées qui ne sont pas dans le champ légitime de la Culture.

Travailler avec les populations locales est souvent contraignant et peut parfois aboutir à des échecs. Par exemple, l'écomusée de Fresnes dans le Val-de-Marne a consacré sa dernière exposition à la situation des travailleurs. Intitulée *Quand le travail ne paie plus* (19 mars-14 décembre 2008), cette exposition n'a pas rencontré un grand succès. Le musée est pourtant bien dans son rôle de questionnement social, au même titre que lorsque le musée de la ville Saint-Quentin-en-Yvelines (anciennement écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines) s'intéresse aux modes de vie urbains contemporains, à l'architecture et à l'urbanisme.

Mais le public ne répond pas toujours présent, une exposition sur le travail qui ne paie pas n'attire pas les foules. Il faut en permanence défendre les projets vis-à-vis des institutions et collectivités de tutelle, surtout que les moyens financiers diminuent. Les retours d'image vers les politiques sont moins nombreux et rentables qu'avec une exposition sur l'Égypte, par exemple.

Formation du personnel des écomusées

Des formations sont mises en place au sein de la Fédération. Elles ne s'adressent pas seulement aux conservateurs. Des formations de différents niveaux sont organisées autour des problématiques émergentes dans les métiers de la conservation, de la gestion et de la valorisation du patrimoine. Elles interviennent sur l'ensemble des champs professionnels du musée, de la conservation à la médiation culturelle en passant par l'accueil du public.

La fédération s'occupe aussi de personnes locales, relais de la société civile et du discours sur le patrimoine, qui a un moment donné sont parties prenantes dans le travail du musée, ce qui ne veut pas dire qu'ils seront embauchés par le musée.

Dans ce cadre, la Fédération est engagée avec d'autres partenaires dans le *Programme inter communautaire EQUAL*, avec le projet intitulé *Départ* qui vise à développer l'emploi en patrimoine rural sur les territoires. Ce programme européen permet à la Fédération d'engager des actions de réseaux afin de mieux appréhender et soutenir l'emploi culturel.

Des formations sur mesure peuvent aussi être élaborées.

⁷⁹ La Fédération des écomusées et des musées de société est une association créée en 1989 pour promouvoir le concept français d'écomusée. Elle est l'organe représentatif des institutions patrimoniales à but non lucratif, qui s'intéressent à l'organisation des hommes en société, aux rapports qu'ils entretiennent avec leur milieu. Ils sont aussi acteurs du développement des territoires et adhèrent aux principes muséologiques et déontologiques de l'écomusée. [...] Fédération d'établissements, elle intervient sur l'ensemble des champs professionnels du musée, de la conservation à la médiation culturelle en passant par l'accueil du public. [http://www.fems.asso.fr]

⁸⁰ « Un écomusée, ce n'est pas un musée comme les autres. Un écomusée, c'est une chose qu'un pouvoir et une population conçoivent, fabriquent et exploitent ensemble. », Georges-Henri Rivière, 13 janvier 1976.

Mais il n'est pas question de « remettre les clés du musée à la population » et de faire de la démagogie. Les conservateurs gardent toute leur place dans ces musées, de même que les médiateurs ont la leur. Il faudrait d'ailleurs préciser un jour ce que l'on entend par le terme de *médiateur*.

La demande sociale

Quand on travaille sur l'immigration, il semble que la demande sociale soit importante, qu'elle soit formulée, etc. Mais dans les territoires sur lesquels sont implantés les écomusées, le problème vient de ce que cette demande sociale se complexifie et devient de plus en plus difficile à cerner. Quand une usine ou une mine fermait ou qu'un village se dépeuplait, cette demande était facile à identifier. Les relais de la société civile étaient aisément mobilisables. Les générations qui ont porté les écomusées disparaissent (elles meurent ou prennent leur retraite). Une génération de professionnels prend aussi sa retraite et n'est pas remplacée ; avec son départ, les mémoires et même les collections disparaissent.

La demande sociale est portée maintenant par les néo ruraux qui s'installent sur le territoire, de nouvelles professions se créent, etc. Aujourd'hui, le paysage social est très complexe et les musées ne savent pas quelles réponses apporter.

On accuse parfois les écomusées de passéisme ou d'entretenir la nostalgie, mais la demande est forte pour ce genre de démarche et le public vient aux expositions concernant le passé. Mais dès que les musées sortent de ces sujets, les fréquentations sont beaucoup moins fortes.

Plus les sujets sont nouveaux ou audacieux, moins le public vient aux expositions. Julie Guiyot-Corteville pose alors la question : de quoi peut et doit parler un musée de société aujourd'hui ?

Quelques remarques et questions

Ghislaine Glasson Deschaumes

Revue Transeuropéennes

Ghislaine Glasson Deschaumes émet quelques remarques et pointe quelques questions concernant ces deux exposés. Elle trouve utile que l'on évoque ces deux dimensions de populations, celle issue de l'immigration et les populations de culture ouvrière.

Elle a été gênée d'entendre parler de la société civile comme si c'était *la* société. Elle rappelle que la société civile est formée d'acteurs organisés, qui se doivent d'être autonomes. Elle pose aussi la question des relais : aujourd'hui, on est dans un contexte où il y a une disparition des corps intermédiaires. Le monde associatif et les acteurs de l'économie sociale sont totalement fragilisés. Des associations investies dans les domaines qui concernent ce groupe de travail, qui ont vingt ans d'existence, disparaissent. Ces questions sont au coeur du destin de la société civile, de la relation avec les relais qui viennent d'être évoqués.

Il faudrait peut-être aussi préciser le terme de « demande sociale ». À quel moment l'institution suscite la demande sociale et à quel moment la demande sociale vient vers l'institution ? Il ne faut pas se leurrer sur le rôle effectif de l'institution à construire la demande sociale. La question des acteurs est là fondamentale.

Comment peut-on aujourd'hui « faire de l'interculturel » en valorisant les acteurs quand ces acteurs sont euxmêmes fragilisés dans la société? Ils sont fragilisés en raison de questions d'inégalités face au droit, à l'accès au savoir, au logement, etc.

Le contexte du dialogue interculturel est de plus en plus complexe, mais aussi fragilisé de l'intérieur à cause de ces inégalités et de la disparition des corps intermédiaires qui souvent avait une expertise et du savoir construit sur la vie.

Témoignage 19 • Du côté d'une bibliothèque municipale

Dominique Tabah

Bibliothèque municipale Robert Desnos, Montreuil (93)

Dominique Tabah revient sur la question du rôle des associations par rapport à celui des institutions. Elle pense que les institutions ne peuvent pas laisser à d'autres la responsabilité de questions comme la place des cultures étrangères ou le rapport du public au territoire, ou encore le rapport à un ailleurs. Si l'on se fonde uniquement sur ce qui émane du territoire, on risque d'avoir tendance à oublier ces *autres*. Il faut travailler avec cet *ailleurs* pour renverser un certain nombre d'images. Ces populations étrangères, en outre, ne sont pas forcément les premières porteuses de cette connaissance des autres.

Réserver la médiation aux représentants de ces populations est également risqué. Il ne s'agit pas du tout ici de critiquer le communautarisme, mais il est de la responsabilité d'une politique de l'institution de prendre en charge cette question de l'autre, et cela à tous les niveaux de l'institution, et de ne pas laisser cette responsabilité uniquement à des médiateurs. C'est comme si l'on mettait des gens plus pauvres pour s'occuper de bibliothèques de quartiers sous le prétexte qu'ils sont plus proches de la population locale. Au contraire, ce sont les « meilleurs » et les mieux formés qui doivent s'occuper de ces bibliothèques de quartier et des populations les plus défavorisées.

Quand on évoque le problème du recrutement de personnels, on se heurte à la question des langues et de la connaissance des autres cultures. Les immigrés français peuvent devenir fonctionnaires, mais comment intégrer dans les bibliothèques du personnel non français ? Dans une bibliothèque publique, il faut se poser aujourd'hui la question de l'offre faite en matière de langues étrangères (et pas seulement des langues anglaise ou espagnole étudiées à l'école) et de la représentation des cultures en version originale. Une réflexion est à mener à ce sujet ; il faut vraiment se poser la question des langues dans les équipes avec lesquelles on travaille, avec les associations locales ou dans des formes de coopération entre institutions. En France, ce sujet n'est pas officiellement abordé dans le cadre des bibliothèques municipales.

Dans les banlieues des grandes villes par exemple, 25% de la population ne parlent pas obligatoirement le français, ou bien, si elle le parle, elle pratique aussi parfois une autre langue. Continuer à pratiquer sa propre langue est une vraie richesse et est aussi une manière de promouvoir la reconnaissance et la place de leur culture et plus généralement des cultures étrangères. Or les bibliothèques ne sont pas adaptées pour les recevoir, il n'y a pratiquement pas de guides multilingues dans les bibliothèques publiques françaises. Cette question fondamentale ne devrait pas seulement être posée aux médiateurs, mais surtout aux responsables des institutions à qui revient le rôle de mettre en place de telles politiques d'offre.

Dominique Tabah a mené une étude à Bobigny (contre l'avis de son équipe) qui avait nécessité de demander aux personnes de donner très librement leur nationalité lorsqu'elles s'inscrivaient à la bibliothèque. L'objet de cette demande leur avait alors été expliqué. Ce n'était bien sûr pas dans un objectif de contrôle, mais pour savoir qui fréquentait la bibliothèque et pour développer des services appropriés en direction des différentes populations.

Les chiffres recueillis ont été éloquents, et par comparaison avec les chiffres relatifs à la population de la ville, il est apparu que les Maghrébins d'origine ou de nationalité, qui ont déclaré venir d'un des pays du Maghreb, étaient plus représentés dans la fréquentation de la bibliothèque, proportionnellement à leur nombre, que la population française. Ce constat est intéressant si l'on considère le rôle d'intégration (au sens large) ou de pluralité culturelle que peut jouer une institution comme une bibliothèque publique municipale.

Auparavant, avant l'arrivée de Dominique Tabah, des démarches avaient été menées dans cette bibliothèque sur la promotion des cultures étrangères, en parallèle à l'ouverture de collections en langues étrangères. Et simultanément aussi, dans un double mouvement, étaient offertes aux populations étrangères des possibilités d'apprentissage du français. Un travail ambitieux avait été réalisé autour des cultures étrangères pour dépasser l'aspect de folklore, avec une double ambition de reconnaissance, à la fois pour ces populations et pour le regard porté par les autres sur elles. Ce travail a été fait sur le monde arabe et sur l'Afrique, mais aujourd'hui il faudrait l'ouvrir à d'autres pays ou continents car les circulations de populations changent. On rencontre à la fois des aspects très planétaires et des réactions de repli très fortes.

De nouvelles questions se posent : comment garantir aujourd'hui dans ce double mouvement d'ouverture et de repli d'autres actions et quelles sont les responsabilités des institutions publiques, en association avec d'autres organisations, pour étudier par exemple la place des langues étrangères dans les bibliothèques.

En ce qui concerne *la formation*, le rêve serait d'intégrer plus largement des questions de compétences : par exemple pour créer un fonds documentaire en tamoul, alors que personne ne parle le tamoul dans l'équipe.

Un travail double est à conduire : à la fois de formation du personnel, sur la culture tamoule pour rester sur le même exemple, et un travail en lien avec les associations pour constituer une telle collection.

Une forme de coopération a été expérimentée en Seine-St Denis associant les bibliothèques du département. Un groupe de travail a été mis en place pour organiser des coopérations personnelles et d'acteurs à l'échelle du département à propos de ces questions de langues et de cultures étrangères. C'est très ardu et les réticences sont fortes quand il s'agit de mettre en œuvre effectivement des actions et une ouverture en direction de toutes et tous. Il serait fondamental d'avoir la possibilité que des personnes issues de l'immigration soient présentes dans les bibliothèques, non pas pour les quotas mais pour profiter de leurs compétences réelles.

Sur la *mémoire de l'immigration*, le travail de Dominique Tabah s'est inscrit dans un plan d'ensemble autour des questions de mémoire et de trace, mais de façon active et ce n'est pas seulement un regard jeté sur le passé. Des recueils de témoignages de la population de Bobigny ont été croisés avec des ouvrages rapportant les témoignages de parcours individuels pour montrer ce qui se produit sur le plan culturel, et les histoires des uns et des autres se rejoignent.

Discussion

> Sur le recrutement des personnels

Luc Gruson souhaite évoquer un point sur lequel il faudrait que le groupe se mette d'accord, c'est sur la question des recrutements de personnels. Il ne prône absolument pas la discrimination positive et surtout pas l'ethnicisation des tâches. Il pense que ce qui est important dans une entreprise, qu'elle soit publique ou privée, c'est la diversité des recrutements et que cette diversité se fonde d'abord sur les compétences, mais pas seulement, parce qu'il faut avoir à l'esprit de disposer d'une équipe représentative de la société dans laquelle on vit. Même s'il y a des évolutions, notamment dans les recrutements, cette évolution est lente par rapport à l'évolution du monde. Dans les entreprises privées, l'évolution a été beaucoup plus rapide que dans le public ces dernières années. La gestion publique impose une rigidité qui, dans le cas présent, est préjudiciable.

Laure Barbizet-Namer s'occupe de la médiathèque de la CNHI et évoque ici des questions de pédagogie. Elle demande comment diffuser des actions en direction de l'éducation nationale. Elle se heurte depuis trois années à des murs. Des comités de pilotage ont été créés avec les Académies, dans lesquels elle souhaitait rassembler les casenaves (pour les primo-arrivants), les IUFM (formation de maîtres), les DAC (qui s'occupent de l'action culturelle), les IPR (inspecteurs d'Académie) et les CRDP (Centre régional de documentation pédagogique). Par ce biais, ils ont réussi à innerver l'éducation nationale. Puis, lors d'un travail avec Lyon, ils ont souhaité faire venir l'association ARALIS (Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale) et il a fallu essuyer des refus successifs pendant six mois avant d'y arriver, sous le prétexte qu'il ne fallait pas faire venir des associations avec l'Institution et les mettre dans un même comité de pilotage.

Jean-Barthélemi Debost travaille pour le conseil général de la Seine-Saint-Denis et il est titulaire d'un CDI. Trois médiateurs travaillent avec lui, dotés d'un contrat d'un an renouvelable. Ils ne sont donc pas fonctionnaires. Il a la chance d'avoir dans son équipe un spécialiste antillais de la préhistoire. Le problème qui se pose n'est pas tant de travailler dans une collectivité territoriale ou dans une institution nationale, c'est d'être ou non dans la ligne politique définie par la structure politique, en l'occurrence le conseil général 93. Dans certains conseils généraux, on peut imaginer que le discours est que l'on est dans la République, que l'on est tous égaux, donc il n'y a pas à s'intéresser plus spécifiquement aux uns qu'aux autres et donc aux questions de l'immigration et de l'interculturalité. Il a trouvé la solution en ne s'intéressant pas à ces questions de façon directe, mais travaillant sur le patrimoine en Seine-Saint-Denis, il a dans son champ d'étude aussi bien la Basilique, nécropole des Rois de France, que le cimetière musulman créé en 1935 dans le cade colonial. Une convention est passée avec la Basilique et le conseil général est en train de monter avec le syndicat intercommunal gérant le cimetière un projet pédagogique sur ces questions. Il a donc été très difficile pour les élus de faire des remarques sur ce travail car c'est la composition du territoire qui l'exige. De plus, le cimetière musulman est un lieu unique en France et est donc valorisant pour le territoire, d'autant qu'il a été protégé comme monument historique en 2006, ce qui a renforcé son importance (et le place au même rang que le Panthéon ou la Basilique).

Christine Juppé-Leblond prend la parole en tant que fonctionnaire de l'éducation nationale, plus particulièrement sur les questions d'enseignement artistique et culturel, et en tant que militante associative. Elle a créé et dirigé la Maison du geste et de l'image à Paris (MGI, centre de recherche et d'éducation artistique) qui s'intéresse aux rencontres de publics. Elle fait aussi partie de l'Association des cafés associatifs fédérés de Paris qui sont de véritables lieux de rencontres interculturelles.

Elle pense qu'il faut être indulgent vis-à-vis de l'Éducation nationale. Le système éducatif est toujours accusé de ne pas en faire assez alors qu'il est surchargé de projets, de missions, de travaux en tout genre depuis un certain nombre d'années et plus particulièrement depuis une quinzaine d'années en direction de tous les publics dont

elle doit s'occuper et qui viennent de tous les horizons. Le système éducatif n'est pas opposé à ce que des associations participent à ses actions.

Il y a depuis vingt-cinq ans des habitudes de partenariat dans les comités de pilotage académiques, surtout dans le secteur qui l'intéresse, notamment avec le ministère de la culture mais aussi, depuis quatre ou cinq ans, avec des associations dans les comités de pilotage académiques régionaux.

> La question de la demande sociale

Michel Rautenberg, s'adressant à plusieurs personnes dans la salle, dit qu'il lui semble que, parfois, dans la discussion, on glisse facilement des acteurs aux politiques publiques. Or cette séance était destinée à parler des professionnels, des acteurs des institutions patrimoniales. Les politiques publiques sont défendues et portées différemment par les professionnels qui sont censées les porter selon leur origine et selon leur formation. Des habitudes, en particulier dans le milieu des conservateurs, font que, quelles que soient les politiques décidées, ces conservateurs auront des difficultés à les mettre en œuvre. Est-ce qu'on peut, à un moment ou un autre, évoquer la distinction à faire entre les politiques publiques et les cultures professionnelles.

Par ailleurs, la *notion de demande sociale* est une notion difficile à cerner. On sait ce qu'elle recouvre en économie, mais en matière de culture, les sociologues (comme Olivier Donnat ⁸¹ par exemple) ont montré que cette notion était très délicate à manier. Si l'on veut utiliser cette notion, il faudrait se mettre d'abord d'accord au sein de ce groupe sur ce qu'elle recouvre. N'y a-t-il pas à mettre en tension les missions de service public qui concernent, pour la plupart, des institutions (État, collectivités ou parfois même des associations qui peuvent en être porteuses) et la demande sociale. Il peut y avoir contradiction entre les deux. Que peut-on faire de cette contradiction? Cela ne veut pas dire qu'il faille rejeter les missions de services publics. Mais beaucoup « d'institutions », qui sont définies autour de cette notion de service public, ont naturellement des difficultés à prendre en compte une demande sociale qui peut être en contradiction avec les missions de service public.

Luc Gruson pense, à propos de la demande sociale, que la question centrale est de savoir ce qu'elle est, où elle s'exprime et comment on la met en interaction avec le projet. Ce ne sont en effet pas les associations qui font les projets culturels des établissements parce que ceux-ci doivent rester maîtres de leurs offres. La question est de savoir comment le dialogue s'organise. Par rapport à l'immigration et à la demande sociale, on peut dire que la CNHI est l'un des seuls projets culturels nationaux qui soient nés ces dernières années « par le bas », c'est-à-dire de la demande des militants associatifs et universitaires, et pas d'une volonté politique supérieure, ce qui fait sa spécificité ⁸². C'est à force d'initiatives associatives et de travaux scientifiques que l'idée de la Cité a fait son chemin.

Dans le cas de la CNHI, la demande sociale était très claire, c'était la reconnaissance de la place des immigrés dans la construction de la France. Il s'agissait ensuite de la traduire en projet. Sans entrer dans une nouvelle polémique, il y a d'autres demandes sociales qui ont été exprimées et dont la Cité n'a pas tenu compte. Lors de la phase de préfiguration, de nombreux débats ont eu lieu dans des groupes de travail avec des associations qui revendiquaient une approche communautariste de l'histoire de l'immigration. Ils voulaient, par exemple, aborder l'histoire des Portugais en France, les cultures kabyles en France, etc. Le choix a porté sur un projet abordant une culture commune et pas les cultures d'origine. D'une certaine façon, une partie de la demande sociale n'est pas entrée en interaction avec le projet puisque le projet était de travailler sur la culture commune. Pour que la demande sociale entre en interaction avec l'offre, il faut qu'elle s'exprime avec des moyens appelés ici des « relais ». Des moyens financiers ont été donnés à ces relais pour pouvoir exister, pour pouvoir s'exprimer, défendre leurs points de vue. la demande sociale peut être contradictoire et c'est aux politiques de choisir une option et de s'y tenir. Un choix a été fait dont on peut débattre. En Hollande, les choix sont tout à fait différents.

> À propos des relais et des associations

La question des relais et des associations paraît également fondamentale à *Luc Gruson*. La vie associative n'est pas dans la tradition républicaine parce qu'elle implique et ne reconnaît que les citoyens. Elle est beaucoup plus ancrée dans la tradition anglo-saxonne où un certain nombre de fonctions collectives sont assurées depuis toujours par des organisations non gouvernementales, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation et même des musées. Ce n'est pas dans la tradition française, et même si cela s'est développé dans les années 1980, au moment où l'on parlait de dialogue interculturel en France, c'est aujourd'hui très en retrait. Le réseau sur lequel la CNHI était supposée s'appuyer lors du montage général du dossier et qui devait être financé par le FAS (Fonds d'action sociale) devenu Fasild puis Acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) devrait disparaître sous peu. Cela veut dire que les 5 000 associations de terrain financées au nom de la diversité culturelle, de la lutte contre la discrimination ou de l'intégration des populations étrangères vont

⁸¹ Donnat Olivier, « Culture : diversification et logique du cumul », in *L'État des Inégalités en France*, 2007, Observatoire des inégalités, Belin, Paris, pp.169-173; *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, Olivier Donnat dir., éd. par le ministère de la Culture et de la Communication. Paris, La Documentation française, 2003, 348 p.

⁸² Et c'est sans doute pour cela que cet établissement n'a pas été inauguré officiellement.

demain disparaître ou devront se tourner ailleurs pour continuer à vivre. Les collectivités locales vont-elles pouvoir se substituer à l'État ? Tout le monde en rêve mais les collectivités en ont-elles les moyens ? La position de l'État paraît plutôt être un désengagement vis-à-vis du milieu associatif qu'un encouragement.

> Modèle communautaire et ethnicité

Ghislaine Glasson Deschaumes relate qu'actuellement, en Grande-Bretagne, un travail critique est en cours sur le modèle communautaire et multiculturel. Les Français auraient tout intérêt à le lire parce que c'est justement la recherche d'une troisième voie entre le modèle républicain et le modèle qui a failli en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Il faut essayer de dégager le dialogue interculturel de faux problèmes, à commencer par celui de la lisibilité ethnique et celui du terme d'ethnicité qui est importé du monde anglo-saxon. Ce n'est pas parce qu'il y a des noirs parmi les conservateurs de musée qu'ils sont tenus d'être l'expression de leur culture d'origine, qu'ils n'ont pas forcément ou qu'ils ont à leur manière, qui n'est pas nécessairement celle que l'institution souhaite ou projette.

Par ailleurs, le dialogue interculturel ne concerne pas seulement les immigrés de l'Afrique subsaharienne. En France, il y a des ressortissants ou des enfants de ressortissants d'autres pays européens, du Moyen-Orient, du Proche-Orient, du Caucase, de Serbie, de Croatie... Ces gens ne sont pas visibles et, néanmoins, en termes de différences culturelles, voire de différends culturels, comme la question de l'orthodoxie, le rapport de l'orthodoxie à la nation, l'attachement de la diaspora à sa culture nationale d'origine, etc. peuvent permettre d'identifier des mécanismes de différences et de différends et de poser les choses de manière plus dynamique. Sur la question d'ethnicité, *Michel Rautenberg* pense que l'on peut politiquement se mettre d'accord, mais scientifiquement la question résiste à tous les raccourcis que l'on peut faire et à la volonté qu'on peut avoir de la gommer.

La question des compétences interculturelles dans la formation doit être *complètement* dissociée des questions de l'ethnicité, de l'affiliation. On pourrait affirmer cela comme un principe de base de façon à ne pas y revenir dans les débats de ce groupe de travail. En République, la question du citoyen devrait primer, or, dans le discours et les pratiques, la question de l'affiliation revient en permanence et place en arrière-plan le sujet et le citoyen, ce qui est dommage.

> Le rapport à l'institution

Jean-Barthélemi Debost souhaite revenir à la question du rapport entre l'institution et les parcours individuels. Si, en Seine-Saint-Denis, la question du patrimoine peut être abordée sous ces angles, c'est parce qu'il n'y a pas de tradition de politique patrimoniale en Seine-Saint-Denis, sauf dans le domaine de l'archéologie, avant les années 2000. La création d'un service du patrimoine a eu lieu dans le cadre d'un protocole de décentralisation culturelle initié par Catherine Tasca et Michel Duffour 83. Ces protocoles expérimentaux étaient destinés à voir comment allait se faire cette décentralisation. Mais entre temps, il y a eu un changement de gouvernement, le groupe de suivi a été disloqué, mais c'est malgré tout dans ce cadre expérimental qu'est née cette politique patrimoniale en Seine-Saint-Denis, à partir de rien : à part un pré-inventaire, rien n'avait été fait. Cette expérience ne vient pas d'une longue tradition administrative et culturelle, mais d'une mise en chantier sur un territoire qui a sollicité l'État pour mettre en œuvre ensemble une politique expérimentale. Le protocole a pris fin à l'issue de trois ans et la collectivité a dit souhaiter continuer seule cette démarche initiée dans un cadre expérimental. Le poids de l'institution, en l'occurrence, indique bien que les champs sur lesquels on travaille ne sont pas des champs hérités d'une politique longue, mais des champs qui se sont constitués en cours d'expérimentation.

Sylvie Grange se demande si, en fait, la tradition patrimoniale n'était quand même pas présente et inventive en Seine-Saint-Denis. C'est quand même là qu'a été mise au point l'archéologie préventive et, en fait, la personne qui porte cela est un référent scientifique et est aussi quelqu'un qui est très novateur sur la médiation et sur comment concevoir aujourd'hui une véritable politique de patrimoine intégré, au sens de patrimoine intégré à l'européenne. Ce n'est donc pas un hasard si cette expérimentation s'est déroulée en Seine-Saint-Denis. Ce n'était pas un terrain vierge, mais plutôt sur un terrain profondément labouré sur ce secteur de l'archéologie et de manière très novatrice, exactement comme le musée Dauphinois de Grenoble qui a aussi fait l'objet d'un protocole expérimental. Cela pose bien la question de comment on passe de l'expérimentation qu'il faut absolument préserver à l'institutionnel dont on a besoin aussi et comment est-ce que les deux se ressourcent ?

> Relais et médiations

Élisabeth Caillet rappelle ce qui a été dit lors de la précédente séance par Nathalie Monin-Voelker, à propos du Secours Populaire, qui avait évoqué l'importance de ces relais. Cette question des relais est un point important dans le débat de la présente séance.

⁸³ Catherine Tasca a été ministre de la culture et de la communication de 2000 à 2002 et Michel Duffour a été nommé secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle en 2000.

Au Secours Populaire, les bénévoles qui accueillent les demandeurs d'aide sont souvent des gens qui étaient auparavant eux-mêmes demandeurs. Ce qui s'opère, c'est la transformation de quelqu'un qui vient d'abord demander quelque chose pour lui, qui l'obtient et devient en quelque sorte compétent dans son domaine et qui, ensuite, connaissant bien le groupe dont il est issu, et connaissant mieux les institutions et l'offre que peut faire l'institution culturelle, devient une sorte de trait d'union entre l'institution culturelle et son groupe d'origine.

C'est bien ce que Claude Gilbert avait évoqué lors d'une précédente séance à propos des femmes relais en Seine-Saint-Denis et à Pau et ce que Caroline Grienenberger avait fait dans le cadre de l'exposition *Naissances* dont elle a parlé la dernière fois. Ces personnes relais ne sont pas forcément issues d'une association. Il pourrait être intéressant de creuser pour savoir comment elles sont situées dans leur propre groupe d'origine et quelle est leur autorité pour qu'elles soient capables de faire ce trait d'union et de sortir du rôle de demandeur pour devenir un point d'entrée vers l'institution culturelle.

Claude Gilbert complète en disant que la DIV avait essayé de mettre en place des *adultes-relais*, mais cette expérience « s'effiloche » complètement. Profession Banlieue ⁸⁴ a essayé de faire un référentiel sur ces adultes relais. Ce qui était intéressant était de disposer d'un cadre qui permettait à chaque groupe qui souhaitait former ou avoir des adultes relais, de ne pas avoir à réinventer tout.

Mais cela ne peut pas être institutionnalisé, dit un participant.

Caroline Grienenberger complète ce qui vient d'être dit : pendant quelques années, il y a eu quelques personnes qui ont été des adultes relais. Cela correspondait à un contrat de travail avec des missions bien spécifiques de médiation et de prise en compte d'actions qui ne l'étaient pas par d'autres professionnels. Il y a eu aussi, il ne faut pas l'oublier, les fameux emplois-jeunes qui relevaient de cette même démarche. Un travail d'étude et d'évaluation a été fait sur les emplois-jeunes, pour savoir quel type de « métier » ils ont développés et occupés, est-ce que cela s'est enraciné, cela répondait-il à quel type de besoins, et cela a apporté quel type de la plus-value ? Bertrand Schwartz, notamment, a travaillé sur ces sujets. C'était très intéressant de voir comment les communes allaient officialiser ces métiers, créer des postes pour garder ces métiers vraiment devenus d'utilité publique. Un travail similaire a peut-être été fait pour les femmes adultes relais ?

Dominique Tabah pense que cela rejoint les propos sur les emplois-jeunes. Il a fallu à un certain moment injecter de la médiation dans certaines institutions. Mais ce qui est dramatique, c'est de considérer qu'il y a d'un côté les personnels scientifiques, les conservateurs, les bibliothécaires qui ont à s'occuper des collections et de la gestion des établissements et de l'autre des personnels qui s'occupent de la médiation et pour il n'existe pas de formation. La qualité d'un responsable de bibliothèque, d'un conservateur, c'est avant tout d'organiser ce rapport de médiation entre son offre, la manière dont il va la porter et la façon dont elle va être transmise et portée auprès du public. Malheureusement les compétences sont basées sur des concours qui sont extrêmement traditionnels et qui, en aucune manière, ne testent les capacités de médiation à tous les niveaux de la hiérarchie. Les parcours individuels sont absolument passionnants et même les promotions internes sont fantastiques. C'est pour cela qu'elle s'est montrée un peu réticente sur la question des médiateurs qui est parfois : « on prend des pauvres pour parler aux pauvres ».

Annie Lelandais s'occupe plus particulièrement à la direction du livre et de la lecture des formations du personnel de bibliothèques. Elle travaille en partenariat avec le programme de formation continue avec l'ENSSIB 85 depuis assez longtemps. Ces formations publiques sont axées plutôt sur l'aspect du développement de la lecture sur des thèmes comme : comment lutter contre l'illettrisme, comment reconnaître certains publics, le public en prison... Un stage a été organisé cette année sur les publics dans les hôpitaux qui a été très demandé. Est prévue en 2009 ou 2010 la mise en place d'un module plus long de formation continue pour couvrir le champ qui a trait au public dans les bibliothèques car le rôle des bibliothèques a changé depuis quelques années, elles jouent un rôle social et il faut former les professionnels pour remplir ce rôle. La formation professionnelle continue est ouverte à l'ensemble des personnels territoriaux et d'État et aux associatifs.

Marc Petit informe qu'à la BPI, ils n'ont pas recours à la médiation. Tous les personnels sont confrontés à l'accueil du public. La BPI est ouverte à tous, gratuitement et sans formalités, qui veut peut y venir consulter des documents ou lire la presse française ou étrangère. Le site informatique de la BPI est en dix langues. Plusieurs fois par an des formations de deux journées sont organisées pour le personnel dans le cadre de la formation continue.

⁸⁴ Centre de ressources en Seine-Saint-Denis destiné aux professionnels travaillant dans les quartiers en difficulté.

⁸⁵ L'Enssib, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, a pour mission de former les conservateurs et les bibliothécaires de l'État et des collectivités territoriales, les cadres des services de documentation et d'information scientifique et technique, et de développer la recherche en sciences de l'information, bibliothéconomie et histoire du livre.

Témoignage 20 • Du côté des archives

Cécile Simon

Archives nationales, département de l'orientation de la communication au service de l'accueil du public

Cécile Simon travaille à l'accueil du public. En préambule, sur le recrutement du personnel, elle dit que les services des archives sont tenus de façon statutaire de recruter, sur concours, et de toute façon elle ne pense pas que faire accueillir les Maghrébins par les Maghrébins, les juifs par les juifs, etc. ne serait pas une bonne chose. Le bureau des recherches administratives est né de la demande, mais avant tout aux archives, il y a l'obligation de recevoir, de conserver et de communiquer, dans les meilleures conditions, les archives de l'État. À la différence des musées, ils ne choisissent pas et ne constituent pas librement leurs fonds. Ils reçoivent des archives de l'administration, les inventorient, puis les communiquent. Ce qui relève de la demande aux archives, ce n'est donc pas la constitution des fonds et la façon dont ils sont communiqués, mais ce sont plutôt les fonds et les dossiers conservés aux archives qui, à l'occasion, suscitent ces demandes. Les dossiers préexistent à la demande

Il y a quelques années, a été lancée une mission d'étude sur la spoliation des juifs de France à l'occasion du discours de Jacques Chirac au Vel' d'Hiv reconnaissant la responsabilité de l'État français sur la déportation des juifs de France. Toutes ces recherches et études ont suscité aux archives une afflux de demandes de la part de particuliers. Ce ne sont généralement pas des associations qui s'adressent aux archives nationales, ce sont des particuliers : soit des gens directement concernés, soit les enfants de personnes ayant été déportées et spoliées. Ces personnes sont venues suite à la publicité faite sur la conservation par les archives nationales de documents sur la déportation des juifs de France, notamment sur leur internement à Drancy, à Pithiviers, etc. et sur le fait qu'elles détenaient également des listes de déportés, ainsi que les archives du commissariat général aux questions juives. Ce commissariat général était une administration qui avait été créée pour « régler la question juive » (termes employés à l'époque) et qui avait pour tâche essentielle d'organiser la spoliation des juifs de France en confisquant leurs biens personnels, notamment immobiliers, et leurs biens professionnels, les ateliers, les usines, etc.

Ces documents sont détenus depuis l'immédiat après-guerre aux archives nationales, mais aucune publicité n'avait été faite à ce sujet. Ces documents n'étaient pas librement consultables, ils le sont devenus grâce à une circulaire de Lionel Jospin en 2002. Des centaines de personnes concernées se sont alors adressées aux archives qui ont dû réponde à cette demande. Le service des archives s'est ensuite organisé pour leur répondre dans les meilleures conditions et c'est ainsi qu'est née l'idée de créer un bureau des recherches administratives pour accueillir ces personnes et d'autres qui pourraient avoir ce type de questions à poser, dans un contexte plus personnel.

Il n'y avait aucune possibilité de recruter qui que ce soit pour assurer ces missions qui ne sont pas vraiment des missions supplémentaires mais qui, ponctuellement, l'ont été. Une démarche a été faite auprès de tous les services des archives pour que des volontaires se manifestent pour répondre à cette demande et c'est donc ainsi que ce nouveau bureau fonctionne depuis, sur la base du volontariat, c'est-à-dire que ne participent à cet accueil que des personnes qui sont d'accord pour le faire. Il est important que ce soit sur la base du volontariat parce que ce type de demande est très différent, le public traditionnel des archives est habituellement constitué d'étudiants, d'historiens ou de quelques généalogistes. Ce public nouveau n'intéresse pas forcément toutes les personnes qui travaillent aux archives.

Ce type de demande s'est peu à peu tari à la suite de cette mission d'études, dont l'une des préconisations était la création de la commission d'indemnisation des victimes de spoliations, pour les personnes qui ne l'avaient pas été dans l'immédiate après-guerre.

Un autre type de demandes a pris le relais, c'est celle de nombreuses personnes d'origine étrangère, vivant ou ne vivant pas en France. Ce sont en particulier des demandes d'Algériens : 90% de ces demandes proviennent de personnes, soit vivant encore en Algérie, soit vivant en France mais n'ayant pas la nationalité française. Ces personnes veulent savoir si, parmi les dossiers de naturalisation conservés aux archives nationales, elles peuvent retrouver un dossier concernant un de leurs ancêtres. Or ces dossiers, qui étaient à l'origine des dossiers du ministère de la justice, dépendent maintenant du ministère de l'immigration. La plupart des personnes s'adressent aux archives dans l'espoir d'y retrouver ces dossiers de naturalisation. Malheureusement pour eux, sur 800 000 dossiers de demandes ou de naturalisation effective conservés aux archives, seulement 4 000 environ concernent des Algériens qui ont été naturalisés par décret pendant la période coloniale. C'est donc très peu sur l'ensemble d'une population. Ils viennent sur la foi de papiers d'identité qu'ils ont retrouvés chez eux, ayant appartenu à leur grand-père, à leur grand-mère ou à leur père, et sur lesquels est mentionnée la nationalité française. C'est sur ces ambiguïtés et sur cet espoir que ces personnes viennent aux archives. Ces recherches, techniquement, sont un peu difficiles parce que les instruments de recherche sont compliqués. Il était donc

difficile d'accueillir ces personnes en salle des inventaires. Ce sont maintenant principalement ces personnes qui s'adressent à ce bureau des recherches administratives, qui finalement a été créé en 2004 et qui fonctionne deux après-midi par semaine sur la base du volontariat. Ce sont des archivistes volontaires qui les accueillent, qui appartiennent au personnel scientifique et qui sont des conservateurs, des chargés d'études ou des secrétaires de documentation.

Rien n'est demandé aux personnes qui s'adressent à ce bureau. Au début, on leur demandait leur nom, leur adresse, leur téléphone, mais cela les gênait. Le but de ce bureau est de répondre immédiatement aux demandes, c'est-à-dire d'effectuer la recherche, soit à la place de la personne si elle ne peut pas le faire elle-même, soit de lui donner tous les éléments afin de compléter la recherche que nous commençons dans le bureau. L'objectif est que la personne reparte avec sa réponse. Soit on lui répond qu'il y a effectivement un dossier de naturalisation concernant quelqu'un de sa famille et on l'aide à trouver la référence exacte pour qu'elle puisse le commander et le consulter, ou bien on lui donne d'autres renseignements d'ordre plus juridique et plus administratif. Le personnel n'est pas très formé dans ces domaines et il arrive souvent d'être obligé d'envoyer des courriers électroniques à des historiens spécialistes du droit de la nationalité qui, en général, répondent très rapidement. En fin d'année 2008, Cécile Simon a reçu une dame à qui l'on demande de prouver sa nationalité française, exigence courante maintenant dans les mairies chaque fois que quelqu'un est né à l'étranger ou a un nom à consonance pas très française. Il y a des gens qui en sont à leur dixième carte d'identité et à qui l'on demande encore de prouver qu'ils sont français. Des personnes arrivent aux archives en larmes et ne comprennent pas pourquoi on s'acharne sur eux. Parfois, les événements se superposent, ce peut très bien être des juifs qui ont déjà subi de graves préjudices pendant la Seconde guerre mondiale à qui l'on demande aujourd'hui de prouver

Peu à peu, le bureau des recherches s'est informé sur les principales lois concernant les questions de nationalité et, après quelques tâtonnements et un peu d'expérience, il est capable de répondre maintenant à de plus en plus de questions. La sous-direction des Naturalisations qui est à Rezé, près de Nantes, ne répond à aucun courrier de particulier, elle répond seulement à ceux émanant d'une administration.

qu'ils sont français!

Il n'y a pas de formation d'archivistes à proprement parler. On entre aux archives sur concours du ministère de la culture. Cécile Simon, pour sa part, a fait de l'histoire de l'art à l'école du Louvre et donc ne connaissait rien aux archives et n'y avait même jamais mis les pieds. La formation, pour ceux qui sont volontaires dans ce bureau, se fait sur le tas, au cours de quelques permanences avec des personnes plus anciennes dans ce poste et qui ont donc un peu plus d'expérience, ensuite il y a l'entraide mutuelle.

Témoignage 21 • La question des langues

Michel Alessio

Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la culture et de la communication

Quand on parle de dialogue interculturel, la question des langues ou de la pluralité des langues va de soi ou devrait aller de soi. Cela fait partie de l'énoncé même du problème et de l'idée de dialogue entre cultures différentes dans un monde polyphonique.

On a déjà évoqué cette question au cours d'une précédente séance du séminaire, mais il est intéressant de l'évoquer à nouveau à propos des acteurs du dialogue interculturel et des métiers dans le monde des institutions patrimoniales. Cette question pourrait être évoquée d'ailleurs en toute autre occasion parce qu'elle est par excellence une problématique transversale, qu'on rencontre à tout moment et quel que soit l'angle d'attaque.

Dans le monde social, le langage est omniprésent et même on peut dire les choses différemment : « ce n'est pas la langue qui est dans la société, c'est la société qui est dans la langue ». Cela signifie que le langage institue la société et est la condition même de possibilité d'un début de société. La langue est l'interprétant de la société : c'est l'idée qu'avec le langage articulé, avec les langues que nous parlons on peut décrire, commenter une toile de Braque ou de Matisse, mais, avec leur langage pictural, Braque ou Matisse ne peuvent pas rendre compte de cette réunion par exemple, le compte-rendu se fera toujours par le biais d'une langue. Les systèmes de signes ne sont pas mutuellement traduisibles, et c'est la langue qui sert d'interprétant universel.

Le langage est donc partout, mais le risque, avec cette réalité omniprésente, c'est qu'on finit par ne plus le voir, par ne plus en faire l'objet d'un questionnement. C'est important pour notre groupe, même si l'on a échappé à ce risque. On peut considérer que la question est résolue ou, pire, qu'elle n'existe pas. Au ministère de la culture, c'est le rôle de la DGLFLF de faire en sorte que la dimension linguistique de tout projet, de toute action soit bien perçue, prise en considération et traitée de manière appropriée, et non pas évacuée ou escamotée.

Aujourd'hui, les choses évoluent dans ce sens : les questions de dialogues entre les langues, de traductions, d'intercompréhension prennent de plus en plus leur place et deviennent l'objet de réflexions et de recherches.

Sur un plan historique

Il faut bien dire que notre histoire, notre tradition politique et culturelle ne nous ont guère préparés à penser l'altérité linguistique ou même simplement à l'accepter. On a longtemps vécu avec une image unidimensionnelle de la culture française caractérisée par ce que l'ancien délégué à la langue française, Bernard Cerquiglini, appelle un « monolinguisme fictionnel et sacralisé ». *Fictionnel* parce que cela ne correspond à aucune réalité : depuis toujours en France, on a parlé et on parle des quantités de langues, et *sacralisé* parce que l'idéologie, qui nous servait de grand récit national, stigmatisait ceux qui parlaient une langue autre que le français comme « suppôt de l'étranger », de l'obscurantisme et de la réaction. Cela trouve son origine dans l'Ancien Régime et s'affirme au moment de la Révolution.

Ce refus du pluralisme, il faut le voir comme tel, visait déjà les langues régionales, les langues indigènes de l'Hexagone, mais, naturellement, il s'est étendu à tout l'espace français d'outre-mer au moment de l'expansion coloniale. Il s'agissait d'apporter les lumières de la France, de cette France unidimensionnelle, au bon peuple qui en était privé. On sait -ou on a oublié- selon quelle méthode s'est faite cette francisation forcée. C'est le refoulement systématique des langues indigènes hors de la vie publique et la mise en place d'un appareil de répression linguistique dans le système éducatif : bonnet d'âne, écriteau, bâillon, et le fameux « signal » que l'on se passait d'élève à élève chaque fois que l'un d'entre eux laissait échapper un mot de sa langue.

Ces méthodes ont été éprouvées pour la langue bretonne, basque, occitane, et se sont ensuite appliquées telles quelles pour l'arabe, le bambara, le malinké, le wolof, le berbère, etc., langues d'Afrique ou d'autres parties du monde parlées aujourd'hui en France et qui relèvent de l'ancien empire colonial français.

C'est ce que Pierre Encrevé 86, linguiste et historien d'art, appelle l'idéologie linguistique française.

Tout cela, bien sûr, ne prédispose pas à l'échange équitable qui, en matière de langue, signifie la reconnaissance des langues dans leurs différences, leur pluralité, leur dignité, leurs richesses culturelles et les valeurs qui font ce qu'elles sont, c'est-à-dire des vecteurs essentiels de la diversité humaine.

Vis-à-vis des langues étrangères « proprement dites », c'est-à-dire extérieures à l'espace français, en dehors de l'empire de Dunkerque à Brazzaville, l'attitude était par la force des choses différente. Les langues étrangères étaient reconnues mais, globalement, l'idée a longtemps prévalu que le français était la « reine des langues » et

⁸⁶ « [...] il a présenté les principes d'une réforme de l'orthographe, veillé à la mise en œuvre de la signature par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, et assuré la mise en place des instruments de la simplification du langage administratif. » [Source : Wikipédia.]

avait vocation à supplanter à terme toutes les autres. Plus ou moins consciemment, on estimait qu'il y avait un « génie » de la langue française qui résidait essentiellement dans sa clarté « ce qui n'est pas clair n'est pas français ». Ces idées circulaient parce que le français était réputé suivre l'ordre naturel des idées. C'est la façon de voir du XVIII^e siècle. Rivarol avait une formule qui disait, à propos du français, « ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine ». Cette formule de Rivarol a été reprise telle quelle par le candidat Sarkozy pendant la récente campagne présidentielle. Tous les hommes auraient donc vocation à parler français!

Les langues dans les institutions patrimoniales aujourd'hui

Même dans ces conditions défavorables à l'écoute de l'autre, à l'attention portée à l'autre, à l'altérité... l'histoire fait son chemin et, aujourd'hui, on peut considérer que ces idées appartiennent au passé et que nous sommes tous gagnés aux vertus de la pluralité, aux bienfaits du dialogue, du dialogue interculturel dans le domaine des langues comme, en principe, dans tous les autres. Il est donc intéressant de voir comment ces principes s'appliquent concrètement, au-delà des déclarations officielles, qui placent le dialogue et le respect de la diversité au premier rang des valeurs, et quel est l'état des lieux des pratiques dans les institutions patrimoniales. Michel Alessio dit ne pas être le mieux placé pour en parler de façon détaillée, mais il livre cependant deux ou trois idées ou observations.

La loi Toubon ⁸⁷ sur l'usage de la langue française dispose que : « toute inscription ou annonce faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public et destinée à l'information du public, doit être formulée en langue française ». Cela vaut donc pour les musées, les bibliothèques. « Lorsque les inscriptions ou annonces en question font l'objet de traduction, celles-ci sont au moins au nombre de deux » (ceci pour que le français ne se trouve pas toujours en tête-à-tête avec l'anglais). Puis plus loin le texte de loi dit : « la présentation en français, lorsqu'il y a plusieurs langues, doit être aussi lisible, audible ou intelligible que la présentation en langues étrangères ». Ce qui est qui dit pour les langues étrangères vaut implicitement pour ce que nous appelons les langues de France, notamment les langues régionales.

À la lecture de la loi, on sent bien qu'il s'agit plutôt, dans l'esprit du législateur d'une mesure de défense du français à proprement parler plutôt que de promotion du plurilinguisme ou des autres langues. Le fait est que, de plus en plus cependant, la présence d'autres langues s'introduit dans l'espace public. Cela pose le problème de la signalisation dans les institutions évoquées ici et même de la scénographie, de la mise en scène des inscriptions, des affichages, etc.

À titre anecdotique, la DGLFLF été saisie par des personnels de l'Arc de triomphe qui voulaient mettre des textes racontant l'histoire du monument en trois langues. Ils souhaitaient mettre les textes en colonnes, en anglais, français, et espagnol. Ils demandaient s'il fallait mettre le texte français à gauche parce que c'est le sens de la lecture, de gauche à droite, et donc on donnait au français une espèce de prééminence, ou bien au milieu, ce qui lui donnait une place centrale, etc. On voit le genre de question que cela pose. Finalement, ils ont choisi de le mettre au milieu parce qu'ils se sont rendu compte que ce n'était pas seulement la place qui comptait, mais d'autres éléments comme la couleur, le corps de caractère, etc. Cet exemple est assez récent.

Dans ce rapport à l'autre, il y a aussi la question des audio-guides, de l'information du public, en général en anglais et en espagnol, choix qu'a fait l'Arc de triomphe et qui est celui le plus généralement fait, mais on n'est pas obligé de s'en tenir à ces langues. Mais rien n'interdit d'aller au-delà et il faut parfois réfléchir en termes d'opportunité pratique, culturelle, symbolique... Il est un peu dommage qu'en France la langue allemande disparaisse de notre champ d'audition et de vision. Elle ne mérite pas le désaveu dont elle est aujourd'hui l'objet. Les Néerlandais, qui sont assez nombreux à visiter les expositions culturelles en France, parlent tous l'anglais, pense-t-on, mais si l'on fait l'effort de leur offrir des supports d'information ou des visites en néerlandais, cela peut être utile, y compris en termes de pratiques commerciales. Si en sortant du musée par la boutique, ils trouvent des ouvrages dans leur langue, ils seront peut-être incités à se les procurer.

Il en va de même pour les langues dites régionales. Rien n'interdit de les utiliser à l'occasion dans certains lieux ou dans certaines circonstances qu'il faudrait approfondir. Par exemple, pourquoi le musée Arlaten à Arles n'utilise-t-il jamais le provençal pour ses supports de communication? La carte de vœux de ce musée dit de société, fondé par Frédéric Mistral, écrivain provençal, aurait bien pu être écrite en bilingue : français et provençal, surtout quand on sait ce que sont les cartes de vœux en terme de messages.

Pour que le dialogue entre les cultures existe, on pourrait commencer à l'intérieur de l'Hexagone. C'est vrai pour les langues régionales, mais aussi pour les langues dites d'immigration. Si l'on considère maintenant la langue non pas seulement comme un moyen de communication avec le public, mais comme objet du travail de l'institution, un dialogue digne de ce nom, interculturel, doit consister à reconnaître les langues dans leur intégrité et dans leurs particularités.

116

⁸⁷ Loi nº 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, destinée à protéger le patrimoine linguistique français. Elle visait trois objectifs principaux : l'enrichissement de la langue ; l'obligation d'utiliser la langue française ; la défense du français en tant que langue de la République (article 2 de la Constitution de 1958).

Les classifications linguistiques n'ont rien à voir avec les taxinomies d'ordre politique. Prenons les bibliothèques, il n'est pas souhaitable par exemple que, dans les salles de lecture, on mette tous les ouvrages relatifs au berbère comme une sous-catégorie des livres en arabe, ce que l'on voit partout, y compris à la BNF. Ou, autre exemple, le basque au milieu de l'espagnol.

Pour ce qui est des *fonds d'archives* aussi, il n'est pas interdit de rappeler que l'original des chartes médiévales, qu'on donne en traduction, n'est pas forcément du latin ou de l'ancien français mais, en France en tout cas, cela peut être aussi de l'occitan dans le Sud. On peut ainsi relever un certain nombre de maladresses, faites d'ignorance et de surdité à la différence linguistique. Les choses évoluent, bien évidemment, mais ce champ linguistique est encore assez sensible et assez révélateur de tout autre chose. Les maladresses devraient se dissiper avec une meilleure perception de la pluralité des langues comme une donnée immédiate et positive de l'expérience des hommes. Il faut considérer que ce n'est pas une catastrophe qu'il y ait des milliers de langues dans le monde, mais quelque chose de positif, que Babel n'est pas une malédiction mais au contraire ce qui a permis à l'humanité de sortir de la nuit pour entrer dans l'histoire, etc.

Un grand pas sera fait le jour où les langues, en tant que telles, entreront aussi au musée, dans les musées de société. À l'heure actuelle, aucun musée de société en France aujourd'hui n'accorde une place significative à la découverte des langues. En tout cas c'est assez rare, mais ça existe dans d'autres pays. Il y a, au Portugal et au Brésil, des musées qui sont consacrés à la langue portugaise ou aux langues du monde.

Si le MUCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) devait enfin voir le jour à Marseille, il semble que ce serait faire un grand pas, y compris d'un point de vue muséographique, si une telle institution, avec la vocation qui lui est donnée, accordait une place aux langues des civilisations de l'Europe de la Méditerranée.

Discussion

Quelqu'un rétorque que le musée basque à Bayonne présente des cartels en langue française et en langue basque et il vient d'être rénové.

Caroline Grienenberger informe qu'il y a une expérience dans le cadre de l'exposition Naissances avec un atelier des langues. Une personne nommée Marion Baruch a animé des ateliers de langues avec une demidouzaine de langues différentes : des langues d'Asie, d'Afrique, etc. ; elle s'adaptait à son public. Ils ont ainsi pu parler de l'exposition dans les ateliers et ont commencé à travailler avec un public de l'association France Terre d'Asile. Des gens d'origines différentes et même de langues différentes ont participé à ces ateliers et cela a été prolongé dans l'exposition. Il y a eu donc quelques tentatives faites avec les langues.

Claude Gilbert renchérit en disant que cette expérience se prolonge d'ailleurs de façon extrêmement intéressante. Par exemple, l'expérience du Tapis volant relatée lors du précédent séminaire a eu lieu à nouveau à Saint-Denis pendant les Journées du patrimoine et au cours de l'été. Ce qui est passionnant, c'est la mixité des gens qui participent à ce jeu. Tout le monde est mis dans la position de ne rien comprendre aux autres langues qui sont parlées et les gens ne se comprennent pas forcément. C'est intéressant de voir les réactions de chacun et comment se mettent en place des stratégies de communication complètement inventées et comment des liens se créent assez vite entre les gens.

Élisabeth Caillet complète en disant que les personnes les plus assidues à suivre les ateliers ont été les personnels de surveillance. Cela a favorisé ainsi la rencontre entre le public et le personnel du musée.

Une autre chose qui paraît transférable, c'est ce qui s'est passé à l'occasion de l'exposition sur les naissances. Beaucoup de femmes issues de l'immigration rencontrent des difficultés quand elles accouchent en France. Un parcours de l'exposition et un audio-guide avaient été réalisés, mais cela ne consistait pas dans la description de l'exposition, mais dans l'enregistrement de récits de témoignages de femmes et le public pouvait écouter ces récits en différentes langues : on pouvait entendre une expérience en français ou dans une autre langue. Il y avait vraiment un parcours possible en écoutant différentes langues. Ces expériences sont certainement transférables à d'autres situations.

Témoignage 22 · Une expérience sur les langues dans une école

Mireille Golaszewski

Inspection générale, ministère de l'éducation nationale

Il se fait de plus en plus de choses dans l'Éducation nationale. Mireille Golaszewski souhaite porter à la connaissance du groupe une expérience très récente, à laquelle elle a assisté. Dans un tout petit village des environs de Mulhouse. L'institutrice, ayant pris conscience du fait que les trois-quarts des élèves de sa classe étaient turcs, arabes, espagnols, polonaise... de beaucoup de nationalités différentes, a décidé de mettre en place quelque chose de très novateur. Elle a souhaité briser les représentations mentales que les enfants, dès l'école maternelle, ont des langues et des cultures étrangères d'une part. D'autre part, elle est partie du principe que ces enfants, à la maison le soir, parlent turc, polonais, espagnol avec leurs parents et que ces langues pour eux existent et qu'il faut les introduire dans l'école. Un important projet a été lancé, qui consiste à ce que, chaque jour de la semaine, au moins deux heures sont consacrées à « Parle ta langue », du nom du programme. Par exemple, le lundi, on parle arabe pendant deux heures dans la classe. Le mardi, ce sera au tour de l'espagnol, le mercredi, du portugais et le jeudi d'une autre langue. Tous ces enfants, dès le premier âge, sont immergés dans ces langues dites étrangères, mais elles ne sont pas étrangères pour tous, ce sont leurs langues maternelles, celles de leurs parents.

Puis, ils ont eu l'idée également de faire venir des mères d'enfants de la classe deux à trois fois par semaine. Le fait que ce soit les mères qui sont sollicitées, et non pas les pères, n'est pas innocent, d'abord parce qu'elles sont souvent recluses chez elles parce qu'elles maîtrisent mal le français, qu'elles sont mal intégrées, mal considérées par la population locale qui ne les comprend pas. Ces mères viennent et montrent aux enfants ce que sont ces cultures dites étrangères. Elles viennent, elles ont des activités culturelles du niveau de CE1, CE2, ou de classes maternelles, et qui sont très bien perçues.

Le résultat qui apparaît, quand on sonde les enfants les uns après les autres, c'est qu'ils sont en train de déconstruire les stéréotypes les plus caricaturaux : qu'est-ce qu'un Arabe, qu'est-ce qu'un Turc, un Polonais, un Espagnol, etc. et ce dès le plus jeune âge. L'autre effet positif est que, quand on traverse la cour, on entend ce que Barthes appelait « le bruissement de toutes ces langues ». Les enfants s'expriment dans toutes les langues, selon le camarade qu'ils ont en face d'eux. S'ils savent qu'ils ont en face d'eux un petit garçon d'origine turque, ils vont lui parler en turc. Ce qui fait que ces langues, dites étrangères, pénètrent au cœur de l'école et c'est quelque chose d'intéressant dans la mesure où cela démarre quand les enfants sont tout petits.

Un film a été tourné sur cette expérience intitulé *Parle ta langue*. L'expérience est suivie de très près par le ministère de l'Éducation nationale car, au-delà de l'apprentissage des langues « étrangères » par ces enfants, il y a aussi l'aspect d'intégration de leurs mères dans la société locale, de la valorisation ou de la revalorisation de leur image. Dans le film, on voit une mère turque qui est interviewée et qui n'arrive pas à exprimer ce qu'elle voudrait dire en français, non pas qu'elle ne maîtrise pas le français suffisamment, mais parce que l'émotion d'être en situation de pouvoir dire quelque chose devant les autres qui la regardent la submerge tellement qu'elle a du mal à articuler deux mots. Cette expérience est multiple, elle concerne la linguistique, l'intégration, la déconstruction des stéréotypes, l'apprentissage des langues. Cela fonctionne depuis trois ans et les maîtresses et les maîtres de cette école ont constaté que la violence naturelle des enfants les uns contre les autres, en particulier dans les cours de récréation où ils se tabassent volontiers, tend à se réduire.

Vu l'impact qu'a cette expérience sur les comportements de respect des élèves par rapport à ce qu'est l'autre, par rapport à ce qu'est l'étranger, on commence à se dire que, si, dans certaines écoles dites de banlieue, dites difficiles ou écoles à problèmes, on avait démarré ce genre d'acculturation dès la tendre enfance, on n'aurait peut-être pas les problèmes que l'on rencontre aujourd'hui dans l'Éducation nationale.

Discussion

Michel Rautenberg pense, qu'en général, on a l'impression, d'une manière instable, qu'on est passé d'une période d'obscurantisme dans laquelle le linguisme était dominant, à la grande liberté du plurilinguisme. Or, on est tout simplement en train de passer d'une idéologie à une autre et le plurilinguisme est aussi idéologique que le linguisme de nos pères. Il insiste sur le danger de faire le même court-circuit à propos des questions de langue qu'on l'a fait, il y a une trentaine d'années, sur la question populaire des ouvriers et des immigrés. Les questions linguistiques, telles que nous en parlons, sont aussi et d'abord des problèmes sociaux. Ces questions de langue ne peuvent pas être déconnectées des situations sociales dans lesquelles elles sont inscrites. C'est pour cela qu'il réagit à des propos qui prendraient la langue comme totalité qui se suffirait à elle-même. Aujourd'hui, il n'y a plus d'ouvrier, il n'y a plus de travailleur, il n'y a plus que des immigrés. Est-ce qu'on ne risque pas de faire ce genre d'assimilation en mettant l'accent sur une dimension trop culturaliste?

Ghislaine Glasson Deschaumes souhaite apporter des éclairages complémentaires à ce qu'a dit Michel Alessio qui est vraiment fondamental dans le contexte désormais assis qu'on veut donner de la diversité culturelle, du respect de la liberté des expressions culturelles et de sa traduction au niveau des droits européens.

L'un des points, c'est que l'on est passé d'une idéologie à une autre parce qu'il y a une réaction à un autre monolinguisme qui est le linguisme de la langue anglaise, et pas de la langue anglaise, mais de ce qu'on appelle le « globish ». On a là un phénomène qui fait, qu'effectivement, après la question du choix des langues, c'est toujours au moins plus que ce face à face qui nous ramène à un autre monolinguisme qui est celui qui celui de l'anglais. On est actuellement dans un contexte réactif. Une autre idéologie est le plurilinguisme, mais ce n'est pas l'objet du débat ici.

Le deuxième point, c'est que, si l'on parle de l'inclusion, parmi les personnels qui s'occupent des institutions patrimoniales, de gens qui parlent au moins deux langues dès leur berceau, c'est-à-dire leur langue maternelle et la langue du pays d'accueil de leurs parents, on est déjà dans un processus où l'on recrute des gens qui ont été en permanence dans des logiques de traduction. Le film *Entre les murs* a été mentionné, il y a dans ce film une scène extraordinaire, c'est celle où l'élève qui passe en conseil de discipline, traduit à sa mère qui est en train de le défendre. Ce cas devrait être un cas d'école pour réfléchir sur ce qu'est aujourd'hui la condition de l'interculturalité en France et au-delà de la France. Qu'est-ce que les institutions peuvent faire de cette ressource immense des gens qui sont dans la traduction depuis toujours et en dehors même du cadre scolaire ? Est-ce qu'il faut laisser en jachère une telle richesse ? C'est de la richesse humaine, et cela suppose de prendre en compte les sujets et le fait qu'on a des individus avec des histoires et pas seulement des catégories de gens à former en fonction de cursus ou de concours qui, très souvent, n'ont aucun rapport avec ce type de choses. Quelle serait donc la place de la traduction et d'une pensée de la traduction dans le recrutement des personnels chargés de ces institutions patrimoniales et chargés justement de la transmission ?

Le dernier point est celui de *l'hybridation* des langues. Aujourd'hui, il y a toute une génération qui émerge, qui a aussi au moins la pratique de deux langues, c'est-à-dire de la langue parlée dans les groupes sociaux que l'individu fréquente et qui est souvent une langue très hybridée, avec des apports de l'arabe, etc. et du français parlé dans la presse, les médias, voire les institutions, et on a là aussi des gens qui, dans le rapport aux publics et notamment aux jeunes publics, ont aussi un rôle de traducteur. Ce sujet serait à développer.

Jean-Barthélemi Debost, au sujet du bilinguisme, a été très frappé d'entendre dernièrement un inspecteur d'académie de Seine-Saint-Denis qui, par rapport à des difficultés de mise en œuvre d'actions éducatives et culturelles, disait : « oui mais nous avons un bon tiers des élèves du département qui ne sont pas francophones de langue maternelle ». Il aurait plutôt dû dire : « nous avons un bon tiers d'élèves qui, à 10 ans, sont bilingues ». La Seine-Saint-Denis est sans doute l'un des départements où il y a le plus de gens bilingues en France. Il suffit de retourner le point de vue. Pour revenir sur l'importance de la langue et de la langue de l'autre, on voit que. cela commence dès l'Antiquité avec la notion de « barbares ». Il a fait une thèse sur l'image du Noir dans la presse française à la fin du XIX° siècle et l'on parlait dans la presse du français « petit nègre ».

Encore en Seine-Saint-Denis, la petite Prusse, située entre Pantin et Aubervilliers, est un quartier où les gens ne parlaient pas ce qu'on parlait, ni à Pantin, ni à Aubervilliers mais quelque chose qui venait de l'Est ou de la Prusse. Après 1870, cela faisait très mauvais effet et l'on voit donc bien l'importance que ces questions de langage peut avoir.

Christine Juppé-Leblond pense que tout ce qui vient d'être dit pointe la nécessité absolue de former les chefs d'établissement scolaires, avant même les enseignants. Les concours de recrutement des professeurs sont en train d'être complètement modifiés et il serait peut-être intelligent de le faire dans le cadre du module créé récemment intitulé « connaissance du système éducatif ». elle préconise ensuite de voir sur nos sujets le film de Claire Simon (sorti en 2008), Les bureaux de Dieu qui est magnifique.

La suite des travaux du groupe

Discussion générale

Élisabeth Caillet propose d'entreprendre collectivement la tâche un peu compliquée de préciser, à partir de tout ce qui a été dit, les champs de recherche que nous souhaiterions solliciter pour aider à approfondir les questions que nous nous sommes posées tout au long de ces cinq séances.

Première question: elle croit qu'il faudrait qu'on réfléchisse sur la nécessité de solliciter des laboratoires de recherche. Ceux avec lesquels ce programme avait l'habitude de travailler qui étaient plutôt du domaine de l'anthropologie, de l'ethnologie ou de la sociologie... ou est-ce qu'on élargit ce champ disciplinaire par exemple à la linguistique, aux sciences politiques, la psychologie, l'histoire, l'histoire de l'art... Jusqu'où élargir ce champ? On a soulevé ici des questions qui se situent dans des champs potentiels de recherche qui sont absolument très vastes.

La deuxième question est celle des partenaires sur lesquels nous devons nous appuyer pour qu'ils nous désignent des laboratoires de recherche intéressants, pour qu'ils participent au financement de ces recherches et, en particulier, il faut penser qu'il ne faut sans doute pas se limiter à la France, mais qu'il faudrait penser aussi à des programmes européens.

La réponse à ces deux questions sera décisive pour, *troisième question*, savoir qui nous souhaiterions inviter lors de la journée de restitution des travaux du groupe et quelle forme pourrait prendre cette restitution. Cette journée pourrait permettre d'impliquer des partenaires éventuels : directeurs d'administration du ministère de la culture, des autres ministères, autres organes de pilotage de la recherche... Dans le programme de recherche sur *Culture*, *ville et dynamique sociale*, Jeunesse et Sport, la DIV, le PUCA, le FASILD, la Caisse des dépôts participaient au suivi et au financement des recherches du programme. On peut en ce qui concerne ce groupe penser au ministère des Affaires étrangères, à l'ANR, etc. Il faut réfléchir à une façon de fabriquer quelque chose qui ne soit pas une simple restitution, ce qui n'aurait pas de sens, mais qui nous permettrait de poser, de façon synthétique, les problèmes soulevés en essayant de nous orienter vers la rédaction d'un appel à projet de recherche. Cela peut être aussi de participer au financement des projets de recherche sous la forme de bourses à de jeunes chercheurs, afin qu'ils se spécialisent éventuellement dans les champs de recherche à ouvrir sur nos sujets.

Hélène Hatzfeld complète ces propos en disant que le fonctionnement de ce groupe depuis le mois de mars a montré qu'il y avait un grand intérêt porté à ces questions de dialogue interculturel dans les limites des institutions patrimoniales. En même temps, cette notion du dialogue interculturel n'est pas quelque chose de construit. C'est encore une notion floue, peut-être le sera-t-elle toujours d'ailleurs parce que c'est une notion plastique dans laquelle différents acteurs peuvent mettre des choses différentes. En tout cas, si l'on veut prolonger l'intérêt qui existe dans ce groupe, il faut le construire en objet de recherche. Ce serait l'objet du travail des mois à venir, qui serait un peu différent de celui réalisé dans ces les réunions thématiques de ce séminaire; il s'agit de construire le dialogue interculturel en tant qu'objet spécifique de recherche pour lui donner une visibilité qu'il n'a pour le moment dans aucune des institutions de recherche, que ce soit le CNRS ou à l'ANR. Aucune ligne de recherche ne correspond à l'interculturalité. Il y a des travaux sur les musées, les archives, les bibliothèques, mais en interne. On se trouve ici au croisement de différentes disciplines. Il va donc falloir sans doute croiser et perturber les champs disciplinaires. Un processus est à construire si l'on veut en revenir à un véritable projet de recherche qui multiplie cette portée, de façon suffisante pour être présenté par exemple à l'ANR en 2010, échéance que l'on pourrait se fixer.

Comment peut-on faire d'ici là ? La première étape sera d'avoir début 2009 une réunion qui sera à la fois une restitution la plus large possible des travaux du séminaire aux acteurs de tout type intéressés et, en même temps, de lancer les grandes lignes de l'appel d'offre de recherche que l'on pourrait finir de rédiger à l'issue des remarques, discussions, réflexions qui auront été engrangées au moment de cette réunion le 5 mars 2009.

À la question de *Dominique Tabah* sur la possibilité de réaliser des rapports de sociologie d'usage et de fréquentation par rapport aux offres et au type de projets menés dans des institutions, *Hélène Hatzfeld* répond que c'est même indispensable. Dans un premier temps, il sera utile de disposer d'un état des lieux, d'une cartographie de ce qui se fait dans le cadre de ces différentes notions de dialogue interculturel, de l'interculturalité notamment, et de répertorier les usages de ces termes, d'expliquer ce qui est mis derrière et les actions et les acteurs auxquels cela renvoie.

Michel Rautenberg précise qu'il va falloir faire attention à une chose, c'est que l'on pense en général à la sociologie plutôt quantitative, à partir de statistiques, ce qui est difficile lorsque l'on veut évoquer des questions

d'origine puisqu'en général, ces questions ne sont pas posées. Ou alors il faut faire des enquêtes beaucoup plus qualitatives.

Hélène Hatzfeld répond qu'il va falloir croiser effectivement des aspects plus quantitatifs avec des études plus qualitatives qui peuvent éventuellement se faire non seulement sur un aspect spatial mais aussi sur un aspect temporel plus long.

Ghislaine Glasson Deschaumes demande à quoi serviront les résultats d'une recherche à mener. Pour les partenaires, on a évoqué des relais, des acteurs de la société civile. Or, ils n'ont pas été mentionnés comme partenaires potentiels. Des collectivités territoriales incitent, donnent même des soutiens financiers à des projets de recherche qui couplent des laboratoires nationaux de recherche à des associations. Elle tient à insister sur l'importance des relais.

Pour *Hélène Hatzfeld*, parmi les différents acteurs, les activités locales, les associations ont été mentionnées dans tous les comptes-rendus du séminaire et dans l'intitulé même de cette la séance. Il est fondamental que les associations, les collectivités locales soient impliquées pour comprendre l'intérêt qu'elles peuvent avoir à une meilleure connaissance de ces réalités, de ces pratiques et à transformer les visions, les points de vue, à ne pas voir que d'éventuels inconvénients mais plutôt les aspects de ressource de l'interculturalité. Une des attentes qu'on peut avoir par rapport à ces recherches, c'est de donner une meilleure visibilité à toute une série d'expériences qui existent et, ainsi, d'amorcer des changements de représentation, de pratiques, de soutien d'un certain nombre de collectivités ou d'institutions.

La réalisation d'un état des lieux d'actions menées ou d'enquêtes

Caroline Grienenberger demande s'il y aura bien un état des lieux, une sorte d'inventaire des diverses expériences menées sur le territoire ces vingt dernières années. Cela lui paraît être un préalable à toutes actions et permet de voir justement pourquoi on se heurte toujours aux mêmes problèmes, pourquoi il y a toujours les mêmes freins. Cette question d'inventaire est importante. Par exemple, Pierre Fournié a parlé de lectures d'archives, il y a aussi des actions qui se déroulent dans les prisons, dans les hôpitaux, avec des écoles, etc.

Michel Rautenberg dit qu'il y a dans ce groupe deux ou trois rescapés du programme qui s'est déroulé au cours des quinze dernières années aux côtés de Claude Rouot et de quelques autres sur des questions de recherche à propos des notions de *Cultures et villes* 88. Des expériences ont pu se faire dans ce cadre. André Bruston et Claude Rouot avaient imaginé, il y a six ou sept ans, de mettre en place des protocoles de relation entre l'État et des partenaires locaux, de terrain, à travers les DRAC, les Fasild et les conseils régionaux. Cela fonctionne toujours dans quelques régions, notamment en Rhône-Alpes, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Île-de-France. Des expériences ont été accumulées et il serait bien de les interroger et de voir ce qu'elles sont devenues.

Ghislaine Glasson Deschaumes pense que l'on se perd assez vite dans la question de l'inventaire. Est-ce qu'il ne faut pas plutôt travailler sur un inventaire des outils, qualitatifs et pas seulement quantitatifs, plutôt que sur un inventaire des données dans un contexte où la recherche en sciences humaines et sciences sociales est de plus en plus do ?née par le quantitatif et ramenée vers les sciences exactes.

Hélène Hatzfeld propose que les différents thèmes étudiés au cours des séances de ce séminaire (la collecte, l'offre, les publics et les acteurs) soient les axes d'analyse permettant de passer au crible les expériences pour un inventaire de l'existant, y compris des différentes pratiques qui ont été présentées dans ce séminaire sur lesquelles on pourrait obtenir plus de détails

Ghislaine Glasson Deschaumes demande aussi ce que la recherche peut apporter à une réflexion des professionnels eux-mêmes sur leurs pratiques. Elle fait référence à des travaux de recherche menés en Suisse et à un colloque initié à partir de ces travaux, par la philosophe et anthropologue, Marie-Claire Caloz-Tschopp dans le domaine de la santé, de l'accueil des migrants, du chômage... Cela a été relaté lors d'un colloque ⁸⁹ intitulé « L'action 'tragique' du personnel du service public ». La méthode de travail a été de la « théorie-action » qui a consisté à interroger les gens sur leur lieu de travail. Cela allait jusqu'à interviewer des policiers. S'agissant de conservateurs, de chefs ou de responsables d'institutions, voire de personnels d'accueil dans ces institutions,

⁸⁸ Il s'agit en fait du programme de recherche interministériel *Cultures, villes et dynamiques sociales*, présidé successivement par Jean Métral et André Bruston et animé par Claude Rouot pour le ministère de la culture, avec d'autres ministères ou institutions. Les résultats des travaux de ce programme ont fait l'objet de trois ouvrages parus à la Documentation française ou aux éditions de l'Aube. Ils ont été mis en débat au cours d'un colloque en mars 2006 au MAC/VAL, Musée d'art contemporain du Val-de-Marne. Le numéro 114-115 de *Culture & recherche* reprend pour parties les contributions du séminaire et les actes sont disponibles sur le site « Cultures en ville » : http://www.culture.gouv.fr/recherche/cultures_en_ville/

Un séminaire, *L'Entre des cultures*, s'est tenu à l'Abbaye de Royaumont les 26-27 octobre 2007, dont les travaux ont préfiguré les réflexions du présent séminaire sur le dialogue interculturel; une grande part des contributions est rassemblée dans le numéro 114-115 de *Culture & recherche*. Un programme de recherche territorialisé a mis en œuvre des travaux en Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

⁸⁹ Ce colloque international s'est tenu à Genève du 14 au 17 septembre 2004.

serait-il possible d'ouvrir un champ de réflexion critique, de donner la possibilité aux professionnels de mener une réflexion critique sur leur propre traitement.

Élisabeth Caillet abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit. Elle pense que des recherches académiques ou de chercheurs ne seraient pas très utiles sur cette question du dialogue interculturel. À travers ce qu'on a « vécu » dans ce séminaire, on s'aperçoit que beaucoup de questions ont été engrangées, mais que ces questions ont reçu aussi une multitude de réponses. Est-ce que le travail à réaliser maintenant ne serait pas davantage de renvoyer ces questions et ces réponses aux différents acteurs que l'on a identifiés ? Est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant de consacrer une partie des financements que l'on pourra rassembler à ce qu'on appelle des « recherches actions », qui permettraient de mettre à l'épreuve un certain nombre de protocoles d'actions expérimentales ? Ces actions expérimentales sont rarement généralisables, c'est utopique de le penser, mais ce qui est intéressant dans une expérience, c'est qu'une fois qu'elle est finie, il faut en faire une autre. Il ne faut pas chercher à diffuser des expérimentations en donnant l'illusion que l'on va les généraliser. Il faudrait persuader des institutions de l'intérêt de porter les questionnements posés dans ce groupe. Il faudrait donc renvoyer ces questionnements aux institutions déjà partenaires ou qui seront sollicitées le 5 mars 2009 pour se joindre à la réflexion de ce groupe de travail. Ce qui n'empêche pas que soient lancées des recherches de type de celle de l'ANR sur des points très précis sur lesquels on manque complètement d'informations. Il faut faire cette distinction entre la recherche-action très opérationnelle et celle des chercheurs.

Claude Gilbert pense que beaucoup de choses n'apparaissent qu'après réflexion et pas du tout pendant le temps de l'action car on est trop pris par l'action et l'on manque de recul. Elle croit beaucoup aussi à l'illustration par certains exemples, cela permet d'analyser des structures, d'analyser des éléments qui peuvent être ensuite réutilisés, pas en tant que recette, mais en tant qu'enseignements possibles pour mener d'autres actions ou les éviter.

Jean-Barthélemi Debost demande si, une fois les problématiques de l'appel d'offre rédigées, un appel ne pourrait pas être lancé aux collectivités territoriales, notamment aux départements, pour leur demander si elle seraient intéressées par l'une ou l'autre des thématiques applicables à des cas sur lesquels elles se penchent. Un cofinancement pourrait ensuite être imaginé, et on pourrait aller voir du côté de la recherche quelles seraient les personnes susceptibles de mener un tel travail de recherche-action..

Propositions de suites à donner au séminaire...

Michel Rautenberg

Professeur d'anthropologie, Université Jean Monnet de Saint-Étienne

Il y a plusieurs types de travaux à clairement identifier. Il y aurait un inventaire, déjà évoqué, sur un certain nombre d'actions existantes. Faut-il le faire ou non ? Il faut se poser la question et prendre une décision. Il y a aussi peut-être des recherches à mener sur le terrain, un accord scientifique pour problématiser les points de vue et aussi des réflexions plus générales. Sur quels travaux peut-on se fonder, existants ou non, pour conduire une réflexion par exemple sur la constitution des fonds d'archives privés. Il n'est pas sûr que ce soit véritablement une recherche qui serait à mener, mais peut-être plusieurs, ou peut-être faut-il faire un travail de réflexion plus historique, plus méthodologique sur l'existant pour se constituer une doctrine. Mais est-ce vraiment de la recherche ?

Il identifie quatre niveaux de réflexion ou quatre « chantiers ». Les objets sont à prendre séparément ou en relation les uns aux autres. Ce sont presque tous des objets qui relèvent des institutions, des professionnels et des publics. Il pense qu'il faudrait reprendre les choses dans le détail, mais de manière un peu impressionniste.

- 1. Pour mettre en place des projets de recherche plus précis, il y a d'abord une réflexion globale à avoir sur la façon dont on fait du commun avec du ou des particulier(s), ce qui est finalement ce nous préoccupe. Le patrimoine des institutions présenté ici est un patrimoine commun. On n'est pas là pour fabriquer des patrimoines qui soient spécifiques à tel ou tel. La question que l'on se pose, c'est bien la façon dont les patrimoines, les objets, les pratiques ou les langues, qui appartiennent à des particuliers, vont pouvoir être mis ensemble pour fabriquer du commun. Cette question chapeaute l'ensemble des réflexions, des questions communes qu'il faut arriver à s'approprier et qui ne sont pas nouvelles. Elle se pose en permanence et de plus en plus dans nos sociétés contemporaines où les notions « d'être ensemble », les périmètres de « l'être ensemble » de la nation, sont interrogés parfois vers l'extérieur, parfois vers l'intérieur. C'est aussi une autre façon de poser la problématique du global et du particulier.
- 2. On se pose des questions qui sont celles de la vie, de la transculturalité. Comment les choses se vivent, aussi bien du côté des publics, des personnels, des usagers, que des institutions ? Comment peut-on être une institution biculturelle ? Comment peut-on être un public biculturel ? Comment une institution peut-elle nous faire sentir qu'on est biculturel ? De nombreux exemples ont été cités, mais ce n'est peut-être pas si simple à comprendre. Derrière ces questions culturelles, il y a des questions sociales majeures et il ne faudrait pas que la culture, encore une fois, vienne cacher le social. Les travailleurs immigrés étaient désignés d'abord comme travailleurs, comme actifs dans le marché de l'emploi et, aujourd'hui, on en parle seulement comme immigrés, c'est-à-dire qu'ils sont définis culturellement, ils ne sont plus définis socialement. Cela pose un véritable problème de société et c'est une question à laquelle il faut réfléchir parce que ce transfert insidieux du social au culturel répond aussi à des modèles d'analyse et de politiques publiques qui couvent à peu près partout, à l'UNESCO, à l'Union européenne.
- 3. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas travailler sur la question communautaire. C'est un objet de recherche important et un des grands impensés de la recherche en France. Ce sujet a longtemps été tabou et, aujourd'hui, on ne sait pas quoi en faire. On commence juste à l'évoquer, mais souvent un peu à tort et à travers. L'expérience que l'on a faite à Saint-Étienne, c'est d'organiser un Master professionnel autour de la notion que l'on nomme « Action communautaire », notion importée des États-Unis et du Canada, qui est banale en Belgique, en Grande-Bretagne, etc. En France, quand on dit « action communautaire », on pense tout de suite aux communautés d'étrangers qui « mettent en danger la communauté nationale ». Alors qu'au Canada ou en Belgique, il s'agit de communautés d'habitants qui se constituent en groupe, qui défendent une certaine conception de l'« être ensemble », une conception d'actions collectives, qui ont des intérêts particuliers à défendre. Il s'agit de savoir comment ces groupes peuvent être pris en compte par les pouvoirs publics pour intervenir eux-mêmes sur leur propre développement sans forcément d'intervention de l'extérieur. On parle d'empowerment dans les pays anglo-saxons. C'est plus et autre chose que la vie associative. Des associations se constituent comme relais, mais ce sont les habitants eux-mêmes qui se constituent comme puissance publique et qui défendent leurs propres intérêts. Il n'y a pas de formation professionnelle dans ce domaine. L'animateur du groupe n'est pas le superviseur, il est dans le cercle des acteurs.

4. Lorsque l'on travaille sur le transculturel ou le biculturel, on est souvent avec des gens qui sont en relation avec d'autres territoires, avec l'étranger et avec des étrangers. Alain Tarrius parle des « fourmis d'Europe » 90 pour désigner les immigrés dont on parle en France, à Marseille, et on oublie toujours qu'ils ont des relations avec Barcelone, avec Naples, avec la Belgique, avec le Maghreb, etc. Il y a une véritable dimension d'internationalisation de la recherche qui pourrait être utile et cela pose la question du patrimoine et du patrimoine de ces gens que l'on dit être français, qui vivent en France et qui sont en permanence connectés à d'autres territoires, parfois extra européens. S'il y a une politique de collecte patrimoniale, est-ce qu'on va collecter des objets fabriqués à Barcelone, en Afrique du Nord, à Naples ou même en Chine, mais que l'on peut estimer comme faisant partie de leur patrimoine culturel ?

Tout cela pose alors la difficile question évoquée par Élisabeth Caillet sur les champs disciplinaires à convoquer. Elle est difficile car les champs disciplinaires qui sont les plus interrogés par les propos que nous avons eus, ce ne sont plus les anthropologues qui peuvent les traiter. Il faudra aller voir du côté des sciences politiques pour tout ce qui concerne la question des institutions et de plus en plus celle du public, du côté des sciences de l'éducation, de l'INRP (Institut national de recherche pédagogique), des muséologues, des chercheurs en sciences de la communication, etc. Il ne faut pas se limiter aux chercheurs en anthropologie ou en sociologie.

Enfin, Michel Rautenberg pose une question en forme de provocation : quelle est la légitimité des institutions culturelles qui sont là pour parler d'interculturalité alors que c'est une chose qui se fait partout, d'une certaine façon, et beaucoup plus que dans ces institutions. Est-ce que vous ne craignez pas qu'à un moment ou à un autre, vous arriviez, malgré vous, à porter un discours de légitimité de ce qu'est la *bonne interculturalité* ?

Discussion

Jean-François Chaintreau répond que le risque principal aurait été de rater complètement le coche. Si ce groupe existe, ce n'est pas pour se déclarer légitime mais pour essayer de tirer parti du fait que la MRT et le secrétariat général du ministère de la culture se posent la question et interpellent un certain nombre d'institutions dans des groupes de recherche. C'est cela qui crée la légitimité du groupe. Si l'on décide collectivement de lancer la question, c'est pour ouvrir le jeu et pas pour déclarer que l'on est les seuls légitimes. La légitimité, c'est l'interrogation que le ministère pose à ses institutions.

Après ce qui s'est passé sur le thème de l'interculturel depuis quelques années, porté par les instances de la DDAI, repris par l'Europe avec l'année du dialogue interculturel, la crainte est que cela ne s'essouffle un peu l'année prochaine et ce groupe est aussi une façon de continuer la réflexion. Comme toutes les « années », on essaie d'avoir des conclusions, des recommandations de la commission européenne. L'Europe est très intéressée aussi, elle ne peut pas laisser tomber le sujet. Seulement, l'année prochaine sera l'Année de la créativité et de l'innovation et tout le monde va se focaliser sur ce nouveau thème.

Ce groupe permet de positionner ce que l'on peut faire dans les semaines et les mois à venir. L'idée serait de réunir l'ensemble des travaux de 2008, de les publier sur Internet et de les mettre en commun, pour que vous interpelliez vos autorités en tant qu'institutions pour voir si elles sont intéressées à participer à la journée du 5 mars 2009, qui sera une journée de synthèse. Si cette journée de synthèse doit définir le programme de l'appel d'offre en 2009, il faut que nous soyons prêts en tant que secrétariat général du ministère à financer pour partie des études ou recherches.

Le terme de *diversité culturelle* ⁹¹ était dans la fameuse *convention sur la diversité culturelle* qui est venue de l'exception culturelle. Cela renvoyait à un contexte qui n'était pas du tout dans le champ des recherches sociales que l'on veut mener ici, cela venait simplement du désir de la France de faire passer, auprès d'une communauté d'État plus large, le fait qu'on pouvait défendre avec les moyens de l'État, les moyens publics, la spécificité du domaine culturel et en particulier le soutien aux industries nationales culturelles. Cette idée a retenti dans le monde entier d'une façon extraordinaire et particulièrement dans les pays du Sud. Le passage de l'exception culturelle à la diversité culturelle a été donc relativement facile. Une fois que cela a été fait et que la convention a commencé à prendre tournure, on s'est aperçu que ce qui avait été écrit sur « défense et illustration des diversités culturelles » conduisait effectivement à des conséquences internes dans chacun des pays qui n'étaient peut-être finalement pas dans les présupposés d'actions de ceux qui avaient lancé l'idée de la diversité culturelle au sens de l'exception. Cela engageait les États, et en particulier la France dans un processus de réflexion sur ce

90

⁹⁰ Alain Tarrius, Les fourmis d'Europe, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, mai 2000.

⁹¹ La Conférence générale de l'UNESCO a adopté le 20 octobre 2005 la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Négociée conjointement par la Commission européenne, au nom de la Communauté, et par la Présidence du Conseil, au nom des Etats membres, cette Convention est une première historique dans les relations internationales. Elle consacre en effet un consensus jamais atteint jusqu'alors par la communauté internationale autour d'une série de principes directeurs et de concepts liés à la diversité culturelle. Ce texte constitue la base d'un nouveau pilier de gouvernance mondiale en matière culturelle.

qui peut être entendu par la devise de l'Europe « Unis dans la diversité ». On s'est mieux rendu compte en France que la réponse française était très unitaire par rapport à d'autres pays qui étaient peut-être plus avancés dans la prise en compte d'une certaine diversité. Il y a aussi des erreurs historiques où des gens ont mal compris le mot diversité. Finalement, le seul mot qui est apparu politiquement correct, c'est le *dialogue interculturel*. C'est facile de passer de diversité culturelle à dialogue interculturel. Il faudrait imaginer un autre terme, peut-être un terme qui tournerait autour de la question de la transmission ou de l'inter génération.

Ghislaine Glasson Deschaumes dit que l'on peut prendre le terme dialogue interculturel comme la formulation, à un moment donné, d'un symptôme qui va durer longtemps. Ce symptôme c'est celui d'une difficulté à repenser l'espace public et le bien commun dans un contexte qui est à la fois un contexte de plus grande diversité des populations, notamment dans les grandes métropoles et un contexte d'accroissement des inégalités sociales : il faut tenir ces deux piliers ensemble. L'année prochaine, ce sera l'Année de la créativité et de l'innovation au niveau européen, mais l'année suivante, c'est l'année de la lutte contre la pauvreté, ce qui peut permettre, d'une certaine manière, de faire un arc avec deux points d'appui, c'est vraiment quelque chose de très important. Ce n'est pas tant le mot dialogue interculturel qui est important, on va le retraduire, on va le reformuler et ce serait bien d'ailleurs que ce terme évolue, qu'à un moment donné on le laisse comme le serpent laisse sa peau dans la mue et qu'on passe à d'autres manières de dire et de penser les choses.

Aujourd'hui, on est dans une pensée qui va bien au-delà d'un problème de transfert de notions comme l'impensé des communautés d'habitants, directement importées des États-Unis ou du Canada. On est dans un impensé qui est : qu'est-ce qu'un espace public aujourd'hui, qu'est-ce que l'« être ensemble » aujourd'hui, qu'est-ce que la transmission? Il ne s'agit pas de communication mais bien de transmission. Dans les axes de recherche, on aurait peut-être intérêt à reposer la question de la transmission parce qu'elle permet de poser celle des générations et que, dans le dialogue interculturel, il y a la question des générations futures. Malheureusement, on en a assez peu parlé dans le séminaire. Par rapport à la question de la transmission, se pose aussi la question des langues, de la traduction, de l'oralité, de l'écrit, des nouveaux médias, de la rencontre... Tout un champ est à relier aux problèmes qu'on se pose aujourd'hui et il y a la transmission des expériences entre acteurs et public. On en a parlé à propos des bibliothèques, avec d'un côté les conservateurs qui savent et de l'autre les médiateurs qui sont en contact avec le public et à qui il manque toujours l'arrière-plan, il y a le champ et le contre-champ. Sur la question de la communauté d'habitants, c'est un point de débat, il faudrait s'interroger sur l'utilité d'importer un certain nombre de concepts, de pratiques, de modes d'action ou, au contraire, d'essayer de voir quelles sont les limites de ces modes d'action qui sont mis en œuvre. Les Community actions sont sujettes à caution, il faut les importer avec les critiques. On peut d'ailleurs se demander pourquoi les importer ? Pourquoi est-ce qu'on les importerait plutôt quimporter de telle société africaine, malienne ou autre des pratiques qui pourraient permettre de reposer la question de la transmission par exemple ?

Sylvie Grange pense que pour ceux qui ont eu la chance d'assister à un maximum de séances, cela a été un réel enrichissement, mais est-ce que l'on est tellement plus capable de répondre à la question du départ? En revanche, cela a permis de poser un certain nombre de choses sur la table. C'est un devoir de faire une restitution de tout cela à nos partenaires: les collectivités territoriales, les musées de France, les services d'archives et les bibliothèques. Il faudrait peut-être resserrer les questionnements du groupe pour ne pas partir dans tous les sens. Si les chercheurs sont intéressés, qu'ils viennent, mais dans un troisième temps, une fois que le questionnement sera mieux construit. On doit aller chercher des partenaires intellectuels mais en partant d'une posture et d'un questionnement venant du terrain et des professionnels et des associations, c'est-à-dire de l'ensemble des personnes qui agissent sur le terrain, statutaires et payés ou non pour agir. Il y aura besoin de l'appui des chercheurs, mais dans un deuxième temps. En Rhône-Alpes, avec François Portet, monter des réseaux nous a pris du temps et ils ont été constitués en partant du terrain. Si l'on veut vraiment donner une résonance à l'ensemble des travaux du groupe et lancer un appel d'offre « nouvelle génération », il faut prendre son temps, s'associer aux gens qui sont les vrais acteurs et donc aller sur le terrain. Beaucoup de choses se jouent sur du non-dit et du présupposé, il faut aller le chercher, cela fonctionne dans le relationnel. Internet, c'est bien, mais il faut se voir, se connaître, manger ensemble...

Michel Rautenberg propose de mettre en place des bourses de doctorants sur un, deux ou trois ans, à proposer aux laboratoires plutôt que de lancer des appels d'offre. Cela coûte plus cher, mais il suffit peut-être d'en financer deux ou trois, de créer une allocation annuelle sur des thématiques de l'interculturel, mises en place en relation avec l'ANR.

Annexe 3 • Immigration et diversité culturelle : 30 ans d'intégration culturelle des immigrés en France

Luc Gruson

En cette année européenne du « dialogue interculturel » la présente contribution vise à revenir sur les pratiques concrètes de la « diversité culturelle et du dialogue interculturel » en France, en retraçant le cheminement des politiques publiques dans le champ des « cultures de l'immigration » depuis les années 1970 jusqu'à la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration en 2004. Il s'agit de montrer la singularité de l'approche française, et la raison pour laquelle le « dialogue interculturel » semble ici une notion surannée. Il sera utile de revenir dans une première partie sur l'historique de la relation entre culture et immigration, étant entendu qu'en France métropolitaine, les principales sources de la diversité culturelle ne sont pas les minorités culturelles, mais les flux d'immigration depuis deux siècles. Comment se sont posées les questions ? Comment le regard de la société a évolué, et enfin, comment s'est forgée une vision commune qui a conduit notamment à la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ?

Avant les années 1980

La diversité culturelle, que l'on a d'abord appelée le droit à l'exception culturelle, n'est pas dans la tradition française. La République se définit elle-même comme une et indivisible. Elle a longtemps considéré ses valeurs comme universelles par essence. De ce fait, elle ne reconnaît ni les groupes ni les communautés, seulement les « citoyens », individus égaux en droit. Dans cette logique, la France propose une culture commune, une langue, une éducation nationale. Bien avant André Malraux, il était déjà admis que la culture est une affaire d'État, singulièrement dans le domaine du patrimoine et des musées : on parle depuis la Révolution Française des « musées nationaux », depuis le XIXe siècle des « monuments historiques ». Cette conception unitaire n'a pas favorisé à l'intérieur des frontières et même dans « l'Empire » durant la période coloniale une vision plurielle de ce qu'on appelle les « Français ».

Si beaucoup des artistes vivant au XX° siècle en France sont des étrangers, des exilés, ils ne sont pas vécus comme des « immigrés ». Pour ces raisons à la fois politiques et culturelles, la « culture des immigrés » sera durablement cantonnée au champ de l'action sociale (au Fonds d'action sociale et dans des associations principalement caritatives). Mais après 1962, et surtout avec la crise du pétrole en 1973, les choses changent : il ne s'agit plus nécessairement de provoquer le « brassage » en vue de l'assimilation : les immigrés, notamment les « musulmans d'Algérie », comme on les appelle à cette époque, sont (re)devenus des étrangers comme les autres : leur séjour est vécu comme temporaire, les travailleurs immigrés étant supposés retourner au pays. La politique culturelle en direction des immigrés oscille entre volonté assimilationniste et désir de maintenir une culture d'origine supposée favoriser un hypothétique retour au pays. Ainsi, il n'est pas anodin de rappeler que l'agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI), qui a pris son appellation en juillet 1982, s'était précédemment appelée « Office national pour la promotion des cultures immigrées » (ONPCI) puis « Information Culture Et Immigration » (ICEI). La promotion des cultures d'origine, y compris au travers de l'émission de télévision « mosaïque » n'est pas innocente : il faut bien admettre que la promotion des langues et cultures d'origine visait à faciliter un éventuel retour au pays des immigrés... et de leurs enfants.

Après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, le *Rapport Gaspard* appelle pour la première fois de ses vœux un véritable travail sur la société d'accueil afin de prendre en compte la dimension « interculturelle » de la société. C'est ainsi qu'est créée l'Adri, qui sera chargée de mettre en oeuvre cette valorisation d'une France plurielle (extrait des statuts : *L'Adri a pour but de favoriser par tous les moyens l'échange et le dialogue interculturels en vue de l'insertion sociale et professionnelle des populations étrangères et d'origine étrangère dans la société française*). La création de l'ADRI, ou plutôt la transformation de l'ICEI, marque effectivement un tournant dans la conception que l'État se fait de l'intégration culturelle. L'intégration des populations immigrées (qui concerne à cette époque moins des primo arrivants que les familles des travailleurs immigrés) se définit désormais non comme une simple insertion, non plus comme une assimilation, mais comme une véritable interaction entre des populations exogènes désireuses de s'intégrer mais possédant leurs spécificités culturelles et une société d'accueil évoluant avec ces apports. La création de l'Adri marque surtout la prise de conscience par la société française du caractère permanent voire définitif de l'immigration de l'après-guerre avec ses corollaires : la fin du mythe du retour au pays, la nécessité d'un modèle d'intégration, le « développement des relations interculturelles » comme moyen.

Le Rapport Gaspard

Le rapport remis par Françoise Gaspard à la gauche nouvellement arrivée au pouvoir apparaît comme un tournant majeur. Il faut rappeler que la remis de ce rapport coïncide également avec les premières émeutes de banlieue autour de Lyon et Marseille (été 1981 et 1982).

Après avoir rappelé que « la France est une terre d'immigration depuis deux siècles, par nécessité », le rapport dénonce la politique conduite avant 1974, décrite comme une simple « politique de main d'œuvre », puis celle, sous Giscard, visant à dissuader tous les immigrés non européens de s'intégrer. Pour les auteurs du rapport, la Gauche doit mettre en place une véritable politique « d'insertion », qui n'avait jamais été conduite jusqu'alors. Fait nouveau, le rapport dénonce les modalités d'une immigration passée, qualifiée de « coloniale » par ses auteurs : « L'État français applique aux immigrés une conception qu'il a expérimentée dans ses colonies. L'élite étrangère se voit reconnaître un droit à la naturalisation, à condition d'abandonner ses références culturelles, considérées comme inférieures ». Selon les auteurs, cette conception a pour conséquence la constitution ou le renforcement de véritables « ghettos ».

La politique conduite à partir de l'arrêt de l'immigration en juillet 1974 est qualifiée d'assimilationniste. Le rapport pointe toutefois le désengagement des services publics de droit commun (auxquels se substitue l'action du FAS), puis à partir de 1977, la politique systématique d'encouragement au retour. Françoise Gaspard dénonce la politique conduite par le FAS et par l'ICEI visant à « entretenir ou réveiller une nostalgie du pays, en en présentant une image attrayante soigneusement contrôlée par les gouvernements du pays d'origine »... À lire l'histoire de l'ICEI, puis de L'ADRI, ce contrôle n'a toutefois pas si bien fonctionné que cela ! De fait, le rapport fait le constat de l'échec de cette politique et l'explique à la fois par le fait des nécessités de la présence étrangère, notamment par le plan économique, et d'autre part, sur le fait que les « travailleurs immigrés » ne sont plus célibataires, ont des enfants scolarisés et souhaitent rester en France.

Pour remédier à cette situation, le rapport propose des mesures dans le domaine social, mais aussi et pour la première fois dans le domaine culturel. Tout d'abord le rapport plaide pour une France tournée vers le Sud, seul rempart contre les « menaces de l'idéologie d'outre-atlantique » (sic). Ensuite il prône une éducation interculturelle à l'école, y compris dans l'enseignement des langues d'origine des parents. Il préconise la régionalisation du FAS et surtout la participation des immigrés aux instances de décision. Le rapport insiste ensuite sur la politique d'information, qui doit enseigner aux Français l'apport positif de l'immigration, aux immigrés leurs droits et leurs devoirs, à tous qu'il faut accepter la diversité comme une richesse. L'information doit également lutter contre les idées reçues, telles que « immigration égale délinquance » ou « immigration égale chômage ». La politique d'information doit également mieux répondre aux besoins d'information des populations immigrées. Le rapport Gaspard propose ni plus ni moins que la suppression de l'ICEI dont l'action est jugée trop prestigieuse et dispendieuse, et pas assez efficace. Toutefois, il préconise de garder certains savoirfaire accumulés par la structure, notamment dans le domaine de la documentation et des formationssensibilisations, reposant sur une approche interculturelle. Le rapport propose le regroupement de ces moyens dans une nouvelle Agence pour le développement des relations interculturelles, ADRI. Ainsi, pour la première fois dans un rapport public on utilise l'expression « échanges interculturels », dont le développement est présenté comme une condition nécessaire à « l'insertion durable » des étrangers. La troisième partie du rapport est effectivement intégralement consacrée à la définition d'un nouvel objectif de l'action publique : « la promotion des échanges interculturels ».

Dans cette partie, le rapport Gaspard fait le constat de la fermeture des grands établissements culturels aux populations immigrées et du désintérêt du Ministère de la Culture pour ces questions. Il souligne la spécificité de l'action culturelle en direction des immigrés, principalement organisée autour de l'ONPCI, puis de l'ICEI et par quelques autres organismes financés par le FAS comme le réseau inter-service Migrants. Il fait le constat que les associations d'immigrés sont peu nombreuses, notamment en raison du décret-Loi du 12 avril 1939 (abrogé par la Loi du 9 octobre 1981).

Le rapport préconise ensuite une « acceptation des différences, condition du développement des échanges entre cultures ». Dans une perspective qui serait qualifiée aujourd'hui de « multi culturaliste », Françoise Gaspard écrit que « ce n'est que dans la mesure où les immigrés et surtout leurs enfants, sauront assumer leurs différences culturelles et les valoriser qu'ils pourront pleinement appréhender le monde dans lequel ils vivent et la place qu'ils y tiennent ».

Elle préconise par exemple la reconnaissance de l'Islam pour éviter le développement de l'intégrisme, mais aussi la reconnaissance de la « double culture » des jeunes pour éviter qu'ils ne se marginalisent. Le rapport Gaspard met d'ailleurs en lumière un fait nouveau qui n'était pas encore apparu dans les débats publics et qui se développera ensuite tout au long de la décennie : la question de la « 2º génération », dont on avait semblé ignorer jusqu'alors l'existence. Apparaîtront ensuite les catégories « jeunes des banlieues », ou « jeunes issus de l'immigration », ainsi que les revendications à une expression propre, portées par la marche pour l'égalité de 1983...

Le rapport Gaspard souhaite que la politique culturelle en direction des immigrés se libère « de l'assistanat et du contrôle social ». Pour que la reconnaissance des autres cultures ne signifie pas repli identitaire, le rapport préconise en parallèle le développement des échanges interculturels.

Cette politique nouvelle doit privilégier trois axes d'intervention :

- le développement du mouvement associatif (pour lequel l'ADRI devra être mobilisée) ;
- l'encouragement des expressions identitaires, en particulier par le biais de la musique, de la création audiovisuelle, du développement des radios locales et des médias, et enfin par la reconnaissance du culte musulman ;
- l'aide à la mise en pratique de l'approche interculturelle par les collectivités locales, notamment à travers les financements du FAS.

Le rapport de Françoise Gaspard aura de nombreuses conséquences, notamment la création de l'ADRI (voir plus haut), mais aussi la structuration de la politique du FAS dans le domaine de l'action culturelle, de l'information et des médias. Cette structuration sera durable puisqu'elle a subsisté pratiquement jusqu'au milieu des années 2000. Toutefois, la vision implicitement « relativiste » des cultures qui transparaît dans le rapport sera rapidement critiquée et la France reviendra, alternances politiques aidant, à une conception plus équilibrée et plus républicaine de ce qu'on appellera désormais « l'intégration » des immigrés.

La culture au service de l'intégration ?

Créé en 1989, le Haut Conseil pour l'Intégration donnera une définition jusqu'à présent jamais contestée de l'intégration dans son premier rapport. Cette définition sera détaillée ensuite en ce qui concerne les « liens culturels et l'intégration » (1995). Ce rapport, auquel participent sous la présidence de Marceau Long des personnalités remarquables, fera date... Il énonce quelques vérités qui gardent encore aujourd'hui toute leur force :

- 1 L'intégration est un processus spécifique permettant une participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, dans une égalité de droits et de devoirs.
- 2 La politique d'intégration valorise la solidarité, met l'accent sur les ressemblances, les convergences. Les spécificités culturelles sont acceptables dès lors que la communauté nationale s'enrichit de cette variété.
- 3 L'intégration ne contredit pas les liens avec la culture d'origine, au contraire, elle noue avec elle une « interaction souhaitable ».
- 4 L'universalisme français accepte la diversité à condition que chacun respecte les règles communes, notamment l'égalité et la laïcité. Les « relations interculturelles » (au sens où ce terme a été employé jusqu'aux années 1990) seront envisagées dans les politiques publiques du Fonds d'action sociale (FAS) ou à l'ADRI en se référant à la définition de l'intégration donnée par le HCI, comme un échange « gagnant-gagnant », chacun sortant enrichi de la négociation identitaire à l'oeuvre dans la relation. Cette conception dynamique des constructions identitaires a souvent été opposée en France à l'approche « multiculturelle », envisagée comme une simple juxtaposition de cultures communautaires, souvent menacées d'essentialisation.

Le début des années 1990 voit un retour en force du traitement social de la question de l'intégration : le contexte politique (la montée de l'extrême droite et la banalisation de son discours xénophobe), l'essoufflement des mouvements anti-racistes, la lente prise de conscience de la spécificité historique de la France en matière d'immigration (premier rapport sur un musée de l'immigration 1991), et surtout le fort consensus républicain autour du modèle d'intégration « à la Française » auront rapidement pour conséquence à la fin des années 1990 la remise en question de l'approche interculturelle qui avait prévalu au moment de la création de l'ADRI. La mise en avant des « valeurs républicaines » se renforce d'autant plus que le pacte républicain semble davantage fragilisé par le double effet contraire des discours identitaires et du relativisme des valeurs. La référence à l'interculturel dans les discours publics a quasi disparu à la fin des années 1990.

Les structures spécialisées ont toutes été démantelées dans la même période. L'Adri sera elle-même menacée de disparition à plusieurs reprises, avant sa transformation en GIP en 1998. Le principal reproche fait à l'approche interculturelle est le risque d'ethnicisation des groupes culturels qu'elle induit. D'autre part, l'approche « culturaliste » a été dans la même époque contestée, notamment par Pierre-André Taguieff qui y voit une nouvelle forme de racisme.

Mais l'action culturelle en faveur des immigrés aura été tout au long de cette période très riche, un terrain de conflits, aggravés par les changements politiques et les querelles quasi claniques. L'histoire mouvementée du Fas et de l'ADRI, régulièrement objets de rapports puis de réformes, montre à quel point l'élaboration d'une politique culturelle dans le domaine de l'intégration a soulevé des contradictions.

L'émergence de la diversité culturelle

La redéfinition des identités, liée à la globalisation, à la primauté des valeurs individuelles et enfin au mouvement général de relativisation des valeurs a rendu nécessaire, en France également, la réévaluation des relations au monde, dans une vision que l'on qualifie parfois de post-coloniale. Il est banal de rappeler que cette redéfinition est souvent présentée en France comme étant plus difficile ou du moins plus douloureuse qu'ailleurs,

tant l'idéal républicain s'est nourri d'un universalisme qui rend proprement impensable l'idée même de différenciation. Face à l'explosion des différences perçues, ou du moins des approches différentialistes, l'introduction de la diversité culturelle dans les politiques culturelles des grandes nations a pris depuis la fin du XXe siècle deux voies différentes :

- 1. Soit le développement et la valorisation des différences elles-mêmes, au profit d'une reconnaissance des groupes, minorités, particularismes de tous ordres... mais cette orientation se heurte en France à la vision républicaine. Dans les pays où elle se pratique, elle peut en outre menacer la cohésion nationale, l'espace du collectif se désagrégeant progressivement au profit des oppositions communautaires (ethniques, religieuses, etc.) lorsque le national n'est plus assez fort pour contenir les forces centrifuges.
- 2. Soit l'ouverture de la culture commune à la réalité de la diversité. Cette seconde voie implique :
- un travail sur la démocratie culturelle : toutes les catégories de populations doivent être représentées et se reconnaître dans la culture légitime, dont le périmètre doit en retour être élargi ;
- un travail sur l'offre : les valeurs communes doivent introduire la diversité comme richesse à partager. La cohérence globale doit être préservée et renforcée.

La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration s'inscrit très fortement dans cette deuxième approche. Ce n'est que récemment que la France a admis la nécessité de reconnaître l'importance de l'immigration dans la construction nationale : alors que les États-Unis ou le Canada se vivent comme des pays d'immigration, la France, bien qu'elle ait été un pays d'immigration de manière quasi continue depuis les années 1820 jusqu'à aujourd'hui, a toujours occulté cette réalité. Il est vrai que dans le même temps, la plupart des pays européens étaient des pays d'émigration. Ce n'est que durant les années 1980 que les historiens du mouvement ouvrier ont mis au jour la constance de ces mouvements démographiques. Et il aura encore fallu attendre près de 20 ans pour qu'une institution soit consacrée à l'histoire de l'immigration. Ainsi, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, dont la création a été décidée en 2004, a l'ambition d'apporter cette reconnaissance.

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration a l'ambition d'être une institution culturelle, mais aussi de poursuivre des missions éducatives, scientifiques et citoyennes. Elle se situe sur une position originale et risquée, à la fois par ses thématiques et son mode d'action, qui donne à réfléchir sur la place et le rôle des institutions culturelles patrimoniales dans le monde d'aujourd'hui. Ainsi la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration ne veut pas être le musée des cultures d'origine, encore moins celui des communautés, mais bien celui des valeurs communes et du destin partagé. Le sujet n'est pas « eux », mais « nous », ce nous englobant la volonté de reconnaître les différences pour les partager. En ce sens on peut affirmer que l'institution culturelle est aussi un outil de cohésion nationale.

Il faut bien admettre que l'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration constitue à de nombreux égards un pari : celui de changer les représentations, afin de donner des clés pour comprendre ce que veut dire être français, dans un monde où la question identitaire engendre crispation et repli. Il s'agit d'un travail symbolique et de longue haleine. Qui pourrait, mieux qu'une institution culturelle remplir cette mission de légitimation ?

Pour remplir cette fonction patrimoniale, nous avons préconisé la constitution d'un musée national, car en France ce sont les musées nationaux qui conservent au nom du peuple français les trésors de la République. Il faut bien admettre qu'ériger en musée national une institution culturelle consacrée à l'immigration n'allait pas de soi : la position du ministère de la Culture n'a pas été d'emblée favorable et il fallait convaincre que l'on pouvait construire un musée sans collections au départ sur un thème qui est tout sauf « noble » (alors que les musées, bien qu'ils s'en défendent, poursuivent également une tradition aristocratique). Mais il faut insister sur le fait que la Cité n'est pas seulement un musée, car il faut « confronter » le patrimoine à la réalité du sujet.

La programmation culturelle est nécessitée par le fait qu'une simple exposition permanente ne peut présenter de manière définitive toutes les facettes de la thématique : il s'agira de montrer par des expositions temporaires variées que la question de l'immigration n'enferme pas, mais ouvre sur le monde, sur les questions de la société d'aujourd'hui. La programmation doit être aussi l'occasion de mettre en oeuvre des co-productions, pour inciter d'autres institutions culturelles ou non, publiques ou privées, à aborder les thèmes de la Cité. Mais les expositions ne peuvent suffire à tout couvrir : ce sont des créateurs qui seront sollicités pour interroger le monde d'aujourd'hui et proposer une approche sensible de ces questions : artistes en résidence, spectacles en format réduit ou hors les murs, déambulations, ateliers, viendront habiter au sens fort la Cité pour en faire un musée vivant. Il faudra composer avec le Monument qui résiste et impose son propre discours. Il faudra déconstruire, mettre en abyme, dialoguer, ponctuer.

Ce beau programme n'est pas seulement un défi par les thèmes qu'il aborde, il doit déplacer les frontières institutionnelles : pas vraiment institution sociale, il n'est pas non plus un établissement de pédagogie et de recherche, il est encore moins un centre d'art, et pourtant il doit être un peu tout cela à la fois, il doit simultanément bousculer les idées reçues et créer du lien. La Cité nationale oblige également à repenser la relation entre la connaissance scientifique et la création artistique : ce qui est évident pour les « sciences dures » l'est moins pour l'histoire et l'humain. Enfin, l'institution a l'ambition d'associer la société civile par l'intermédiaire de son réseau : voilà peut-être le principal défi : faire qu'une institution patrimoniale soit

également le résultat d'une prise en compte de la demande sociale et pas seulement le produit d'une offre culturelle institutionnelle.

Si la Cité nationale de l'histoire de l'immigration réussit son pari, elle sera, au sens noble, un espace de confrontation nécessaire entre soi et l'autre, alors que jusqu'à présent les migrations ont été vécues comme des sources de conflit.

Pour atteindre son but, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration doit réussir à dépasser un certain nombre de contraintes :

- faire en sorte que la question de l'immigration devienne un thème culturel « légitime ». Ce n'est pas tout à fait le cas encore ;
- questionner la fonction des musées dans le monde d'aujourd'hui. À cet égard, la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration est une sorte de test pour vérifier la capacité des institutions culturelles françaises à évoluer. Ainsi, la diversité culturelle est difficile à mettre en oeuvre concrètement, qu'il s'agisse de débattre des acquisitions du musée, des choix de programmation culturelle ou encore de la politique des recrutements lorsque l'on doit se limiter à des agents publics ;
- introduire une véritable démocratie culturelle, qui reste souvent à la porte des institutions culturelles, pour que la politique de l'offre s'enrichisse de la demande sociale. À cet égard, la capacité du futur établissement à véritablement intégrer le réseau à la définition de ces orientations aura valeur de test. De la même façon, la mise en interaction du public et des acteurs de la société civile avec le projet scientifique et culturel reste une belle idée à « pratiquer » ;
- continuer à inventer une muséologie qui ne soit ni celle des objets, ni celle des discours, mais plutôt celle des regards où le point de vue de « l'autre » doit avoir sa place. Ce défi à relever, c'est peut-être là le point commun entre les nouveaux projets de musées qui voient le jour depuis quelques années : le MUCEM, Branly, le musée des Confluences à Lyon, et la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration.

Mais ce qui différencie peut-être la Cité des autres projets, c'est que si tous ont été conçus par la volonté publique, seul celui-ci résulte en premier lieu d'une demande sociale, qui s'est exprimée durant des années par l'entreprise d'universitaires et de militants associatifs avant que la décision politique de réaliser le projet puisse être prise.

Quoi qu'il en soit, depuis le 10 octobre 2007, le succès public de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration se confirme. Six mois après son ouverture, près de 100 000 personnes ont visité l'exposition permanente « Repères » et découvert deux siècles d'histoire de l'immigration en France. Cette nouvelle institution répond à une demande sociale et culturelle forte de la société française. Cette première étape accomplie, la Cité propose depuis le début de l'année 2008 de nombreuses activités pour les enseignants, les scolaires et le grand public ainsi que des expositions temporaires. Parmi toutes les manifestations en cours, la participation à l'année européenne du dialogue interculturel, dont l'établissement public est l'opérateur pour la France, constitue un des moments phares de l'année 2008.

Le dialogue interculturel dans l'Union Européenne

L'intérêt de l'année européenne du dialogue interculturel est de poser ces questions dans un cadre nouveau, celui d'une Europe « multiculturelle » à 27.

Alors qu'elle semblait épuisée à l'intérieur des frontières nationales, la question de l'interculturel se pose d'une manière nouvelle à l'échelle de l'Europe : comment définir l'intégration européenne et les relations interculturelles au sein de l'Europe ? Il est clair que cette question doit être travaillée, et d'autant plus que les populations adhèrent avec difficulté au projet européen.

Il est certain qu'une Europe à 27 pose des problèmes inédits d'intégration culturelle et disons-le d'identité dans une Europe dont les contours semblent de plus en plus flous au fur et à mesure qu'ils s'éloignent du noyau initial.

Dans ce contexte, la question des migrations peut apparaître comme « préoccupation » commune à tous les Européens. Ce n'est pas un hasard si la question des frontières est devenue aussi centrale. D'une manière plus positive, on soulignera à quel point l'histoire de l'immigration européenne a aussi construit l'identité européenne : les immigrés (belges, polonais, italiens, portugais, etc.) ont fait « l'Europe par le bas », pour paraphraser une expression désormais célèbre. Il est indéniable que la France, grâce à la création de la CNHI peut valoriser son approche en ce domaine.

Cependant, la perception des questions d'immigration, comme menace pour la cohésion, est inégale selon les pays d'Europe. D'autre part, l'appel à idées lancé par Bruxelles à partir de 2006 pour préparer l'année européenne du dialogue interculturel, a montré une césure entre les pays européens pour lesquels le dialogue interculturel évoque une ouverture vers les autres pays européens et ceux pour lesquels il réfère à la cohésion sociale. Il se pose également la question du droit des minorités, question sur laquelle la France est, par tradition juridique, en retrait.

Enfin, la question des religions, et singulièrement de la place de l'héritage judéo-chrétien et de l'Islam, est un sujet qui concerne tous les pays européens, avec, là encore, une spécificité affirmée en France, qui est l'un des rares pays de l'UE à ne pas aborder la question religieuse dans son programme annuel.

Le tableau de l'ensemble des projets nationaux pour l'année européenne publié début 2008 par la commission européenne témoigne à la fois de l'extrême diversité des approches nationales, mais également de l'inégal investissement des 27 pays dans la thématique du « dialogue interculturel ».

Il est encore un peu tôt pour faire le bilan de cette année européenne, mais il n'est pas douteux qu'elle aura contribué au moins un peu à décrisper la question en la sortant dans chaque État de la problématique de l'identité nationale. Finalement les pays européens découvrent qu'ils ont des traditions différentes, y compris dans la conception de la nation, mais qu'ils sont confrontés à des questions similaires, concernant par exemple la politique d'intégration des migrants. La Commission Européenne espère à juste titre que cette année permettra de mettre en commun les « bonnes pratiques ». En ce domaine, la France continue d'avoir une position originale, puisque confrontée à l'immigration depuis deux siècles (ce n'est pas le cas des autres pays d'Europe), elle a mis en place depuis 50 ans des instruments d'intégration culturelle.

Mais les expériences de ces dernières années, tant en France que dans les autres grands pays d'immigration, montrent qu'il n'y a pas de « modèle d'intégration miracle » et qu'un modèle européen reste à inventer.

Synthèse de la séance

Hélène Hatzfeld

Cette synthèse, mise en forme postérieurement à la séance intègre les réflexions apportées par le rapport introductif de Luc Gruson, celles apportées par l'intervention de Michel Alessio sur les langues, ainsi que les apports des différents témoignages, des discussions et les orientations données par Jean-François Chaintreau (DDAI).

Cette réunion constituait la dernière réunion thématique du groupe de travail. Elle a abordé essentiellement deux aspects :

- une réflexion sur les acteurs du dialogue interculturel dans les bibliothèques, archives, musées,
- le processus de préparation d'un appel d'offres de recherches
- 1. Les acteurs du dialoque interculturel dans les bibliothèques, archives, musées.

1-1 Poursuite de la réflexion sur des points abordés lors des réunions précédentes (cf. comptes-rendus)

On note la place globalement faible du dialogue interculturel dans les institutions concernées : ses limites, les présupposés qui favorisent des détournements (ex : dans les projets, la place donnée à l'universalité peut effacer l'altérité). Se pose donc la question de savoir quelle est l'effectivité de ce dialogue interculturel, quelles en sont les conditions (de point de vue, de démarche, de formation...) et les obstacles.

Il ne faut pas simplifier la question culturelle en la limitant à la visibilité ethnique et en réduisant les contradictions des positions individuelles et collectives. L'importance des langues, des traductions pour aborder le dialogue interculturel dans sa complexité a été souvent soulignée.

1-2 Les acteurs

Dans quel sens entend-on le terme « d'acteur » ? A été retenu par le groupe un sens sociologique qui permet d'inclure toutes les institutions, tous les collectifs, et les personnes qui sont concernées par le dialogue interculturel (dans les archives, bibliothèques, musées). Par ex. en ce sens, les collectivités locales sont des acteurs et pas seulement des commanditaires.

Qui sont les autres acteurs que les institutions ? Comment les identifier, les désigner, les reconnaître sans entrer dans des catégorisations préexistantes impropres, porteuses de méconnaissance ou de préjugés ? Quelle est la place donnée aux associations ou à des personnes pour exprimer la diversité des réalités culturelles et sociales ? À quel niveau sont-elles présentes (seulement dans la réalisation de projets ou dans les instances dirigeantes ?). Quelle légitimité ont ces autres acteurs et pour quoi faire ?

• Les différentes logiques des acteurs du dialogue interculturel

Ces logiques sont diverses et peuvent être contradictoires :

- la logique de l'offre et de la demande. Premier exemple : aux archives, une logique de demande sociale s'est fortement développée ces dernières années (cf. réunion précédente et le rapport de Pierre Fournié sur le site web de notre groupe de travail). Deuxième exemple : les écomusées, qui sont aujourd'hui face à une demande sociale complexifiée par rapport à l'époque de leur émergence ;
- les logiques de garantie de conformité à des normes nationales et la prise en compte de l'apport de la diversité ;
- de manière générale : les missions de service public et la réponse aux particularités, l'attention aux singularités des situations..

Comment ces différentes logiques se traduisent-elles dans les politiques publiques ? Comment les différents acteurs interprètent-ils les politiques publiques et les mettent-ils en pratique ? Ex : les politiques d'emploi et de formation permettant de favoriser la présence et le rôle de médiation des personnels de garde et d'accueil à la CNHI.

Comment ces différentes logiques se traduisent-elles au plan organisationnel ? Peuvent-elles être conciliées grâce à la mise en place de formes adaptées ?

• Les relations entre ces acteurs

Différents types de relations ont été mis en évidence :

- les relais et l'intermédiation sont nécessaires, mais souvent limitée à des acteurs particuliers au sein des institutions (gardiens, médiateurs) ou confiée à des acteurs extérieurs (associations). Ce type de relation isole et limite le champ du dialogue interculturel, tend à ne pas concerner les institutions dans leur totalité (ex : les conservateurs de musée sont-ils formés au dialogue interculturel ? Comment ?) ;
- la mise en visibilité et la reconnaissance de l'altérité (esthétisation...) ;
- le processus de coproduction. Ex : l'exposition *Naissances* au Musée de l'Homme ; le jeu du « tapis volant » sur les langues ;

Dans chacun de ces types de relations, quel est le rôle de chacun des acteurs, sa légitimité au regard des autres ?

• Le rôle de l'éducation au dialogue interculturel

Il s'agira d'étudier les formations existantes (publics, contenus, modes d'évaluation des capacités...) et d'envisager aussi cette question plus largement que la formation à la médiation proprement dite.

Le rôle de l'Éducation nationale, des manuels scolaires, des langues... n'est pas neutre. Ex : expérience actuelle des « cours d'histoire européenne des arts » associant l'Éducation nationale et le MCC.

• Les lieux de rencontre interculturels :

Quels lieux sont mis en place par les institutions (ex : Bureau des recherches administratives aux Archives et la mise en place de volontaires à la réception du public).

2. Le processus de préparation d'un appel d'offres de recherches

2-1 Problèmes abordés :

Le groupe de travail rencontre un grand intérêt auprès des institutions concernées (ou au moins d'une partie de leurs responsables), mais si l'on voulait aboutir à lancer un programme de recherches, on constate un quadruple handicap :

- les chercheurs ne sont actuellement pas mobilisés : le thème « dialogue interculturel » ne figure pas parmi les entrées de recherche de l 'ANR, du CNRS et de manière générale des labos ;
- l'entrée « Musées, archives, bibliothèques » n'a pas non plus de visibilité ;
- au sein des institutions, la demande de recherche est souvent limitée, réduite à des études quantitatives ponctuelles et étroitement finalisée ;
- le financement de recherches sur le sujet de notre groupe de travail n'est actuellement pas programmé par ces institutions.

Le processus à mettre en place maintenant a donc pour objectif de lever ces obstacles. La discussion du groupe a porté sur les points suivants :

- quelle place respective donner aux chercheurs et aux laboratoires d'une part, aux institutions d'autre part ? Autrement dit : quelle part donner à la réflexivité des institutions sur leurs conceptions et pratiques ?
- est-il pertinent d'imaginer un processus en deux temps ? un premier où les institutions auraient l'initiative de mener des recherches en leur sein, éventuellement avec l'appui de chercheurs (observation participante, chercheurs embarqués), un second où les labos de recherche prendraient le relais ? au risque de maintenir une coupure et de ne pas aboutir à un véritable dynamique de recherches ?

2-2 Processus proposé

L'objectif visé est de parvenir à l'élaboration d'un appel d'offres type ANR en deux étapes :

- début 2009 : organisation d'une journée d'étude (le 5 mars 2009) de restitution des réflexions de notre groupe de travail et de lancement d'études et de recherches ciblées, portées par les institutions, incluant un état des lieux des pratiques ;
- fin 2010 : lancement de l'appel d'offres.

Entre les deux, l'organisation d'un colloque européen peut être une façon de mobiliser chercheurs et institutions, de concrétiser des partenariats nécessaires et de dégager des pistes pertinentes pour l'appel d'offres.

Pour préparer la journée d'étude, il est nécessaire :

- de concerner les directions du MCC sur le thème de recherche,
- de préparer des sujets d'étude et de « petites » recherches au sein d'institutions et avec leur participation sur des pratiques, de façon à ce que la problématique de l'appel d'offres parte des « questions du terrain » et de légitimer la démarche ;
- d'inviter des chercheurs qui peuvent intéressés à ouvrir ce champ de recherche, en repérant les thèmes par lesquels différentes disciplines (sociologie, histoire, science politique, sciences de l'éducation...) peuvent être sollicitées : croisement des thèmes des cultures, du patrimoine, et de l'inter, du trans- (interculturalité, transmission, traduction, médiation...) ;
- de définir avec ces chercheurs des thèmes transversaux à plusieurs institutions ;
- de tenir quelques réunions locales de sensibilisation (représentants de DRAC, collectivités locales...).

Pour enchaîner la première et la deuxième phase, les tâches identifiées sont de donner de la profondeur et de la durée à notre démarche en faisant le lien entre notre point de départ (2008 : année du dialogue interculturel) aux thèmes des années à venir et de s'appuyer sur des colloques et séminaires existants, des expositions de musées à caractère international pour dégager des thèmes transversaux et créer des partenariats de recherche.

LISTE DES PARTICIPANTS-E-S AUX TRAVAUX DU SÉMINAIRE

Michel Alessio, MCC DGLFLF

Nicolas Bancel, historien, Université de Lausanne, ISSEP

Laure Barbizet-Namer, CNHI

Soufiane Bencharif, Institut du monde arabe

Jalila Bouhalfaya, Institut du monde arabe

Denis Bruckmann, direction des collections à la BNF

Élisabeth Caillet, Musée de l'Homme, animatrice du groupe de travail

Jean-François Chaintreau, MCC délégué adjoint au développement et aux affaires internationales ;

Jean-Barthélemi Debost, Conseil général de Seine Saint-Denis, service du Patrimoine culturel

Albert Dichy, Directeur littéraire, IMEC

Jean-Claude Duclos, directeur du Musée dauphinois

Agnès Dumont-Fillon, bibliothèque Buffon, Paris

Christophe Evans, sociologue, service Études et Recherche de la BPI, Centre Pompidou

Delphine Folliet, association Génériques

Pierre Fournié, MCC direction des archives de France, département des publics

Ghislaine Garin-Ferraz, Cité+

Claude Gilbert, ex DMF;

Ghislaine Glasson Deschaumes, directrice de la revue Transeuropéennes

Mireille Golaszewski, Inspectrice générale, ministère de l'Éducation nationale, groupe Langue vivante ;

Sylvie Grange, MCC DMF département des collections

Caroline Grienenberger, Association pour l'insertion par la culture APIC

Fabrice Grognet, CNHI

Luc Gruson, CNHI

Julie Guiyot-Corteville, Musée de la ville, St Quentin-en-Yvelines, présidente Fédération des Écomusées

Hélène Hatzfeld, MCC DDAI/MRT, initiatrice de ce séminaire ;

Christian Hottin, MCC, DAPA Mission ethnologique

Yves Jammet, Association de prévention du site de La Villette

Christine Juppé-Leblond, inspectrice générale, Éducation nationale

Annie Lelandais, Direction du livre et de la lecture (DLL) ministère de la culture et de la communication

Florence Lecorre, Institut national du patrimoine INP

Marie-Laure Mehl, scénographe, Atelier Mehl'Usine

Nathalie Monin-Voelker, Secours populaire français

Tayeb Ould Aroussi, Institut du monde arabe, bibliothèque

Marc Petit, Bibliothèque publique d'information BPI, Centre Pompidou

François Portet, MCC DRAC Rhône-Alpes

Michel Rautenberg, professeur d'anthropologie, Université Jean Monnet, Saint-Étienne

Christian Rosselet, MCC DMF

Florence Schreiber, Médiathèque de Saint-Denis

Cécile Simon, Archives nationales, Bureau des recherches administratives

Dominique Tabah, bibliothèque municipale Robert Desnos, Montreuil

Elena Vignotto, CNHI

SÉANCE 6 – RÉUNION FINALE DU 5 MARS 2009

Cette réunion a eu pour objet de présenter les résultats et hypothèses de recherche du groupe de travail "Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales : musées, archives, bibliothèques " qui s'est tenu en 2008 à l'initiative du Ministère de la Culture, et de préciser la démarche d'élaboration d'un appel à projets de recherche sur le sujet.

Cette journée s'est organisée autour de quatre séquences : introduction de la problématique et cadrage de la réflexion du groupe de travail ; présentation des quatre thèmes qui ont structuré l'état des lieux et la réflexion du groupe de travail sur le dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales en 2008 (à savoir : constitution des collections et des fonds ; mise à disposition de ceux-ci ; publics ; acteurs des institutions patrimoniales) puis discussion avec les chercheurs invités pour ouvrir la réflexion à d'autres thématiques plus larges de recherche ; présentation des lignes de force et principales hypothèses issues de ces réflexions et débat ; présentation des propositions pour 2009 accompagnant la préparation d'un programme de recherche.

Présentation des intervenants

Étaient présents à cette journée : Michel ALESSIO (Ministère de la Culture, DGLFLF), Laure BARBIZET-NAMER (CNHI), Morrad BENXAYER (Direction des Archives de France), Hélène BERTHELEU (Université de Tours UMR CITERES), Adeline BESSON (Didattica, Ecole d'architecture La Villette), Vincent BILLEREY (ENS Paris), Élisabeth CAILLET (International Council of Museum), Claire CALOGIROU (IDEMEC/MUCEM), Sophie DANIS (Bibliothèque publique d'information), Benoît DE L'ESTOILE (CNRS IRIS), Xavier DE LA SELLE (Rize/Centre Mémoire et société), Jean Barthélemi DEBOST (CG 93, Direction de la culture, Patrimoine culturel), Christophe DESSAUX (Ministère de la Culture, MRT), Agnès DUMONT-FILLON (Bibliothèque Buffon, Paris), Soraya EL ALAOUI (EHESS), Claire EXTRAMIANA (Ministère de la Culture, DGLFLF), Delphine FOLLIET (Génériques), Pierre FOURNIÉ (Direction des Archives de France), Ghislaine GARIN-FERRAZ (Cité +), François GASNAULT (Archives départementales Bouches du Rhône), (Ministère de la culture, ex-DMF), Ghislaine GLASSON DESCHAUMES GILBERT (Transeuropéennes), Mireille GOLASZEWSKI (Ministère de l'éducation nationale, DESCO), Sylvie GRANGE (Ministère de la Culture, DMF, CSHR), Fabrice GROGNET (CNHI), Luc GRUSON (CNHI), Julie GUIYOT-CORTEVILLE (Musée de la ville de St-Quentin en Yvelines), Hélène HATZFELD (Ministère de la Culture, Recherche & Technologie), Yves JAMMET (APSV), Christine JUNGEN (CNRS, EHESS, LAU), Lorène KARAYAN (Bibliothèque nationale de France Collections), Claire MERLEAU-PONTY (École du Louvre, Palais du Louvre), Tayeb OULD AROUSSI (IMA Bibliothèque), François PORTET (DRAC Rhône-Alpes), Michel RAUTENBERG (Université Jean Monnet, MODYS), Évelyne RIBERT (EHESS), Mélanie ROUSTAN (CERLIS, Université René Descartes Paris V), Sylvie SAGNES (LAHIC), Céline SALVETAT (Museon Arlaten), Gilles SUZANNE (LESA, Université de Provence), Mercedes VOLAIT (INHA In Visu).

Introduction

Christophe Dessaux (Ministère de la Culture, chef de la MRT), qui remplaçait Jean-François Chaintreau, (Délégué adjoint aux Affaires au développement et aux affaires internationales) a introduit les exposés et les discussions de la journée, en précisant les origines de la réflexion de ce groupe de travail – ainsi que ses objectifs.

Il a rappelé que les travaux de ce groupe se situaient dans une continuité par rapport aux programmes soutenus par le Ministère de la Culture (la MRT, par exemple, a vocation à soutenir ou à mettre en œuvre des recherches transversales ; ainsi, depuis quelques années, le Ministère de la Culture accorde-t-il de nouveaux crédits de recherche pour ce genre de travaux). Les origines de ce séminaire se trouvent aussi dans les programmes ministériels de recherche initiés par Claude Rouot (« Cultures, villes, dynamiques sociales »), qui ont mené à de nombreuses publications. Ces programmes explorent la diversité culturelle en en analysant certaines expressions et implications (démocratie culturelle, effets sur les productions culturelles, sur l'attractivité des territoires, etc.). Cependant, l'objet de ce groupe de réflexion est également de proposer un nouveau champ de recherche : le dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques).

Ce séminaire a aussi profité de la décision de faire de 2008 l'« année européenne du dialogue interculturel », décision qui a permis de réaliser de nouveaux travaux et d'organiser une coordination transversale au sein du Ministère de la Culture (avec l'ensemble des départements ministériels). Le séminaire de 2008 a visé à approfondir et préciser les questions posées par le dialogue interculturel, à prendre acte de l'évolution des orientations politiques (ajout de la notion de « dialogue interculturel » à celle de « diversité culturelle », par exemple) et du contexte mondial (discours sur le « choc des civilisations », « guerre contre le terrorisme », etc.) et européen (en insistant sur la dimension européenne de l'enjeu du dialogue interculturel), ainsi qu'à intégrer les nouvelles questions que se posent les institutions patrimoniales pour mieux prendre en compte la diversité culturelle de la société française dans de nouvelles pratiques ou expériences d'interculturalité.

Pour le Ministère de la Culture, il s'agit, afin d'améliorer son action, de contribuer à une meilleure compréhension de la complexité de notre société et de ses implications pour les politiques culturelles, en particulier dans les institutions chargées de les mettre en œuvre : comment les institutions se confrontent-elles aux nouvelles conditions du brassage interculturel dans notre pays, et aux exigences mémorielles qui se développent ? Comment les institutions traitent-elles la complexité culturelle des sociétés actuelles ? En quoi la médiation culturelle est-elle aussi un instrument de dialogue interculturel ? Quel impact le dialogue interculturel a-t-il sur les pratiques de médiation des institutions culturelles ? Comment ces pratiques d'interculturalité interpellent-elles les modèles politiques du centralisme, de l'universalisme en France, en Europe ?

Il s'agit donc dans le cadre de ce travail de recherche, d'apporter des précisions sur ces questions, de confronter les différents domaines de recherche et de guider l'action publique. Ce groupe de travail s'est déjà réuni plusieurs fois en 2008, et a déjà précisé de nombreux enjeux essentiels de cette question : exigence de mieux connaître et de faire connaître les initiatives dans les institutions culturelles, les collectivités locales ou les associations, possibilité d'éclairer les politiques publiques à partir de l'examen des pratiques institutionnelles. Car il n'existe pas de recherches actuelles sur ce thème du dialogue interculturel qui soient à la hauteur des enjeux sociétaux, politiques et institutionnels d'un tel débat. Il s'agit donc aussi de faire émerger ce débat sur la scène nationale et de favoriser l'échange entre les institutions à ce propos.

Enfin, pour terminer son propos introductif, Christophe Dessaux a annoncé l'objectif de cette journée du 5 mars 2009. Il s'agissait de confronter les apports du groupe de travail aux questions et approches de chercheurs de différentes disciplines, et d'évaluer l'intérêt de créer une dynamique, sur le thème de l'interculturalité, entre groupes de recherche et institutions (et d'y mêler les collectivités territoriales), en liant les apports des équipes de recherche et ceux des institutions (selon un mode d'organisation qui reste encore à définir). L'enjeu est aussi d'élargir le champ de la recherche : comment ce questionnement sur les institutions peut-il s'inscrire dans un champ plus vaste de recherche lié à l'interculturalité ? A terme, il s'agit également d'intéresser un certain nombre de laboratoires français ou européens (pour que des scientifiques prennent part au projet), en leur proposant par exemple la participation à des séminaires existants, ou en organisant de nouveaux séminaires de recherche, des ateliers, pour favoriser les rencontres ou les nouvelles initiatives. Il faudrait aussi réaliser des monographies et des études ponctuelles qui permettraient de préciser et d'enrichir les problématiques de recherche, et ainsi de mettre sur pieds un appel d'offre de recherche (selon des modalités qui restent à définir précisément, en fonction de l'ampleur des problématiques qui surgiront et de l'engagement des réseaux qu'elles parviendront à mobiliser).

En 2009, le Ministère de la Culture prévoit déjà de faire réaliser une étude bibliographique problématisée, cernant les connaissances acquises et les manques en les rapportant aux débats théoriques et méthodologiques en cours, et de faire réaliser un état des lieux complémentaire des pratiques et des conceptions des institutions, qui expliciteront les problématiques dont cet appel d'offre pourrait traiter.

Hélène Hatzfeld (Ministère de la Culture, Mission Recherche & Technologie) a ensuite précisé le cadre réflexif autour duquel le travail allait s'organiser durant cette journée – cadre issu des cinq réunions du séminaire organisées en 2008. Elle s'est donc arrêtée sur l'intitulé de ce séminaire, et sur les notions de « dialogue interculturel » et d'« institutions patrimoniales » : pourquoi ces choix ? que signifient ces notions et quelles en sont les limites ?

Tout d'abord, on constate que la compréhension de la complexité de la société dans laquelle nous vivons, tant sur le plan politique qu'au niveau de la recherche, reste limitée, et que la diversité culturelle reste principalement appréhendée par le biais de la question de l'immigration et des « problèmes sociaux » qu'une diversité culturelle génère. Il serait pourtant possible de mobiliser d'autres entrées pour appréhender cette complexité : les langues, les traductions, les tourismes, l'exposition des objets venus d'ailleurs, les opérations mémorielles, etc. On peut également faire le constat que la vision culturelle de la société française, héritée de son l'histoire, reste beaucoup trop universaliste et hiérarchique (en antagonisme avec une vision « multiculturaliste » à prétention égalitariste), et que les institutions patrimoniales (musées, bibliothèques, archives) sont peu ouvertes à l'interculturel ou à la complexité et à la transformation de la société française. La vision de leur place dans la société reste bien trop « franco-française » (elle mobilise trop peu les pratiques et les réflexions des pays étrangers).

Hélène Hatzfeld a ensuite explicité l'intitulé de cette journée de recherche. Dans « dialogue interculturel », d'abord, la notion de culture est pour elle à prendre au sens large, dans une acception à la fois artistique et sociologique : elle désigne l'ensemble des conceptions et des pratiques partagées par un certain nombre de personnes. Mais tout ne peut pas être lu à la lumière de la culture : la question a bien d'autres dimensions, politique, sociale, économique. Le « dialogue interculturel » est une notion largement politique. Elle a par exemple été largement valorisée durant l'année 2008 (« année européenne du dialogue interculturel ») en tant que notion qui permettrait de dépasser les antagonismes entre universalisme et multiculturalisme. Mais cette expression est souvent comprise au fond comme supposant l'existence de blocs culturels qui s'affrontent, qu'une bonne volonté concourrait à dépasser. Elle ne met pas en évidence les transversalités ni la part d'impossibilité de l'entente. La position du séminaire, telle qu'elle est issue des réflexions du groupe, est de dire que toute expression culturelle est un mélange (« inter-», « trans-», métissage, hybridations, etc.) et qu'il n'est donc pas tout à fait juste, de ce point de vue, d'utiliser les termes de « dialogue entre les cultures ». Il existe différents regards sur ces mélanges, et il n'y a pas de clôture des cultures comme ensembles extérieurs les uns aux autres.

L'expression d'« institutions patrimoniales », quant à elle, est une expression indigène mais pas neutre. Il y a déjà eu de nombreuses recherches au sujet du patrimoine. Le patrimoine, y compris le patrimoine immatériel, serait de l'histoire objectivée à valeur identitaire, produit d'une construction sociale et politique d'un passé choisi. Mais aujourd'hui cette notion est interpellée par le contexte de mondialisation. C'est donc une notion à déconstruire et à reconstruire autour des nouvelles identités qui résultent de ce contexte.

Les institutions patrimoniales sont intéressantes à étudier car elles sont l'une des modalités de cette construction sociale et politique, et des questions qu'elle pose. Elles sont investies de nouveaux enjeux sociaux, politiques et économiques. Si l'on considère ensemble les bibliothèques, les archives et les musées, c'est qu'ils relèvent ensemble de cette construction patrimoniale, qu'ils soient publics ou privés, qu'ils relèvent ou non du Ministère de la Culture. Par contre, il a été décidé de limiter la réflexion à ces institutions, sans l'ouvrir aux arts vivants – car les problématiques sont alors différentes. Il s'agit donc de considérer l'interculturalité dans la société comme un analyseur des institutions, et de montrer comment elles s'inscrivent dans le mouvement présent de la société, avec quelles limites et quels potentiels.

L'organisation de cette journée avec des chercheurs avait pour objectif, Hélène Hatzfeld l'a rappelé, de préciser, à partir des échanges, cette problématique en l'inscrivant dans le champ de recherches existantes, en la prolongeant et en la développant sur de nouveaux points, voire en lui donnant une dimension plus globale.

Elisabeth Caillet (International Council of Museums) a ajouté qu'au cours du séminaire, les intervenants avaient surtout essayé de décrire ce que produisaient les institutions patrimoniales. Pour cela, ils ont étudié avec attention comment ces institutions acquièrent leurs collections et comment ces collections/archives/objets étaient connotés ou nourris par l'interculturalité et le dialogue interculturel. Ils ont aussi étudié comment ces institutions tenaient compte de la diversité culturelle inscrite à l'intérieur des collections dans l'offre qu'elles proposaient (parcours muséographique, outils d'accès, etc.) et, en retour, comment les usagers utilisaient les outils proposés. Quels sont plus particulièrement les acteurs en présence

lorsqu'il s'agit d'appliquer ces différentes propositions ? En quoi ces acteurs sont-ils différents des acteurs traditionnels des politiques interculturelles ? (On trouvera la totalité des propositions et réflexions du séminaire dans le document distribué, et mis en ligne sur le site du MCC.)

Pour cette journée, il s'agissait donc, encore une fois, d'élargir le questionnement grâce à une discussion avec des chercheurs – dans la perspective, d'ici un an, d'affiner ces questions et de les transformer en une problématique de recherche bien précise. Elisabeth Caillet a précisé que le découpage en quatre entrées (constitution des collections et des fonds ; mise à disposition de ceux-ci ; publics ; acteurs) ne se justifiait que par son côté opératoire dans les institutions : il ne devait donc pas a priori déterminer les axes de recherche pour la suite.

Enfin, elle a évoqué un dernier point : dans ce groupe de travail sont présents des professionnels des musées, des bibliothèques, des archives, mais aussi des spécialistes de la langue française. La langue est en effet l'institution patrimoniale par excellence (elle traverse absolument tout) ; il importe donc de considérer de très près les problématiques qui lui sont inhérentes.

Elisabeth Caillet a aussi précisé que, selon elle, la médiation culturelle ne se réduisait pas au questionnement sur les modalités d'accueil des publics éloignés de la culture « cultivée ». **Morrad Benxayer** (Direction des Archives de France) a proposé de parler plutôt des publics « éloignés des institutions culturelles ».

La constitution des collections et des fonds

Pierre Fournié (Direction des Archives de France) a expliqué qu'il y a, sur le sujet, un certain consensus entre bibliothèques, archives et musées (et Sylvie Grange milite beaucoup pour cette transdisciplinarité), ainsi que des pratiques communes. Au cours de la deuxième réunion du séminaire (23 mai 2008), il avait surtout été question des musées. Lors de la création des musées, à la fin du XVIIIè siècle, deux enjeux fondamentaux ont été érigés en objectifs prioritaires : éduquer par les œuvres et renforcer l'identité nationale. Depuis un demi-siècle, cette vision s'est modifiée avec notamment l'apparition de nouveaux musées – on peut penser à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI). Le mot « musée » interpelle. C'est la collection qui fonde l'institution. Peut-on prendre en compte les attentes des individus dans la constitution des collections (les approches éducatives et de renforcement de l'identité nationale ne prennent pas bien en compte les attentes des individus) ? On attend aujourd'hui beaucoup d'un état des lieux des pratiques de collectes dans les musées (et pas uniquement dans les musées parisiens).

Lors de ce séminaire, il est aussi apparu qu'il faut s'interroger sur le patrimoine immatériel, et étudier de près la dialectique patrimoine/mémoire. Les intervenants ont aussi insisté sur le fait que c'est une véritable négociation qui se joue, au moment de la collecte, entre l'institution d'une part et les individus d'autre part. Là encore, la CNHI interpelle, avec sa galerie des dons, tout à fait inédite.

S'agissant des bibliothèques et des archives, l'interculturalité est essentielle. A la Bnf, par exemple, dès ses origines en 1530, on s'est préoccupé d'acquérir des manuscrits arabes, turcs, persans... A l'heure actuelle, le dépôt légal concerne environ 60 000 ouvrages par an, et 55 000 ouvrages étrangers. Mais face à l'explosion de la production éditoriale, même la Bnf ne peut plus acquérir tous les ouvrages étrangers. Cela serait à prendre en compte dans un état des lieux.

Les obligations légales concernent peut-être plus encore les archives. Il faut distinguer archives publiques et archives privées. Peut-on prendre en compte l'interculturalité en matière de collecte et de traitement des archives publiques ? Pierre Fournié le pense. Il faut également repenser la question des règles que l'on applique dans le choix des archives que l'on traite et des archives que l'on détruit. Que faut-il garder ? Concernant les archives privées, l'altérité est véritablement prise en compte, par une politique très active de collecte des archives de l'immigration. Un état des lieux plus précis serait néanmoins nécessaire.

Elisabeth Caillet a remarqué que les façons de collecter sont diverses selon les institutions. Et n'y en at-il pas d'autres qui sont en train de s'inventer, dans de nouveaux types d'institutions patrimoniales, et dans d'autres pays, extra-occidentaux, par exemple ? Comment la notion même d'archive est-elle comprise dans d'autres continents ?

Julie Guiyot-Corteville (Musée de la ville de St-Quentin en Yvelines) a expliqué qu'en Afrique (au Mali plus particulièrement) est en train de se mettre en place un « inventaire participatif », qui est une autre façon de collecter les archives orales, la mémoire, les collections ; c'est une forme d'acquisition par don. Les habitants peuvent récupérer ponctuellement les dépôts des collections pour des cérémonies et des rituels ; le statut des fonds devient mouvant, réversible. Ces objets n'ont pas une valeur esthétique mais une valeur liée au récit qui les accompagne.

Christine Jungen (CNRS, EHESS, LAU) a évoqué les pratiques de collecte au Moyen Orient, en particulier en Jordanie et en Egypte. Selon elle, il est nécessaire d'interroger la notion d'archive en tant que telle – les archives en tant que lieu de savoir. La question est donc aussi celle de la constitution d'un savoir, et plus particulièrement d'un savoir institutionnalisé. En Jordanie, l'archive est l'objet-preuve qui permet de faire l'histoire. Qui peut l'utiliser et dans quelle mesure l'histoire qu'on en construit est-elle légitime ? Quel est le rôle de l'archive dans la narration par la preuve ? Comment le changement de statut d'un papier ou d'un objet inscrit dans le processus institutionnel des archives s'opère-t-il ? Quelles sont les procédures par lesquelles on inscrit ces documents dans un ordre de la bibliothèque et des archives (travail d'inventaire, d'indexation, de rangement, etc.) ? Il faudrait étudier de près les techniques et les pratiques des archives. Comment la mémoire se construit-elle et quel accès à cette mémoire existe-t-il ?

Christine Jungen a aussi abordé la question de la circulation de l'information. Il est frappant, concernant les collections d'archives, de constater à quel point les documents peuvent entrer dans un lieu et ne plus en sortir.

Mais avec les nouvelles technologies (scanner, internet, numérisation, etc.), les formes de circulation de ces documents, les pratiques d'accès aux archives et les pratiques d'archivage en tant que telles se modifient radicalement. Nombreux sont ceux qui commencent à archiver dans tous les sens, et à mettre en ligne ce qu'ils ont trié. Le rapport à l'archive passe maintenant aussi par le contournement des institutions publiques — ce qui transforme notre rapport aux archives. Quelles nouvelles frontières se dessinent-elles en conséquence entre privé et public ?

Il faudrait, enfin, se demander ce que sont aujourd'hui les archives papier, les archives orales, les archives photographiques, et comment ces différentes matières sont traitées du point de vue des archives et des bibliothèques (en tant qu'institutions).

Comme l'a précisé **Pierre Fournié**, le terme d'« archives » désignait dans son intervention toute forme de support (écrit, oral, photo, etc., et même les archives numériques natives – c'est-à-dire numériques au moment de leur production même). Ce terme s'oppose à celui d'« archive de soi » (de son ascendance, sa famille), qui concerne un autre débat – très compliqué, bien que très à la mode depuis les analyses de Jacques Derrida... En toute rigueur, les archives sont les documents (tous supports), l'institution et le lieu.

François Gasnault (Archives Départementales Bouches-du-Rhône) a insisté sur le fait que les chercheurs doivent se pencher sur le problème de la sélection et du déplacement de statut de certains documents, car on peut vraiment parler de ductilité de la doctrine en matière de collecte, et interroger la liberté qui existe pour le faire. On façonne finalement la mémoire de la nation avec une très grande liberté – car cela ne coûte pas cher. Cet arbitraire mérite d'être questionné.

Il importe également, surtout en ce qui concerne l'interculturalité, de s'éloigner de la source administrative, bureaucratique, massive, pour se déplacer vers l'investigation d'autres types de sources (privées par exemple).

Sylvie Grange (Ministère de la culture, DMF, CSHR) a estimé que la même question se pose pour les livres de bibliothèque et les objets de musée. Il faut donc interroger ces questions conjointement. On ne sait pas jeter, on ne sait pas trier dans les musées. Mais il faut aussi interroger la sélection. En s'inspirant de l'exemple africain, il faudrait étudier les objets patrimoniaux qui ont encore leur usage privé tout en bénéficiant d'une protection patrimoniale.

Pour **Xavier De La Selle** (Rize/Centre Mémoire et Société), il faudrait questionner le rapport du public et de ceux qui collectent les archives avec les institutions, et les non-dits ou les malentendus qui peuvent s'immiscer entre l'institution et ceux qui déposent les archives. Les usagers vont vers une institution car ils sont intéressés par la garantie de pérennité qu'elle semble offrir ; mais l'institution va parfois plutôt travailler à la diffusion de l'archive. En outre, il existe un décalage dans le temps entre la « perception patrimoniale » de ceux qui déposent un objet ou un document et le moment où l'objet déposé change de statut (en acquérant une légitimité institutionnelle). Quelle est la vocation de l'institution dans ce domaine : conserver ? restituer ? mettre en relation les patrimoines ? Et que deviennent les enjeux politiques fondateurs de ces institutions ?

On pourrait se demander si, face à ces missions traditionnelles de collecte patrimoniale, communes à toutes les institutions, ces dernières n'ont pas à se questionner aussi sur leur vocation ultime dans la société (audelà des questions de sélection, de collecte de l'information, etc.). Jusqu'où est-on en droit d'aller au-delà des institutions ? Il y a un enjeu politique qui relève des tutelles, des politiques. Cette part de politique dans la pratique patrimoniale est à penser.

Pour **Delphine Folliet** (Génériques), dans la collecte et le dépôt des archives privées dans les institutions patrimoniales publiques se joue aussi la question de l'acte symbolique très fort que cela représente pour les déposants. C'est manifeste dans le cas des fonds privés sur l'immigration, par exemple : l'entrée dans le patrimoine public est un signe très fort de reconnaissance pour les associations. **Elisabeth Caillet** a ajouté qu'il en va de même avec les musées. Il faudrait donc étudier plus attentivement ce phénomène de reconnaissance d'un objet par une institution, ce passage du privé au public—institutionnalisé.

Michel Rautenberg (Université Jean Monnet, MODYS) a soulevé la question suivante : quelle est la nature de l'intervention des archives (en tant qu'institution) ? S'agit-il de faire entrer des documents dans le

domaine public, ou simplement de s'occuper, dans l'idée de travailler à offrir un service public, de documents qui vont ensuite rester dans leurs lieux d'origine ?

Pour **Xavier De La Selle**, dans les institutions culturelles, la légitimation se produit d'emblée pour les objets/documents déposés. Dans ce changement de statut, au-delà du côté symbolique, comment des choses considérées « hors-champ » en viennent-elles à être reconnues « trésor national » quelques années après (comme dans le cas des archives de Guy Debord)? Mais **Elisabeth Caillet** a rappelé qu'il se produit aussi le processus inverse : lorsque des archives privées sont susceptibles d'être achetées par d'autres pays, l'Etat ne remplit pas toujours sa fonction de protection du patrimoine, et le fond en question disparaît du patrimoine « privé » français. Il y a donc une lutte permanente entre groupe sociaux pour installer un patrimoine.

Elle a aussi évoqué la problématique de l'oubli. Mettre nos archives privées dans le public nous permet aussi d'oublier certaines choses (voir J.-L. Déotte, *Oublier*). Il faudrait repenser cette nécessité d'oublier : l'une des fonctions de ces institutions n'est-elle pas d'oublier ? Et qu'est-ce que cet « oubli » ?

Fabrice Grognet (CNHI) a rappelé que pour la CNHI, au moment de la rédaction du rapport Toubon, l'idée était celle d'un musée « national », car c'est la seule qualification qui permette la reconnaissance officielle de l'histoire des immigrés. La reconnaissance symbolique qu'apporte la création de cet établissement *public* est essentielle. Cependant, la collecte des traces de l'immigration depuis deux siècles est hiérarchisée : il y a les acquisitions nationales d'un côté, et la galerie des dons (qui ne sont pas des collections nationales), de l'autre. Même dans ces institutions publiques, certains objets restent donc à la périphérie.

Il a été cependant considéré par d'autres professionnels de la CNHI que le fonctionnement de cette institution était plus complexe. Le choix des collections est en effet laissé au public. Des « parcours de vie » sont proposés, avec objets matériels et immatériels. Il n'y a aucun objet interdit – puisque la Cité est là pour recevoir tout type d'objets. Mais il faut alors organiser des trames de lectures avec les déposants. C'est pour cette raison que l'on peut parler de négociation. A la fin du dépôt, les déposants peuvent choisir de reprendre les objets. Ce n'est pas tant une question d'interculturalité que d'identité. Comment les déposants se définissent-ils, à des moments différents ? Le sens de la Cité c'est donc de définir le patrimoine de l'immigration dans une démarche très participative.

Hélène Hatzfeld a résumé les pistes de réflexion apparues dans ce premier moment du débat. Il importe aujourd'hui de s'interroger :

- sur les notions d'archive et d'archives. Comment se sont-elles construites ?
- sur les changements de statut de l'archive ou de l'objet patrimonial (par le biais, par exemple, des procédures d'inventaire, de catégorisation, etc.) ;
 - sur les déplacements public/privé des documents ;
 - sur la perte d'un patrimoine et ses raisons ;
- sur les transformations du rôle des institutions (conservation, restitution, mise en relation, etc.) transformations techniques certes, mais aussi politiques ;
 - sur les exemples de pratiques dans d'autres pays.

La mise à disposition des fonds et des collections

Sylvie Grange a exposé les apports du groupe de recherche sur le thème de la mise à disposition des fonds et des collections. Au nom de qui et de quels attendus implicites sont-ils rendus visibles, consultables, offerts ou cachés? Ce que contiennent les fonds conditionne le fonctionnement des institutions patrimoniales – et ce qu'ils ne contiennent pas, plus encore. Elle a donc posé la question des conditions de visibilité de ces fonds. Comment l'offre s'adresse-t-elle aux autres et de quels « autres » parle-t-on? Jusqu'où prend-on en considération cette altérité? Il a été décidé, dans le cadre de cette réflexion, de se concentrer sur l'altérité culturelle, sans limites chronologiques a priori.

Sylvie Grange a ensuite parlé des outils de l'offre. Les territoires des fonds et des collections – les territoire de l'offre – sont très vastes ; on peut même y inclure l'architecture. Mais il faut se demander jusqu'où il est pertinent d'aller. Qu'est-il pertinent de considérer comme contexte pour que la problématique posée soit bien posée et éloquente ? Il n'est pas seulement important de savoir ce qu'on achète, la taille des vitrines, la hauteur de la marche avant la porte d'entrée : il faut améliorer l'ouverture et l'accueil des institutions patrimoniales, en termes d'accessibilité physique mais aussi d'accessibilité sociale, culturelle, etc. ; et sensibiliser les acteurs privés et les associations à l'importance de leurs fonds, les aider à les trier pour les mettre en ligne (c'est le travail de Génériques). Quelle est la limite entre la simple sensibilisation (mission d'intérêt général) et la collecte de fonds ?

Il importe donc, dans les différentes institutions patrimoniales, de travailler à l'adoption d'une posture d'ouverture, de questionnement, et d'explicitation des présupposés.

Agnès Dumont-Fillon (Bibliothèque Buffon, Paris) a expliqué que sa bibliothèque était très privilégiée : située dans un milieu favorisé, elle est loin d'accueillir des immigrés. A priori, le problème de l'interculturalité ne se pose donc pas. Pourtant, le paradoxe des bibliothèques, c'est peut-être qu'elles sont les lieux où les rencontres d'écritures devraient être favorisées, ce qui n'est pas le cas. D'abord, en raison de la langue. Que peut-on faire pour favoriser l'accès de ceux qui ne maîtrisent pas la langue française à la culture que la bibliothèque préserve? A la Bpi, par exemple, les étrangers regardent surtout des films. Comment se constituer un fonds d'ouvrages en tamoul, par exemple ? Ensuite, il faudrait modifier le classement dans les bibliothèques. Ainsi Agnès Dumont-Fillon a-t-elle constitué dans sa bibliothèque un fonds de 200 livres classés « regards croisés » qui ne sépare pas les ouvrages par catégories (romans, BD, livres de sociologie) mais les associe sur un même thème pour donner une diversité de points de vue.

Le public reste principalement un public de chercheurs, d'écrivains, d'universitaires, d'intellectuels... Il ne suffit pas d'avoir dans son fond un nombre conséquent d'ouvrages sur d'autres cultures ou en langues étrangères pour favoriser le dialogue interculturel ? Comment sentir et faire sentir une autre culture ? Comment donner à voir ce qui fait l'invisible d'une culture ? Si l'on n'est pas personnellement impliqué dans un rapport avec une autre culture, on reste dans une position très intellectuelle par rapport à cette autre culture. D'où la constitution de ce fonds « regards croisés ». Ce n'est donc pas facile, contrairement aux apparences, de favoriser le dialogue interculturel en bibliothèque.

Pour **Benoît De l'Estoile** (CNRS, IRIS), la question de l'interculturalité telle qu'elle est formulée en France participe au plus haut point de la question sous-jacente, mais plus délicate, de l'immigration. Il s'est interrogé sur l'absence de certaines institutions dont l'objectif est pourtant clairement de faire « dialoguer les cultures » (le Quai Branly, le Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix en Provence et le Musée d'histoire de France – même si cette dernière institution reste encore virtuelle).

Il a suggéré d'étudier, dans le cadre d'un renouvellement de la réflexion sur l'altérité, les travaux de Laurella Rinçon sur l'adaptation des anciennes institutions patrimoniales au défi de la mondialisation, notamment au Världskulturmuseet de Göteborg. La catégorie de l'altérité demande à être repensée. Que veut dire « accueillir l'autre » ? Qui/Que sont les « autres » ? C'est au fond une catégorie qui nous est propre pour penser la différence. C'est un mode de relation, et non un mode d'être : l'altérité n'existe pas en soi. Les marqueurs de l'altérité sont variables, et il ne faudrait pas l'oublier. Le risque, c'est aussi de désigner et de stigmatiser un certain nombre de populations « problématiques » pour les institutions culturelles – les handicapés physiques, les populations défavorisées, les immigrés – et de ne travailler qu'à la réduction de ces « handicaps ». Enfin, il ne faut pas négliger le fait que ceux qui s'érigent en porte-parole (souvent sous la forme d'associations), et qui s'affirment comme les représentants de communautés non reconnues, rendent silencieuses d'autres voix,

multiples. A partir de ces écueils, comment penser autrement la catégorie de l'altérité ? Pour **Sylvie Grange**, les catégories servent surtout à construire une qualité d'offre appropriée (à qui va-t-on s'adresser ?).

Claire Merleau-Ponty (Ecole du Louvre) a souligné que la question était aussi celle de savoir au nom de qui on expose : en notre nom propre ? au nom de la famille ? du groupe ? de la communauté ? Il y a un travail d'explicitation du présupposé à faire au préalable.

Hélène Hatzfeld a identifié plusieurs débats concomitants à ce stade de la discussion : un débat de fond, initié par Benoît De L'Estoile, sur l'explicitation des catégories à partir desquelles on pense les publics, les collections, et les objets que l'on veut montrer (la question de la perception de l'« autre » ressortit à ce débat). Et un autre débat, qui concerne la question des rapports entre les institutions et les publics : qui pense avoir une légitimité à montrer, à parler au nom d'un groupe ? Il y aurait peut-être aussi une troisième question : comment montre-t-on (espaces, langues, traductions...) ? Doit-on, par exemple, expliciter l'histoire de l'objet, de l'archive ou du livre que l'on expose ? **Claire Merleau-Ponty** a précisé qu'il s'agit de se demander ce qu'on expose, mais aussi ce que l'on veut dire à travers une telle exposition.

Pour **Ghislaine Glasson Deschaumes** (Transeuropéennes), il faudrait renverser la question. D'habitude, on demande d'abord à qui on s'adresse, et ensuite comment on s'adresse. Peut-être qu'il serait plus stimulant de demander d'abord comment on s'adresse, ce qui déterminerait ensuite à qui l'on s'adresse. Comment la méthode structure-t-elle le public ? Comment un choix dans la manière de s'adresser peut-il produire de l'exclusion ? **Céline Salvetat** (Museon Arlaten) a insisté sur la nécessité de préciser, dans la mise à disposition des collections, *ce que* l'on veut dire, *qui* veut dire, et à *qui*.

Gilles Suzanne (LESA, Université de Provence) a souligné ce paradoxe : dans notre vie quotidienne, le concept de frontière est de moins en moins pertinent, alors que dans un certain nombre de domaines les frontières sont omniprésentes et resserrées autour de la nation (identité *nationale*, mémoire *nationale*, etc.). On est sans cesse ramené à penser la sédentarité dans un contexte de grande mobilité, la mise en place de murs dans un monde de plus en plus global.

La question des publics est très importante. Mais les publics ne sont pas déterminés d'emblée, ils sont tous pris dans un processus mémoriel. Il s'agit de penser les objets, les institutions, les publics dans un même processus.

Mercedes Volait (In Visu, INHA) a souligné un risque. S'agissant de la nécessité de prendre en compte les expériences à l'étranger, il faut tout de même se méfier : les conservateurs africains ne sont-ils pas presque tous des « purs produits INP » – ou au moins formés par des conservateurs français depuis des années ? Le cas échéant, représentent-ils vraiment la culture africaine ? Il faut donc être prudent lorsqu'il s'agit de penser l'ouverture vers les pratiques extra-occidentales, et se demander comment on assigne les autres à la différence.

Il y a aussi un problème de compétences spécialisées pour les objets laissés à l'abandon : il faut connaître les cultures et les langues pour étudier une culture. Or, on manque parfois de personnes compétentes.

Enfin, il faudrait aborder le sujet de la restitution des objets ; c'est un point important de la réflexion. Dans le dialogue inter-gouvernemental, c'est une question qui intéresse beaucoup les musées.

Pour **Hélène Bertheleu** (Université de Tours, UMR CITERES), les pratiques professionnelles à l'intérieur des institutions gagneraient à s'ouvrir sur d'autres contextes sociaux, puisqu'il faut sortir de l'institution pour comprendre ce qu'il s'y passe. La notion de « représentation » (Stuart Hall) mériterait d'être travaillée dans cette perspective.

Selon **Luc Gruson** (CNHI), des chercheurs devraient se pencher plus attentivement sur les modalités par lesquelles on s'adresse au public. Par exemple, avant l'ouverture de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, une étude a été demandée au Ministère de la Culture sur le public susceptible d'être intéressé par cette nouvelle institution, et sur la façon dont l'immigration est vue aujourd'hui. Michel Wierviorka y affirme que l'immigration n'intéresse pas grand monde aujourd'hui, et surtout pas les immigrés, qui n'ont pas envie d'en parler. Il faut donc expliquer pourquoi une telle institution est importante, et pourquoi le sujet de l'immigration

est essentiel. Dans les musées d'histoire et de société, la relation entre le patrimoine et l'offre culturelle n'est pas évidente (ce qui est probablement différent avec les chefs d'œuvre dans les musées) : il faut donc l'expliquer.

Comme l'a remarqué **Hélène Hatzfeld**, on peut aussi se demander quel espace public l'on crée par des choix muséographiques et des modes de discussion avec le public. C'est extrêmement important et les débats de la CNHI le montrent bien.

Benoît De l'Estoile a expliqué que dans le monde des musées, notamment anglophones (il a pris pour exemple le National Museum of American Indian de Washington DC), un changement s'est produit dans l'identité des personnes au nom desquelles l'on parle. On est passé d'un « eux » à un « nous » — mais le « nous » est-il vraiment plus légitime que le « eux » ? On a ainsi assisté à l'émergence de la notion de « community cocurator ». Cette évolution pose certains problèmes de lisibilité (car si c'est « nous » qui faisons le musée, on se pose assurément moins la question de la médiation entre la lecture proposée et le public visé). En France, cette pratique est pour l'instant mise à l'écart. Comme le disait Claire Merleau-Ponty, la question est :d'où parle-t-on ?

D'après **Michel Rautenberg**, on doit peut-être réfléchir sur la façon dont on reconstruit des attachements régionaux/nationaux au sein des institutions patrimoniales. De quelle manière différenciée la notion d'interculturalité se construit-elle selon que l'on se trouve à Rennes, à Tours, au Musée du Quai Branly?

Sylvie Sagnes (LAHIC) a indiqué que le LAHIC avait reçu une commande du Museon Arlaten sur la façon dont ce musée continue à participer de l'identité arlésienne. Aujourd'hui, il y a le projet d'en faire un « musée du musée », et de lui faire raconter l'histoire – identitaire – de ce musée. Ce musée qui parlait au « nous » a maintenant pour ambition de s'adresser au « ils ». Ce serait un exemple à analyser.

Ghislaine Glasson Deschaumes a souligné que la contextualisation devait être pensée de façon dynamique : la contextualisation locale appelle une contextualisation nationale puis européenne (dans un rapport dialectique).

Il faut aussi se demander quelle est, dans ce passage du « eux » au « nous », la place du « je ». Comment se constitue-t-on comme sujet dans une société en déposant, en allant au musée, en partageant à la bibliothèque ?

Mélanie Roustan (CERLIS, Université René Descartes, Paris 5) a rebondi sur les critiques sousjacentes faites au Musée du quai Branly : il ne faut pas oublier que c'est un formidable succès public, même s'il existe une distance consensuelle, voire un mépris dans le monde académique à l'égard de cette institution.

D'autre part, elle a remarqué qu'en posant la question « d'où parle-t-on ? », on en néglige généralement un aspect : le rôle de l'architecture des institutions patrimoniales dans le dialogue interculturel.

Laure Barbizet-Namer (CNHI) a indiqué l'existence d'une étude commandée par la CNHI à Benoît Falaize sur l'enseignement de l'histoire de l'immigration à l'école, et publiée par l'INRP. Comme l'a suggéré Xavier De La Selle, pour approfondir ces questions, il faudrait les mettre en perspective avec d'autres modes d'intervention (enseignement, lutte contre l'immigration, etc.). Les institutions patrimoniales ne sont pas les seules à s'occuper de ces questions ; il est important de ne pas rester cloisonné dans un seul champ professionnel.

Hélène Hatzfeld a résumé les points demandant, à la suite de cette discussion, à être approfondis :

- 1. le questionnement sur les catégories et la construction de l'altérité et de l'interculturalité ;
- 2. la réflexion sur la façon dont on s'adresse, étant admis qu'elle détermine ce qu'on montre et ce qu'on a à dire, donc les publics ;
- 3. les différentes acceptions de la notion de représentation, qui entre en jeu dans la question des publics et des objets ;
- 4. la réflexion sur la mise à disposition comme point de vue, sur les rapports entre « eux » et « nous » dans la mise à disposition, pour comprendre comment elle contribue à la construction

- des publics, des catégories de l'altérité, du patrimoine, des messages des institutions ;
- 5. la contextualisation : dialectique et dynamique du local et du mondial dans un territoire et dans des modes de pensée ;
- 6. la mise en perspective des institutions par rapport à d'autres moyens d'intervention des politiques publiques.

[Photos commentées de Sylvie Grange. Cf. Annexe]

Les publics

Hélène Hatzfeld a présenté les apports du groupe de travail sur le thème des publics. La question qui s'est d'abord posée était celle de la manière dont on peut désigner les personnes concernées par la mise à disposition des collections, des fonds. La notion de public est institutionnelle, mais est reprise par les chercheurs. Elle suppose que les personnes soient dans une position de réception, sans que leur rôle soit pris en compte. On utilise le terme de « public » faute de mieux, mais il ne faut pas oublier que les publics sont aussi des acteurs.

Du point de vue de la problématique de l'interculturalité, deux questions se posent : que signifie « être porteur d'une autre culture » aujourd'hui ? De quel point de vue se place-t-on quand on pose cette question ? Identifier des publics qu'on dit « porteurs d'une autre culture » présuppose une certaine capacité à objectiver notre propre culture pour parvenir à distinguer et à isoler les effets qui en émanent. D'autre part, le « public » est-il seulement composé des personnes qui fréquentent les institutions, ou aussi de celles que les institutions approchent par d'autres moyens (sites Internet, bibliobus et archivobus, actions « hors les murs », activités pédagogiques...) ? Il faudrait aussi considérer par exemple les déposants à la CNHI et les traducteurs (en tant que producteurs de sens). L'hypothèse du groupe de travail est donc la suivante : les publics se sont complexifiés dans leurs caractéristiques et dans leur rapport aux institutions.

C'est pourquoi l'on en a une connaissance insuffisante, malgré un nombre significatif d'études ; insuffisante en tout cas pour permettre une meilleure prise en compte des évolutions sociales. Il faudrait mieux connaître les caractéristiques qui permettent de comprendre le rôle que ces publics ont et peuvent avoir dans les relations avec les institutions (par exemple, le public qui consulte les archives s'est fortement diversifié, en termes de formation, de centres d'intérêt, de modes d'accès aux documents). Il faudrait mieux connaître aussi les attentes des individus : que cherchent-ils — ou que ne souhaitent-ils pas trouver dans les institutions ? Quelles sont leurs trajectoires personnelles ? On a par exemple observé une évolution des motifs de consultation des archives de fond ces dernières années, mais qu'on connaît trop peu.

On souffre aussi d'une connaissance insuffisante du type de regard que les institutions portent sur les « publics » : dans quelle mesure s'en soucient-elles (politique de l'offre uniquement ou réflexion sur l'offre proposée et sur la réception)? Et avec quel objectif : connaissance et compréhension de la culture de l'institution? Connaissance de leur culture? Autre insuffisance : les pratiques de ces institutions. Il faudrait préciser les représentations qui existent des médiations culturelles et des médiateurs culturels dans et hors des institutions. Qui sont les médiateurs culturels? Et quel rôle est-il donné à la langue orale? écrite? à la langue française? Enfin, quelle leçon est tirée par les institutions des pratiques et expériences menées?

La connaissance des pratiques des publics en tant qu'acteurs est elle aussi insatisfaisante. Par exemple, il existe des associations très diverses (des « amis des musées » aux associations privilégiant le travail avec les personnes qui fréquentent moins les musées et les bibliothèques, en passant par les associations assurant une médiation culturelle de type professionnel): en quels termes pensent-elles leur rôle (éducation populaire, insertion, etc.) et leurs relations avec les autres acteurs ? D'où l'émission d'une seconde hypothèse par le groupe de travail: les modifications passent aussi par une transformation du regard posé sur les publics. Il importe donc, dans le cadre d'une recherche sur les publics, de poser un état des lieux pour mieux connaître les publics et leur relation avec les institutions. Il faudrait aussi étudier la façon dont les projets scientifiques et culturels des institutions présentent les « destinataires » : qui sont-ils ? Quelles représentations en sont données en termes de culture ? Avec quelles intentions de la part des institutions ? Comment les institutions présentent-elles leurs « services au public », et qu'entendent-elles par public ? Il s'agirait aussi d'étudier les modalités par lesquelles les personnes construisent une prise de parole, une prise d'espace, se font entendre comme des personnes en relation avec ces institutions.

Enfin, au sujet de la médiation, il faudrait étudier le profil des médiateurs (« culturels », spécialisés ou mixtes, c'est-à-dire conférenciers associatifs et professionnels) et étudier les convergences et les distinctions entre médiation culturelle, interculturalité, et démocratisation culturelle dans les pratiques et les représentations. Il est nécessaire d'étudier aussi la différence entre l'action culturelle au sens institutionnel, la politique de la ville, et les politiques d'insertion.

Gilles Suzanne (LESA, Université de Provence) a poursuivi la discussion à partir de son expérience de formateur en médiation culturelle de l'art. On ne peut pas penser la médiation culturelle sans préciser de quoi elle est le médium, et sans demander comment on amène les gens à déplacer leur regard sur le monde. Il faut penser la médiation culturelle en fonction du contenu dont elle est la médiation.

La question du destinataire de l'adresse des institutions patrimoniales devient la question de la manière de s'adresser. Souvent, on envisage le public en termes volumétriques : combien sont-ils ? et quantitatifs : combien de fois viennent-ils ? Mais il y a une différence entre aller au musée et regarder une œuvre. La notion de public est donc à aborder de façon très progressive. Il faut concevoir l'individu comme cumulant des rôles sociaux. Il n'y a donc pas seulement une logique d'éducation à l'œuvre, mais aussi une logique de sensibilité dans la constitution des fonds. L'affect ne peut être négligé dans ces questions et la notion de public est très stratifiée

L'institution et le public ne sont pas des isolats, ils sont pris dans des processus, dynamiques et de réciprocité. Ce sont là des points essentiels à développer.

S'agissant des individus « porteurs de culture », la question est de savoir comment des individus parviennent à se réaliser sans être des « hybrides », et sans être non plus cantonnés dans une identité nationale. Il faudrait aborder les individus sous l'angle de la « cosmopolitisation ».

Quant à la question de l'attente et du besoin, il faut être prudent, car on tombe rapidement dans le raisonnement normatif des catégories estampillées par les grandes institutions (le jeune public, le public immigré, etc.). Il est peut-être préférable d'éviter de raisonner en termes d'attente et de besoins.

Elisabeth Caillet a rappelé que beaucoup de travaux ont été réalisés sur le sujet. Cependant, une chose a été peu abordée : c'est la question du « public pluriel », c'est-à-dire de la sociabilité (un numéro de la revue *Public et musée*, aujourd'hui *Culture et musée*, a été consacré à ce sujet). C'est une question à aborder sous l'angle de l'interculturalité : il n'y a pas un récepteur tout seul, il est toujours pluriel, parce qu'engagé dans différentes interactions. Les personnes qui constituent le public, par exemple dans le cas des archives, travaillent ensemble (même si elles sont de cultures différentes).

A propos du médiateur, on voudrait qu'il soit le plus transparent possible, qu'il soit le plus neutre possible. Mais il faudrait tout de même étudier les transformations opérées par la médiation culturelle elle-même. Que fait le médiateur? Les scénographes sont des médiateurs. Quelle est la spécificité de cette transformation quand on passe d'une culture à l'autre? Faut-il que le médiateur soit bi-culturel?

Pour **Benoît De L'Estoile**, il serait bon de s'appuyer sur l'expérience de l'anthropologie, sur sa pratique de va-et-vient d'une culture à l'autre.

Par ailleurs, les études de public sont beaucoup trop calquées sur le modèle du marketing. Il importerait d'étudier plutôt la façon dont on visite les institutions patrimoniales – cela a cependant déjà été fait : le problème est que l'on ne sait pas utiliser les nombreuses études, parfois très pertinentes, qui existent.

Gilles Suzanne a estimé que, même si les objets ne sont pas autonomes et dépendent de l'intention de ceux qui les ont placés là où ils sont, ainsi que du regard de ceux qui les regardent, il faut distinguer les objets issus d'un processus collectif, de ce processus collectif lui-même, qui a une existence propre. L'œuvre d'art n'est pas résumable à l'artiste. Il y a une part d'autonomie à donner au public, et celui-ci ne doit pas considérer qu'il n'existe qu'à travers l'œuvre.

Comme l'a rappelé **Ghislaine Glasson Deschaumes**, dans les groupes de travail avait été abordée la pratique amateur, et notamment la possibilité pour certains musées, avec le développement des nouvelles technologies, de donner une approche à la fois sensible et intellectuelle à l'exposition visitée en offrant au public une pratique sensible. C'est un potentiel à explorer : ces technologies sont-elles de l'ordre du gadget ou construisent-elles de la subjectivité ? Il est d'autant plus important d'y réfléchir que ces pratiques vont se développer de manière conséquente à l'avenir. Pour **Elisabeth Caillet**, ce point soulève en effet la question de savoir en quoi ces pratiques modifient l'appropriation des collections.

Hélène Hatzfeld en a conclu que la notion de public ne se pense pas toute seule. Il faut envisager différentes postures pour le public (production, réception), car il passe d'une posture à l'autre. La notion de public ne se construit qu'au croisement de différents regards – par exemple, celui que l'on porte sur l'amateur et celui que l'on porte sur le professionnel.

Evelyne Ribert (EHESS) a ajouté qu'il faut prendre en considération le public « contraint » (qui est un peu moins acteur, et pour lequel la question des attentes se pose moins), qu'on amène dans des musées, dans des

bibliothèques. De plus, quel est le statut des personnes qui le contraignent (par exemple les enseignants, qui ne sont pas en toute rigueur des « médiateurs ») ?

On a besoin, a estimé **Xavier De La Selle**, de travaux de recherche sur les rapports des publics entre eux. Existe-t-il des dialogues entre les publics qui se côtoient? On pourrait par exemple étudier les dialogues dans les livres d'or. Et qu'est-ce qui, dans la scénographie, permet le dialogue entre les publics? **Pierre Fournié** a élargi ce propos aux archives. Les chercheurs devraient effectivement s'intéresser aux entraides généalogiques dans les archives, qui dépassent largement l'hexagone. Cela ne signifie pas pour autant que ces publics deviennent autonomes, mais qu'ils produisent en partie les outils qu'ils utilisent, souvent en décalage avec les outils de l'institution.

Ghislaine Glasson Deschaumes a posé deux questions. D'une part, on aurait intérêt à interroger les catégories de public que l'on construit et sur lesquelles on plaque un certain nombre de préjugés (par exemple celui de l'immigré qui serait identique à sa culture d'origine et la reproduirait dans son intégralité). Il faut donc poser la question du déplacement et de son impact sur le regard porté sur la culture des parents : comment se produit le déplacement, et comment se produit le discours des conservateurs ?

D'autre part, il n'a pas encore été question de l'impact du tourisme de masse sur la transformation des publics, sur la transformation de l'offre mais aussi des publics eux-mêmes. Nous sommes, qu'on le veuille ou non, travaillés, influencés, par les groupes qui partagent ou non notre espace. Comment le tourisme de masse transforme-t-il le patrimoine ? Pour **Hélène Hatzfeld** également, le tourisme de masse donne d'autres formes à la rencontre. Il y a les rencontres souhaitées, qui créent de la sociabilité, et des rencontres plus contraintes, entre des gens d'origines bien différentes. Cependant, **Michel Rautenbeng** a estimé que la question du tourisme ouvre un nombre trop vaste de nouvelles questions et déborde sur des problématiques trop larges. **Elisabeth Caillet** a ajouté que la question du tourisme est plus spécifique au musée, tandis que le groupe de réflexion cherche à trouver des points de convergence entre bibliothèques, archives et musées.

Laure Barbizet-Namer a évoqué une enquête réalisée à la CNHI dans le cadre du projet ANR sur l'interculturalité. Il s'agit de travailler sur les publics « concernés par l'interculturalité ». Cependant, la question de savoir qui sont ces publics concernés est très délicate : on ne va pas interroger des personnes parce qu'elles ont l'air, visuellement, d'appartenir à des minorités! Qui sont les publics concernés par le dialogue interculturel?

Pour **Luc Gruson**, il faut se garder de la normalisation lorsque l'on parle des publics. On ne peut pas présupposer qui sont les publics. Il ne faut pas se concentrer sur la façon dont les publics viennent aux institutions (en groupe, seuls, parce que c'était gratuit, parce qu'il pleuvait...). Entrer dans un musée est important en soi, et c'est là-dessus qu'il faut travailler. La CNHI n'a jamais eu pour objectif de s'adresser aux immigrés. Il faut partir du principe qu'il n'y a pas de manière correcte de visiter les musées ; il y a des pratiques, auxquelles il faut répondre. Ce qui est magique dans la culture, c'est qu'il est possible d'amener les gens vers des horizons qu'ils n'envisageaient pas. Cela paraît naturel pour les spectacles vivants, et il y a une certaine évidence à aller explorer d'autres domaines musicaux, d'autres expériences interculturelles. En revanche, dans le domaine du patrimoine, des musées, cela nécessite beaucoup plus de travail et beaucoup plus de précautions.

Hélène Hatzfeld a résumé les éléments importants qui se sont dégagés du débat sur les publics. Cette discussion a montré que la catégorie des publics est un ovni, un ensemble de regards. A un moment ou à un autre, tout le monde est public, à la fois producteur et récepteur. Cette notion a donc un caractère hautement problématique. Il importe de déconstruire la stratification sociale – appartenance à un territoire qui assignerait à une identité, normes, idée de l'individu porteur d'une culture – déconstruction qui irait dans le sens de processus dynamiques, de changements de regard, de regards pluriels.

Il y aurait également intérêt à étudier comment, dans l'interaction avec l'institution, se produit un déplacement de la façon dont les personnes, les publics, peuvent se représenter et se penser, et un déplacement dans la façon dont les personnes sont elles-mêmes perçues.

Enfin, la question des publics est à prendre sous l'angle dynamique des rencontres.

Les acteurs

Elisabeth Caillet a rappelé la perspective prise par le groupe de travail sur les différents acteurs dans les institutions patrimoniales. Quelles sont leurs formations ? Comment se situent-ils dans l'organigramme ? Elle a renvoyé au compte-rendu de la dernière journée de séminaire, et notamment à l'introduction de Luc Gruson, expliquant combien les associations étaient devenues, au cours des dernières décennies, des partenaires dans les questions d'interculturalité, mais comment aujourd'hui, face au manque de subventions, le mouvement inverse se produit. De moins en moins d'associations peuvent se constituer comme partenaires des institutions en matière d'interculturalité. Avec qui travailler aujourd'hui ? Mais au-delà de cette question, comment les différentes catégories de personnes provenant d'autres cultures sont-elles ou étaient-elles représentées ? A travers quels regroupements ? Comment poser aujourd'hui cette question, avec quels partenaires ?

Les problématiques rencontrées par les musées de société sont à creuser. Il y avait auparavant dans les écomusées trois types d'acteurs, intervenant dans l'offre mais aussi dans l'action des écomusées : les habitants, les gestionnaires, les chercheurs. Ces trois piliers sont en train de disparaître, car les gestionnaires des écomusées partent à la retraite, et les habitants sont remplacés par des néo-ruraux (moins concernés par les écomusées). De plus, les subventions des collectivités territoriales ont diminué. Le rôle des collectivités territoriales dans la problématique de l'interculturalité devrait d'ailleurs être interrogé (ce sera certainement l'objet des séminaires régionaux qui seront organisés par la suite).

Il importe aussi d'analyser la disparition de la formulation des problématiques en fonction de la culture ouvrière. N'observe-t-on pas un glissement, qui fait qu'on ne parle plus de « culture ouvrière » mais de « culture immigrée » ? Au demeurant, on assiste à une disparition des corps intermédiaires dans la société, et l'on peine donc à trouver des interlocuteurs. Il ne faut pas envisager les médiateurs comme extérieurs aux institutions – ce point de vue engageant des politiques de recrutement et de formation de personnel différentes. Il y a des cultures professionnelles différentes au sein même des musées, archives, bibliothèques, et elles demandent à être examinées attentivement.

Enfin, Elisabeth Caillet a insisté sur l'importance de la question du rapport à la langue et de la place de la traduction dans le recrutement des personnels. Elle a ajouté que l'interculturalité traverse aussi les générations.

Sur la « question ouvrière », **Michel Rautenberg** a précisé que l'on est passé, dans les années 1970-1980, d'une survalorisation de la culture ouvrière à un silence total, comme s'il n'y avait plus de culture ouvrière (alors que 30 à 40% des travailleurs en France sont encore considérés comme des ouvriers). En revanche, on parle aujourd'hui d'« immigrés », alors qu'il y a vingt ans on parlait de « travailleurs immigrés ». Il y a un glissement sémantique significatif d'un certain nombre de postures politiques et institutionnelles, qui serait à étudier. **Hélène Hatzfeld** a prolongé le propos en affirmant qu'il s'agit d'analyser comment l'interculturalité est à l'œuvre à l'intérieur des classes sociales, comment les références ouvrières structurent les modes de pensée et les modes d'action. Dans quelle mesure cette catégorie sociale travaille-t-elle les nouvelles catégories de l'immigration ? Qu'est-ce qui demeure, et qu'est-ce qui s'est transformé ?

Jean Barthélémi Debost (CG 93, Direction de la culture Patrimoine culturel) est intervenu sur la question de la place des populations immigrées. Il a pris l'exemple du cimetière musulman de Bobigny, édifié en 1937 à la suite de l'édification de l'hôpital franco-musulman (aujourd'hui « Avicenne ») en 1935. Jusqu'en 1996, c'était un cimetière confessionnel, géré par un établissement public qui salariait un imam. Depuis 1996, il est géré par un syndicat intercommunal, et est devenu alors un « carré musulman ». Les gestionnaires du cimetière parlent tantôt de « familles », tantôt d'« usagers » (qui ont des droits). Mais dès qu'on évoque l'association, le collectif ou les individus organisés entre eux, la question devient plus complexe, car un collectif peut revendiquer quelque chose. On assiste donc à un raidissement de la part des gestionnaires. N'y a-t-il pas là quelque chose de spécifique à l'interculturel, d'autant plus lorsqu'on met en relation des individus de religions différentes, dont l'histoire a pu être conflictuelle ? On aura un rapport différent avec un interlocuteur individuel ou avec un interlocuteur collectif, comme si l'on avait peur d'un communautarisme dont il n'est pourtant pas forcément question. On aura un rapport aisé avec un musulman qui vient visiter sa famille, alors qu'on aura un rapport plus compliqué avec une association de musulmans qui pourrait avoir une autre revendication. On la perçoit comme un danger. C'est une spécificité des problématiques de l'altérité.

Les intervenants ont reconnu que la peur du communautarisme empêche un certain nombre d'associations d'avoir une visibilité dans l'espace public. Il suffirait de leur retirer leur dimension culturelle ou

ethnique pour que les choses se passent différemment. Mais comment peut-on travailler sur les patrimoines de l'immigration si l'on exclut ces acteurs organisés ?

Cependant, pour **Hélène Bertheleu**, à partir du moment où l'on se propose d'interroger les représentations des acteurs, la question du communautarisme est potentiellement soulevée. Il n'est peut-être pas nécessaire de l'interroger spécifiquement. Et si l'on parle de plus en plus de communautarisme, est-ce que pour autant il est présent dans les pratiques ? En tout cas, plus on aura de porte-parole divers, moins le rapport de pouvoir sera manifeste, et les rapports de soupçon seront moins grands. **Ghislaine Glasson Deschaumes** a ajouté qu'en parlant des associations, on devrait prendre en compte le fait que les pouvoirs publics ont tendance à aller vers des associations confessionnelles assez récentes, qui sont « dans le mouvement » de ces dernières années, plutôt que vers des associations plus traditionnelles (la FTI, l'association des travailleurs marocains, la FTCR...) qui se retrouvent marginalisées. Par la manière dont on sélectionne aujourd'hui les interlocuteurs, on produit justement de la communautarisation. Il faut discuter assez finement de ce point, car il travaille la problématique des institutions patrimoniales. **Elisabeth Caillet** a ajouté que ce n'était pas seulement les anciennes associations de travailleurs émigrés, mais tout le mouvement associatif qui échappait au communautarisme tant qu'on ne l'y acculait pas – tout le monde de l'éducation populaire, par exemple, qui a pu être un interlocuteur privilégié.

Pierre Fournié est revenu sur la question de l'éducation. Certes, dans ce monde des acteurs il y a deux ensembles : les professionnels (ceux qui travaillent dans l'institution, médiateurs ou non) et le secteur associatif. Mais il y a aussi un troisième ensemble à identifier : ce sont les enseignants et les jeunes publics. Si l'Etat veut promouvoir l'enseignement artistique, il y a là un point fondamental à développer, en identifiant ces acteurs.

Pour **François Gasnault**, la nébuleuse des associations est bien plus complexe. C'est une reconfiguration permanente, un jeu qu'il serait intéressant d'étudier. **Hélène Hatzfeld** s'est demandé si, en raison de la complexité de ces problèmes, l'entrée « acteurs » n'était pas à supprimer, mais d'autres intervenants se sont montrés en désaccord avec cette idée.

Selon **Julie Guiyot-Corteville**, l'institution est trop souvent réticente quand des associations proposent leurs propres expositions, leurs propres restitutions, car pour elle, les restitutions doivent être professionnelles. Elle doit apprendre à « lâcher du lest », à se dire que les gens peuvent vouloir se réapproprier les choses de manière différente, pour en faire autre chose. Ainsi les publications, que l'on n'avait pas envisagées comme telles à l'origine, touchent-elles un public différent, plus nombreux, s'adressent aussi aux habitants. Cette pratique suppose de modifier notre conception du patrimoine. **Adeline Besson** (Didattica, Ecole d'architecture La Villette) s'est montrée tout à fait d'accord avec ces propos. Elle essaye justement d'organiser de nouveaux types d'exposition, avec le Musée d'histoire vivante de Montreuil, par exemple, et avec d'autres associations, avec l'INALCO...

Selon Céline Salvetat, il serait intéressant de développer la collaboration avec les enseignants de FLE, par exemple, car ils sont un très bon relais d'interculturalité.

Fabrice Grognet rappelle que Par ailleurs, concernant la Cité de l'immigration, celle-ci a d'abord été pensée comme un lieu de *mémoire* de l'immigration pour la société civile. Puis les historiens et les chercheurs ont proposé un projet différent, car la notion d'immigration pose problème en France. Pour régler le problème, il a été décidé de faire un musée : la Cité de l'*histoire* de l'immigration (ce qui n'est pas la même chose qu'un musée *de* l'immigration). Comment passe-t-on de la mémoire à l'histoire? Les premiers acteurs du projet de création d'un lieu de mémoire ne s'y retrouvaient plus. C'est donc bien que la question des acteurs est primordiale.

Il faut aussi s'interroger sur le rôle de l'Etat. Quand il y a un problème social d'altérité, on organise une exposition coloniale valorisant l'altérité, tandis que s'accentuent certains problèmes graves d'intégration sociale, la fermeture des frontières, l'immigration choisie, etc. Il existe un double discours de l'Etat. Certes, au Quai Branly, les cultures dialoguent, mais d'Etat à Etat (c'est le principe du musée républicain). Il est urgent d'interroger le rôle de l'Etat dans les musées.

Hélène Hatzfeld a résumé ce débat. Il importe aujourd'hui de réfléchir sur les acteurs : qui sont-ils ? des individus ? des classes sociales ? des communautés ? des Etats ? Qui dialogue ? Il conviendra d'analyser la façon dont ces notions sont revisitées, et comment elles ont évolué. Il faudra aussi réfléchir sur le choix des interlocuteurs par les institutions et sur ses conséquences, ainsi que sur les cultures professionnelles (faire des analyses pratiques, des comparaisons, etc.). Il faudra enfin étudier la place des langues dans l'ensemble des pratiques des institutions et des relations entre les acteurs.

Hypothèses de problématisation et nouvelles perspectives de recherche

Ghislaine Glasson Deschaumes a retracé les lignes de force apparues au cours de la journée et des séminaires précédents. Elle a d'abord précisé une idée importante : le dialogue interculturel n'est pas une donnée, c'est un horizon de pratiques. La notion de dialogue interculturel est suspecte quant aux conditions de son émergence. Au fond, la question qui se pose est aussi celle de la mise en commun : comment se lie-t-on dans une réalité qui est, aujourd'hui, plutôt celle de la déliaison ? Qu'est-ce que cette demande d'interculturalité : une revendication d'homogénéité ? de diversité ? C'est à partir de là que doit se poser la question de la façon de se lier.

Les débats de la journée peuvent être pensés à partir de trois grandes lignes de force : le territoire, les logiques de représentation des institutions, et les acteurs.

La question du territoire rejoint celle du contexte et de la transterritorialité. Quel est l'impact des contextes, des territoires, sur la perception ou la construction des pratiques interculturelles? Aborder les questions sous cet angle permettrait aussi d'interroger la centralité de l'institution, la centralité de la langue, la centralité géographique – et de penser l'institution dans son environnement. Cela permettrait également de poser différemment la question des conditions de l'appropriation d'une culture, de l'insertion dans la société, etc.

Qu'entend-on par territoire ? Il y a les territoires urbains, péri-urbains, sub-urbains... Au fond la notion de territoire permet de faire confluer ce qui relève de l'offre, de la collecte, des publics et des acteurs. C'est aussi la question du territoire de la langue et de la langue comme territoire ouvert. Les territoires ne sont évidemment pas des isolats. Comment le travail des institutions patrimoniales nourrit-il son contexte (et est-il nourri par son contexte), et comment se transforme-t-il, se recontextualise-t-il, à d'autres niveaux ?

Il s'agirait de s'interroger sur la traversée : comment les institutions patrimoniales peuvent-elles se poser la question des frontières en termes, non pas de limites, mais de traversée ? comment poser la question du passage ?

En conséquence, Ghislaine Glasson Deschaumes a souligné la nécessité de demander aux chercheurs de trouver une articulation entre une dimension locale (le terrain analysé, et la recherche théorique qui en découle) et une dimension européenne et internationale. Autrement, l'on en vient à une forme de décontextualisation à partir de la logique nationale, qui souvent n'a pas de sens (ni historiquement, ni politiquement). Il est urgent de renouveler nos approches sur ces questions.

S'agissant des logiques de représentation. Il importe de travailler sur les logiques de représentation auxquelles obéissent les institutions patrimoniales. Au fond, quelle langue parlons-nous dans les institutions patrimoniales? Ces logiques de représentation conviennent-elles à des pratiques, des perspectives et des politiques d'interculturalité? Quel est l'impact des études post-coloniales sur la manière dont les institutions patrimoniales conçoivent leur travail? Quelles conséquences l'évolution des savoirs en France et en Europe a-t-elle sur les pratiques patrimoniales? L'état de ces questions n'est pas le même dans les différents pays européens.

Il faut également analyser l'impact des mondialisations économique et culturelle sur la modification des représentations sociales dans les institutions patrimoniales (polarisation sur les immigrations du Sud, assignation de l'immigré à l'origine) – dans un contexte, en France, d'absence de droits politiques des immigrés, et donc d'inégalité dans les conditions du dialogue interculturel.

Enfin, comment les nouvelles technologies travaillent-elles les questions de représentation et de statut de l'objet ? Les technologies de la communication ne sont pas seulement des outils : elles transforment notre rapport au monde, notre rapport aux autres... Elles posent aussi la question du lien, de la pratique et de l'initiative.

Troisième point, le plus important pour Ghislaine Glasson Deschaumes : les acteurs. La question doit être posée de façon transversale. Les professionnels, les médiateurs, sont aussi des acteurs. Quelle est la marge de manœuvre des acteurs professionnels par rapport aux lois, par rapport au cadre fixé par l'Etat ou les collectivités territoriales ? Comment ouvre-t-on des espaces de jeu ? Il faut également intégrer dans cette logique des acteurs les déposants : ce sont de véritables acteurs dans la construction d'un espace public, d'une mémoire collective, d'un savoir collectif sur les arts et les pratiques sociales. Des initiatives privées de déposants peuvent intervenir dans le rassemblement d'un patrimoine. Quelle est la responsabilité de ces acteurs par rapport à cette liberté d'action ? Quelle est la responsabilité de ces acteurs dans la constitution d'un savoir et d'une mémoire, et aussi dans la question de la transmission intergénérationnelle ? La confiance a un rôle important dans ces processus.

A propos des acteurs, il faudrait encore se demander : quelles langues parlent-ils (car tous les acteurs sont des locuteurs) ? Avec quels parlers différents ? Comment ces acteurs sont-ils des lecteurs, des chercheurs ? Comment sont-ils des traducteurs ? Ce sont parfois aussi des spectateurs. Et tous sont des citoyens – ou tentent de l'être.

Michel Rautenberg s'est interrogé sur la place, dans ce cadre réflexif, de la question politique – du politique et des politiques, par forcément étatiques. Pour **Ghislaine Glasson Deschaumes**, cette question est présente dans les trois volets, de manière transversale. La question du contexte inclut celle des politiques territoriales par excellence. De nouvelles politiques des territoires émergent avec l'ouverture européenne. Dans quel sens vont ces nouvelles politiques publiques ?

Avec les logiques de représentation, on est au cœur du problème des politiques. Il faut analyser la façon dont les politiques nourrissent, perpétuent ou pas, ces logiques de représentation ; comment elles accompagnent ou non de nouvelles formes de représentation.

Enfin, il faut revoir le statut des acteurs en tant qu'ils sont des citoyens. Cette question doit se poser en partie par rapport aux politiques publiques.

Ghislaine Glasson Deschaumes a précisé que les quatre thèmes de cette journée allaient être conservés dans les prochains séminaires, chacune des lignes de force dégagées devant être travaillée à la lumière de ces quatre champs pratiques.

A propos de la confiance, centrale dans la problématique des acteurs, **Julie Guiyot-Corteville** a indiqué l'existence d'un ouvrage de Joëlle Le Marec, *Publics et musées – la confiance éprouvée*, montrant que les populations sont méfiantes vis-à-vis de toutes les formes de médiation (journaux, etc.), excepté les musées!

Sylvie Grange est revenue sur l'idée de créer des séminaires régionaux dans le cadre de ce travail de recherche, reposant sur l'intérêt qu'il y aurait à travailler avec des réseaux déjà constitués en province. Il s'agira d'élargir ce que cette journée a déjà permis d'interroger dans trois régions françaises (Rhône-Alpes, PACA et Centre), pour se rapprocher du terrain (« nationaliser », dans le bon sens du terme, le débat). Cela sera organisé sur deux jours, à une date non arrêtée (excepté pour la région PACA : début décembre), peut-être à la fin de l'année scolaire en Rhône-Alpes, et dans le Centre au début de l'automne. L'idée est de poursuivre la réflexion en enrichissant le propos, en le diversifiant et en le partageant avec d'autres professionnels et chercheurs. Il s'agit aussi, à terme, de lancer cet appel d'offre de recherche.

Enfin, chaque intervenant a fait part de ses réactions par rapport à la journée, et des points qu'il lui tenait à coeur d'étudier plus attentivement. **Hélène Bertheleu** a souligné la pertinence de l'approche comparative, pour sortir des représentations étroites. Pour **François Gasnault**, l'articulation régional/national est très importante aujourd'hui. Il a estimé qu'il faut travailler encore plus la façon dont on va s'adresser aux professionnels du territoire, notamment dans l'organisation des séminaires dans les collectivités territoriales. **Sylvie Grange** a précisé que l'idée était effectivement de partir avant tout de ce qui se faisait déjà dans les collectivités territoriales.

Jean-Barthélémi Debost a indiqué ce que pouvaient engager, de son point de vue, les propos de la journée, dans le cadre d'un appel d'offre :

- 7. à Stains, il existe une cité-jardin construite dans les années 1930, et protégée au titre des monuments historiques. Le département souhaite faire une mise en tourisme de cette cité-jardin. Il s'agit de favoriser le dialogue entre les habitants et les visiteurs. La problématique du dialogue interculturel peut-elle aider à l'élaboration de ce projet ?
- 8. Que représente l'arrivée des archives nationales dans la zone des Tartres (zone marécageuse, extrêmement pauvre, à deux pas de l'université de Paris 8) ? Comment un tel projet articule-til autour de lui de nouvelles relations (d'ordre public et d'ordre pratique) ?
- 9. Autour du cimetière musulman de Bobigny, la situation est très difficile. Peut-on débloquer les choses grâce à la réflexion sur l'interculturalité ?
- 10. Le dispositif « In situ », de résidence d'artistes dans des collèges de Seine-St-Denis ne fonctionne pas toujours très bien. Comment reconstruire du dialogue au sein de ce dispositif ?
- 11. Comment les paysages urbains de Seine-St-Denis pourraient-ils être observés à travers la grille de réflexion de ce séminaire ?

Ces questions pourraient être pensées dans le cadre d'un appel d'offre et d'un financement, pourquoi pas, sur ce territoire.

Yves Jammet (APSV) a indiqué que le fonds d'Abdelmalek Sayad (fondateur en France de la sociologie de l'immigration), donné à l'Etat français, est identifié comme une ressource patrimoniale à part entière. En septembre, une convention a été signée avec la CNHI pour que des jeunes puissent traiter ce fonds. La collecte est une chose, mais le traitement et la mise à disposition des fonds en est une autre, et l'une des difficultés consiste à éviter que des archives ne soient laissées en sommeil (en favorisant par exemple les échanges entre chercheurs et étudiants). Il faut aussi mener un travail de valorisation du fonds (travail de vulgarisation), et tout faire pour le partager.

Claire Calogirou (IDEMEC/MUCEM) est revenue sur la question de l'oubli des travaux de chercheurs : il serait intéressant de faire un point sur ce qui a déjà été fait. Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation d'expositions, il faudrait mener un travail de réflexion sur la mise en place, le montage, la scénographie, la valorisation d'une collection. Comment un musée peut-il travailler avec les populations, avec les différents professionnels? Ce n'est absolument pas simple dans la pratique. Le travail avec les associations, dans l'organisation des expositions, n'est pas étudié. Ces expériences se produisent, mais elles ne sont pas pensées.

Ghislaine Glasson Deschaumes a indiqué l'existence d'un projet mené par la bibliothèque de l'IMA sur les traductions et l'importance des œuvres traduites dans les bibliothèques, qui permettrait certainement d'articuler le travail de la MRT (et donc de tout ce groupe) avec les priorités de l'IMA et du projet de Transeuropéennes (« Traduire en Méditerranée »). Une rencontre aura lieu fin septembre et rassemblera des bibliothécaires de toute la France.

Hélène Hatzfeld a estimé qu'un prolongement immédiat de cette journée serait la réalisation d'un état des lieux complémentaire de ces pratiques dans les institutions, qui prendrait en compte les questions posées avant et pendant cette journée. Cet état des lieux serait nécessaire à la constitution d'un appel d'offre. En fonction des questions posées, il faudrait aussi réaliser un état des lieux bibliographique, par entrées problématiques. Quels sont les points qui sont déjà éclairés ? Sous quels angles ? Qu'est-ce que cela apporte et qu'est-ce qu'il reste à faire ?

Il a enfin été décidé de se revoir et de faire le point sur l'avancée des séminaires territoriaux et les différentes études, fin 2009-début 2010. L'organisation de séminaires régionaux dans d'autres régions (Nord-Pas-de-Calais, ou Alsace, par exemple), a aussi été mentionnée.

Décryptage et mise en forme : Hélène Bouchardeau, le 14 mai 2009.

NOM	Prénom	Institution	Courriel
ALESSIO	Michel	Ministère de la Culture DGLFLF	michel.alessio@culture.gouv.fr
BARBIZET-NAMER	Laure	CNHI	laure.barbizer-namer@histoire- immigration.fr
BENXAYER	Morrad	Direction des Archives de France	morrad.benxayer@culture.gouv.fr
BERTHELEU	Hélène	Université de Tours UMR CITERES	helene.bertheleu@univ-tours.fr
BESSON	Adeline	Didattica Ecole d'archi La Villette	adelinebesson@wanadoo.fr
BILLEREY	Vincent	ENS Paris	vincent.billerey@ens.fr
CAILLET	Élisabeth	Organisme International Council of Museum	elisa.caillet@gmail.com
CALOGIROU	Claire	IDEMEC MUCEM	claire.calogirou@culture.gouv.fr
DANIS	Sophie	Bibliothèque publique d'information	sophie.danis@bpi.fr
DE L'ESTOILE	Benoît	CNRS IRIS	benoit.de.l.estoile@ens.fr
DE LA SELLE	Xavier	Rize/Centre Mémoire et société	xavier.delaselle@mairie-villeurbanne.fr
DEBOST	Jean Barthélemi	CG 93 Dir de la culture Patrimoine culturel	jdebost@cg93.fr
DESSAUX	Christophe	Ministère de la Culture MRT	christophe.dessaux@culture.gouv.fr
DUMONT-FILLON	Agnès	Bibliothèque Buffon	Agnes.Dumont-Fillon@paris.fr
EL ALAOUI	Soraya	EHESS	elalaoui@ehess.fr
EXTRAMIANA	Claire	Ministère de la Culture DGLF	claire.extramiana@culture.gouv.fr
FOLLIET	Delphine	Génériques	d.folliet@generiques.org
FOURNIÉ	Pierre	Direction des Archives de France	pierre.fournie@culture.gouv.fr
GARIN-FERRAZ	Ghislaine	Cité +	cite.plus@wanadoo.fr
GASNAULT	François	Archives départementales Bouches-du-Rhône	francois.gasnault@cg13.fr
GILBERT	Claude	Ministère de la culture DMF	claude.gilbert-pinta@orange.fr
GLASSON DESCHAUMES	Ghislaine	Transeuropéennes	ggd@transeuropeennes.eu
GOLASZEWSKI	Mireille	Ministère de l'éducation nationale DESCO	mireille.golaszewski@education.gouv.fr
GRANGE	Sylvie	Ministère de la Culture DMF CSHR	sylvie.grange@culture.gouv.fr
GROGNET	Fabrice	CNHI	fabrice.grognet@histoire-immigration.fr
GRUSON	Luc	CNHI	luc.gruson@histoire-immigration.fr
GUIYOT-CORTEVILLE	Julie	Musée de la ville de St-Quentin	julie.guiyot-corteville@agglo-sqy.fr
HATZFELD	Hélène	Ministère de la Culture Recherche & technologie	helene.hatzfeld@culture.gouv.fr
JAMMET	Yves	APSV	yjammet-lavillette@apsv.fr
JUNGEN	Christine	CNRS EHESS LAU	jungen@ivry.cnrs.fr
KARAYAN	Lorène	Bibliothèque nationale de France Collections	lorene.karayan@bnf.fr
MERLEAU-PONTY	Claire	École du Louvre	claire.merleau-ponty@ecoledulouvre.fr

		Palais du Louvre	
OULD AROUSSI	Tayeb	IMA Bibliothèque	touldaroussi@imarabe.org
PORTET	François	DRAC Rhône-Alpes	francois.portet@culture.gouv.fr
RAUTENBERG	Michel	Univ Jean Monnet MODYS	michel.rautenberg@univ-st-etienne.fr
RIBERT	Évelyne	EHESS	ribert@ehess.fr
ROUSTAN	Mélanie	CERLIS Université René Descartes Paris V	melanieroustan@yahoo.com
SAGNES	Sylvie	LAHIC	sylviesagnes@wanadoo.fr
SALVETAT	Céline	Museon Arlaten	celine.salvetat@cg13.fr
SUZANNE	Gilles	LESA Université de Provence	gilles.suzanne@wanadoo.fr
VOLAIT	Mercedes	INHA In Visu	mercedes.volait@inha.fr

Photos commentées de Sylvie Grange - Questions de visions (3)

Quand l'animal interpelle le rapport au patrimoine culturel

Sylvie Grange a présenté quelques photos qui permettent d'interpeller ce qu'on montre, comment on le montre et au fond, la notion de patrimoine.

Une image « objectivement patrimoniale »... Petite chapelle rurale dans l'Aveyron... ou poulailler et étable ?



Dans le contexte d'un musée d'art : Quand l'exposition de Jan Fabre revivifie la symbolique des tableaux du Louvre



Dans le contexte du salon de l'agriculture : La diversité esthétique des vaches mise en scène.



Dans le contexte d'un marché (Athènes) : une autre mise en scène : en morceaux. Révélation de la rencontre entre l'Orient et l'Occident



En morceaux aussi chez Jan Fabre. Rondelles d'os assemblées. Quand l'artiste sublime la matière...





Le dédoublement du regard :à Athènes, la célébration d'un patrimoine culturel et la suggestion d'une diversité, d'une transgression acceptées...



... préfiguration d'une démarche de patrimonialisation et de garde...



Décryptage et mise en forme du 05 03 2009 : Hélène Bouchardeau

Indications bibliographiques

Sur la diversité culturelle

Revues

Culture & Recherche, « De la diversité culturelle au dialogue interculturel », n°114-115, hiver 2007-2008. Culture & Recherche, « Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale », n° 106-107, décembre 2005 (numéro spécial)..

Culture & Recherche, « Le patrimoine culturel immatériel », n°116-117, printemps-été 2008.

Culturesfrance, Diversité et culture, coll. Penser l'Europe, Paris, La Documentation française, 2007. [Articles de Julia Kristeva, Ulrich Beck, Krzysztof Pomian et George Steiner.]

Culturesfrance, Maghreb-Afrique noire : quelles cultures en partage ? n° 169, avril-juin 2008.

Hommes & migrations, Hors série, octobre 2007, « La CNHI. Quels publics ? ».

Hommes & migrations, Hors série, novembre 2008, « L'interculturalité en débat » coordonné par A. Hammouche, reprenant certaines des interventions du colloque de l'Unesco de 2008.

Lieux communs, n°12, « L'altérité, entre condition urbaine et condition du monde », à paraître en juin 2009.

Transeuropéennes, n°19/20, « Relier la ville », 2001, Paris.

Transeuropéennes, n°22, « Traduire, entre les cultures », hiver 2002/2003, Paris.

Ville École Intégration, 148, mars 2007 Diversité. Cultures à égalité.

Actes à paraître ?, Colloque *De nouvelles perspectives pour le dialogue interculturel en Europe*, organisé par la présidence française de l'Union Européenne et la Commission européenne, du 17 au 19 novembre 2008 au centre Georges Pompidou à Paris. Voir la bibliographie commentée sur le site de la CNHI :

http://www.histoire-immigration.fr/upload/file/ext media fichier 398 annee-europeenne-biblio.pdf

Actes du séminaire "L'Écho de ma langue", enjeux sociaux et culturels de la diversité des langues, Lille, 18 & 19 décembre 2008, MMC, ass. Tam Tam et Confluences.

Ouvrages

Agence pour le développement des relations interculturelles (Adri), Échanges pour l'intégration, Paris, Adri, 1996

Agence pour le développement des relations interculturelles (Adri), *Vers la démocratie culturelle, actes des ateliers de l'intégration locale*, 2001, Paris, Adri, 2001, 134 p.

Abdallah-Préteceille Martine, Porcher Louis, Éducation et communication interculturelle, Paris, PUF, 1996. Abélès Marc, Anthropologie et globalisation, Paris, Payot, 2008.

Amselle Jean-Loup, L'art de la friche. Essai sur l'art africain contemporain, Paris, Flammarion, 2005.

Amrani Younes, Beaud Stéphane, *Pays de malheur! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Paris, La Découverte, 2004.

Appadurai Arjun, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, Collection Essais, 2001, préfacé par Marc Abélès.

Balibar Etienne, Très loin, tout près, Paris, Bayard, 2007.

Beghain Patrice, Le patrimoine. Culture et lien social, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

Benhamou Françoise, Les dérèglements de l'exception culturelle, la couleur des idées, Seuil, Paris 2006.

Boulay Benjamin, « L'interculturel en France. Orientation des débats (2000-2007) », Rapport, IEP de Paris, 2008. Voir site CNHI :

http://www.histoire-immigration.fr/upload/file/ext_media_fichier_431_Rapport%20interculturel.pdf

Donnat Olivier (dir.), *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, éd. par le ministère de la Culture et de la Communication. Paris, La Documentation française, 2003.

Donnat Olivier, « Culture : diversification et logique du cumul », in *L'État des Inégalités en France*, 2007, Observatoire des inégalités, Belin, Paris, pp.169-173.

Donnat Olivier, Octobre Sylvie (dir.), *Les publics des équipements culturels. Méthodes et résultats d'enquêtes*. Travaux du séminaire Pratiques culturelles et publics de la culture, 1999-2000, Ministère de la culture et de la communication, Département des études et de la prospective, 2001

Durpaire François, *Enseignement de l'histoire et diversité culturelle*. « *Nos ancêtres ne sont pas les Gaulois* », Paris, Hachette Éducation, 2002.

Freeman Tilden, Interpreting our heritage, 1957. Ed. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1976.

Galera Maria Claudia, Jeudy Henri-Pierre, Ogawa Nobuhiko, L'effet transculturel, Paris, L'Harmattan, 2008.

Gilroy Paul, After Empire: Multiculture or Postcolonial Melancholia, Routledge, 2004.

Gilroy Paul, Between Camps: Nations, Culture and the Allure of Race, Allen Lane, 2000.

Glasson Deschaumes Ghislaine, « What no one can claim to enumerate», in *Managing Diversity (Art And – The Art Of – Organisational Change)*, ouvrage collectif, Ed. Metsenshitt, Amsterdam, oct. 2008

Glasson Deschaumes Ghislaine, « Le silence culturel et politique des immigrés en situation régulière »,

in *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, sous la dir. de M.-C. Caloz-Tschopp et P.Dasen, éd. Bruylant, Bruxelles, 2007.

Glasson Deschaumes Ghislaine, *Diversités en perspective*, Essais pour la Fondation Européenne de la Culture, 2007/2008, voir le site http://www.eurocult.org/uploads/docs/1150.pdf> (en français et en anglais).

Glasson Deschaumes Ghislaine « Writing Europe », in revue Third Text, Londres, 2007

Godelier Maurice, Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie, Paris, Albin Michel «Bibliothèque Idées», 2007

Gruson Luc, « Altérités, un magazine consacré à la diversité culturelle », *Hommes & Migrations*, N°1240, novembre 2002.

Gruzinski Serge, La Pensée métisse, Paris, Fayard, 1999.

Gruzinski Serge, Planète métisse, Actes Sud, 2008.

Hall Stuart, Identités et cultures. Politiques des Cultural studies, Éditions Amsterdam, Paris, avril 2007.

Jeanson Francis, Forest Philippe, Champagne Patrick, Préface de Yves Jammet, *La culture. Pratique du monde*, Nantes, éditions Cécile Defaut, 2004.

Jullien François, De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures, Fayard, 2008. Lahire Bernard, La culture des individus, dissonances culturelles et distinction de soi, Paris, La Decouverte, 2004

Lextrait F., Van Hamme M., Groussard G., *Une nouvelle époque de l'action culturelle*, Paris, la Documentation française, 2001.

Maurin Éric, Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social, Paris, La République des idées, Le Seuil, 2004

Médiation culturelle et politique de la ville, lexique coordonné par Yves Jammet, APSV / Caisse des dépôts et consignations, 2003 : http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/mediation-culturelle/index.html).

Metral Jean (coord.), *Les aléas du lien social. Constructions identitaires et culturelles dans la ville*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 1997.

Montfort J-M., Varine (de) H., Ville, culture et développement : l'art de la manière, Paris, Syros, 1995.

Museums and communities. The politics of public culture, Edited by Ivan Karp, Christine Mullen Kreamer and Steven D. Lavine, Smithsonian Institution Press Washington and London, 1984.

Pesqueux Yvon, L'entreprise multiculturelle, L'Harmattan, l'esprit économique, Paris, 2004.

Poteau G, Blaize JC., « Culture et intégration : expériences et mode d'emploi », Voiron, *La lettre du cadre territorial*, 1998.

Price Sally, *Paris Primitive: Jacques Chirac's Museum on the Quai Branly*, University of Chicago Press, 2007. Rautenberg Michel, *La rupture patrimoniale*, Grenoble, A La Croisée, 2003.

Saez J.P. (dir.), *Identités cultures et territoires*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, Collection Habiter, 1995.

Saez J.-P. *Multiculturalisme, interculturalité et politiques culturelles*, Observatoire des politiques culturelles, été 2000, n°19, p. 4-6.

Said Edward W., Culture et impérialisme, Fayard, Paris, 2000.

Schnapper Dominique, La Relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique, Paris, Gallimard NRF/Essais, 1998

Shusterman Richard, Dialectics of multiculturalism, revue *Parachute*, in Chantal Pontbriand (dir.), *Danse : langage propre et métissage culturel*, Parachute, 2001.

Tarrius Alain, Les fourmis d'Europe, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, mai 2000.

Turgeon Laurier (dir.), Regards croisés sur le métissage, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002.

Turgeon Laurier, *Patrimoines métissés. Contextes coloniaux et postcoloniaux*, Paris et Québec, Éditions de la Maison des sciences de l'homme et Les Presses de l'Université Laval, 2003.

Weil Patrik, Gaspard Françoise, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France, bilan et propositions*, rapport à François Autain, secrétaire d'État chargé des immigrés, Paris octobre 1982.

Wieviorka M., Ohana J. (dir.), *La différence culturelle. Une reformulation des débats*, Colloque de Cerisy, Paris, Balland, 2001.

Dialogue interculturel et institutions patrimoniales (archives, bibliothèques, musées)

Fédération des écomusées et des musées de société, « La médiation : vers une culture partagée », 6° rencontres professionnelles, Besançon, 1-2-3 avril 2009, www.fems.asso.fr

Séminaire en cours : Christine Jungen, « Fabriques d'archives et pratiques historiographiques dans le Moyen-Orient contemporain » du 12 janvier 2009 au 22 juin 2009, 2e et 4e lundis du mois, de 11 h à 13 h. (IISMM, salle de réunion, 1^{er} étage, 96 bd Raspail 75006 Paris).

Médiadix, Journée d'étude « L'interculturel en bibliothèque : état des lieux, problématique, enjeux »,22 mai 2008 : programme / bibliographie / présentation différences culturelles http://mediadix.u-paris10.fr/foje.htm Séminaire, Projet Anthroponet, « Champ documentaire et champ scientifique : Quelles pratiques et quels standards dans l'indexation de corpus scientifiques multimédia ? » 26 et 27 juin 2008, Université d'Orléans, organisé par Jean Pierre Dalbéra (Mucem) et Elisabeth Caillet (Icom) http://www.slideo.com

Colloque « Migration in Museums : Narratives of Diversity in Europe », Berlin, 23 au 25 octobre 2008. Voir site : http://www.network-migration.org/workshop2008

- 53° Congrès de l'Association des bibliothécaires de France, « Les publics », Nantes 8-11 juin 2007, *Publics présents*, publics absents, intervention d'Anne-Marie Bertrand, directrice de l'Enssib.
- . « L'action éducative et culturelle des Archives », Actes du colloque Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? Hôtel de ville de Lyon, les 1^{er} et 2 juin 2005, Archives de France, La Documentation française, 2007.

Actes de la journée d'étude organisée par la Bpi le 19 septembre 2005, Lire ensemble, vivre ensemble. Bibliothèques et laïcité, Bernard Bachman, Anne-Marie Bertrand, Régis Debray, Gilles Eboli, Christophe Evans, Jean-Romain Girodet, Jean-François Hébert, François Larbre, Gilles Manceron, Isabelle Saint-Martin, Paris, Édition de la Bpi, 2005.

[téléchargeable sur le site : http://editionsdelabibliotheque.bpi.fr/livre/?GCOI=84240100254110]

Revues

Bulletin des bibliothèques de France (BBF), Dossier « Connaître les publics :enquêtes et statistiques », n °6, 2006.

Ethnologie française, L'Europe et ses ethnologies, Dossier « Ethnologie et musée : un débat en cours », n° 4, 2008

Le Débat, N° 147 novembre-décembre 2007.

Nouvelles de l'ICOM, lettre trimestrielle du Conseil international des musées, qui propose des numéros thématiques disponibles en fichiers PDF sur le site : http://icom.museum/thematic_fr.html

Les étrangers en France, guide des sources d'archives publiques et privées, XIX^e- XX^e siècles, Tome III, Paris, Génériques - Direction des Archives de France, 1999.

Les étrangers en France, guide des sources d'archives publiques et privées XIX^e-XX^e siècles, 3 tomes, Génériques-Direction des Archives de France, 1999, 2048 pages.

Génériques, Patrick Veglia, Delphine Folliet, Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées XIX°-XX° siècles, tome IV, Génériques-Direction des Archives de France, Paris, 2005, 883 pages.

Ouvrages

Amsellem G, *Le musée*, *la ville et les populations défavorisées*. *Rapport au Ministre de la Culture*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, mars 1998.

Bianchi Florence, « L'interculturalité en bibliothèque : état des lieux, problématiques, enjeux », *BBF*, 2008, n° 6, P. 105-106.

Caillet Élisabeth, Lehalle Évelyne (collab.), À l'approche du musée, la médiation culturelle, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1995.

Caillet Élisabeth, *Accompagner les publics. L'exemple de l'exposition « Naissances » au Musée de l'Homme*, 2007, L'Harmattan, coll. Patrimoines et Sociétés.

Chevallier Denis, Collecter, exposer le contemporain au mucem, *Ethnologie française*, n° 4, 2008, pp. 631-637. Colin B. (dir.), *Action culturelle dans les quartiers. Enjeux, méthodes*, Paris, Opale, 1998.

Desvallées André, in *Publics et Musées*, n°17-18 « L'écomusée : Rêve ou réalité », 2000.

Desvallées André, *Quai Branly : un miroir aux alouettes ? À propos d'ethnographie et d'arts premiers*, Paris, L'Harmattan, coll. Patrimoines & Sociétés, 2008.

Dubost Jean-François, *Les étrangers en France du XVI^e siècle-1789 : Guide des recherches aux Archives Nationales*, Paris, Archives Nationales, 1993.

Duclos Jean-Claude, « Les écomusées et la nouvelle muséologie », in Actes des Premières rencontres nationales des écomusées. 13 & 14 novembre 1986, Agence Régionale d'Ethnologie Rhône-Alpes, Grenoble, pp. 61-69.

Eidelman Jacqueline, Roustan Mélanie, Goldstein Bernadette, (dir.), *La place des publics. De l'usage des études et recherches par les musées*, Paris, La Documentation française, 2007

Grognet Fabrice, « Du sens perdu de l'Autre et du Semblable, *L'Homme*, 185-186, janvier-juin 2008, [En ligne],: http://lhomme.revues.org/index18132.html.]

Gruson Luc, *Peut-on réconcilier diversité culturelle et cohésion nationale? Le cas de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration*, Communication pour le séminaire « La France et ses autres, nouveaux musées, nouvelles identités», juin 2006

Join-Lambert Odile, Lochard Yves, Raveyre Marie, Ughetto Pascal, « Le musée pour tous : enjeux professionnels d'une politique publique, in : Le Bianic Thomas, Vion Antoine (dir.), *Action publique et légitimités professionnelles*, *LGDJ*, 2008.

Jungen Christine, « Des archives pour quelle histoire ? Ou du lien entre une machine à microfilm et comment on fait de l'histoire », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, « Classification et histoire. L'historien face à l'ordre informatique », n°82, 2006, pp. 124-128.

Le Marec Joëlle, Publics et musées, La confiance éprouvée, Paris, L'Harmattan, 2007.

L'Estoile Benoît de, L'oubli de l'héritage colonial, Le Débat, n°147, novembre-décembre 2007, p. 91.

L'Estoile Benoît de, *Le goût des autres. De l'Exposition coloniale aux Arts Premiers*, Paris, Éditions Flammarion, mai 2007.

L'Estoile Benoît de, L'anthropologie après les musées ?, Ethnologie française, n° 4, 2008, pp. 665-670.

Mauzé Marie, Rostkowski Joëlle, La fin des musées d'ethnographie ? Peuples autochtones et nouvelles perspectives muséales, *Le Débat*, n° 147, novembre-décembre 2007, p. 80.

Pebay-Clottes I., *Des femmes, des villes, des musées. Culture, altérité, transmission*, Pau, Maison des femmes du Hédas, Musée national du château de Pau, juin 2003.

Piketty Caroline, *Je cherche les traces de ma mère : Chroniques des archives*, Paris, Éditions Autrement, Collection Passions complices, 2006.

Poulot Dominique, Musée et muséologie, Paris, La Découverte, Repères, 2005.

Poulot Dominique, Une histoire des musées de France, Paris, La Découverte, Coll. L'Espace de l'histoire, 2005.

Poulot Dominique, Ballé Catherine, *Musées en Europe : une mutation inachevée*, Paris, La Documentation française, 2004.

Rinçon Laurella, « My voice in a glass box, objectifying processes in collecting practices at the National Museum of World Culture, Gothenburg, Sweden », dans Comité International des Musées d'Ethnographie, ICOM-ICME, Conférence Internationale « Can Oral History Make Objects Speak? », Nafplion, Grèce, 18-21

octobre 2005. http://museumsnett.no/icme/icme2005/rincon.pdf Rinçon Laurella, « Visiteurs d'origine immigrée et réinterprétation des collections au Världskulturmuseet », *Cultures et Musées*, « Nouveaux Musées de Sociétés et civilisations », n°6, pp. 111-124, Actes Sud, 2005.

Rivard René, Que les musées s'ouvrent ou vers une nouvelle muséologie. Les écomusées et les musées ouverts, Québec, octobre 1984, multigraphie, 171 p.

Schroeder-Gudehus B. (dir.), 1992, *La société industrielle et ses musées. Demande sociale et choix politiques*, 1890-1990, Éditions des archives contemporaines.

Hommes et migrations, 1267, mai-juin 2007 « La CNHI. Une collection en devenir »

Sommaire du numéro

Introduction, Jacques Toubon

Les coulisses d'une collection en formation, Hélène Lafont-Couturier

Lorsque l'art contemporain réinterroge l'histoire, Isabelle Renard

Quand "l'étranger" devient patrimoine français. Les collections ethnographiques à inventer du musée de la CNHI, Fabrice Grognet

Les objets Aralis et le troisième principe de la muséographie, Elena Vignotto

La CNHI au Palais de la Porte Dorée, Maureen Murphy

Porte Dorée : l'émancipation d'un palais, entretien avec Patrick Bouchain

L'immigration mise en scène, entretien avec Lydia Elhadad et Pascal Payeur

La place de la Cité Nationale dans le paysage muséal français, Marie-Hélène Joly

Le rôle central de l'historien, entretien avec Nancy L. Green, Gérard Noiriel, Janine Ponty et Marie-Christine Volovitch-Tavares

Droit de Cité pour les associations, entretien avec Driss El Yazami

Incompatibilité : la CNHI dans le sanctuaire du colonialisme français, Nicolas Bancel et Pascal Blanchard

Ouvrir le musée de la CNHI au plus large public, entretien avec Françoise Wasserman

Articles, romans et films

Toko Ogawa, Le musée du silence, Actes sud, Babel, 2003.

Libération (06/05/2008, propos de Jacqueline Eidelman recueillis par Olivier Rescanière, publié dans :

« Comprendre les relations musées-visiteurs ».

Simon Claire, Les bureaux de Dieu, film, 2008.

Thorn Jean-Pierre, Faire kiffer les anges, film, 1996, France, Documentaire, 128 mn, Couleur, 35 mm.

Catalogues d'expositions

Laurent Xavier (dir.), *D'ici et d'ailleurs, une histoire de l'immigration dans le territoire de Belfort*, Catalogue de l'exposition, Archives départementales du Territoire de Belfort, 2008 ?

« Je viens d'ailleurs », Histoire d'immigration et d'exil, Bibliothèque de Bobigny, décembre 2002.

Caillet Élisabeth, Accompagner les publics. L'exemple de l'exposition « Naissances » au Musée de l'Homme, Paris, L'Harmattan, 2007

Sur l'histoire de l'immigration et les étrangers en France

Bernard Philippe, L'immigration, Paris, Éditions Le Monde, 1993.

Dreyfus-Armand Geneviève, *L'exil des républicains espagnols en France : de la guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999.

États, nations et immigrations : vers une histoire du pouvoir, Paris, Belin, 2001.

Faire France, Une enquête sur les immigrés et leurs enfants, Paris, La Découverte, essais, 1995.

Gastaut Yvan, L'immigration et l'opinion en France sous la V^e République, Paris, Editions du Seuil, 2000.

Hubscher Ronald, L'immigration dans les campagnes Françaises du XIXe au XXe siècle, Paris, Odile Jacob, 2005.

Lequin Yves (dir.), La mosaïque France : histoire des étrangers et de l'immigration en France, Paris, Larousse, 1988

Les immigrés et la France du XIX^e au XX^e siècle, Documentation photographique, n° 8035, 2003.

Minces Juliette, La génération suivante, les enfants de l'immigration, Paris, éditions de l'Aube, 1997.

Moro Marie-José, Enfants d'ici venus d'ailleurs, naître et grandir en France, Paris, La Découverte, 2002.

Naïr Sami, L'immigration expliquée à ma fille, Paris, Seuil, 1999.

Noiriel Gérard, Atlas de l'immigration en France, Paris, Editions Autrement, 2002.

Noiriel Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècles), discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

Noiriel Gérard, Le Creuset français, histoire de l'immigration, Paris, Seuil 1988.

Noiriel Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1992.

Ponty Janine, L'immigration dans les textes, France, de 1789 à 2002, Paris, Editions Belin, 2003.

Ponty Janine, *Polonais méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

Population, immigration et identité nationale en France XIX^e-XX^e siècles, Paris, Hachette, 1992.

Rude-Antoine Edwige, Des vies et des familles : les immigrés, la loi et la couture, Paris, Odile Jacob, 1997.

Sayad Abdelmalek, *La double absence, des illusions des émigrés aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

Schnapper Dominique, *L'Europe des immigrés, essai sur les politiques d'immigration*, Paris, éditions François Bourin, 1992.

Schor Ralph, Histoire de l'immigration en France, de la fin du XIX^e à nos jours, Paris, Armand Colin, 1996.

Schor Ralph, L'opinion française et les étrangers de 1919 à 1939, Paris, Publication de la Sorbonne, 1985.

Spire Alexis, Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France de 1945 à 1975, Paris, Grasset, 2005.

Todd Emmanuel, *Le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Seul Essais, 1994.

Todorov Tzvevan, L'homme dépaysé, Paris, Seuil, 1996

Tripier Maryse, L'immigration dans la classe ouvrière en France, Paris, L'Harmattan, 1990

Weil Patrick, *La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, Folio actuel, 2002.

Weil Patrick, Qu'est-ce qu'un Français? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution, Paris, Grasset, 2002.

Wieviorka Michel (dir.), Une société fragmentée, le multiculturalisme en débat, Paris, La Découverte, 1997.

Wihtol De Wenden Catherine, L'immigration en Europe, Paris, La Documentation française, 1999.